



Délégation de l'Union
Européenne en Algérie

République Algérienne
Démocratique et Populaire



RAPPORT SUR LA COOPÉRATION UE - ALGÉRIE



Edition 2016

RAPPORT DE COOPÉRATION UNION EUROPÉENNE – ALGÉRIE Édition 2016

Publication de la responsabilité de la Délégation de l'Union européenne en Algérie

Direction de la publication: Manuela Navarro, *Chef des Opérations de Coopération*

Ont contribué à la réalisation de ce rapport :

Pour la Délégation de l'UE : John O'Rourke, Amar Aouidef, Zohra Benabdelmoumene, Hervé Caiveau, Amina Laredj, Safia Ouahmed, Laetitia Rivagorda, Andreas Schmidt, Zé Alves-Pereira, Carolina Santrich-Badal, Marco Sioli, Laetitia Rivagorda, Maria Del Mar Roca, Isabelle Ribot, Stefano Corrado, Nawal Rabia, Silvia Favret, Wahiba Ghanem, Dirk Buda, Faiza Cherfi

Pour les États membres de l'UE participants : Simon Haefner (Allemagne), Frederic Meurice (Belgique), Javier José Calviño Pazos (Espagne), Olie Hubert (France), Krisztina Szabo (Hongrie), Fayçal Ezziane (Grande-Bretagne), Giulio Bolaffi (Italie), Rene Spitz (Pays Bas), Fernando Morgado (Portugal), Randi Adoum (Suède)

Coordination et gestion : Serena Vitale et Sabra Sahali

Révision : Sabra Sahali et Zohra Benabdelmoumene

PREFACE

L'Union européenne (UE) et l'Algérie sont unies par un espace méditerranéen et des destinées communes. Il n'est pas possible de concevoir le futur européen sans prendre en compte le futur de ses voisins, et vice-versa. L'Algérie, avec ses 40 millions d'habitants et ses 2,38 millions km² qui font d'elle le plus grand pays d'Afrique, est un voisin d'une importance capitale pour l'UE. L'UE souhaite que le dialogue et la coopération avec l'Algérie soient à un niveau qui correspond à cette interdépendance.

Le cadre juridique des relations entre l'UE et l'Algérie est l'Accord d'association signé en avril 2002 et entré en vigueur le 1er septembre 2005. Cet Accord a permis d'établir et de communiquer aux populations des deux rives les principes de base d'un partenariat et d'engager les deux parties dans une vision de son évolution à long terme et des objectifs à atteindre.

Dans le cadre de cet Accord, l'UE cherche à soutenir les réformes économiques et politiques algériennes dans le cadre de la politique européenne de voisinage et des priorités communes établies par les deux parties. L'UE accompagne ces réformes en y apportant sa contribution à travers l'instrument européen du voisinage et d'autres instruments financiers. La coopération qui s'est concrétisée par divers instruments depuis le début des années 80 s'élève aujourd'hui à un montant total de plus d'un milliard d'Euros.

Pour la période 2014-2017, un consensus a été atteint entre les deux parties sur la base d'un cadre unique d'appui identifiant trois secteurs d'intervention prioritaires:

- Réforme de la justice et renforcement de la participation citoyenne à la vie publique ;
- Réforme du marché du travail et création d'emplois ;
- Soutien à la gestion et diversification de l'économie.

La coopération entre l'UE et l'Algérie, illustrée dans le présent rapport, démontre la volonté des deux parties de promouvoir et renforcer leurs relations et, par ce biais, de construire ensemble un voisinage fort de prospérité, de développement et de stabilité durable.

*John O'ROURKE
Ambassadeur,
Chef de Délégation de l'Union européenne en Algérie*



TABLE DES MATIÈRES

LES INSTRUMENTS DE COOPERATION	11		
PREMIERE PARTIE: LES PROJETS DE COOPERATION UE – ALGERIE	12		
CHAPITRE 01 LA TRANSITION ECONOMIQUE ET LE COMMERCE	14		
<i>A. PROGRAMMES BILATERAUX</i>			
APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A)	15		
PROGRAMME D'APPUI SPECIFIQUE A LA SURVEILLANCE ET L'ENCADREMENT DU MARCHÉ (PASSEM)	17		
PROGRAMME D'APPUI A LA DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE/ECONOMIQUE ET A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES (PADICA)	20		
<i>B. JUMELAGES</i>			
RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR EN MATIERE DE COMMERCE EXTERIEUR (ALGEX)	23		
APPUI A LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS POUR L'AMELIORATION DE SES PERFORMANCES	24		
ACCOMPAGNER L'ORGANISME NATIONAL DE CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX PUBLICS (CTTP) DANS LA MISE EN PLACE DE SYSTEMES D'AIDE A LA DECISION POUR LA GESTION DU RESEAU ROUTIER ET DES OUVRAGES D'ART (CTTP I)	25		
ACCOMPAGNER L'ORGANISME NATIONAL DE CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX PUBLICS (CTTP) DANS L'AMELIORATION DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT ET D'HOMOLOGATION LIEES A LA SECURITE ROUTIERE ET AEROPORTUAIRE (CTTP II)	27		
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA COUR DES COMPTES EN MATIERE DE CONTROLE JURIDICTIONNEL, D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES ET DE LA QUALITE DE LA GESTION	29		
APPUI AU MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES DANS SA STRATEGIE D'INNOVATION INDUSTRIELLE	31		
APPUI AU MPTIC DANS LA MISE EN PLACE D'UN ECOSYSTEME FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DES TIC EN ALGERIE	32		
COOPERATION ENTRE LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE EN ALGERIE ET LE CERCLE D'ACTION ET DE REFLEXION AUTOUR DE L'ENTREPRISE (CLUB CARE)	33		
		<i>C. PROGRAMMES REGIONAUX</i>	
		LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE : STIMULER LE SECTEUR PRIVE AFIN DE CONTRIBUER A LA CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE ET A LA CREATION D'EMPLOIS, TANT A L'ECHELON REGIONAL QUE SOUS-REGIONAL.	34
		APPUI AUX PARTENARIATS D'AFFAIRES ET D'INVESTISSEMENT DANS LE SUD DE LA MEDITERRANEE - EUROMED INVEST	36
		DEVELOPPEMENT DE CLUSTERS DANS LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES DANS LE SUD DE LA MEDITERRANEE	38
		COOPERATION INDUSTRIELLE POUR RENFORCER LE PARTENARIAT 9EME REUNION DES MINISTRES EURO-MEDITERRANEENS DE L'INDUSTRIE	39
		MECANISME EURO-MEDITERRANEEN DE FACILITATION DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT (EUROMED - TIFM)	41
		LE PROJET POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DANS LA REGION SUD DE LA MEDITERRANEE EBESM	42
		CAPITALISATION DES ACQUIS DES PROGRAMMES DE COOPERATION ALGERIE/UE PME ET PMEII	43
		CHAPITRE 02 AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL, ET PECHE	44
		<i>A. PROGRAMMES BILATERAUX</i>	
		APPUI A LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE - SECTEURS AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET TOURISME (DIVECO 1)	45
		APPUI A LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE - SECTEURS PECHE ET AQUACULTURE (DIVECO 2)	47
		INITIATIVE ENPARD	49
		LE PROGRAMME D' ACTIONS PILOTES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'AGRICULTURE EN ALGERIE – PAP ENPARD	50
		<i>B. JUMELAGES</i>	
		RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DES PRODUITS AGRICOLES PAR LES SIGNES DISTINCTIFS LIES A L'ORIGINE (IGAO)	52
		RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE CONTROLE DES SERVICES VETERINAIRES EN VUE DE LES RAPPROCHER DES STANDARDS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX (DSV)	54
		APPUI AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES FILIERES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES AU SEIN DE L'INRAA	55
		MISE A NIVEAU DES LABORATOIRES DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA MEDECINE VETERINAIRE (INMV) AUX STANDARDS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	56
		RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (CNRDPA)	58

CHAPITRE 8 DEVELOPPEMENT LOCAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	122
<i>A. PROGRAMMES BILATERAUX</i>	
PROGRAMME D'APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (PAPS-ESRS)	123
APPUI AU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE LOCAL DANS LE NORD-OUEST DE L'ALGERIE (PADSEL-NOA)	127
<i>B. JUMELAGES</i>	
APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SERVICES DE LA PROTECTION CIVILE ALGÉRIENNE	130
<i>C. PROGRAMMES REGIONAUX</i>	
ERASMUS + POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	131
PROGRAMME DE PREVENTION, DE PREPARATION ET DE REPOSE AUX CATASTROPHES NATURELLES ET CATASTROPHES CAUSEES PAR L'HOMME (PPRD SUD II)	133
CHAPITRE 09 BONNE GOUVERNANCE ET JUSTICE	134
<i>A. PROGRAMMES BILATERAUX</i>	
PROJET D'APPUI À LA JUSTICE EN ALGÉRIE (JUSTICE III)	135
APPUI A LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ECONOMIQUE EN ALGERIE (SPRING)	136
<i>B. JUMELAGES</i>	
CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES DANS UNE VISION DE PASSAGE AU CONTROLE DE GESTION ET DE PERFORMANCE	138
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA COUR DES COMPTES EN MATIERE DE CONTROLE JURIDICTIONNEL, D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES ET DE LA QUALITE DE LA GESTION	139
RENFORCEMENT DES STRUCTURES ET DU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE (CRJJ)	140
APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE EN ACCORD AVEC LES NORMES INTERNATIONALES EN VUE DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION ET DE LA REINSERTION DES DETENUS	142
<i>C. PROGRAMMES REGIONAUX</i>	
EUROMED POLICE IV	143
CENTRES D'EXCELLENCE POUR L'ATTENUATION DES RISQUES (CBRN)	143
TASK MED (CONTRE LA PROLIFERATION NUCLEAIRE)	145
CHAPITRE 10 SOCIETE CIVILE	146
INSTRUMENT EUROPEEN POUR LA DEMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME (IEDDH)	147
ACTEURS NON-ÉTATIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT (ANE)	153
PROGRAMME D'APPUI A LA JEUNESSE ET A L'EMPLOI (PAJE)	154

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN	156
MIGRATION ET ASILE	156
FACILITE DEDIEE A LA SOCIETE	157
RENFORCER LES CAPACITES DANS LE SUD DE LA MEDITERRANEE AFIN D'OUVRIRE LE DIALOGUE ET LE SUIVI DES POLITIQUES POUR LES FEMMES DANS LA SOCIETE - CSO WINS, 2015-2017	158
SPRING FORWARD FOR WOMEN	159
CHAPITRE 11 AIDE HUMANITAIRE	160
AIDE HUMANITAIRE EN FAVEUR DES REFUGIES	161
DEUXIEME PARTIE	
COOPÉRATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE EN ALGÉRIE	164
ALLEMAGNE	
PROJET D'APPUI AU PLAN NATIONAL CLIMAT (APNC)	166
PROGRAMME « GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET BIODIVERSITE (GENBI)	168
APPUI A L'UNIVERSITE PANAFRICAINNE DE L'UNION AFRICAINE (UPA) ET CREATION DE L'INSTITUT DES SCIENCES DE L'EAU ET DE L'ENERGIE (Y COMPRIS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE) (PAUWES)	170
PROGRAMME REGIONAL « PROMOTION DU ROLE DES FEMMES AU MAGHREB»	172
PROGRAMME GESTION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE- PRO-DEC	173
BELGIQUE	
APPUI A LA GESTION INTEGREE DES DECHETS (AGID) ALG 1402011	175
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT (PRCDE) ALG 1401911	176
ESPAGNE	
AGENCIA ESPAÑOLA DE COOPERACION INTERNACIONAL PARA EL DESARROLLO	178
FRANCE	
ACTIONS DE COOPERATION CONDUITES PAR LA FRANCE EN ALGERIE	181
ITALIE	
DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE LAITIERE ET FROMAGERE EN ALGERIE - PHASE 2	185

EMERGENCY RELIEF AND ASSISTANCE FOR SAHRAWI REFUGEES IN TINDOUF	186
SUPPORTING SAHARAWI REFUGEE CHILDREN IN A MOMENT OF EMERGENCY	187
SUPPORT TO REFUGEES FROM WESTERN SAHARA	188
PAYS BAS	189
PORTUGAL	
COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE	190
COOPERATION DANS LE DOMAINE CULTUREL	191
COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE	192
COOPERATION DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE	192
ROYAUME-UNI	
LE FONDS BRITANNIQUE DE PARTENARIAT ARABE EN ALGERIE	193
SUEDE	
PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE FORMATION (ITPS)	195
SOUTIEN A LA SOCIETE CIVILE	195
SOUTIEN AUX REFUGIES SAHRAOUI A TINDOUF	196
LES PROGRAMMES DE L'INSTITUT SUEDOIS	196
HONGRIE	
100 BOURSES D'ÉTUDES PAR AN AUX ÉTUDIANTS ALGÉRIENS EN MASTER ET EN PHD	197
COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE ÉMI-CNERIB	198
10 BOURSES DE FORMATION POUR ENTRAINEURS PROFESSIONNELS	199
LISTE DES ABREVIATIONS	200
LIENS UTILES	206

LES INSTRUMENTS DE COOPERATION

Comment travaillons-nous ensemble? Définitions clés

Types de coopération :

La coopération européenne est constituée et financée selon trois volets complémentaires: Bilatéral - sur des thématiques d'intérêt mutuel entre l'UE et le pays tiers ; Régional - pour promouvoir le développement des pays de la région ou sub-région géographique concernée et la coopération entre les états de la région dans des domaines d'intérêt mutuel ; et Thématique - des actions spécifiques proposées par des associations, des organisations non étatiques et de la société civile au sens large, suivant des thématiques de coopération qui sont appliquées selon les priorités de chaque pays.

L'assistance technique :

On entend par «assistance technique» l'apport de savoir-faire et de compétences apportés par des experts, à court et long terme, la formation, les voyages d'études et la recherche. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques mais aussi les autres acteurs privés ayant un rôle important à jouer dans le domaine d'intervention.

L'appui budgétaire :

L'appui budgétaire est centré sur un dialogue des politiques sectorielles, sur l'évaluation des performances et le développement des capacités, dans le cadre d'un partenariat et d'une réciprocité mutuelle. L'appui budgétaire est uniquement versé quand certains indicateurs de performance des politiques publiques, agréés mutuellement avec le pays partenaire, sont atteints. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques nationales.

Les jumelages :

Les projets de jumelage permettent d'unir les compétences du secteur public des États membres de l'Union européenne

et des pays bénéficiaires, afin de renforcer les activités de coopération. Ils doivent produire des résultats concrets pour le pays bénéficiaire, selon les conditions des accords conclus avec l'UE. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques.

TAIEX :

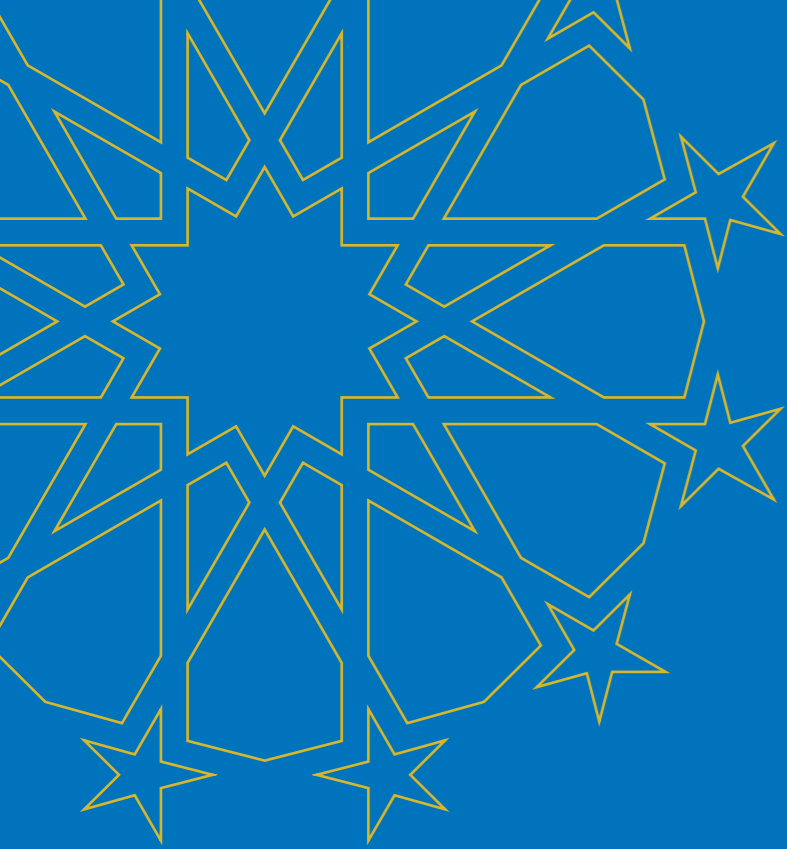
Il s'agit d'un instrument efficace d'assistance technique et d'échange d'informations qui permet la diffusion, à court terme, de savoir-faire et de bonnes pratiques, en particulier dans le cadre de l'élaboration des actes législatifs. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques.

SIGMA :

SIGMA (Appui à l'amélioration de la gestion de la gouvernance) est une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'OCDE qui vise au renforcement des systèmes de gouvernance publique et des capacités de son administration. SIGMA couvre cinq thèmes clés: le cadre administratif légal et la gestion du service public, la gestion et l'audit des finances publiques, les marchés publics, la coordination et les politiques publiques, la stratégie et la réforme de la gouvernance publique. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les institutions publiques.

Les subventions de projets :

Il s'agit de financer des actions, relevant d'un programme d'aide extérieure à l'Union européenne, qui concernent le respect des droits des enfants, des femmes, de l'environnement et le renforcement du rôle de la société civile. Les bénéficiaires de ce type de coopération sont les associations, les organisations non étatiques, et la société civile au sens large.



PREMIERE PARTIE
**LES PROJETS DE
COOPERATION
UE – ALGERIE**



CHAPITRE 01

LA TRANSITION ECONOMIQUE ET LE COMMERCE

Introduction

L'appui à la transition économique et au commerce constitue un axe essentiel de la coopération pour le développement en Algérie, dans le contexte d'un modèle économique qui est encore largement dépendant des exportations d'hydrocarbures.

Dans le cadre de l'Accord d'association (AA), en vigueur depuis 2005, l'Union européenne finance un ensemble de programmes qui vise à renforcer les structures économiques de l'Algérie, en poursuivant l'objectif de soutenir l'action de l'Algérie, en vue de son développement économique et social durable.

Ces programmes tels qu'ARIP (Appui à la Restructuration Industrielle et à la Privatisation 2001-2008), MSF (Modernisation du secteur financier 2001-2007), MARA (modernisation et appui aux réformes administratives 2004-2008) AMECO (Appui au Management de l'Economie 2007-2011), FACICO (Appui à la facilitation du Commerce 2009-2011), P3A I, II, III et IV (Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association, depuis 2008), PME I et PME II (Appui au développement des PME 2000-2007 et 2009-2014), DIVECO I (Appui à la diversification de l'Économie 2010-2015), DIVECO II (Appui au développement du Secteur de la Pêche 2014-2018), et PADICA (Appui à l'amélioration de la diversification industrielle et au climat des affaires 2016-2020) contribuent à renforcer la performance de l'économie algérienne et sa diversification pour desserrer la forte dépendance du secteur des hydrocarbures.

Autres projets: l'Appui au développement social et économique local dans le Nord-Ouest de l'Algérie (PADSEL-NOA 2015-2018) et l'Actions pilote pour le développement rural et l'agriculture en Algérie (ENPARD 2015-2018) ciblent le développement de l'économie au niveau local ou rural.

En parallèle, la mise en œuvre de l'Accord d'association a

aujourd'hui trouvé son rythme de croisière avec l'utilisation d'instruments privilégiés tels que les jumelages institutionnels entre administrations, les actions ponctuelles et ciblées comme les TAIEX (voir Chapitre initial « Les instruments de coopération ») qui connaissent un vrai succès et répondent aux demandes spécifiques des différentes administrations algériennes. Les jumelages en Algérie, couvrent des domaines divers : l'innovation, la sécurité routière, la protection civile, l'administration fiscale, les règles concurrentielles du commerce et de la protection des consommateurs, l'agriculture, la pêche, les services vétérinaires, la qualité de l'eau ou l'énergie.

Il y a également des projets régionaux tels que FEMISE (Forum euro-méditerranéen des instituts de sciences économiques) qui encourage le dialogue et la recherche sur les questions socioéconomiques, MEDSTAT III (Coopération Statistique), le TIFT (Mécanisme Euro-Méditerranéen de Facilitation du Commerce et de l'Investissement) et Switch-Med (développement industriel et environnement) qui s'inscrivent dans cette même logique d'accompagner l'Algérie dans la transition économique. Trois nouveaux programmes régionaux (d'une durée de 3 ans) ont été lancés à partir de janvier 2014, ils visent le développement du secteur privé: (1) - Amélioration du climat des affaires dans le sud de la Méditerranée, (2) - EUROMED INVEST, Appui au développement des affaires et de l'investissement en partenariat dans le sud de la Méditerranée et (3) - Appui au développement de la culture, des industries créatives et des clusters dans le sud de la Méditerranée.

Il faut également prendre en considération les actions d'autres bailleurs européens tels que la Coopération Allemande avec le programme DEVED (Promotion du Développement Economique Durable en Algérie) et le projet ECOVERTE FEMME (Projet pilote de promotion des jeunes femmes dans l'économie verte) ainsi que les Coopérations belge (Environnement, gestion des déchets), française (Réforme universitaire, développement des compétences professionnelles) ou néerlandaise (Energie renouvelable).



A. Programmes bilatéraux

Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)

P3A

Le contexte

L'Accord d'Association (AA) a été signé entre l'Algérie et l'Union européenne le 22 avril 2002 et est entré en vigueur le 1er septembre 2005. Il constitue le cadre juridique qui régit les relations entre les parties dans le domaine politique, économique, commercial, social et culturel.

L'Algérie continue à mettre en œuvre cet accord et s'est engagée

dans un effort important de modernisation de son économie afin de se préparer à l'ouverture concurrentielle, née de l'instauration progressive d'une zone de libre-échange avec l'UE.

c'est dans ce cadre que l'UE finance, depuis 2007, un Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) doté de 76 millions d'EUR. Ce programme est conçu pour appuyer l'administration algérienne et toutes les institutions qui contribuent à la mise en œuvre de l'AA.

Les objectifs

L'objectif général du P3A est de favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'UE et l'Algérie dans tous ses volets. L'objectif spécifique est d'appuyer l'administration et toutes les institutions publiques algériennes qui contribuent à la mise en œuvre de l'AA en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs dans le respect des obligations fixées dans l'AA.

En les soutenant de manière directe par des jumelages ou d'autres opérations d'échanges, le P3A escompte que les administrations algériennes acquièrent l'expertise nécessaire pour assurer progressivement la relève de l'assistance technique par le personnel national qui mettra en place un système de gestion administrative et financière.

Les activités à ce jour

P3A I (2008-2012): durant cette phase, l'Unité de Gestion du P3A a mené à bien cinq projets de jumelages institutionnels dans les domaines de la concurrence, de la qualité de l'eau, de la conformité industrielle, de l'artisanat traditionnel

et des finances. Cette première série de jumelages a été clôturée en décembre 2012.

P3A II (2012-2015): dans le prolongement de la première phase, d'autres projets ont été réalisés dans de nombreux domaines tels que la justice, la médecine vétérinaire, l'accréditation, le développement du commerce extérieur, l'agriculture, la pêche et l'aviation civile.

P3A III (2014-2017): la troisième phase du programme a permis de lancer de nouveaux projets de jumelage dans divers domaines, tels que la sécurité routière, la protection du consommateur, l'insertion des personnes handicapées dans le milieu du travail, les technologies de l'information et de la communication, l'innovation industrielle, l'administration pénitentiaire, la sécurité routière, le contrôle technique des travaux publics, les douanes, le cadastre, l'Inspection Générale des Finances, la Cour des Comptes, l'énergie ou l'environnement et la gestion intégrée des ressources en eau en Algérie.

Cette troisième phase comprend également un volet dédié à la Surveillance et l'Encadrement du Marché crédité d'un budget de 5 millions d'EUR.

Programme bilatérale

Montant total: 96 millions d'EUR (dont 94 millions d'EUR de contribution européenne et 3 millions d'EUR de contribution algérienne)

Période de mise en œuvre: février 2009 - décembre 2017

Bénéficiaire: Le Ministère du Commerce est le point focal du programme, mais toutes les institutions publiques algériennes peuvent bénéficier des actions du programme.

Contacts: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme

Adresse: Palais des Expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger.

Tel: +213 (0)21 219 401 / 021 219 402

Fax: +213 (0)21 210 412

Email: info@p3a-algerie.org

Site web: www.p3a-algerie.org



Les détails de tous les jumelages sont repris dans le cadre de chaque chapitre thématique.

Plus d'une centaine d'opérations d'Assistance Technique et d'Échange d'Informations (TAIEX), venant compléter les actions de jumelages, ont été réalisées sous différentes formes (missions d'experts, séminaires, visites d'études et rencontres multi-pays) afin de répondre à des demandes d'appui de moindre envergure.

Environ 100 'actions ponctuelles' ont été réalisées traitant de diverses thématiques à ce jour.

Il s'agit là d'un instrument de coopération développé et mis en place durant la première phase du P3A, venant compléter les autres instruments, afin de prendre en charge des demandes d'appuis urgentes nécessitant une réponse dans un court délai. Il est réalisé à travers des projets d'assistance technique qui font appel à des Experts Court/Moyen terme (ECT/EMT). Les bénéficiaires sont des administrations, des institutions publiques ou encore des associations professionnelles.

Grâce au P3A, l'Algérie bénéficie également depuis 2012 de l'expertise SIGMA (Appui à l'Amélioration de la Gouvernance et de la Gestion), initiative conjointe de l'UE et de l'OCDE depuis plus de vingt ans, qui renforce le système de gouvernance publique et les capacités de l'administration. Depuis l'introduction de cet instrument, deux projets ont été réalisés en Algérie, au bénéfice de la Direction Générale de la Fonction Publique, de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale des Finances.

Enfin, le P3AII compte également un volet dédié à la modernisation des finances publiques en Algérie. Doté d'un budget de 5

millions d'EUR, il permet de financer les actions d'appui au processus de modernisation en cours.

Le réseau d'appui

Pour se faire connaître et surtout étendre la coopération à tous les secteurs d'activités, le P3A s'appuie sur un réseau (haut cadres) nommés par chaque administration algérienne dénommés 'Points Focaux'. Formés sur les instruments de coopération, sur les possibilités de partenariat ainsi que sur les procédures européennes, les Points Focaux coordonnent avec l'Unité de Gestion du P3A les tâches d'identification, de préparation et de réalisation des activités de coopération.

Les résultats à ce jour

Plusieurs dizaines d'institutions algériennes et européennes se sont rapprochées. Le programme a permis:

- le transfert de savoir-faire et de formations pour des centaines de cadres algériens (agents de fisc/accueil, enquêteurs concurrence, artisans, chercheurs, techniciens de laboratoire, ingénieurs, etc.);

- l'harmonisation des législations et des normes algériennes avec celles de l'Union européenne dans certains domaines (artisanat, matériaux de construction, produits basse tension) et l'harmonisation du système d'information des ressources humaines dans la fonction publique avec les modèles de l'UE.

De plus en plus de secteurs d'activités sont impliqués dans la coopération et dans la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord d'Association.

P3A



Programme D'appui Spécifique A La Surveillance Et L'encadrement Du Marché (PASSEM)

Contexte

L'Algérie s'est engagée depuis le début des années 2000 dans un programme de réformes structurelles qui visent à améliorer l'environnement des entreprises et à encourager l'investissement tout en renforçant la protection des consommateurs.

Si elle se maintenait durablement, la baisse des cours du pétrole depuis décembre 2014 aura probablement un impact sur la rationalisation des importations. Elle aurait également pour conséquence d'accélérer les initiatives publiques et privées pour le développement du secteur manufacturier algérien. Qu'il s'agisse du premier importateur sur le marché algérien ou du producteur national, la sécurité des produits offerts au consommateur final présente les mêmes enjeux de surveillance du marché.

Cette surveillance comporte une dimension internationale

puisque un produit légalement fabriqué en Algérie aura vocation à être commercialisé sur le marché européen sans avoir à dupliquer les évaluations de conformité conduites en Algérie, pour autant que les catégories de produits concernés et les organismes de certification de conformité habilités aient fait l'objet d'un accord de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité des produits entre l'UE et l'Algérie. Tel est le sens du plan d'actions de Palerme, dans lequel l'Algérie a identifié cinq domaines pour la négociation d'accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAAs): (a) les équipements de basse tension, (b) les produits de la construction, (c) les récipients à pression simple, (d) les réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés électriques à usage ménager et (e) les jouets.

Programme bilatéral

Montant total : 5 Millions d'EUR

Période de mise en œuvre : fin 2016 – fin 2019

Bénéficiaires et partenaires:

Contact : M. Djilali Lebibet,
Directeur du programme

Adresse: Palais des Expositions,
Pins Maritimes, Mohammadia,
Alger.

Tel: +213 (0)21 219 401 /
021 219 402

Fax: +213 (0)21 210 412

Email: info@p3a-algerie.org

Site web: www.p3a-algerie.org

Objectifs

1. Objectif général

L'objectif général du projet est de contribuer à la protection du consommateur algérien et à la facilitation des négociations d'Accords de Reconnaissance Mutuelle entre l'Union européenne et l'Algérie en

Activités prévues

Activités spécifiques: elles sont reprises par résultat attendu :

1. Amélioration du cadre légal et institutionnel

- Appuyer la définition et la mise en œuvre d'une stratégie impulsée par le Ministère du Commerce et reposant sur l'approche des Etats membres de l'Union européenne en matière de

matière d'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels.

2. Objectif particulier

L'objectif particulier du présent projet est de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la surveillance du marché et dans la protection du consommateur.

surveillance du marché, y compris la communication institutionnelle s'y rapportant.

- Examiner le cadre législatif et réglementaire en matière de surveillance du marché et de protection du consommateur et l'adapter pour le faire évoluer vers un rapprochement avec l'acquis de l'Union européenne et l'application qui en est faite dans les Etats membres, notamment au regard du Règlement (CE) N° 765/2008 et de la Directive 2001/95/CE.



- Effectuer une analyse organisationnelle du Ministère du Commerce dans ses fonctions internes et externes liées à la surveillance du marché (y compris la gestion des systèmes d'information et la supervision des laboratoires) et proposer des solutions permettant d'aboutir à une planification et un suivi plus performant des contrôles par objectif ainsi qu'une gestion plus efficiente du contentieux.
- Promouvoir des cadres et mécanismes de concertation interministériels, des mécanismes de concertation inter-acteurs ainsi que la création de connexions (passerelles) de type réseau entre différents systèmes d'information existants afin d'aboutir à une identification plus rapide et plus cohérente des risques de consommation et à la mobilisation conjointe des capacités de réaction de l'administration.
- Appuyer le Laboratoire National d'Essais (LNE) en matière de positionnement, organisation, identification des équipements en relation avec les missions prioritaires, préparation des marchés, ingénierie de la formation, formation sur les équipements en place, le raccordement aux étalons et la démarche accréditation (à anticiper bien avant que le LNE soit pleinement opérationnel).
- Sensibiliser le pouvoir judiciaire à l'expérience des Etats membres de l'Union européenne (législation et jurisprudence) concernant les mesures coercitives de surveillance du marché, le principe de proportionnalité s'appliquant à la surveillance du marché, la responsabilité civile du fait des produits défectueux.

2. Renforcement des capacités des autorités de surveillance du marché et des laboratoires de contrôle

- Proposer un système de formation continue pour les agents de la Direction Générale du Contrôle Economique et de la Répression des Fraudes (DGCERF) et appuyer le démarrage d'un Centre de formation et de perfectionnement pour ces mêmes agents (définition des cursus, expertise en matière d'ingénierie de la formation...).
- Appuyer le développement et le démarrage effectif du système informatique de contrôle SIGACERF en incorporant dans ce système l'ensemble des mesures graduelles susceptibles d'être ordonnées par les inspecteurs de la DGCERF conformément aux nouveaux principes de la surveillance du marché. Appuyer en parallèle la conception d'indicateurs de performances des agents.
- Appuyer la conception de fiches méthodologiques pour conduire les contrôles dans les domaines prioritaires de la surveillance du marché.
- Renforcer la connaissance pratique de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) destinée à maîtriser la sécurité sanitaire des aliments et proposer des méthodes d'inspection des entreprises qui ont déployé cette approche.
- Renforcer le Système d'Alerte Rapide Algérien (SARA) par un appui à la mise en œuvre opérationnelle et au perfectionnement du système (développement en termes de produits et risques, connexion avec d'autres ministères, connexions avec d'autres réseaux d'alertes internationaux, implication des acteurs non étatiques, manuel et formation des utilisateurs).
- Accompagner les laboratoires du Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage (CACQE) en termes de gestion, programmation, formation, et accompagner les laboratoires du CACQE d'Alger et de Constantine dans le processus d'accréditation par ALGERAC.

3. Appui aux Acteurs Non Etatiques engagés dans les problématiques de protection du consommateur et promotion de la qualité

- Appuyer les associations de protection du consommateur:
 - En renforçant leurs capacités de sensibiliser les consommateurs aux nouveaux principes de la surveillance du marché, à l'outil SARA (Security Auditor's Research Assistant) et aux thématiques d'avenir (clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs, publicité trompeuse, responsabilité civile du fait des produits défectueux).
 - En identifiant des projets de partenariats Nord-Sud qui pourraient être accompagnés ultérieurement par d'autres financements, tout en formant ces associations aux modes de communication et d'action pratiqués par les associations européennes dans le domaine de la sécurité des produits.
- Appuyer les organisations socioprofessionnelles directement ou par le canal de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) et/ou des Chambres locales de Commerce et d'Industrie:
 - Par la promotion d'actions de coopération pouvoirs publics – opérateurs économiques (notamment au travers d'opérations de communication) pour encourager l'adoption de mesures susceptibles d'améliorer la qualité des produits et la participation active des entreprises à la surveillance du marché.
 - Par des actions de formation sur les aspects pratiques de la surveillance du marché, (certification de la qualité en interne ou par tierce partie, traçabilité des produits, évaluation des risques pour une notification dans le système SARA, conduite d'actions de retrait et de rappel de produits) et la responsabilité civile du fait des produits défectueux.
 - Par la conception et la rédaction d'au moins un guide de bonne pratique sur l'application de la méthode HACCP à



l'attention d'une organisation professionnelle sélectionnée par le Ministère du Commerce dans le secteur de la restauration rapide ou autre sous-secteur de l'industrie agro-alimentaire.

Etat de mise en œuvre

La procédure décentralisée de recrutement de l'Unité d'appui au programme est engagée. Les résultats du premier avis de marché ayant été infructueux, celui-ci a été relancé le 17/02/2016.





Programme d'appui à la diversification industrielle/ économique et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA)



Programme bilatéral

Montant total : 18,7 Millions d'EUR (dont une contribution de l'UE de 17 Millions d'EUR et une contribution du Gouvernement algérien d'un montant de 1,7 Million d'EUR)

Période de mise en œuvre : fin 2016 - 2018

Bénéficiaires et partenaires: Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM), organismes liés et Comité National chargé de l'amélioration du climat des affaires (Mmebres)

Contact : Délégation de l'UE en Algérie

Tel.: +213 21 92 36 40

Fax: +213 21 92 36 81

Email: DELEGATIONALGERIA@eeas.europa.eu

Contexte

La formulation du Programme PADICA est intervenue dans un contexte sensiblement différent de celui décrit dans le Cadre Unique d'Appui (CUA) de l'UE à l'Algérie (2014-2017) puisque depuis la seconde moitié de l'année 2014, les cours du prix du pétrole ont subi une importante érosion, ce qui a eu une répercussion négative sur l'aisance financière des années précédentes et met l'Algérie devant le défi de promouvoir la diversification industrielle et d'améliorer le climat des affaires pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Avec un taux de croissance de la population de près de 3% par an et 38,7 millions d'habitants au 1er janvier 2014, l'Algérie dispose du PIB par habitant

le plus élevé d'Afrique du Nord (7 534 USD en parité de pouvoir d'achat) et du quatrième PIB du continent africain (211 Mds USD en 2014).

Les richesses de son sous-sol (pétrole et surtout gaz : 4ème exportateur mondial) génèrent 97% des recettes d'exportation (58,5 Mds USD en 2014) et 60% des recettes budgétaires. La situation macroéconomique de l'Algérie est relativement stable avec une dette extérieure qui reste toujours très faible et un taux de chômage d'environ 10%, même si le chômage des jeunes et des femmes est plus élevé (il s'élève à 25% environ pour les jeunes de moins de 25 ans et à 16,5% pour les femmes).

Les tensions inflationnistes observées

au cours des années 2011 et 2012 (respectivement 4,5% et 8,9%) se sont résorbées en 2013 avec un taux de 3,3%, puis en 2014 avec un taux d'inflation de 2,9% et 4,8% en 2015. La croissance du pays (3,8% en 2014 et 2015) est tirée notamment par les dépenses publiques massives dans le secteur du BTPH, principalement pour la réalisation de grands projets d'infrastructures soutenus par l'investissement public (extension du réseau autoroutier et routier, extension du réseau ferroviaire, travaux de tramways lancés dans les principales grandes villes, construction de logements, etc.).

Malgré le cadre macroéconomique stable, la structure de l'économie algérienne demeure fragile car marquée par une extrême dépendance à la production des hydrocarbures et donc aux facteurs exogènes. Le plus important de ces facteurs étant le prix du baril de pétrole dont la chute a provoqué une baisse drastique des recettes en devises au cours du deuxième semestre 2014. Il y a lieu de constater une baisse significative de la valeur des exportations d'hydrocarbures qui ont baissé en 2015 de 43% par rapport à 2014 et la balance commerciale a enregistré un déficit de 18%.

La conjoncture défavorable du cours international du baril de pétrole conjuguée à la baisse de l'export d'hydrocarbures en raison de la contraction de la demande et à l'augmentation des importations ne fait que mettre en exergue l'urgence du déploiement effectif de mesures de politique économique favorisant la diversification de l'économie et une plus grande attractivité de l'investissement productif national et étranger.

Objectif global

Le programme PADICA a pour objectif d'appuyer les efforts de diversification industrielle/économique et d'amélioration du climat des affaires afin de contribuer à un développement économique diversifié et durable de l'Algérie.

Objectifs spécifiques:

Les deux objectifs spécifiques du programme sont:

- Créer les conditions d'un accroissement de la part du secteur privé industriel dans l'économie et concourir ainsi à une diversification accrue de l'économie algérienne.
- Améliorer l'environnement global de l'entreprise afin de stimuler la création de nouvelles entreprises et de répondre aux attentes des opérateurs économiques.

Une analyse de la structure de l'économie algérienne fait en effet ressortir un important déséquilibre entre le secteur des hydrocarbures et les autres secteurs productifs de l'économie. Ainsi, on notera le poids prépondérant du secteur des hydrocarbures dans la création de richesse nationale (35,5% du PIB) et le poids, à l'inverse, très faible des secteurs agricole (9,7% du PIB) et industriel (seulement 5% du PIB).

La typologie des entreprises algériennes fait également ressortir une nette insuffisance en entreprises de taille moyenne et un nombre extrêmement faible de grandes entreprises. A la fin du premier semestre 2013, le paysage économique national comptait 747.934 PME dont plus de 90 % étaient des Très Petites Entreprises (TPE : moins de 10 personnes). Le nombre d'emplois générés par ces entreprises est estimé à un peu moins de 2 millions.

Malgré des avancées notables dans la démographie de la population des PME - dont le rythme de croissance s'est intensifié au cours des dernières années - le cycle de vie des entreprises algériennes est fortement raccourci par des lourdeurs et des entraves pénalisant leurs performances et empêchant l'émergence d'un tissu industriel dense et compétitif. En effet, en dépit de l'existence d'infrastructures de base de bonne qualité (ports, aéroports, routes et autoroutes) qui devraient contribuer à créer des conditions favorables au développement de l'activité privée, les entrepreneurs semblent être bridés par des contraintes récurrentes telles que des difficultés d'accès au foncier industriel, d'accès au financement et à la complexité de certaines réglementations et procédures.

Résultats attendus

a) Les deux résultats attendus qui concourent à la réalisation de l'objectif spécifique 1 sont :

- Le renforcement des institutions et des programmes d'appui aux entreprises afin de favoriser le déploiement de la politique industrielle.
- Et Des Mines dans les domaines du développement des filières et de la sous-traitance industrielle engendrent une augmentation des investissements et des emplois industriels.

b) Les deux résultats attendus concourant à la réalisation de l'objectif spécifique 2 sont :

- L'adoption et la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action du «Comité national pour l'amélioration du climat des affaires».
- charte Euro-Med/Small Business Act (SBA) en Algérie contribue à l'essor de PME compétitives sur le marché national et international.



Activités principales

Les activités du PADICA se répartissent comme suit :

A) Le renforcement des institutions et des programmes d'appui aux entreprises à travers la réalisation:

- d'activités de renforcement organisationnel et des compétences des structures centrales et des organismes sous tutelle du MIM impliqués dans la mise en œuvre de différents volets de la politique industrielle : la modernisation industrielle, la promotion de la qualité, la promotion de l'investissement et le développement du secteur des PME.
- d'activités spécifiques d'appui pour la consolidation du système d'information sur l'industrie et la mise en place d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques et programmes menés par le MIM.
- d'activités dédiées au renforcement du tissu associatif économique en vue d'améliorer le niveau de représentativité du secteur privé actif dans le secteur industriel et sa capacité de dialogue avec les instances publiques. Les thématiques abordées dans le cadre de ces activités concernent: i) la promotion de l'investissement, ii) le développement du secteur des PME, iii) le dialogue public/privé, iv) la qualité (normalisation, certification, métrologie, accréditation), v) la propriété industrielle, vi) l'accès au financement des PME, vii) la représentativité du secteur privé et ix) l'information sur le secteur industriel.

B) Appui au MIM dans la mise en œuvre de quelques projets pilote de politique industrielle, il s'agira d'intervenir dans les volets suivants:

- la promotion et le développement de la sous-traitance à travers la réalisation d'études ciblées (notamment sur les produits actuellement importés mais susceptibles d'être fabriqués localement) et la mobilisation d'assistance technique pour la mise en relation des grands donneurs d'ordres publics (groupes industriels) avec les PME sous-traitantes du secteur privé.
- L'accompagnement des structures centrales du MIM dans l'élaboration de quelques programmes pilote de structuration des filières productives par l'organisation et l'animation de plateformes de dialogue public/privé, interministérielles (agriculture, commerce, domaines, douanes, incluant les administrations locales des régions cibles) et multi-opérateurs (associations professionnelles, unions patronales, centres techniques, centres de recherche, experts).
- Dans le cadre des travaux de ces plateformes, la réalisation d'études de projets industriels et d'assistance technique en faveur de regroupements d'entreprises sont envisagés.

Aussi, les structures d'appui aux entreprises, notamment les centres techniques industriels sectoriels, seront appuyés dans le cadre des programmes de développement des filières retenues par le MIM. Il est envisagé d'accorder la priorité aux programmes de développement de la sous-traitance mécanique et automobile ainsi que l'accompagnement de la filière agroalimentaire, en raison de leur poids dans le secteur privé, de leur potentiel de développement. L'appui à ces secteurs permettra en outre de consolider les initiatives entamées à travers les programmes financés par l'UE, PME II et DIVECO I.

C) Amélioration de l'environnement global des entreprises.

Les activités prévues au titre de cet axe sont transversales à celles des deux premiers groupes d'activités identifiés ci-dessus, car elles s'adressent à l'environnement des affaires en général, et à l'environnement opérationnel des PME, en particulier.

Au niveau de l'environnement global des affaires, il s'agira:

- d'appuyer les travaux du comité national dédié à l'amélioration du climat des affaires (Secrétariat installé auprès du MIM), à travers la réalisation d'études juridiques et économiques et/ou des activités de coaching au profit des tutelles impliquées dans l'élaboration des réformes législatives et réglementaires sur l'environnement des affaires en Algérie. Un appui spécifique en assistance technique organisationnelle et formation est envisagé au profit de l'équipe du Secrétariat du Comité. Cette composante du programme pourrait être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Banque mondiale. Au cas où les discussions engagées avec celle-ci ne permettraient pas de travailler en gestion indirecte, une intervention en gestion directe sera alors envisagée.
- le renforcement de l'organisation et l'accompagnement des activités du Comité national SBA qui est chargé de la mise en œuvre de la Charte Euro-Med de l'entreprise/SBA en Algérie. Cet appui se fera en étroite collaboration avec les services de la Direction Générale de la Commission Européenne «marché Intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (DG GROW) en charge du suivi de la mise en œuvre du SBA euro-méditerranéen.

Au niveau des activités principales 1 et 2, comme complément des activités d'assistance technique organisationnelle, il est prévu un budget destiné à l'achat de solutions logicielles (notamment: petit matériel informatique et logiciels de gestion de base de données, portail internet, applications de veille informationnelle, systèmes d'informations etc.

Etat de mise en œuvre

La Convention de Financement entre l'Etat Algérien et l'UE a été signée en mai 2016.



B. Jumelages

Renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur en matière de Commerce Extérieur (ALGEX)



L'Agence française pour le développement international des entreprises UBIFRANCE, en consortium avec la Chambre Economique Fédérale d'Autriche et l'Agence autrichienne ADVANTAGE AUSTRIA ont mis en place un projet de jumelage institutionnel avec l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur algérien (ALGEX).

Ce jumelage institutionnel, d'un montant de 1,45 million d'EUR,

porte sur le renforcement des capacités opérationnelles d'ALGEX en matière de commerce extérieur. Il a abordé de sujets comme l'intelligence économique, la veille stratégique, l'organisation de bases de données ou d'événements pour les entreprises, les règles du commerce international et les négociations de l'OMC. Le jumelage a démarré en mai 2014 jusqu'au mai 2016, et mobilisant une trentaine d'experts français et autrichiens.





Appui à la Direction Générale des Impôts pour l'amélioration de ses performances



Le contexte

Dans le second chapitre son programme présenté en 2012, le Gouvernement algérien consacre un volet important à la consolidation de la sphère économique et financière ainsi qu'à la modernisation du secteur financier, notamment à travers l'article 59 qui prévoit, au titre de la réforme et de la modernisation de l'administration fiscale, la poursuite et le parachèvement des actions déjà engagées dans ce sens, la mise en place du nouveau schéma organisationnel de l'administration fiscale, l'amélioration de la qualité des services offerts aux contribuables ainsi que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Le projet de jumelage est en adéquation avec le programme du Gouvernement, sa mise en œuvre va contribuer à atteindre les objectifs visés en matière de réforme fiscale, notamment en ce qui concerne la

DGI. L'appui et le renforcement des capacités de la DGI va lui permettre de : développer son volet formation et de mettre en place des structures de formation avec un besoin fort exprimé de professionnalisation des équipes d'enseignants afin d'accompagner la mise en place des nouveaux modes de gestion et de contrôle ; d'améliorer le contrôle fiscal et ses capacités de recouvrement ; de moderniser la gestion des ressources humaines en s'appuyant sur des processus de gestion de la performance, de contrôle interne et d'audit bien définis.

L'objectif d'appuyer la DGI dans ses performances s'inscrit dans le cadre du volet « coopération économique, statistique et financière » de l'Accord d'Association Algérie-Union européenne.

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association  

Les objectifs

- Appui au programme de modernisation des finances publiques et d'amélioration de l'utilisation des fonds publics;
- Appui à la DGI dans l'amélioration de ses performances

Les résultats attendus

- **Résultat R1** : La gestion des ressources humaines est renforcée
- **Résultat R2** : La gestion de la performance est améliorée à tous les niveaux (central et déconcentré)
- **Résultat R3** : Le contrôle interne est professionnalisé
- **Résultat R4** : Le recouvrement est amélioré



Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art (CTTP I)



Jumelage

Montant: 1 600 000,00 Euro
Période de mise en œuvre: janvier 2016- janvier 2018
Bénéficiaire: Ministère des Travaux Publics, Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics(CTTP)
Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme
 M. Abdennour BOUDJENOUN, Chef de Projet

Adresse: Ministère des Travaux Publics, MTP 06, Rue Mustapha Khalef - Ben-Aknoun Alger, Algérie
Tél. : +213 5 55 00 31 98 / 21 28 44 32 - 35 / 21 28 43 81 - 84
Fax : +213 21 28 43 80
E-mail : abd.boudjenoun@gmail.com

Le contexte

La construction routière constitue aujourd'hui une des priorités de la politique d'un développement équitable de l'ensemble du territoire de l'Algérie visant à répondre à la demande croissante de la mobilité des personnes, du transport et fourniture de quantités importantes de marchandises à travers l'ensemble du pays.

L'impact généré par la réalisation des infrastructures routières sur le développement des transports engendre de nouveaux besoins au regard des moyens budgétaires disponibles.

Le Gouvernement algérien considère qu'en

plus du développement des réseaux routiers

structurants ; et pour faire face entre autres à un trafic de plus en plus dense et à son agressivité en constante augmentation (nombre d'accidents routiers est en constante augmentation) ; il doit axer ses actions sur la mise en place de politiques d'entretien préventif.

Le coût total de l'insécurité routière est estimé à plus de 1 milliard de dollar US par an. Ce simple constat place l'Algérie parmi les pays où le risque d'accidents de la route est le plus élevé au monde.

Une planification stratégique à l'horizon 2025, sur la base des recommandations des schémas

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association  





directeurs sectoriels, a également été élaborée comportant entre autres le renforcement de l'entretien routier.

A ce titre, les investissements consentis dans le développement du réseau autoroutier et routier s'élèvent à 2 700 milliards de DZD.

L'Algérie dispose d'une infrastructure routière importante avec un réseau routier de 108 302 km équipés de quelques 6 600 ouvrages d'art, dont des tunnels, des ponts et des échangeurs, pour un réseau de route nationale de près de 30 000 km.

Dans cette phase de réalisation de lourds investissements, le secteur des travaux publics est porteur de croissance économique. Il contribue à la mobilisation de l'investissement national et à l'attrait de l'investissement étranger. Il est aussi créateur d'emplois, puisque ces investissements sont à haute intensité de main d'œuvre. De ce fait, il constitue le vecteur

incontournable de la relance des autres secteurs économiques.

Tout ceci lui confère un rôle stratégique dans le processus de développement de l'Algérie.

Dans cette optique, le Ministère des Travaux Publics (MTP) déploie des efforts considérables pour l'entretien et la maintenance des infrastructures avec une exigence permanente d'appropriation de méthodes de gestion et d'exploitation modernes conformes aux standards internationaux.

A ce titre, le MTP a confié à l'organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP), créé en 1997, les missions de préservation du patrimoine infrastructurel afin d'améliorer les performances de gestion et d'entretien du réseau routier.



Les objectifs

Contribuer au renforcement de la politique de préservation du patrimoine infrastructurel par des méthodes de gestion appropriées;

Accompagner le CTTP dans la mise en place des systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art.

Les résultats attendus

- **Résultat R1** : La banque de données routières et le système d'aide à la gestion de l'entretien routier sont performants ;
- **Résultat R2** : La banque de données des ouvrages d'art et le système d'aide à la gestion sont opérants ;
- **Résultat R3** : Le système de comptage est généralisé sur l'ensemble du réseau routier et le système de pesage des camions est élaboré pour préserver le réseau routier



Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire (CTTP II)



Jumelage:

Montant: 1 3500 000,00 EUR
Période de mise en œuvre: janvier 2016- janvier 2018
Bénéficiaire: Ministère des Travaux Publics, Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP)
Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme
 M. Abdelkader FAHEM, Chef de Projet

Adresse: Quatre Chemins de Kouba, Route de Bachdjarah BP 206, Kouba, Alger -Algérie
Tél. : +213 5 55 62 69 09 / +213 21 28 44 32 - 35 / +213 21 28 43 81 - 84
Fax : +213 21 28 43 80
E-mail : afahem2000@yahoo.fr

Le contexte

En Algérie, le réseau routier est le premier support de la mobilité des personnes et des marchandises. Le maintien d'un bon niveau de service et la garantie de la sécurité des usagers font partie des priorités des pouvoirs publics algériens. Différents signes de dégradation de la qualité du service rendu aux usagers apparaissent, c'est pourquoi les instances compétentes dans le domaine comptent y remédier par les actions suivantes :

- la mise en place d'une politique rigoureuse d'entretien et de gestion des réseaux ;

- la mise en conformité des infrastructures routières et aéroportuaires ;
- le développement de nouvelles techniques routières durables et économes ;
- la mise en place opérationnelle des spécifications fonctionnelles garantissant un niveau de service conforme des équipements routiers

Ainsi, le programme 2010-2014 comporte la réalisation de 30 projets

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association





visant à prolonger la durée de vie du patrimoine, et le maintien d'un seuil de sécurité en rapport avec les normes internationales et au regard de la directive européenne 2008/96/CE du 19 novembre 2009 concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières.

Les infrastructures aéroportuaires, qui jouent un rôle important dans le développement et l'attractivité du pays, nécessitent une adaptation permanente aux normes et standards internationaux. L'exploitation des aéroports est assurée conjointement par le Ministère des Transports (MT) et le Ministère des Travaux Publics (MTP).



Les objectifs

Contribuer au renforcement de la politique algérienne de préservation et d'entretien du patrimoine d'infrastructure routière et aéroportuaire avec des objectifs de durabilité et de performance. Doter le CTPP de pratiques efficaces dans l'amélioration des performances et la durabilité des infrastructures routières et aéroportuaires par la mise en place d'un dispositif de diagnostic, des techniques d'aménagement et d'homologation des produits et équipements routiers.

Les résultats attendus:

- **Résultat R1** :Les compétences du CTPP sont améliorées en matière de diagnostic du réseau routier à fort trafic ;
- **Résultat R2** :Les règles de contrôle de sécurité, d'aménagement des abords et d'homologation des produits et équipements d'exploitation sont élaborées et mises en œuvre ;
- **Résultat R3** :Un dispositif de contrôle des infrastructures aéroportuaires est mis en œuvre selon les standards internationaux.



Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion



P3a

Jumelage

Montant: 1.721.000 EUR

Période de mise en œuvre: janvier 2016-janvier 2018

Bénéficiaire: Cour des Comptes

Contact: M. Djilali Lebibet,
Directeur du programme
M. Mohamed Salim BENAMMAR, Chef
de Projet

Adresse: Cour des Comptes 38, avenue
Ahmed GHERMOUL 16 000 Alger

Tél. : +213 21 65 17 27

Fax : +213 21 65 60 06

Site Web: <http://www.ccomptes.org.dz/>

E-mail : sg@ccomptes.org.dz

Le contexte

En 2001, l'Algérie a lancé une ambitieuse réforme de son système de finances publiques. Soutenue par la Banque Mondiale, cette réforme comprenait deux volets principaux : une réforme du système budgétaire, et le développement d'un système intégré de gestion des finances publiques.

L'objectif de l'actuel Gouvernement algérien, concernant la modernisation des finances publiques vise le passage d'un système de gestion budgétaire fondé sur les moyens à un système fondé sur la performance. Un tel système doit assurer que la politique budgétaire reflète les priorités nationales et sectorielles et

que les gestionnaires des fonds publics sont responsabilisés et jugés sur leur performance. Il doit amener à une gestion plus efficace et transparente des finances publiques. Nombre d'activités sont en cours avec des partenaires extérieurs, mais aussi sur des ressources internes.

Le contrôle de l'engagement de la dépense est exercé par le contrôleur de la dépense engagée. Même s'il existe d'autres contrôles internes de ce type dans les organismes publics, les contrôleurs financiers de la Direction Générale du Budget (DGB) du Ministère des finances exercent ce contrôle, qui s'intéresse à la régularité de l'engagement proposé par l'ordonnateur et ne s'occupe pas de l'opportunité des engagements.



Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association





Depuis 2010, la DGB a étendu ces contrôles aux Wilayas et aux communes.

Le contrôle de paiement consiste en un contrôle des comptes sur les ordonnateurs avant la prise en charge des titres de dépenses émis par l'ordonnateur, le comptable public est tenu de s'assurer que ceux-ci sont autorisés par les lois et les règlements relatifs à la réalisation des dépenses.

Le contrôle financier et le contrôle de gestion a posteriori est exercé d'une part par l'Inspection Générale des Finances (IGF), et d'autre part par la Cour des comptes. L'IGF peut aussi intervenir pendant le déroulement des opérations, contrairement à la Cour des comptes.

Au sein des ministères, certaines inspections sectorielles responsables du contrôle a posteriori réalisent parfois également des contrôles financiers. Par ailleurs, des commissions peuvent exister pour le contrôle spécifique des marchés publics, attribution comprise dans les contrôles financiers exercés par les organes susmentionnés.

Selon l'Inspecteur Général de l'Inspection Générale des Finances (DGIGF), l'IGF fait un travail similaire à celui de la Cour des Comptes, leurs interventions respectives se recoupent, notamment s'agissant du contrôle des administrations territoriales. L'Inspecteur Général produit un rapport annuel pour le Ministère des finances. La majorité des missions de contrôle exercées par l'IGF se fait non pas sur la base de la planification de l'IGF, mais sur demande du Ministère des finances ou de l'un des ministères de tutelle.

Les objectifs

- Contribution à la bonne gouvernance administrative et financière de l'Etat algérien et aux réformes en cours ;
- Renforcement du système général de contrôle et de maîtrise de la gestion du secteur public dans son ensemble ;
- Renforcement, par la professionnalisation des magistrats, de l'efficacité du travail de la Cour pour l'ensemble de ses missions principales (attributions juridictionnelles, exécution de la Loi de finances et contrôle de la qualité de la gestion) et amélioration de la mise en conformité de son activité avec les normes et les bonnes pratiques européennes et internationales.

Étant donné que les effectifs disponibles à la Cour des comptes et à l'IGF sont trop peu nombreux pour couvrir l'ensemble du territoire national, les deux institutions, chacune restant dans son rôle (celui du contrôle externe pour la Cour et du contrôle interne pour l'IGF), devraient coopérer et se coordonner le plus possible afin de renforcer le système de contrôle des finances a posteriori.

Certaines bonnes pratiques relatives à la coordination entre les deux institutions de contrôle sont en place. Ainsi, la règle observée lors des missions est que si l'une des deux institutions est déjà sur place, l'autre se retire ; de même, quand la Cour des comptes a apuré des comptes, l'IGF ne peut plus contrôler ces comptes ; enfin, quand l'IGF organise des formations ou des séminaires internes, elle invite la Cour des comptes.

Un programme de travail conjoint à l'IGF et à la Cour des comptes a été développé pendant quelques années, mais cette pratique a été abandonnée depuis. Désormais, conformément à l'Ordonnance n° 95-20 modifiée en 2010, l'IGF doit uniquement se conformer à l'obligation de transmettre à la Cour des comptes une copie ou un extrait de son rapport, en particulier des éléments que l'IGF considère comme relevant de la compétence de la Cour.

Une meilleure coopération et coordination entre les deux institutions pourrait améliorer significativement la qualité et l'efficacité des contrôles exercés par la Cour des comptes et par l'IGF, en soulignant à nouveau que la Cour doit exercer un contrôle externe quand l'IGF est responsable du contrôle interne.

Les résultats attendus

- **Résultat R1** : La Cour des Comptes est dotée des moyens indispensables à la mise en conformité de son fonctionnement et de son activité aux normes internationales et aux bonnes pratiques européennes et internationales ;
- **Résultat R2** : Le réaménagement de la fonction juridictionnelle est engagé pour la rendre plus efficiente et moins consommatrice de moyens ;
- **Résultat R3** : Le réaménagement de la fonction juridictionnelle est engagé pour la rendre plus efficiente et moins consommatrice de moyens ;
- **Résultat R4** : Le contrôle de la qualité et de la performance de la gestion s'oriente progressivement vers la conformité avec les normes et les bonnes pratiques européennes et internationales.



Appui au Ministère de l'Industrie et des Mines dans sa stratégie d'innovation industrielle P3a



(Nouveau Jumelage)

Montant: 1 450 000,00 EUR
Période prévue de mise en œuvre: septembre 2016 – septembre 2018
Bénéficiaire: Ministère de l'Industrie et des Mines
Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme
 M. Hocine BENDIFF, Chef de Projet
Adresse: Ministère de l'Industrie et des Mines Direction générale de la veille stratégique, des études économiques et des systèmes d'information 2, rue Ahmed BEY Immeuble Le Colisée El Biar – Alger Algérie
Téléphone : + 213.21.74.33.91
Fax : + 213.21.23.91.72
E-mail: bendiffho@yahoo.fr

Objectif général

Contribuer à la politique de modernisation industrielle de l'Algérie et renforcer les capacités d'innovation industrielle.

Objectif spécifique

Amélioration des performances du Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM) dans la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie de promotion de l'innovation industrielle.

Les résultats attendus

- **Résultat 1** : La stratégie d'innovation

industrielle du MIM et son cadre réglementaire sont élaborés ;

- **Résultat 2** : Les études, notes et analyses stratégiques sont réalisées suivant des standards internationaux ;
- **Résultat 3** : Les Pôles industriels sont déployés comme outil de développement économique territorial ;
- **Résultat 4** : Les compétences des cadres du MIM, des réseaux d'appui et des opérateurs économiques sont renforcées sur les questions d'innovation.

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association





Appui au MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC en Algérie



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



(Nouveau Jumelage)

Montant: 1 400 000,00 EUR

Période prévue de mise en œuvre: octobre 2016 – octobre 2018

Bénéficiaire: Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC)

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme

M. Sid Ahmed KARKOUCHE, Chef de Projet

Adresse: Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) 4 BD Krim Belkacem, Alger 16027

Tél : 021711220

Fax : 021730047

E-mail: contact@mptic.dz

Objectif général

L'objectif général du projet de jumelage vise au développement des activités économiques basées sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des usages correspondants.

Objectif spécifique

Le projet de jumelage a pour objectif spécifique le renforcement des capacités du MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC.

Les résultats attendus:

- **Résultat 1 :** Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation ;

- **Résultat 2 :** L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le MPTIC est renforcé ;
- **Résultat 3 :** Le processus d'incubation est revisité ;
- **Résultat 4 :** L'ANPT dispose du parc technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub.



Coopération entre la Délégation de l'Union européenne en Algérie et le Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise (Club CARE)



Montant: 20 000 Euro

Période de mise en œuvre: 2016-2018

Bénéficiaires: Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise (CARE)

Contact: Délégation de l'UE en Algérie

Tel: +213 21 92 36 40

Fax: +213 21 92 36 81

Email: DELEGATIONALGERIA@eeas.europa.eu

Site web: <http://care-dz.org/>

La Délégation de l'Union européenne en Algérie et le Club CARE ont signé en avril 2014 un protocole d'accord dont l'objectif est l'organisation d'événements, la réalisation d'études et l'édition de publications sur des sujets d'intérêt commun aux deux entités. Cette coopération, basée sur les activités susmentionnées, a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement entrepreneurial en Algérie, par le biais de la dynamisation de l'action et de la réflexion autour des thématiques qui sont importantes pour cet environnement.

Les événements organisés dans le cadre de ce protocole visent à permettre une participation élargie de tous les acteurs intéressés dans le développement économique et social en Algérie et à permettre l'expression des opinions de tous les participants désireux de contribuer aux débats.

Depuis le début du partenariat, une vingtaine de rencontres publiques liées à la thématique secteur privé et climat des affaires, ont été organisées sous la dénomination «Les

Matinales du CARE. Pour la période 2016/18, d'autres rencontres seront organisées sous forme des Matinales, et éventuellement (selon disponibilité de budget additionnel) des événements de plus grande dimension comme des conférences internationales avec la participation de personnalités du métier. En décembre 2015, CARE organisé, avec le support de l'UE, une conférence internationale, avec la participation de M. Hernando de Soto (spécialiste renommé en économie informelle) et M. Philippe de Fontaine Vive, ex-vice-président de la BEI dans le domaine du système bancaire.)

CARE est une association algérienne à but non lucratif, qui souhaite réfléchir, agir et communiquer autour des problématiques liées à l'entreprise et son environnement. Les membres de CARE sont des représentants d'entreprises algériens qui ont accumulés une vaste expérience sur le climat des affaires en Algérie et ils sont prêts à partager leur expérience avec une audience élargie pour mobiliser le potentiel de développement économique et social en Algérie.



C. Programmes régionaux

Le programme de développement du secteur privé :

Stimuler le secteur privé afin de contribuer à la croissance durable et inclusive et à la création d'emplois, tant à l'échelon régional que sous-régional.



Programme régional

Montant: 12 millions d'EUR

Période d'exécution: 2013 -2016

Bénéficiaires: l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie, le Territoire palestinien occupé et la Tunisie

Contact: Délégation de l'UE en Algérie
Tel.: +213 21 92 36 40
Fax: +213 21 92 36 81
Email: DELEGATIONALGERIA@eeas.europa.eu

Site web: http://www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=524&id_type=10&lang_id=469

Objectifs

Le programme de développement du secteur privé entend contribuer à développer le secteur privé en vue de créer des emplois indispensables à la jeunesse, un facteur clé pour réaliser un développement plus durable dans la région du Sud de la Méditerranée.

Le programme vise en particulier à encourager la création d'un environnement propice aux microentreprises et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans la région du Sud de la PEV, à développer des réseaux euro-méditerranéens de qualité offrant un soutien et des services adéquats pour investir dans les micro-entreprises et les PME, ainsi qu'à démontrer le potentiel des industries culturelles et créatives (par le biais d'initiatives pilotes) pour promouvoir la croissance inclusive.

Concrètement

Le programme régional cible les PME en intervenant au niveau macroéconomique (environnement propice aux micro-entreprises et PME), méso-économique (renforcement des agences de soutien des micro-entreprises et PME) et microéconomique (soutien aux pôles de compétence régionaux dans les industries culturelles et créatives).

En réponse aux rapports de l'ONU soulignant le potentiel de croissance des industries créatives dans les pays en développement, le programme encourage le développement des industries culturelles et créatives dans la région. Il optimise son impact en tirant profit des pôles de compétence déjà existants dans des domaines tels que les technologies de l'information, l'artisanat, le tourisme, le textile, la mode ou encore les cosmétiques.

Actions en bref, le programme

- Met en place des réseaux euro-méditerranéens de qualité offrant un soutien et des services adéquats aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME);
- Renforce le rôle du groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne en soutenant et en coordonnant les réformes liées aux PME, développe les capacités des coordinateurs de la Charte euro-méditerranéenne à défendre et promouvoir les micro-entreprises et les PME, informe les micro-entreprises et PME sur les moyens financiers qui leur sont disponibles et promeut l'utilisation de ces sources de financement;
- Sélectionne et cofinance les initiatives pilotes les plus prometteuses qui démontrent le potentiel des industries culturelles et créatives pour promouvoir

la croissance inclusive et l'emploi dans la région du Sud de la PEV;

- Identifie les stratégies sectorielles régionales dans un nombre limité de secteurs prometteurs – en plus des industries créatives et culturelles – pour générer de nouveaux échanges avec l'UE ou intra-méditerranéens, attirer de nouveaux investissements et développer davantage les partenariats avec l'UE ou intra-méditerranéens;
- Organise, dans le contexte des stratégies sectorielles régionales identifiées des événements réunissant des spécialistes des associations sectorielles méditerranéennes, des entreprises et leurs homologues dans l'UE et les autres pays méditerranéens;
- Fait connaître les meilleures pratiques de chaque pays méditerranéen, ce qui peut améliorer l'image qu'ont les investisseurs de la région.



Appui aux partenariats d'affaires et d'investissement dans le sud de la Méditerranée - EUROMED Invest



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط

Programme régional

Montant: 5 millions d'EUR

Période d'exécution: 2014 - 2016

Bénéficiaires: Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie et Turquie

Contact: Délégation de l'UE en Algérie
Tel.: +213 21 92 36 40
Fax: +213 21 92 36 81
Email: DELEGATIONALGERIA@eeas.europa.eu

Site web: www.euromedinvest.eu

EUROMED INVEST

EUROMED Invest, doté d'un budget de 5 millions d'EUR, est un important programme européen visant à développer les investissements privés et les relations économiques dans la zone euro-méditerranéenne.

L'objectif est de renouveler l'intérêt des PME pour le marché euro-méditerranéen, d'augmenter le flux d'investissements et des projets d'affaires, ainsi que de permettre à l'Union européenne de retrouver sa position de leader en tant que source d'investissements directs (IDE) dans ces pays.

EUROMED Invest est coordonné par ANIMA Investment Network dans le cadre d'un consortium constitué de 6 partenaires : Eurochambres (Association des Chambres de commerce européennes), ASCAME (Association des Chambres de commerce de Méditerranée), BusinessMed (Union des confédérations d'entreprises en Méditerranée), EMDC (Fondation euro-méditerranéenne pour le développement des micros, petites et moyennes entreprises), GACIC (Chambre de commerce germano-arabe) et EABC (Euro-Arab Business Council).

EUROMED Invest est financé par la Commission européenne, le consortium

Med Alliance, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille.

Le projet EUROMED Invest vise à développer durablement les relations d'affaires, les investissements et les partenariats d'entreprises entre les deux rives de la Méditerranée.

EUROMED Invest veut contribuer à créer un nouveau modèle de développement inclusif dans le sud de la Méditerranée, tout en essayant de redonner à l'Europe son rôle de leadership en tant que source d'investissements directs étrangers dans ces pays.

Financé à la hauteur de 80% par l'Union européenne, il est piloté par le consortium MedAlliance, mené par ANIMA Investment Network.

Instruments du Projet

1. Euro-Med Business Roadshow dans les pays du sud de la Méditerranée

Cet instrument se concentre sur la promotion d'un pays du sud de la Méditerranée. Le Roadshow au sud veut contribuer à améliorer l'image du pays en question auprès de l'Europe et des autres sociétés

du sud de la Méditerranée, tout en augmentant les flux de partenariats d'affaires entre celui-ci et les pays européens, ainsi que les relations sud-sud et les investissements directs étrangers (IDE).

2. Euro-Med Business Roadshow en Europe

Idéalement organisé en marge des plus importants salons commerciaux en Europe, cet instrument se propose de promouvoir l'ensemble des pays du sud de la Méditerranée en les positionnant par rapport aux opportunités économiques qu'ils offrent dans les 5 secteurs cibles du projet.

3. Master Class pour jeunes entrepreneurs

La Master class vise à développer la culture d'entreprise dans les pays du sud de la Méditerranée. Ces formations s'adressent à un groupe sélectionné de jeunes porteurs de projets afin d'accroître leur capacité à formuler et développer leur projet d'entreprise. L'apport de formateurs expérimentés et d'entrepreneurs de succès du Sud de la Méditerranée (femmes entrepreneurs et talents de la

diaspora en Europe) assure un apprentissage théorique et pratique à la fois.

Programme de mentorat pour les entrepreneurs

Le programme de mentorat prévoit un service permanent pour tous les entrepreneurs qui bénéficient des actions d'EUROMED Invest. L'instrument se propose de développer des partenariats durables entre deux entreprises (co-production, co-innovation, la co-implantation, de co-marketing).

EUROMED Invest Academy

Les académies d'EUROMED Invest sont des séminaires de formation et de partage d'expériences de pair à pair entre organismes de soutien aux entreprises. Ces ateliers essaient de maximiser leurs échanges afin d'améliorer la qualité des services de soutien aux entreprises dans les trois domaines d'intérêt correspondant aux différentes phases du cycle de vie des PME (création et démarrage, croissance et développement, internationalisation) ainsi que le marketing territorial.





Développement de Clusters dans les Industries Culturelles et Créatives dans le Sud de la Méditerranée

Site web: <http://www.cci-clusters.org/?q=fr>

L'Union européenne, avec une contribution financière de la Coopération italienne au développement, finance le projet «Développement des Clusters dans les Industries Culturelles et Créatives dans le Sud de la Méditerranée», mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Ce projet vise à renforcer les clusters sélectionnés et les initiatives de clusters dans les industries culturelles et créatives (CCI) dans le Sud de la Méditerranée, qui ont la capacité de devenir des initiatives pilotes prometteuses de clusters.

Depuis le lancement du projet en février 2014, une équipe d'experts de l'ONUDI a interviewé plus de 500 personnes dans les 7 pays participants, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie, afin d'établir une cartographie des industries culturelles et créatives et a identifié plus de 140 clusters et 70 autres regroupements d'entreprises.

Le projet a aussi lancé un appel à manifestation d'intérêts auprès d'entreprises, d'associations et d'institutions dans les pays bénéficiaires du Sud de la Méditerranée, qui souhaitent bénéficier de l'aide du projet lors de la formation de clusters. En tout, ce sont 134 propositions qui ont été reçues, témoignant ainsi du vif intérêt vis-à-vis de la formation de clusters dans les industries culturelles et créatives dans la région. Les propositions couvraient un large éventail d'industries, notamment la céramique, le textile et l'artisanat. Dans chaque pays, un Comité National de Pilotage (CNP) a analysé ces propositions et soumis ensuite une liste restreinte pour la sélection finale.

Le 11 décembre 2014, l'Union pour la Méditerranée, qui a accordé son label au projet, a organisé le premier Comité d'Approbation du Projet (CAP) à Barcelone, où les représentants de six pays sur les sept partenaires, de la Banque d'investissement européenne et de l'ONUDI se sont réunis pour réviser la cartographie établie et sélectionner de manière unanime une sélection de deux clusters par pays partenaire.

Les 12 clusters choisis proviennent essentiellement des industries liées au design : le CAP a choisi les clusters de la dinanderie et des bijoux en Algérie, les clusters de la mode et de la céramique en Jordanie, les clusters d'ameublement et des bijoux au Liban, les clusters du textile de maison et de décoration-ameublement au Maroc, les clusters de l'artisanat et de l'ameublement en Palestine et les clusters des arts de la table et de la mosaïque en Tunisie.

Cérémonie de lancement du projet «Développement des clusters dans les Industries Culturelles et Créatives dans le Sud de la Méditerranée» à Batna (4 mars 2015) et à Constantine (5 mars 2015)

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) met en œuvre ses activités pour le développement du cluster Bijoux à Batna et du cluster Dinanderie à Constantine. Financés par l'Union européenne avec une contribution de la Coopération italienne pour le développement dans le cadre du projet régional "Développement des Clusters dans les Industries Culturelles et Créatives dans le Sud de la Méditerranée", ces activités visent à améliorer la compétitivité des artisans et des entreprises qui participent aux clusters sélectionnés à travers des actions pour mettre en place l'organisation des clusters et qui ciblent le développement des produits ainsi que l'accès aux marchés.

Batna, Constantine, 04-05 mars 2015 – Sous les auspices du Ministère de l'Industrie et des Mines, et avec la participation de toutes les parties prenantes, deux cérémonies de lancement ont eu lieu pour inaugurer le développement du cluster Bijoux à Batna et du cluster Dinanderie à Constantine.

Les deux clusters ont présenté leur candidature en réponse à un appel à propositions, et ont été sélectionné à l'unanimité par les membres du Comité National de Pilotage. Les deux clusters bénéficient du support de leur Chambre d'Artisanat et des Métiers, qui regroupent une grande majorité des acteurs de chacune des chaînes de valeur y compris les artisans et les PME, les institutions de soutien et les institutions financières ainsi que les autorités concernées.

La mise en œuvre des clusters se caractérise d'abord par le développement de business plans des clusters. A cette fin, un diagnostic va être réalisé pour chaque cluster dans les mois à venir ; il sera suivi par le développement d'une vision commune pour le développement de chaque cluster ainsi que des lignes d'actions à traiter dans le cadre du projet.

A travers une approche participative, d'autres actions concrètes – telles que des formations avec des experts internationaux, des ateliers ou des voyages d'études – seront fixées et seront mises en œuvre à partir du mois d'octobre 2015.

En parallèle à cette mise en œuvre des deux clusters retenus par le Comité National de Pilotage, des actions de renforcement des capacités de tous les clusters seront organisées, qui bénéficieront aussi aux clusters qui n'ont pas été sélectionnés.



Coopération industrielle pour renforcer le partenariat 9ème Réunion des ministres euro-méditerranéens de l'industrie

Des représentants de plus de 30 pays et partenaires euro-méditerranéens se sont réunis à l'occasion de la neuvième session ministérielle sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne de l'Union pour la Méditerranée (UpM), organisée le 19 février 2014 à Bruxelles, dans le but de renforcer le soutien aux PME et de progresser encore dans la réalisation de l'ambition ultime

de cette Union, à savoir la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Des associations d'entreprises internationales et nationales ainsi que des organisations internationales ont aussi contribué au débat.

Les conclusions d'une évaluation du climat des affaires dans les pays

méditerranéens voisins ont été présentées et entérinées, un programme de travail pour 2014-2015 a été examiné et les ministres ont adopté une déclaration exprimant leur volonté de continuer à développer les activités commerciales de la région.



Évaluation du climat des affaires en Méditerranée

L'évaluation de 2013 du climat des affaires de la région méditerranéenne a montré que les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en faveur des PME n'ont été que modestes, graduels et disparates dans tous les pays et tous les secteurs.

Dans l'ensemble de la région, le dialogue entre les secteurs public et privé est plus ouvert et plus constructif et, d'une manière

générale, a contribué à améliorer la qualité de la politique des pouvoirs publics en faveur des petites entreprises.

L'évaluation de 2013 a porté sur l'évolution de la situation au cours des cinq dernières années. Plusieurs centaines d'acteurs du développement des entreprises des secteurs public et privé y ont contribué dans les pays méditerranéens voisins suivants : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine et la Tunisie. L'évaluation a été coordonnée par la Commission européenne, en collaboration avec l'Organisation



de coopération et de développement économiques (OCDE), la Fondation européenne pour la formation (FTE) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Éléments du programme de travail 2014/2015

Les ministres ont également abordé le programme de travail à mettre en œuvre en 2014/2015, pour définir les orientations stratégiques de la future coopération industrielle euro-méditerranéenne, y compris les méthodes destinées à poursuivre l'amélioration du climat des affaires et à promouvoir l'entrepreneuriat, l'innovation et les PME, en se fondant sur le « Small Business Act » (SBA) pour l'Europe.

L'objectif consiste aussi à encourager les PME à innover, exporter, travailler en réseau et à l'international, de créer un grand marché pan-euro-méditerranéen pour les produits industriels, d'instaurer des dialogues et d'échanger de bonnes pratiques dans les secteurs d'intérêt commun, tels que l'industrie du textile et de l'habillement et l'industrie de la création.

Déclaration conjointe

À l'issue de cette réunion, les ministres de l'industrie de l'Union pour la Méditerranée ont adopté une déclaration visant à :

- poursuivre la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et le rapprochement avec

le (SBA) pour l'Europe, en tenant compte des conclusions et des recommandations de l'évaluation de 2013 concernant la mise en œuvre de la Charte et du SBA pour l'Europe, ce qui suppose une formation à l'échelon régional et local ainsi que l'optimisation et la mise en synergie de l'appui financier et de l'assistance technique fournis par l'Union et d'autres donateurs;

- intensifier la mise en réseau des entreprises et des services de soutien aux entreprises dans les pays méditerranéens, qu'ils soient membres de l'Union ou non;
- poursuivre la création d'un grand marché industriel euro-méditerranéen, ce qui comprend la préparation et la négociation des accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels;
- instaurer des dialogues dans les domaines d'intérêt commun, tels que le dialogue sur l'avenir du secteur du textile et de l'habillement et échanger les meilleures pratiques (par exemple la formation de groupements dans les secteurs de l'industrie de la création).

La déclaration peut être considérée comme une étape importante dans le processus d'évolution vers une région euro-méditerranéenne où les PME peuvent être constituées, se développer, créer des emplois, exporter, importer, investir et établir des partenariats commerciaux.



Mécanisme euro-méditerranéen de facilitation du commerce et de l'investissement (EUROMED - TIFM)



Le Mécanisme de Facilitation du Commerce et des Investissements Euromed (TIFM) est un projet financé par la CE qui a pour but de faciliter la mise en place de relations économiques plus étroites entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée, ainsi qu'à contribuer à une plus grande intégration économique dans la région, en fournissant un portail d'information en ligne, couvrant les pays "TIFM": Algérie, Egypte, Jordanie, Israël, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie, ainsi que la Turquie qui va également se joindre au projet.

Le projet sera mis en œuvre par le Centre du commerce international (ITC), une agence conjointe des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce. La mission de l'ITC est d'accélérer le développement économique durable dans les pays en développement et dans les économies en transition à travers le développement du commerce international, et ce en collaborant avec les responsables politiques, les institutions d'appui au commerce et le secteur privé.

Le projet fournira un portail d'information en ligne, EuroMed Trade Helpdesk, et coordonnera le réseau TIFM de résolution de problèmes composé d'institutions nationales chargées de répondre aux demandes de renseignements postées sur le portail en ligne, facilitant ainsi le commerce et l'investissement.

Le portail en ligne Euromed Trade Helpdesk sera calqué sur le site Internet Export Helpdesk de l'Union européenne (UE) et contiendra des informations sur les statistiques commerciales, les tarifs douaniers appliqués et les accords préférentiels, les règles et les certificats d'origine, les taxes générales et spécifiques par produit (réglementations sanitaires et

phytosanitaires, les réglementations sur l'étiquetage, etc.), les contacts d'affaires (par exemple les institutions commerciales pertinentes, les chambres de commerce, etc.) ainsi que des informations commerciales sur des événements importants.

Le portail et le réseau de résolution de problèmes continueront à être fonctionnels au-delà de la durée de vie du projet, et les informations continueront à être identifiées, recueillies et classées de façon durable. L'ITC coordonnera cette collecte avec les points focaux nationaux, traitera et téléchargera les données sur le portail. Un accent particulier sera mis sur les réglementations des conditions d'accès aux marchés. Le portail sera intégré dans la gamme d'outils d'analyse de marchés de l'ITC, biens publics gratuits sous forme de base de données avec une infrastructure bien adaptée à l'hébergement des données TIFM.

Le réseau TIFM de résolution de problèmes composé d'institutions d'appui au commerce sera responsable de la promotion du commerce et de l'investissement entre les pays TIFM et l'UE. Le réseau fournira des données et répondra aux requêtes liées au commerce et à l'investissement postées sur le portail en ligne par les opérateurs économiques de la région. L'ITC coordonnera ce service de réponse aux requêtes.

Pour plus d'informations sur le projet TIFM, vous pouvez contacter la section Recherche et analyse de marchés de l'ITC marketanalysis@intracen.org.

Programme régional

Montant: financement en cours Période d'exécution: 2014 -2016

Bénéficiaires: Algérie, Egypte, Jordanie, Israël, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie, ainsi que la Turquie

Contacts: Section de recherche et analyse de marchés du Centre du commerce international (ITC): marketanalysis@intracen.org

Pour l'Algérie: ALGEX

Site web: <http://www.intracen.org/euromed/>





Le Projet pour l'Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée EBESM

Site web: <http://www.ebesm.eu/fr/home/>



L'Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée (appelé projet EBESM), est un partenariat entre l'Union Européenne (UE) et les dix pays de la région du voisinage sud de l'Union Européenne (PEV-Sud) à savoir, l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, la Syrie [1] et la Tunisie. Il vise à contribuer au développement d'un environnement commercial favorable aux micros, Petites et Moyennes Entreprises dans la région PEV-Sud, en conformité avec les bonnes pratiques de l'UE et à travers le renforcement de l'expertise technique et des capacités du public cible et des parties prenantes privées.

Par ailleurs, le projet vise à sensibiliser le public et à renforcer le dialogue politique autour des enjeux du développement des MPME, y compris l'accès au financement, notamment afin de porter une plus grande attention aux PME en tant que génératrices d'emploi. Cela devrait permettre d'étendre le secteur privé dans la région en favorisant une croissance plus solide, inclusive et durable.

Le contexte du projet

La coopération industrielle Euro-Med

EBESM est une étape dans un processus de vingt ans qui lie la coopération industrielle de l'UE et ses partenaires stratégique du sud de la Méditerranée. Le processus de coopération industrielle Euro-Med, sous l'égide du partenariat Euro-Méditerranéen, participe à créer une zone de prospérité partagée entre ces deux entités, et existe pour améliorer l'encadrement réglementaire au

service des entrepreneurs et des affaires.

Les activités d'EBESM sont liées au programme de travail du Groupe de Coopération industrielle Euro-Méditerranéen, et suivent l'évaluation des politiques et mesures en faveur des PME dans les pays MED, effectuée en 2014 par la Commission européenne, l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE), la Fondation européenne de formation (ETF), en consultation avec la Banque européenne pour l'investissement (BEI). Cette évaluation s'est basée sur le "Small Business Act" (SBA) pour l'Europe et a été coordonnée par les coordonnateurs nationaux de la Charte/SBA, qui sont les principaux interlocuteurs du projet EBESM au niveau national.

Une évaluation de même nature conduite en 2008 s'est basée sur la Charte Euro-Méditerranéenne pour l'entreprise, utilisée comme cadre de référence des politiques en faveur des PME, avant la décision en 2011 des Ministres de l'industrie des pays MED d'aligner graduellement la Charte avec le SBA.

EBESM soutient les pays bénéficiaires à mettre en œuvre les recommandations des réformes prioritaires identifiées dans le rapport d'évaluation "Politiques en faveur des PME: Afrique du Nord et Moyen Orient, 2014, Evaluation sur la base du Small Business Act pour l'Europe", afin de contribuer à libérer le potentiel de leurs PME.



Capitalisation des acquis des programmes de coopération Algérie/ UE PME I et PME II

Site web: <http://www.cap-pme.dz/>

Dans le cadre du processus d'ouverture économique et d'intégration progressive de l'Algérie à la zone de libre-échange avec l'Union européenne, conscient de l'importance de la contribution des PME dans la structuration de l'économie, de la dynamique sociale et de l'emploi, le Gouvernement algérien a entrepris, depuis le début des années 2000, plusieurs politiques de réforme et a mis en place différents instruments d'appui au secteur des PME.

L'Union européenne a soutenu ce processus à travers le financement d'un premier projet pilote EDPME- Programme d'Appui au Développement de la PME, appelé ici PME I, destiné à appuyer la mise à niveau et améliorer la compétitivité du secteur des PME privées pour qu'il contribue pour une part plus importante à la croissance économique et sociale de l'Algérie.

Sur la base de l'évaluation des résultats de ce programme qui a été mis en œuvre de 2002 à 2007, le Gouvernement algérien et l'UE ont décidé de mettre en place le Programme PME II : Programme d'Appui aux PME/PMI et à la Maîtrise des Technologies d'Information et de Communication, mis en œuvre de 2009 à 2014.

Dans un souci de consolidation des acquis des Programmes de Coopération, PME I et PME II, les autorités de tutelle -Ministère de l'Industrie et des Mines et la Délégation de l'Union européenne en Algérie- ont signé le 2 février 2015 un Mémoire d'utilisation des reliquats des Fonds issus des Programmes PME I et PME II.

Le Mémoire prévoit la mise en place d'une structure spécifique de gestion du nouveau Projet d'Appui appelé Cap-PME : Projet de Capitalisation des Acquis des Programmes Algérie/UE – PME I et PME II, pour une durée de 24 mois.

Cap-PME s'adresse en particulier aux entreprises bénéficiaires des Programmes PME I et PME II, ayant engagé des plans de modernisation et relevant d'un certain nombre de filières cibles, dans le but de procéder à :

- L'Évaluation de l'impact qualitatif du Programme d'Appui PME II sur leur développement;
- La réflexion sur les meilleures pratiques en matière d'Appui à la PME.

- La consolidation de l'effort de modernisation par des actions complémentaires (couverture de certains besoins spécifiques) ;
- L'implication du tissu associatif professionnel /Unions Patronales notamment pour les actions groupées et ou/ des projets d'appui sectoriel ;
- L'Elaboration d'une base de données des compétences de la consultance nationale ;
- L'instauration d'une passerelle de communication pérenne et organisée avec l'administration en charge des PME pour les accompagner dans leur développement.

Destiné à porter un regard rétrospectif et prospectif de la PME, Cap-PME est un instrument d'évaluation, de capitalisation, de consolidation des Appuis des Programmes PME I et PME II. CAP-PME organise également des PME bénéficiaires par filière pour une diffusion des bonnes pratiques.





CHAPITRE 02

AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL ET PECHE

Introduction

La diversification de l'économie constitue aujourd'hui l'une des principales priorités pour les autorités algériennes. La dépendance aux hydrocarbures introduit un facteur de risque structurel lié à l'instabilité des prix fixés par le marché international. En effet, le secteur des hydrocarbures a contribué à 50% en moyenne du PIB au cours des cinq dernières années et, en matière de commerce extérieur, le déséquilibre est encore plus significatif puisque le pétrole et le gaz représente 97% des recettes d'exportation.

Pour diminuer progressivement le poids de cette dépendance, préparer l'après-pétrole et exploiter les potentialités qui existent dans d'autres secteurs, les autorités algériennes ont formulé des stratégies sectorielles de développement économique. La mise en œuvre des programmes, mettant l'accent sur la redynamisation des secteurs hors hydrocarbures, a été amorcée.

Les grands axes de croissance socio-économiques hors hydrocarbures que prévoit le plan d'action du Gouvernement pour la période 2015-2019 sont la promotion de l'investissement et la diversification de l'économie basée sur le développement industriel, agricole et touristique.

Dans ce contexte, le partenariat entre l'Union européenne et l'Algérie s'est traduit notamment par plusieurs programmes de diversification de l'économie dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du tourisme (DIVECO 1), de la pêche et de l'aquaculture (DIVECO 2) ainsi que de programmes de développement rural (Programme Proximité rurale, Programme d'actions pilotes ENPARD) et des jumelages dans ces secteurs qui sont détaillés ci-après.



A. Programmes bilatéraux

Appui à la diversification de l'économie - Secteurs agriculture, agroalimentaire et tourisme (DIVECO 1)



Le contexte

Coïncidant avec ces stratégies nationales, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme ont été choisis pour bénéficier du programme DIVECO 1, compte tenu de leur potentiel, de leur impact sur l'emploi et des effets directs et indirects sur la croissance.



Montant total : 20 millions d'EUR (dont 17,5 millions d'EUR de contribution européenne)

Période de mise en œuvre : janvier 2011 – décembre 2016

Bénéficiaires et partenaires:
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP), Ministère de l'Industrie et de Mines (MIM), Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat (MATTA)

Contact : M. Foued Chehat, Directeur du programme

Adresse: Institut national de Recherche agronomique d'Algérie, 2 rue des frères Ouaddek - El Harrach - Alger

Tel : +213 (0)23.82.85.64/66

Fax : +213 (0)23.82.85.63

Les objectifs

DIVECO 1 vise à améliorer les performances économiques (compétitivités, création d'emplois, exportations) des secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme à travers une contribution plus élevée à la croissance économique et des exportations hors hydrocarbures.

Pour ce faire, son soutien s'exerce auprès des institutions de tutelle : le Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP), le Ministère de l'Industrie et de Mines (MIM), le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat (MATTA), ainsi qu'auprès des organismes spécialisés, des instituts techniques et également au niveau des professionnels.

Les activités réalisées

Les activités suivantes ont été effectuées par de l'expertise spécifique, par des actions de formation, par des services informatiques, par des actions de communication et par des fournitures d'équipements (informatiques, pédagogiques et de laboratoires).

Secteur agricole
Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère

- Évaluation des coûts et potentiels de

production (3 études sur les filières lait, pomme de terre et céréales) ;

- Conception d'un système de suivi-évaluation (3 applications livrées, installées et utilisées + équipements informatiques livrés) ;
- Appui en matière réglementaire (58 jours de formation - 2 secteurs réglementaires appuyés (phytosanitaire et vétérinaire) - 4 sessions de formation au programme de surveillance vétérinaire et à la norme ISO/CEI 17020) ;
- Renforcement des capacités des ressources humaines du Ministère (305 jours de formation - 15 sessions de formation - 398 bénéficiaires).

Promotion et valorisation des filières agricoles

- Mise en place de démarches de certifications, labellisations et traçabilité (4 analyses filières réalisées : pomme de terre, dattes, olive et huile d'olives, et céréales transformées - 1 séminaire de haut niveau organisé sur la valorisation des produits agricoles - 264 jours de formation - 30 personnes formées via 2 formations sur la labellisation, certification et traçabilité) ;





- Appui aux laboratoires et centres techniques (1 étude d'évaluation sur le secteur semencier algérien réalisée - 8 laboratoires et centres techniques appuyés - 40 jours de formation - 2 formations organisées sur les ressources phytogénétiques et le secteur semencier).

Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles

- Amélioration des capacités d'intervention et de conseil de Chambres d'Agriculture (131 jours de formation - 289 représentants des Chambres d'Agriculture, du Ministère et de l'INRAA formés) ;
- Appui aux coopératives agricoles (1 coopérative appuyée dans sa démarche commerciale).

Secteur agro-alimentaire

Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Industrie

- Consolidation de la gestion des ressources humaines et de la formation en qualité et sécurité sanitaire des aliments (200 jours de formation - 16 thèmes techniques spécifiques abordés en lien avec la Sécurité Sanitaire des Aliments - 1167 bénéficiaires formés dont 30% d'entreprises et 55% d'institutionnels - 5 modules de formation développés sous forme de Formation Ouverte à Distance - FOAD) ;
- Amélioration du cadre législatif et réglementaire en matière de qualité et sécurité des aliments (1 diagnostic global et 1 proposition de rationalisation de la législation qualité et sécurité des aliments réalisés - 1 projet de texte réglementaire technique sur la qualité des boissons réalisé - 1 diagnostic des écarts entre la législation alimentaire algérienne et la législation UE établi) ;
- Système d'information du secteur des Industries Agroalimentaires (Information et analyse économique du secteur (1 enquête pilote réalisée - 1 séminaire national organisé).

Constitution et opérationnalisation d'un Centre Technique dédié à l'Agroalimentaire (CTIAA)

- Accompagnement de la mise en place du CTIAA (2 études réalisées : étude de faisabilité et étude de réhabilitation du bâtiment - Équipements de microbiologie et physicochimie livrés et installés - 1 plan de communication réalisé - 1 site web développé et mis en ligne - 1 voyage d'étude organisé - 1 plan de recrutement développé et mis en œuvre) ;
- Centre Technique des Industries de l'Emballage et du Conditionnement (1 étude de faisabilité réalisée).

Renforcement des capacités des Associations Professionnelles du secteur IAA

- 4 associations appuyées (produits laitiers, produits de transformation des viandes, huile d'olive et olives de conserve) ;

- 1 étude de faisabilité pour la valorisation des sous-produits d'huilerie réalisée ;
- 4 Guides de Bonnes Pratiques réalisés (charcuterie, huile d'olive, olives de table et produits laitiers) ;
- 24 entreprises accompagnées (7 en transformation des viandes, 12 en olives de table, 5 entreprises de fabrication de produits laitiers).

Secteur touristique

Renforcement des capacités institutionnelles du MTA en matière d'information, de qualité et de supervision

- Conception et mise en place d'un Système d'Information Statistique - SIST (1 Système d'Information Statistique - SIST - mis en place, 1 réseau intranet déployé Livraison et installation d'équipements et de logiciels) ;
- Appui au développement et mise en œuvre du Plan Qualité Tourisme - PQT (100 jours de formation, dont 15 à l'étranger, 48 formateurs formés au PQT, Supports de communication graphiques et audiovisuels produits) ;
- Appui au développement et à la gestion des ressources humaines (pour les écoles d'Hôtellerie et de Tourisme sous tutelle du MTA 2 séminaires de renforcement pédagogique, 7 séminaires techniques 60 jours de formation, dont 20 à l'étranger et 36 enseignants formés, pour les Stations thermales 60 jours de formation, 243 bénéficiaires formés issus de 8 stations thermales).

Consolidation de la promotion de l'image de la destination Algérie

- Appui technique à l'Office National du Tourisme (ONT) (1 stratégie de communication développée, 1 séminaire sur le marketing digital partagé avec l'ONAT et GESTOUR avec 15 participants).

Renforcement des compétences des opérateurs du tourisme

- Office National Algérien de Tourisme ONAT (1 séminaire sur les techniques de négociation organisé avec 20 participants, 1 audit stratégique et organisationnel élaboré et 1 site web révisé et remis à niveau) ;
- GESTOUR (8 séminaires organisés, 250 participants, 1 diagnostic pour la mise en place d'un système d'information global).

Appui technique à l'Agence Nationale de Développement du Tourisme ^{zzz} ANDT

- Renforcement de l'organisation et des compétences de l'ANDT (1 audit organisationnel réalisé, 4 séminaires organisés avec 80 participants).



Appui à la diversification de l'économie - Secteurs pêche et aquaculture (DIVECO 2)



Programme bilatéral Montant total : 15 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : décembre 2013 - décembre 2017

Bénéficiaires et partenaires : Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP)

Contact : M. Khaled Bouchlaghem, Directeur national du programme

Adresse: Route des quatre canons - Alger centre

Tel : +213 (0)21.43.39.84

Fax : +213 (0)21.43.31.68/69

Le contexte

Depuis le début des années 2000, le Gouvernement algérien a engagé une politique de réhabilitation, de restructuration et d'intégration de l'économie du secteur de la pêche et de l'aquaculture, considéré comme un secteur prometteur pour la diversification économique et pour répondre aux besoins alimentaires de base de la population. C'est pourquoi ce secteur a été retenu dans le cadre du programme DIVECO 2.

Les objectifs

L'objectif général du projet DIVECO 2 est de contribuer à rendre l'économie algérienne plus diversifiée et moins dépendante des hydrocarbures.

L'objectif spécifique est d'augmenter la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la diversification de l'économie algérienne par le développement durable et en améliorant

les performances économiques.
Les résultats du programme sont :

R1. Le renforcement des capacités d'encadrement et de gestion des institutions publiques

Ce résultat a pour but d'accompagner les services d'encadrement et de gestion du secteur de la pêche dans leurs tâches régaliennes tant au niveau central que déconcentré.



Le programme contribuera donc à l'amélioration de la planification et de la performance, l'appui en matière réglementaire et législative, l'amélioration des outils de suivi-évaluation, l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, l'amélioration des mécanismes d'encadrement, d'appui et de contrôle de la profession.

Ce résultat concerne les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADRP) et ses institutions de tutelle mais également les autres services institutionnels en lien avec ce secteur comme par exemple les Directions de Pêche et d'Aquaculture des Wilayas du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, la Direction des Services Vétérinaires (DSV) du MADR pour les aspects sanitaires, le Service National des Gardes-côtes (SNGC) du Ministère de la Défense pour le contrôle/surveillance, la Direction du contrôle de la qualité et de la consommation du Ministère du Commerce, les entreprises de gestion des ports de pêche affiliées à la Société de Gestion des Participations de l'Etat Ports (SOGEPOR) sous tutelle du Ministère des Transports.

La coordination intersectorielle sera traitée de manière transversale et se traduira par la mise en place de guichets uniques au niveau des projets pilotes de développement intégré qui seront identifiés dans des zones où le secteur de la pêche est important socialement et/ou économiquement. Les guichets uniques auront pour finalité de faciliter les démarches administratives des opérateurs privés mais également de coordonner les actions interministérielles telles que le contrôle de la qualité des produits, le contrôle/surveillance, l'organisation portuaire...

R2. La promotion et la valorisation des filières

Il s'agira de promouvoir et de valoriser les filières de la pêche de la production jusqu'à la commercialisation en tenant compte de tous les maillons de la chaîne dans l'objectif de la satisfaction et de la protection des consommateurs. Pour ce faire, des diagnostics,

des analyses financières et économiques seront réalisés y compris par pêcheurie. En fonction des résultats des projets pilotes de développement intégré seront réalisés dans des zones où le secteur de la pêche est socialement ou économiquement important.

L'amélioration de la traçabilité, de la qualité des produits et des aspects sanitaires sera traitée de manière transversale sur l'ensemble de la filière.

R3. Le renforcement des capacités des organisations professionnelles

Cet appui pourra être réalisé à 3 niveaux : au niveau central de la Chambre nationale de Pêche et d'Aquaculture (CAPA), au niveau déconcentré au niveau des Chambres de Pêche et d'Aquaculture des Wilayas (CAPAW) et au niveau des groupements de professionnels et autres associations en relation avec le secteur.

Ce résultat vise à renforcer les groupements intra ou intersectoriels (groupements de pêcheurs, d'aquaculteurs, groupements par filière...) sur plusieurs thématiques tels que les statuts des organisations, les business plan, l'accès au crédit, les aspects sanitaires, la traçabilité etc.

Les activités à ce jour

Le programme a démarré à l'arrivée de l'assistance technique en octobre 2015 par une série de diagnostics pour identifier les actions prioritaires à mener, notamment au niveau des Wilayas pilotes désignées par le MADRP : Ain Temouchent, Skikda et Sétif.

Des actions de services de formations dans le domaine général de la pêche et de l'aquaculture et en particulier dans le domaine des aspects sanitaires et statistiques sont en prévision, tout comme l'acquisition de fournitures informatiques, de laboratoires et de matériel d'aquaculture.



Initiative ENPARD

Programme d'appui à l'initiative

ENPARD
MÉDITERRANÉE

Contexte général

L'INITIATIVE ENPARD MEDITERRANEE

• UN PARTENARIAT POUR UN DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE DURABLE ET EQUILIBRE

ENPARD est une initiative politique lancée en 2011 visant le renforcement du partenariat entre l'Union européenne et les pays du Voisinage dans le domaine des politiques agricoles et rurales. Ces deux groupes d'acteurs soulignent par leur engagement l'importance de ces problématiques pour le développement équilibré et durable et la stabilité des pays.

L'objectif est de s'appuyer sur l'expérience de l'UE notamment dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) et du programme LEADER afin d'accompagner les pays partenaires dans la formulation et la mise en œuvre de politiques agricoles et rurales équilibrées sur le long terme, dans une démarche participative et intégrée. Les thématiques abordées s'étendent des questions de production, de valorisation et commercialisation des produits agricoles, à l'organisation des filières jusqu'aux questions de durabilité socio-économique et environnementale dans les territoires ruraux.

• UN TRIPLE OBJECTIF, UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE

Trois axes sont développés dans le cadre de cette initiative en vue de promouvoir un développement rural et agricole équilibré et intégré. Le premier objectif d'ENPARD Méditerranée est l'amélioration des conditions de vie dans les territoires ruraux en particulier via la diversification de leur économie. ENPARD Méditerranée vise par ailleurs l'augmentation de la productivité agricole et l'amélioration de la commercialisation des productions grâce à la mise en valeur des produits nationaux et la convergence avec les standards internationaux de qualité. Enfin l'initiative ambitionne de renforcer la gouvernance globale des questions agricoles et rurales à travers la consolidation des capacités des organisations professionnelles et des institutions.

Une importance particulière est portée aux approches participatives et intégrées, basées sur l'implication active de la société civile et de l'ensemble des parties prenantes dans la conception et la mise

en œuvre de politiques agricoles et de développement rural sur le long terme.

• MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'APPUI A L'INITIATIVE ENPARD MEDITERRANEE

Dans chacun des pays partenaires de l'initiative (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie), le CIHEAM (Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes) encadre un groupe de réflexion rassemblant des représentants de tous les groupes d'acteurs œuvrant en faveur du développement rural et agricole est constitué afin d'initier un dialogue inclusif et participatif. Ce groupe a pour objectifs de cibler les principaux défis et enjeux auxquels font face les territoires ruraux et l'agriculture dans leur pays et de formuler des propositions aux organes décisionnels en vue d'une croissance plus équilibrée et durable susceptibles de déboucher sur des révisions des politiques et la formulation de programmes de développement. Il organise des ateliers permettant de débattre des questions de développement des territoires ruraux et de l'agriculture avec l'ensemble des acteurs intéressés.

Pour ce qui concerne les ateliers nationaux spécifiques à l'Algérie, quatre thématiques prioritaires ont été retenues, visant à alimenter la stratégie politique sectorielle :

Thématique 1: Valorisation des productions agricoles sur les marchés, organisation des acteurs

Thématique 2: Filières, Pôles Agricoles Intégrés et Clusters Territoriaux

Thématique 3: Renforcement des compétences des acteurs

Thématique 4: Gestion des ressources naturelles, valorisation des produits forestiers et de la pêche

Ces ateliers nationaux représentent par ailleurs un préalable à l'organisation de rencontres sous régionales et régionales visant à promouvoir l'échange d'expériences et le partage de connaissances sur des thématiques transversales et les grands défis méditerranéens (sécurité alimentaire, changement climatique, raréfaction des ressources...). L'idée est de favoriser ainsi une réflexion collective et l'émergence d'une communauté active d'acteurs partageant une vision commune et œuvrant à l'évolution des politiques en faveur des agriculteurs et des populations rurales.





Le programme d'actions pilotes pour le développement rural et l'agriculture en Algérie – PAP ENPARD



Programme bilatéral

Montant total : 10 millions d'EUR contribution européenne

Période de mise en œuvre : décembre 2014 – décembre 2018

Bénéficiaires et partenaires: Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP)

Contact : Mlle. Souad Assaous
Coordinatrice nationale du programme

Tel.: +213 21 92 36 40
Fax: +213 21 92 36 81
Email: souad_dgf@yahoo.fr

Le contexte

L'agriculture et le développement rural sont considérés comme l'une des clés du développement et de la diversification économique durable de l'Algérie. A cet effet, la Politique de Renouveau Agricole et Rurale (PRAR), est dotée de moyens importants afin de redynamiser les territoires ruraux de manière à les rendre attractifs, en facilitant

l'émergence d'une nouvelle génération de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) innovants et générateurs d'emploi, et en favorisant la mutualisation des ressources et des moyens par l'approche participative et intersectorielle.

Le Programme d'Action Pilote PAP-ENPARD a été conçu spécifiquement pour renforcer la PRAR dans ces dimensions.

Les objectifs

L'objectif général du programme est l'amélioration des conditions de vie par l'augmentation des revenus et de l'emploi en milieu rural dans les Wilayas d'Aïn Temouchent, de Laghouat, de Sétif et de Tlemcen.

L'objectif spécifique est d'améliorer l'utilisation, la valorisation et la diversification des ressources locales agricoles et non agricoles.

Une attention particulière est portée à la prise en compte des jeunes et des femmes et à la valorisation durable des ressources territoriales, principes de base du développement local inclusif.

Les résultats

Résultat 1: Mise en place d'un processus participatif pour l'identification des projets de développement rural durable dans les Wilayas pilotes.

Ce résultat doit permettre le renforcement des capacités des acteurs locaux à travailler de manière intersectorielle et pour un intérêt commun.

Les activités à mener dans les zones pilotes viendront principalement en accompagnement des PPDRI et comprendront entre autres :

- la réalisation de diagnostics territoriaux participatifs et dynamiques à travers la formation des acteurs locaux notamment en matière de diagnostics territoriaux participatifs, d'organisation et de structuration du monde rural ;
- l'appui à la structuration des groupements d'acteurs dans les domaines couverts par les PPDRI ;
- l'identification et le montage de projets de proximité dans les domaines par exemple de la diversification économique, de la valorisation du patrimoine, ou encore de la préservation de l'environnement au travers la mise en œuvre de projets participant à la durabilité des systèmes agricoles et à leur adaptation au changement climatique ;
- la mise en place d'un système de suivi performant et la formation des personnes impliquées dans la collecte, l'analyse et le suivi de l'évolution des données.

Résultat 2: Mise en valeur des produits et des ressources locales et amélioration de leur qualité en vue de leur mise sur le marché
Ce résultat met l'accent sur la valorisation des produits de qualité des secteurs alimentaire, artisanal, culturel et touristique. Il pourra comprendre, à titre indicatif, les activités suivantes:

- le diagnostic des chaînes de valeur pour les produits ayant été ciblés lors des diagnostics territoriaux ;

- l'appui technique pour l'amélioration des produits ciblés lors du diagnostic des chaînes de valeur ;
- les formations aux techniques de transformation et de valorisation des produits du terroir, à la sensibilisation et à l'amélioration de la qualité, à la commercialisation des produits et aux méthodes de commercialisation, et sessions dédiées aux autres domaines couverts par les PPDRI ;
- l'appui à la mise en œuvre de projets de valorisation des produits et ressources du terroir.

Résultat 3: renforcement de la communication et de l'information sur les initiatives entrepreneuriales des acteurs locaux

Ce résultat visera la promotion des expériences et des projets d'entrepreneuriat rural réussis, la diffusion de leurs résultats par des moyens modernes et par la mise à disposition d'outils pratiques facilitant l'accès à l'information. Il s'inspirera du modèle de LEADER (liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) pour les réseaux institutionnels .

Les activités indicatives escomptées sont:

- l'identification de structures existantes fonctionnelles pouvant servir de centres d'information, de documentation, de collecte et de diffusion de données ;
- la mise en place au sein de ces structures :
 - d'un système d'appui-conseil sur la valorisation des ressources et produits du terroir au sein de ces structures,
 - d'un système de communication permettant l'information et la diffusion des initiatives visant à la valorisation territoriale rurale (ex : organisation d'évènements/séminaires/conférences autour des thématiques du projet, distribution de matériel pédagogique, de sessions de formations, d'expositions des produits du terroir),
 - d'un système de collecte et analyse de données permettant le suivi des initiatives des porteurs de projet et des micro- et petites entreprises rurales ;
- l'organisation d'échanges de bonnes pratiques entre les acteurs et promoteurs des territoires ruraux du pays, des territoires des pays du nord et/ou du sud de la Méditerranée, œuvrant au partenariat entre les territoires nationaux et les pays voisins.

Les activités à ce jour

- Le programme a démarré en septembre 2016 par l'arrivée de l'assistance technique, avec une série de diagnostics pour identifier les actions prioritaires à mener, notamment au niveau des Wilayas pilotes désignées par le MADRP : Aïn Temouchent, Tlemcen, Laghouat et Sétif.





B. Jumelages

Renforcement du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine (IGAO)

Jumelage:

Montant: 1 410 000 EUR

Période de mise en œuvre:
Mai 2014- Août 2016

Bénéficiaire: Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

Contact: M. Djilali Lebibet,
Directeur du programme
M. Abdelhamid HEMDANI,
Chef de Projet

Adresse: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche (MADRP)

12, Boulevard Colonel Amirouche-
Alger ALGERIE

Tél : +213 23 50 32 33

E-mail : info@p3a-algerie.org



Le contexte

Le jumelage relatif au renforcement du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine (indication géographique et appellation d'origine) s'inscrit dans le cadre du programme P3A.

Il accompagne également la Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR), lancée en 2008 par le Gouvernement algérien, qui réaffirme la priorité donnée à la sécurité alimentaire et à la redynamisation des territoires ruraux dans le but de contribuer à une croissance économique internalisée, soutenue et durable, par la production, la valorisation et la commercialisation de produits agricoles de qualité soutenue par une démarche responsabilisant les acteurs locaux.

Les appellations d'origine et les indications géographiques répondent parfaitement à ce principe et à cette méthode : outils par nature collectifs et associant les pouvoirs publics et les

professionnels, ils créent de la cohésion au sein des filières et responsabilisent l'Etat et les professionnels dans leurs rôles respectifs et complémentaires.

Ils permettent aussi de reconnaître, de promouvoir et de protéger des savoir-faire locaux ainsi que de créer et fixer de la valeur ajoutée sur des territoires ruraux, au service d'une croissance pérenne générée par les populations sous l'impulsion et la protection des autorités.

Les signes d'origine fixent la valeur ajoutée créée par les producteurs sur un territoire, permettant ainsi de générer et de pérenniser des emplois durables et valorisants pour les personnes qui en vivent. Ces dernières participent ainsi activement au développement de leur région par un travail endogène et non dépendant de l'extérieur.

Ces signes d'origine permettent dans cet esprit de protéger un savoir-faire collectif de toute copie, usurpation ou détournement afin de réserver aux producteurs le fruit de leur travail et de leurs méthodes de production.



Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Les objectifs

•Apporter un appui pertinent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un dispositif de valorisation et de promotion de la qualité des produits agricoles du terroir, par des signes distinctifs liés à l'origine (appellation d'origine et indication géographique) en se

rapprochant de la réglementation européenne en vigueur dans ce domaine;

•Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP) et des Chambres d'agriculture dans l'élaboration et la



Les actions phares du jumelage

Le jumelage IGAO a permis d'élaborer le cadre réglementaire de base du dispositif de reconnaissance des indications géographiques et des appellations d'origine, avec les deux projets d'arrêtés, en cours de signature, sur l'organisation et le fonctionnement du système, pris en application du décret du 7 juillet 2013. Ces textes sont compatibles avec la réglementation européenne sur le sujet. Le cadre institutionnel a également été rendu opérationnel avec la nomination et la formation des membres du Comité National de Labellisation, installé officiellement le 30 juillet 2015 par le Ministre de l'Agriculture, et du Secrétariat Permanent du Comité.

Pour deux des trois produits pilotes, la datte de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche, l'accompagnement des producteurs et des acteurs locaux concernés par le processus de reconnaissance – Directions des Services Agricoles et Chambres d'Agriculture des Wilayas, Instituts techniques – a permis de finaliser les dossiers de demande de reconnaissance avec des cahiers des charges conformes aux exigences de la réglementation européenne. Ces dossiers seront prochainement présentés au Comité National de Labellisation.

mise en place du dispositif de reconnaissance et de contrôle des signes distinctifs de qualité des produits agricoles liés à l'origine (appellation d'origine et d'indication géographique)

Résultats attendus

Résultat 1: Le dispositif institutionnel et réglementaire concernant les appellations d'origine et les indications géographiques se rapproche de la législation européenne dans ce domaine;

Résultat 2: Les institutions centrales (Comité National et son Secrétariat) en charge de la reconnaissance des signes distinctifs liés à l'origine des produits agricoles sont opérationnelles;

Résultat 3: Les acteurs de terrain concernés sont formés pour remplir leur rôle dans le dispositif;

Résultat 4: Trois produits « pilotes » sont en phase finale de reconnaissance : la datte « Deglet Nour de Tolga », la figue sèche de « Béni Maouche », l'olive de table de « Sig ».





Renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de les rapprocher des standards européens et internationaux (DSV)



Jumelage:

Montant: 1 492 000,00 EUR

Période de mise en œuvre:
Avril 2014- Juillet 2016

Bénéficiaire: Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP) Direction des Services Vétérinaires (DSV)

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme M. Karim BOUGHALEM, Chef de Projet

Directeur des Services vétérinaires, Chef de Projet

Adresse: Direction des Services vétérinaires Ministère de l'agriculture et du développement rural

Tél/Fax : +213 23 50 32 08

E-mail : info@p3a-algerie.org

Les objectifs

Le projet de jumelage vise à améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale afin de soutenir leur commercialisation sur le marché intérieur algérien et de faciliter leur exportation vers l'Union européenne et à l'international, et ce, en apportant à la DSV du MADRP un appui institutionnel visant à renforcer la fiabilité des contrôles vétérinaires et mettre ses services sous-système qualité selon le référentiel ISO/CEI 17020 recommandé par l'OIE.

Résultats attendus

Résultat 1 : Les règlements et normes nationales sont harmonisés avec la réglementation européenne;

Résultat 2 : L'organigramme des services vétérinaires est complété par l'introduction de fonctions transversales et un système qualité selon la norme ISO/CEI 17020 est mis en place;

Résultat 3 : Dématérialisation et renforcement des contrôles vétérinaires;

Résultat 4 : Un système d'information des services vétérinaires est mis en place.

Les actions phares du jumelage

Un travail important de rapprochement de la réglementation algérienne des normes communautaires a été opéré avec pas moins de 15 projets de textes réglementaires élaborés pendant le jumelage dans sept domaines clefs pour la santé publique (identification

animale, lutte contre les épizooties, pharmacie vétérinaire, hygiène des abattoirs, surveillance des résidus dans les aliments, alimentation animale). Les services vétérinaires devront contrôler le respect de ces nouvelles normes par les professionnels des différentes filières. Ils mèneront des inspections selon des méthodes harmonisées au niveau national qui s'inscrivent dans le système qualité construit avec l'appui de l'expertise européenne. L'ensemble des données utiles aux services vétérinaires algériens et aux laboratoires du Ministère de l'agriculture seront centralisées dans le système d'information vétérinaire algérien (SIVA) dont le prototype est élaboré dans le cadre du projet.

Le jumelage a également permis la construction et la mise en œuvre du Plan Algérien De Surveillance Des Contaminants Et Résidus Dans L'alimentation (PASCRA), dispositif particulièrement complexe qui constitue un prérequis incontournable pour l'exportation de produits d'origine animale vers l'UE. Dans un premier temps, le PASCRA est testé sur trois matrices prioritaires (viande blanche, œuf et miel), chacune dans trois Wilayas pilotes. Le projet permettra également la mise en place de l'identification animale dans deux Wilayas pilotes. L'ensemble des textes, procédures et structures support ont été introduits avec l'appui des experts européens. Un comité national d'identification, un bureau national d'identification et des bureaux locaux d'identification ont été créés pour orchestrer l'ensemble du dispositif au niveau national et local, en Wilaya. Les données relatives à l'identification des animaux seront centralisées dans la base de données animale algérienne (BDAA), faisant partie intégrante du SIVA.



Appui au Ministère de l'Agriculture et du développement rural pour le développement de l'Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'INRAA



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Jumelage

Montant: 1 170 000,00 EUR

Période de mise en œuvre:
Novembre 2012- Décembre 2014

Bénéficiaire: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural- l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA).

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme M.Foued CHEHAT, Chef de projet

Adresse: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural,

E-mail: info@p3a-algerie.org

Objectif général

Le projet de jumelage vise à appuyer la politique Algérienne de renouveau agricole et rural par le renforcement du système d'information économique et des statistiques du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR).

Objectif spécifique

En particulier, le jumelage vise à développer un Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'INRAA sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP).

Résultats

Résultat 1 : Mise en place de l'organisation de l'Observatoire des filières agricoles;

Résultat 2 : Renforcement des directions du Ministère en lien avec l'Observatoire, afin d'améliorer leur système de collecte et de traitement des données et d'assurer une bonne coordination avec l'Observatoire;

Résultat 3 : Mise en place d'un dispositif de production de l'information sur les filières agricoles et agroalimentaires ;

Résultat 4 : Mise en place d'un plan qualité et d'une politique de communication visant à augmenter la visibilité de l'Observatoire.

Les principaux points forts du projet :

Ce jumelage a la particularité d'avoir été consacré à la création d'une nouvelle entité. Le résultat final est donc visible et positif, car l'Observatoire est structuré, organisé, avec à sa tête un directeur et comporte une équipe de 14 agents. Il a par ailleurs une existence juridique du fait de sa place dans l'organigramme de l'INRAA. Le projet avait par ailleurs des objectifs ambitieux : un Observatoire organisé, fonctionnant selon des méthodes scientifiques répondant aux normes internationales et produisant des données et des informations pour les acteurs publics et privés s'appuyant sur un système d'information structuré rassemblant les éléments nécessaires à l'analyse économique des filières et des entreprises. L'ensemble de ces objectifs n'est pas atteint et ne pourra l'être avant 4 à 5 ans. Cependant l'apport de l'expertise et les conseils de méthode et d'organisation déployés pendant le jumelage ont été des éléments déterminants pour la réussite du projet. Ainsi il a permis de structurer le travail de l'Observatoire qui produit des documents de nature à éclairer les décideurs : notes de conjoncture sur les prix, notes trimestrielles sur le commerce international, suivis de campagnes, références technico-économiques sur les exploitations agricoles, répertoire des Industries Agroalimentaires dont la plupart sont consultables sur son site internet: <http://onfaa.inraa.dz>.



Mise à niveau des laboratoires de l'Institut National de la Médecine Vétérinaire (INMV) aux standards européens et internationaux

P3a



Jumelage:

Montant: 1 450 000,00 EUR

Période de mise en œuvre:

Juin 2014- Juillet 2016

Bénéficiaire: Ministère de l'Agriculture et du Développement rural- Institut National De La Médecine Vétérinaire (INMV)

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme
Mme. Djamilia HADJ AMAR, Chef de Projett

Adresse: Direction générale de l'Institut national de la médecine vétérinaire INMV

Rue Ouled Sidi Cheikh, El Mohamadia - Alger

Tél : +213 21 53 67 20

Fax : +213 21 53 67 51

E-mail: info@p3a-algerie.org

Le contexte

Le projet de jumelage vise à améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale afin de soutenir leur commercialisation sur le marché intérieur algérien et de faciliter leur exportation vers l'Union européenne et à l'international, et ce, en apportant à l'INMV un appui visant à accompagner ses laboratoires dans leur démarches de mise en place d'un Système de Management Qualité selon le référentiel ISO/CEI 17025 et répondre ainsi aux standards internationaux.

L'INMV assure des analyses sur l'ensemble du territoire grâce à ses 7 laboratoires: le laboratoire central vétérinaire d'Alger (LCVA) et six laboratoires vétérinaires régionaux (LVR) : LVRTO (Tizi-Ouzou), LVRL (Laghouat), LVRET (El Tarf), LVRC (Constantine), LVRM (Mostaganem), LVT Tlemcen (LVRT).

Ce réseau de laboratoires joue un rôle essentiel dans le dispositif de surveillance et de contrôle des maladies animales. Il est capable d'assurer certains diagnostics de routine dans de bonnes conditions. Il permet également d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits animaux ou à la santé publique.

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association  

Les objectifs

Le projet de jumelage vise à:

•Améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale afin de soutenir leur commercialisation sur le marché intérieur algérien, et de faciliter leur exportation vers l'Union européenne et à l'international ;

•La mise à niveau de trois des laboratoires de l'INMV aux standards européens et internationaux (LCVA, LVT et LVRC).

Résultats attendus

Résultat 1 : Mise en place de 2 laboratoires de l'INMV sous Système de Management de la Qualité selon le référentiel ISO/CEI 17025 et amélioration du SMQ du LCVA, déjà mis en place ;



Résultat 2 : Mise en place des laboratoires de l'INMV sous système de gestion des risques biologiques selon la norme CEN CWA 15793 recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;

Résultat 3 : Renforcement des diagnostics virologiques et moléculaires pour certaines maladies ;

Résultat 4 : Mise en place d'analyses toxicologiques et renforcement d'analyses physico-chimiques, pour répondre entre autres aux besoins de la DSV dans le cadre du Plan Algérien de Surveillance des Contaminants et des Résidus dans les Aliments (PASCRA) ;

Résultat 5 : Mise en place d'un système d'information.

Les actions phares du jumelage

Ce jumelage a permis la mise en place d'un système d'information unitaire pour la médecine vétérinaire algérienne. Les différentes institutions (services vétérinaires centraux, inspections vétérinaires des Wilayas, laboratoires) partageront une même base de

donnée, ce qui amènera tous les opérateurs (vétérinaires de terrain, décideurs, épidémiologistes...) à disposer d'une source d'informations riche, mieux structurée et plus facilement exploitable.

Le jumelage a fourni un accompagnement pour la mise en place d'un Système de Management de la Qualité selon le référentiel ISO 17025 dans les laboratoires de l'INMV impliqués dans le projet ainsi qu'une assistance technique pour le renforcement des capacités techniques des services de virologie et de physico-chimie.

Le système d'information unitaire, le renforcement des capacités techniques et la mise en place d'un système de management de la qualité contribuent à mettre les bases pour une gestion moderne de la santé vétérinaire publique en Algérie.



Renforcement des capacités du Centre national de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA)

P3a



Jumelage

Montant: 1 140 000,00 EUR

Période de mise en œuvre:
Juillet 2012- Juillet 2014

Bénéficiaire: Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques - Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA).

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme
M. Larbi KADRI, Chef de Projet

Adresse: Ministère de la pêche et des ressources halieutiques - Rue des 4 canons, Alger,
Tel : +213 21 43 31 77

E-mail: info@p3a-algerie.org

Objectif général

Assurer un développement et une gestion durables de la pêche et de l'aquaculture en Algérie fondés sur des avis scientifiques pertinents.

Objectif spécifique

Optimiser l'organisation, le management et l'efficacité opérationnelle du CNRDPA en tant qu'instrument essentiel d'aide à la décision.

Les résultats

Résultat 1 : Le cadre juridique et institutionnel du CNRDPA est examiné, et les recommandations édictées pour une meilleure prise en compte du principe de développement durable de la pêche et de l'aquaculture, préconisé par la Politique de développement du Secteur sont adoptées.

Résultat 2 : Les ressources humaines et matérielles du CNRDPA sont gérées de manière appropriée par rapport aux exigences d'une stratégie de recherche appuyant le processus de développement du Secteur.

Résultat 3 : Les activités de recherche du CNRDPA sont orientées vers le développement avec amélioration de la pertinence de

l'information scientifique et technique.

Résultat 4 : Le CNRDPA renforce sa collaboration scientifique et mène des activités de R et D conjointes avec les organisations régionales de gestion de la pêche, du développement durable et de la conservation de la nature dans la Mer Méditerranée.

Les principaux points forts du projet :

-Au niveau institutionnel : Le plan stratégique du CNRDPA a été élaboré par les chercheurs du CNRDPA, a été validé par l'autorité de tutelle –le Ministre-, a été présenté à la communauté scientifique et fait l'objet d'un programme opérationnel de mise en œuvre. Le CNRDPA dispose ainsi d'une feuille de route lui permettant de poursuivre son développement dans les années qui viennent.

-Au niveau technique, le navire océanographique est désormais un instrument pleinement opérationnel, mis en œuvre par des équipes de chercheurs compétents, qui produisent des documents scientifiques solides sur l'état de la ressource. Ces résultats sont une aide à la prise de décisions pour une gestion durable.

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



C. Programmes régionaux

Mesures préparatoires pour la participation des pays du voisinage à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)



Montant: 321,052.00 EUR

Période de mise en œuvre:
Février 2014- Janvier 2016

Bénéficiaire: Autorités compétentes en Sécurité alimentaire des pays du voisinage

Contact: European Food Safety Authority (EFSA) – Via Carlo Magno 1A – I-43126 Parma - Italie

Site web:
<http://www.efsa.europa.eu/fr>

Contexte

La sécurité alimentaire est d'une importance capitale en Europe par rapport à la protection des consommateurs, mais aussi pour la libre circulation des denrées alimentaires / aliments pour animaux et le commerce dans l'Union européenne. Une crise alimentaire ne se limite pas à une frontière nationale, voilà pourquoi ces sujets clés jouent un rôle important dans les plans d'action de la politique européenne de voisinage pour les pays bénéficiaires. Il est essentiel que les pays du voisinage soient informés sur le système de sécurité alimentaire européen et les travaux de l'EFSA.



Objectifs

- Préparer les organismes compétents dans les pays bénéficiaires, qui sont actifs dans les domaines liés à la mission de l'EFSA, sur les sujets de sécurité alimentaire;
- Contribuer à la création de systèmes de communication et d'échange d'informations permettant la coopération future des pays du voisinage dans les travaux de l'EFSA;
- Transférer des connaissances sur les méthodes utilisées dans les domaines de la compétence de l'EFSA, en particulier sur l'évaluation des risques et la collecte de données;
- Soutenir les pays bénéficiaires dans leurs activités liées à la communication des risques.

Activités réalisées

- La publication d'un almanach sur la sécurité alimentaire, le but de celui-ci étant de fournir une vue d'ensemble sur le cadre légal, les institutions responsables et les structures de sécurité alimentaire au niveau régional et local.
- Un voyage d'étude auprès des autorités de sécurité alimentaire en Belgique. Cet événement de deux jours a été l'occasion pour les experts des pays du voisinage, de la Belgique et des représentants de la Commission européenne, d'échanger sur des questions d'intérêt commun et d'établir des contacts pour la coopération future.
- L'organisation de visites à l'EFSA et de séances d'information sur des questions spécifiques d'évaluation des risques dans les pays du voisinage.
- Un atelier à Chypre sur les questions d'évaluation et de gestion des risques communs, un accent particulier a été mis sur les méthodologies d'évaluation des risques et des stratégies de gestion relatives aux contaminants alimentaires.
- La participation des pays du voisinage à la 2ème Conférence scientifique de l'EFSA «Façonner l'avenir de la sécurité alimentaire» et de ses événements satellites à l'Exposition universelle de Milan.
- Un atelier sur l'évaluation des risques et la communication des risques en cas de crises sanitaires alimentaires.



Mediterranean CooBEEration: réseau pour l'apiculture, la sécurité alimentaire et la biodiversité

Mediterranean
CooBEEration



Contexte

La fonction des abeilles a un impact sur l'économie agricole mondiale, dans la mesure où elle garantit, selon une étude du FAO, la reproduction de 71 espèces de plantes qui nourrissent 90% de la population de la planète. En plus d'être essentielles à la chaîne alimentaire, les abeilles, grâce à leur rôle dans la pollinisation, comptent parmi les plus importants facteurs de maintien de la diversité des écosystèmes terrestres.

Le projet CooBEEration vise à soutenir l'apiculture et son rôle stratégique pour la sauvegarde de la biodiversité, la sécurité alimentaire et le développement socio-économique en Méditerranée.

Les partenaires de ce projet financés par l'UE sont FELCOS Ombrie (Fonds pour la coopération décentralisée locale et le développement humain durable), APIMED (Fédération des apiculteurs de la Méditerranée), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'Université de Bologne et l'INAT (Institut National Agronomique de Tunisie).

Objectifs

L'objectif général est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la biodiversité dans la Région Méditerranée à travers l'appui au secteur apicole.

L'accent est mis sur le renforcement des capacités des apiculteurs et de leurs réseaux, la recherche scientifique et la sensibilisation.

Activités principales

- **Renforcement des associations et des réseaux locaux et nationaux des producteurs**

Afin de renforcer les capacités de planification stratégique des associations d'apiculteurs, locales et nationales,

seront réalisés des cours de formation, d'assistance technique et des activités d'échange avec les associations de producteurs locaux sur certaines questions stratégiques (les normes d'hygiène, la qualité et la quantité de la production de miel, le processus d'agrégation des producteurs, le cadre législatif, la chaîne de valeur du miel, la capacité de valorisation du miel). Ces activités seront diversifiées en tenant compte du contexte spécifique de chaque pays concerné et des actions antérieures de FELCOS Umbria, en collaboration avec l'Association des Apiculteurs de l'Umbria (APAU) et l'initiative du PNUD-ART.

- **Renforcement du dialogue politique entre les associations d'apiculteurs et les institutions internationales**

Montant: 1 650 000,00 EUR

Période de mise en œuvre:
Février 2014- Janvier 2017

Bénéficiaire: Associations d'apiculteurs de la Méditerranée, Pouvoirs publics

Site internet :
<http://www.fedapimed.com/>

E-mail :
segreteria@fedapimed.com





Dans la volonté de créer une alliance stratégique profonde entre les différents acteurs impliqués aux différents niveaux dans le secteur et de promouvoir le rôle actif des associations apicoles dans des actions de plaidoyers, le projet vise à renforcer le dialogue politique entre les apiculteurs et les institutions internationales. Dans ce cadre, l'adhésion de nouveaux membres de la Méditerranée est une étape nécessaire pour mettre en synergie les associations de producteurs locales, nationales et internationales dans le processus de dialogue avec les différents acteurs internationaux. À cette fin, à travers la présentation de la stratégie globale du projet et de la Campagne de sensibilisation «CooBEEration», seront réalisées des activités promotionnelles ciblées en particulier aux pays non encore impliqués dans le projet et reconnus dans la priorité d'expansion du réseau APIMED.

Ce chemin de consolidation politique et stratégique sera assuré par deux formes de sensibilisation et de dialogue qui se complètent mutuellement: la Campagne CooBEEration et le Forum de l'Apiculture de la Méditerranée.

• Campagne de sensibilisation

La réalisation de la Campagne de sensibilisation «CooBEEration» vise à diffuser le message de l'urgence de la construction d'un partenariat mondial conçu comme une alliance impliquant les apiculteurs, les sujets sociales et productives, les gouvernements et les institutions locales, nationales et internationales, les acteurs de la coopération internationale, les institutions de recherche et toutes les parties concernées, pour protéger et soutenir les abeilles et les apiculteurs comme un facteur clé dans la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Dans une perspective à long terme, la campagne se pose l'objectif de changer la perception de l'opinion publique et des institutions publiques nationales et internationales sur les abeilles et les apiculteurs: depuis la conception de l'apiculture comme une simple activité génératrice de revenus à une vision de l'apiculture comme «Bien Commun Global».

Des importantes possibilités de dialogue et d'échange entre

les différents représentants des associations d'apiculteurs local / national, apiculteurs, représentants des institutions locales, nationales et internationales (Autorités Locales, Ministre de l'Agriculture, représentants de l'UE et d'autres organisations internationales compétentes, telles que le PNUD / ART, PNUE – Programme des Nations Unies pour l'Environnement et FAO) seront également des questions des éditions de Forum de l'Apiculture de la Méditerranéenne prévues pour les trois prochaines années en Tunisie, au Maroc et en Italie. Après l'expérience positive et le succès des éditions précédentes, ces événements d'importance internationale sont l'occasion de réunir et de discuter des problèmes et des défis, de partager des expériences avec les gouvernements locaux, les organisations internationales et autres institutions pertinentes et, en général, d'avancer le processus de renforcement de l'alliance stratégique mondiale.

• La recherche, l'analyse et la mise en réseau

Grâce aux activités de recherche scientifique, le projet vise à démontrer le rôle stratégique des abeilles et de l'apiculture dans les zones soumises à des formes de dégradation environnementale, de perte de la biodiversité et de désertification. En outre, à travers la formation et la création d'un réseau des centres de recherche et des laboratoires d'analyse existant dans la région méditerranéenne, on vise à promouvoir la coordination et une participation plus directe de la communauté académique dans ce domaine de recherche, afin de créer et de diffuser une connaissance commune, et de renforcer la compréhension scientifique de l'apiculture comme un pilier essentiel de l'écosystème, pour la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité.

Dans ce cadre, afin de renforcer le domaine de l'apiculture et de donner plus de poids à la voix des associations d'apiculteurs dans la région méditerranéenne, il est très important de créer l'Observatoire Méditerranéen de l'Apiculture comme un lieu de surveillance permanente et organisée, qui recueille et connecte les informations des différentes parties concernées.



L'accord de collaboration entre le JRC (Joint Research Centre of the European Commission) et l'INRAA (Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie).

Cet accord couvre deux domaines généraux d'application de recherche et d'innovation :

1) Le suivi (monitoring) de l'Agriculture, avec les points suivants :

- Le suivi du développement des cultures et la prévision des rendements des cultures à l'aide de la télédétection et des modèles agro-climatiques ;
- L'estimation des surfaces cultivées avec l'aide des enquêtes aréolaires et de la télédétection ;
- La cartographie de l'occupation des terres et de l'utilisation agricole des terres ;
- Toutes autres applications connexes, telle que l'analyse du

"Yield gap", la modélisation de l'impact du changement climatique sur l'agriculture, ou la mise en place d'assurances agricoles indicelles.

2) La gestion des ressources en Sols, avec les domaines suivants :

- Les bases de données Sols utilisant les Standards harmonisés et les bonnes pratiques en la matière ;
- L'évaluation des processus de dégradation des sols et des terres (Erosion, salinisation, Matière organique des sols, désertification) et de la compétition sur les ressources ;
- Le développement de base de Connaissance, au travers d'activités de formation et de collecte de données primaire et de suivi (benchmark soils, LUCAS-Soil for Algeria).





Instrument de soutien au Dialogue Politique Régional sur la Politique Maritime Intégrée et le Changement Climatique - IMP MED



Période de mise en œuvre:

Février 2016- Janvier 2019

Pays bénéficiaires:

Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Mauritanie, Turquie.

Site internet :

http://51.255.195.60//Fr/accueil_4_index

Objectif du projet

L'objectif général du projet est l'amélioration de la coopération régionale sectorielle et intersectorielle sur la base des règles et standards de l'UE à travers le dialogue politique et l'échange de bonnes pratiques, en incluant des études de cas et des recherches, avec les réseaux d'acteurs existants dans les pays voisins du Sud.

Finalité du projet

La finalité de ce projet est le renforcement des cadres régionaux pour le dialogue politique et le partage d'expérience sur l'Action pour le Climat et la Politique Maritime Intégrée (PMI)/l'Économie Bleue, entre les pays bénéficiaires et avec l'Union européenne, dans le contexte méditerranéen.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce projet s'organisent suivant deux composantes:

Composante Politique Maritime Intégrée/Economie Bleue

- Les Etats côtiers et les acteurs méditerranéens sont engagés dans un dialogue structuré sur des approches intégrées et coordonnées des affaires maritimes et de la gouvernance maritime, et sur l'échange de bonnes pratiques.
- Les Etats côtiers et les acteurs méditerranéens ont développé une connaissance et une compréhension communes des principes et des instruments de la PMI, ainsi que



des bénéfiques et du potentiel de l'Economie Bleue, rendant possible l'identification d'activités prioritaires susceptibles de promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois bleus, tant au niveau national que régional.

Composante Changement Climatique - CC

- A travers le travail du CCEG de l'UpM, les groupes cibles sont engagés dans un dialogue structuré sur le changement climatique, pour un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques.
- La préparation ou la révision des initiatives techniques et financières relatives à l'action pour le climat sont efficacement soutenues, en particulier les Mesures d'Adaptation Adaptées au contexte National (MAAN/NAMA).

Activités du projet

Composante Politique Maritime Intégrée/Economie Bleue

- Mise en place de Points Focaux Nationaux dans les pays cibles
- Cartographie de l'état de la PMI nationale dans les pays cibles

- Facilitation et renforcement des processus de PMI dans les pays cibles
- Mise en place d'un soutien par des experts
- Organisation des réunions du groupe de travail IMP/BE et es réunions annuelles du projet

Composante Changement Climatique - CC

- Organisation des ateliers techniques régionaux
- Réalisation d'études ad hoc, par exemple relatives à la Croissance Bleue
- Gestion d'un site internet pour le projet

Composante Changement Climatique - CC

- Soutien au groupe d'experts sur le changement climatique (CCEG) de l'Union pour la Méditerranée
- Soutien technique à la préparation de projets
- Soutien à la recherche de financement pour les projets relatifs au CC





CHAPITRE 03

EAU ET ENVIRONNEMENT

Introduction

La coopération entre l'UE et l'Algérie dans ces domaines a vu son essor en 2006, avec le premier programme bilatéral dédié aux ressources en eau, un partenariat qui a contribué à la satisfaction durable de la demande d'eau de qualité et à l'amélioration de l'exploitation et de l'utilisation de la ressource. Parmi ses résultats, on peut rappeler la mise en place de divers outils de gestion, de planification et d'aide à la décision - notamment par le « Plan national de l'eau ».

La révision du cadre législatif et réglementaire pour l'application de la loi sur l'eau de 2005 ainsi qu'un travail important de soutien et de communication institutionnelle ont été mis en place. De plus, un jumelage institutionnel dans le domaine du renforcement de la qualité de l'eau potable a été développé entre 2011 et 2012 entre la Société wallonne de distribution de l'eau et la Société Algérienne Des Eaux. Côté environnement au sens large, jusqu'à présent les actions de l'UE ont ciblé le renforcement des capacités institutionnelles et la coopération régionale. Comme présenté dans ce chapitre, depuis une dizaine d'années, les programmes se succèdent et se complètent. A ces actions, s'ajoutent les projets de la société civile financés lors du programme « ONG II » qui ont contribué, par exemple, à l'éducation environnementale chez les jeunes (dans les Wilayas de Blida, Médea, M'sila, Oran et Tizi Ouzou), à la protection des ressources en eau (à Béchar, Batna, Ghardaïa, Sétif) ou au nettoyage et à la réhabilitation de zones naturelles (à Annaba). De plus, au niveau local, des actions ciblées ont permis une meilleure gestion des déchets à Sétif et un aménagement moderne de la ville de Sidi Abdallah par l'adoption d'une démarche environnementale intégrée.

Actuellement, les efforts dans ces secteurs ont été renforcés par deux grands programmes bilatéraux : l'un dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et l'autre en appui à la politique sectorielle de l'environnement. Il s'agit, d'ailleurs, des deux premiers programmes d'appui budgétaire sectoriel en Algérie combinés à une forte composante de coopération technique.

Concernant la coopération régionale, des partenariats continuent à se développer dans les domaines les plus diversifiés comme la dépollution de la Méditerranée, considérée comme un espace partagé d'intérêt commun ; le développement d'un réseau des gestionnaires d'aires marines protégées et la mise en place d'un système de partage d'informations sur l'environnement. De nouveaux programmes se sont ajoutés en 2013, notamment dans les domaines du développement durable de villes, du changement climatique et sur les nouveaux modes de consommation et de production plus durable en Méditerranée.

L'environnement et les ressources en eau restent parmi les priorités de coopération de l'Union européenne en Algérie.

L'environnement en particulier, fera l'objet d'une attention spécifique lors de la définition des actions de coopération futures dans les différents domaines d'intervention.



A. Programmes bilatéraux

Programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement (EAU II)



Programme bilatéral

Montant: 40 millions d'EUR (dont 30 millions d'EUR de contribution de l'Union européenne)

Période de mise en œuvre: septembre 2011 – septembre 2016

Bénéficiaire : Ministère des Ressources en Eau et les organismes sous sa tutelle

Contact: Mme Hassina HAMMOUCHE, Directrice du programme

Adresse : MRE – DAPE, 3 rue du Caire – Kouba – Alger

Tél : +213(0)770 602 185

Email : hammouchehassina@yahoo.fr

Le contexte

Le secteur de l'assainissement connaît un net essor ces dernières années en Algérie: en dix ans plus de 100 stations d'épuration ont été construites et seulement 35% de la population algérienne était raccordée à un réseau public d'assainissement en 1970, ce taux serait aujourd'hui de 87%.

Le programme EAU II a été lancé dans le but d'assurer la continuité des efforts dans le domaine de l'assainissement et cela en appui direct à la stratégie nationale du secteur. Il est le premier programme en Algérie en appui budgétaire sectoriel.

Les objectifs

Le programme vise à soutenir la stratégie de l'Algérie sur la question de l'eau et de l'assainissement afin de contribuer à la protection des ressources en eau et participer à la réduction de la prévalence des maladies à transmission hydrique. Il prévoit également l'amélioration du cadre de planification stratégique et budgétaire du secteur et le renforcement des capacités des ressources humaines en matière de gestion des infrastructures et de management des ressources en eau. De plus, le programme entend perfectionner la gestion de la qualité de ses eaux usées épurées de manière à les réutiliser à des fins agricoles et autres.



Les activités réalisées à ce jour

Les actions du programme se sont développées autour de cinq axes bien définis, dont nous présenterons ci-dessous, pour chacun, quelques activités réalisées.

Pour le premier axe portant sur le **renforcement de la stratégie nationale du secteur**, le programme a réalisé quatre études stratégiques, à savoir :

- La Stratégie nationale de lutte contre les inondations : l'étude a mis en exergue l'ensemble des risques réels ou potentiels d'inondation à l'échelle du territoire national et a proposé les mesures à prendre pour y faire face.
- Le Schéma national de développement de l'assainissement (SNDA) : un diagnostic de la situation de l'assainissement a été réalisé à l'échelle du territoire du pays. Un système d'information géographique (SIG) permettant l'archivage des données de l'assainissement à l'échelle des agglomérations a été réalisé, couplé à des modules de calculs permettant la fiabilisation des données collectées chaque année, l'identification des travaux prioritaires et leur évaluation en terme d'impact sur la protection sanitaire, la protection des ressources en eau et des milieux naturels.
- La Stratégie d'assainissement en zone rurale : les bases d'une stratégie d'assainissement en zone rurale ont été élaborées en intégrant des données techniques, sociologiques, financières, organisationnelles et réglementaires.
- Cogénération : cette étude a permis d'établir un inventaire des Station d'épuration des eaux usées (STEP) pouvant être équipées en cogénération d'énergie électrique et d'évaluer la faisabilité technico économiques des sites s'y prêtant le mieux.

Concernant l'axe « **performance et la transparence dans la planification budgétaire du secteur** », EAU II a accompagné la création d'une cellule d'audit de performance au MREE et une cellule à l'Office National d'Assainissement (ONA) ; ce qui permettra de suivre et d'évaluer la performance des politiques publiques dans le secteur. Dans ce sens, EAU II a préparé un guide d'audit et des formations et des actions ponctuelles de coaching.

Le programme a accompagné le MRE dans la mise en place d'un Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) pour le secteur de l'eau qui l'orientera vers une gestion performante axée sur les résultats.

Un groupe de travail interne au MRE, animé par deux experts, a élaboré une étude sur la rationalisation financière de la fonction eau et assainissement. La planification budgétaire et le suivi des investissements du MRE ont été renforcés par la mise en place d'un Système d'Information pour la Planification des Projets d'Investissements (SIPPI) et la mise en œuvre du Système d'Information dédié à la Planification (SIP).

Pour l'axe **formation**, le Programme « EAU II » a ciblé d'une manière directe le Centre de Formation aux Métiers de l'Assainissement (CFMA) de l'ONA et l'École Supérieure de Management des Ressources en Eau d'Oran (ESMRE).

Quelques activités peuvent être citées :

- l'accompagnement du CFMA dans son essor, le réaménagement de son organisation, de ses cursus et la réalisation de plateformes pédagogiques spécialisées. Plusieurs formations ont été dispensées dont certaines dans le cadre d'un voyage d'étude de 15 jours organisé en France, ce qui a permis à son personnel de se familiariser avec l'utilisation de ce genre de plateformes et de valider les spécifications techniques de celles acquises dans le cadre du programme EAU II (contribution algérienne);
- l'élaboration de 6 mallettes pédagogiques techniques par les formateurs du CFMA ;
- l'élaboration de 4 mallettes pédagogiques à destination des formateurs de l'ESMRE;
- la participation au Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau « Pollutec » d'Oran avec l'animation d'une session ciblée sur le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur.

Dans le cadre de l'axe « **Outils de gestion et moyens d'exploitation des systèmes d'assainissement** », nous citons quelques activités réalisées :

- La mise en place d'une cellule SIG au niveau de l'ONA permettant d'assurer une meilleure connaissance du patrimoine géré ;
- L'élaboration d'un guide technique pour les projets de pose et réhabilitation des réseaux d'assainissement regroupant les 3 documents techniques réglementaires;
- L'établissement d'une norme adaptée pour la valorisation des boues provenant de l'épuration des eaux usées en concertation avec tous les secteurs concernés.

Pour ce qui est de la **gestion de la collecte et du traitement des effluents**, le programme a permis à l'ONA d'acquérir des d'équipements performants au niveau de son laboratoire central et des laboratoires des stations d'épuration.

Finalement, EAU II a accompagné le lancement d'un débat intersectoriel sur la thématique de la valorisation de boues des stations d'épuration dont les recommandations finales ont été soumises pour décision au ministre des ressources en eau.

Les résultats finaux du programme

- EAU II a permis au MREE d'ouvrir le débat avec les autres

secteurs (agriculture, environnement etc.) sur le thème de la valorisation des boues, une problématique cruciale pour le pays et pour le domaine ;

- la formation de 20 formateurs du CFMA (formations en ingénierie pédagogique et formations techniques prenant en compte les nouveaux outils);
- le programme EAU II a contribué au renforcement et à la modernisation des capacités de l'ESMRE d'Oran par une étude de faisabilité de la formation ouverte (e-learning) et l'élaboration de 4 mallettes pédagogiques et d'un schéma directeur informatique;
- la création d'une cellule d'audit de performance des politiques publiques au sein de l'ONA et du MRE;
- un projet technique de cogénération de l'énergie électrique à partir de biogaz a été élaboré pour la station d'épuration d'Oran. Il a permis d'ouvrir le débat sur l'introduction systématique de cette technique pour toutes les stations d'épurations en Algérie;

un guide méthodologique et un projet de circulaire concernant la mise en place des périmètres de protection des ressources en eau souterraines et superficielles ont été réalisés;

- un Document Technique Réglementaire relatif aux règles de pose des canalisations en plastique destinées aux projets d'assainissement (en PVC et polyéthylène) a été réalisé par un groupe de travail animé par un expert et comprenant les cadres du secteur, des fabricants de canalisations, des entreprises, des exploitants (ONA, SPA,...) et les autres secteurs concernés;
- l'identification des besoins en matière de gestion des systèmes d'assainissement par la mise en place d'une télégestion centralisée des ouvrages d'assainissement. Les villes pilotes choisies sont El Oued et Ouargla;
- la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant une gestion patrimoniale des infrastructures d'assainissement.
- La digitalisation de 13 500 km de réseau d'assainissement.





Programme d'appui au secteur de l'environnement (PAPSE)



Le contexte

En se focalisant sur la protection de la zone côtière algérienne, qui abrite près de 5 millions d'habitants, le projet place l'environnement et la lutte contre les dangers du changement climatique au cœur des politiques de développement du pays.

Les ressources du littoral algérois (sols, ressources en eaux, biodiversité terrestre et marine) subissent notamment de fortes

pressions. Pour faire face à ce défi, les autorités algériennes ont lancé, depuis 2006, le Programme d'Aménagement Côtier pour la Zone Côtière Algéroise (PAC-ZCA) qui a permis de planifier une affectation des sols qui tient compte de ces pressions et d'utiliser les ressources de façon intégrée. Le projet PAPSE reprend et développe ces thèmes en les extrapolant à une échelle nationale.

Programme bilatéral

Montant total: 54 millions d'EUR

Contribution de l'UE: 34 millions d'EUR

Contribution nationale: 20 millions d'EUR

Période de mise en œuvre: décembre 2013 – décembre 2018

Bénéficiaires: Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement (MREE), les organismes sous tutelle (ONEDD, CNFE, CNL etc.). D'autres acteurs concernés, publics et privés, sont également impliqués.

Contact: M. Mohamed Chaieb AISSAOUI, Directeur National du Programme.
Adresse: 4, Rue des quatre canons, Alger

Tel: +213 (0) 21 43 28 98
Email: mcaissaoui@gmail.com



Les objectifs

Le projet vise à accompagner les institutions chargées de la politique environnementale du pays à améliorer leurs capacités d'analyse, de gestion et de suivi des stratégies environnementales. Il promeut la transparence financière et la bonne gestion des ressources budgétaires publiques affectées au secteur, ainsi que les activités de sensibilisation des populations sur les questions environnementales. Le programme ambitionne ainsi de repositionner le secteur de l'environnement au cœur des politiques de développement du pays. Une attention particulière est portée aux changements climatiques, notamment à la dimension de l'adaptation pour une meilleure résilience des secteurs économiques.

Les résultats

Le programme comporte 11 résultats spécifiques, répartis sur trois volets d'intervention, comme suit:

1) Renforcement de la stratégie sectorielle nationale de l'environnement

- Résultat n°1.1: Renforcement de la stratégie sectorielle de l'environnement;
- Résultat n°1.2: Renforcement de la performance dans la planification et la transparence budgétaire;
- Résultat n°1.3: Accompagnement dans la rationalisation institutionnelle et financière du secteur.

2) Renforcement institutionnel

- Résultat n°2.1: Renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines;
- Résultat n°2.2: Renforcement du système d'information environnemental;
- Résultat n°2.3: Renforcement du MREE dans son rôle d'animateur et coordinateur dans le secteur;
- Résultat n°2.4: Renforcement des mécanismes d'incitation et de responsabilisation des acteurs.

3) Aménagement intégré à l'échelle des bassins versants de la région littorale algéroise

- Résultat n°3.1: Renforcement de l'état de conservation de la biodiversité;
- Résultat n°3.2: Amélioration de la gestion intégrée des déchets;
- Résultat n°3.3: Réduction de la pollution industrielle et

vulgarisation de technologies plus propres;

- Résultat n°3.4: Prise en compte des changements climatiques dans l'aménagement du littoral.

Appui financier de l'UE au projet et description des parties prenantes

L'appui financier de l'Union européenne au projet se répartit comme suit :

- un appui budgétaire à hauteur de 24 millions d'EUR maximum permettant de donner une impulsion à la stratégie sectorielle environnementale du pays et de fournir un soutien aux institutions nationales concernées ;
- un appui complémentaire à hauteur d'environ 10 millions d'EUR maximum permettant de financer des actions d'assistance technique et de renforcement des capacités institutionnelles ; la fourniture d'équipements environnementaux ; des études stratégiques et des missions de monitoring, d'audit et d'évaluation.

Pour ce qui est de l'appui budgétaire, il se traduit par la définition d'indicateurs de performance qui font l'objet de missions de vérification externes sur base annuelle.

Les principales parties prenantes associées à la mise en œuvre du programme sont les institutions nationales, le secteur privé et la société civile. Des approches participatives sont employées notamment afin d'associer la société civile, notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG) actives dans le secteur.

Les activités à ce jour

Les principales activités réalisées au cours de la période par volet d'intervention du PAPSE sont les suivantes :

A – Appui budgétaire

Au cours des années 2015 et 2016, 15 indicateurs au total doivent être vérifiés pour justifier le décaissement d'un montant total de 15 millions d'EUR, chaque indicateur ayant un poids financier d'un million d'EUR. Ces indicateurs sont définis comme suit :

1) Renforcement de la stratégie sectorielle nationale de l'environnement

- Le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) est actualisé à la lumière du rapport national sur l'environnement et inclut une analyse du coût monétaire des dommages environnementaux ainsi qu'un cadre d'évaluation et suivi de son plan d'action ;





- Mise en place d'un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriel en ligne avec le nouveau PNAE-DD ;
- Prise de décision sur les actions à implémenter suite à l'étude de rationalisation financière et institutionnelle du secteur ;
- La fonction d'audit de performance du MREE et de 4 organismes sous sa tutelle est en place et elle est opérationnelle.

2) Renforcement institutionnel

- Validation officielle par le MREE du «Plan de formation intégré» (prenant en considération les priorités du nouveau Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) et décision du MATE sur le planning d'implémentation des formations ;
- Création d'un comité intersectoriel de coordination et de mise en œuvre des politiques nationales pour l'environnement et le développement durable ;
- Le plan de communication du MATE est validé ;
- Le système d'information de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) est opérationnel ;
- Elaboration par le MREE des textes d'application du droit à l'information environnementale prévu par la loi 03/10.

3) Aménagement intégré à l'échelle des bassins versants de la région littorale algéroise

- Classement des aires de Mazafran et Zemmouri ;
- Publication d'un atlas de la biodiversité pour la zone métropolitaine algéroise ;
- Modernisation de la gestion des déchets de la région métropolitaine algéroise ;
- Identification et classement de la zone côtière de Reghaia et de la zone marine de l'île Aguelli ;
- Au moins 70% des déchets arrivant dans chacun des 3 centres d'enfouissement techniques de la région sont triés et 20% sont vendus ou valorisés ;
- Réalisation d'une cartographie des installations classées et mise en place d'un système de collecte de l'information à distance.
- La dernière mission de vérification étant en cours au moment de la rédaction du présent rapport, l'atteinte de ces différents indicateurs n'est pas confirmée.

B – Aide complémentaire

1) Renforcement de la stratégie sectorielle nationale de l'environnement

- Préparation d'une action d'appui au développement des capacités du Ministère en matière de suivi-évaluation des projets ;
- Lancement d'une action d'appui au suivi et évaluation du Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) 2016-2020 ;
- Préparation d'une étude pour la conception et développement d'un système de gestion-suivi informatisé de projets et programmes sur l'environnement ;
- Appui à l'élaboration d'un CDMT pour le secteur de l'environnement sur 3 ans (2017-2020).

2) Renforcement institutionnel

- Elaboration du plan de formation intégré pluriannuel (2015-2019) s'adressant aux différentes structures et établissements sous la tutelle du MREE ;
- Assistance et accompagnement à l'élaboration d'un plan de communication environnemental sur la période 2016-2020.

3) Aménagement intégré à l'échelle des bassins versants de la région littorale algéroise

- Assistance aux cadres du Ministère en matière de formulation, suivi et accompagnement à la mise en œuvre de plans de gestion d'aires protégées ;

- Activités préliminaires au lancement d'une étude d'accompagnement à la définition d'une Stratégie nationale et d'un plan d'action relatifs à la gestion intégrée et à la valorisation des déchets à l'horizon 2030 ;
- Formulation du cadre d'intervention pour un audit de l'exploitation et de la gestion des Centres d'Enfouissement Technique (CET) ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité de deux déchetteries dans la zone d'intervention du projet ;
- Evaluation et mise à niveau du modèle de Contrat de Performance Environnementale (CPE) à utiliser par le MREE et les industriels dans plusieurs secteurs économiques (sidérurgie, ciments, construction métallique, manufacture, etc.) ;
- Démarrage d'une action visant la mise en place d'un système d'information pour le suivi en temps réel des établissements classés

Les deux prochaines années d'activité du projet permettront d'achever le plan de travail du PAPSE qui est défini annuellement et de vérifier l'avancement des indicateurs de l'appui budgétaire, en tenant compte de l'avis d'experts spécialement mandatés et des progrès affichés par les départements et agences ministériels concernés.



Jumelage:

Montant: 850 000,00 EUR

Période de mise en œuvre:
Septembre 2014- février 2016

Bénéficiaire: Ministère de
l'Aménagement du Territoire et
de l'Environnement

Observatoire national de
l'environnement et du
développement durable

(ONEDD)

Contact: M. Djilali Lebibet,
Directeur du programme
Mme. Amina BENZEKRI,
Chef de Projet

Adresse: Observatoire national
de l'environnement et du
développement durable
Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement,
MATE Dar Dounia, Bab-el-Oued,
Alger, Algérie

Tél : +213 (0)5 52 15 36 83

E-mail : nebamina@gmail.com

B. Jumelages

Appui à l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) pour l'amélioration de ses capacités opérationnelles et la mise en œuvre du Système national d'Information Environnementale (SIE)



Le contexte

L'ONEDD disposait d'une simple base de données environnementale alimentée uniquement à partir de données produites par ses laboratoires et stations de surveillance. Actuellement, les flux d'informations, internes ou collectées auprès des différents secteurs socio-économiques ne s'adaptent plus, ni par leur nature, ni par leur nombre, à cette base de données.

Pour remplir ses missions essentielles d'outil d'aide à la décision et de diffusion de l'information environnementale auprès du public, l'ONEDD doit mettre en œuvre un système d'information environnementale (SIE) dont les fonctionnalités sont déterminées à partir de ses besoins (IDD-RNE et autres documents).

L'un des autres points faibles de l'ONEDD pour la mise en place du SIE est la non maîtrise par le personnel des étapes nécessaires à la mise en œuvre du SIE, ainsi que du fonctionnement ultérieur du système.

En effet, la grande majorité du personnel technique est nouvellement diplômée dans le domaine de l'environnement et ne maîtrise que très peu l'outil informatique. Des formations sont nécessaires afin d'améliorer les compétences.

L'ONEDD a donc décidé de concevoir et mettre en œuvre un Système d'Information Environnementale « SIE » qui s'appuie sur une technologie « SIG », qui est adaptée aux bases de données localisées sur un territoire et qui est souple en matière d'évolution. Ce système d'information lui permettra de doter les techniciens et intervenants d'un outil moderne pour la gestion et pour le suivi de l'environnement pour :

- Mettre en œuvre les technologies innovantes en matière d'utilisation de l'imagerie satellitaire, et prévoir le nécessaire renforcement des capacités nationales dans une perspective de durabilité et de renforcement du mécanisme de concertation entre les pays ;
- Croiser des informations géographiques, économiques et

P3a Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



sociales dans un référentiel géographique commun pour permettre l'analyse et l'observation des phénomènes ;

- Connaître précisément l'état des lieux de l'environnement étudié pour éclairer en temps réel les réflexions ;
- Faciliter les études et les prises de décision ;
- Éditer des cartes d'aide à la décision tel que l'état de la voirie, l'état du réseau d'assainissement, l'évolution des constructions individuelles ;

Permettre la superposition de cartographies différentes offrant la possibilité de rapprochements de renseignements ;

- Réaliser rapidement des simulations, étudier les avantages et les inconvénients d'un projet.

Ce projet de jumelage apportera un appui à l'ONEDD pour l'amélioration des compétences du personnel par la détermination d'un modèle approprié et performant de collecte, d'interprétation et de bancarisation des données environnementales lui permettant d'atteindre ses objectifs stratégiques pour remplir pleinement son rôle d'Observatoire National de l'Environnement.



Les objectifs

Soutenir l'effort engagé par l'Algérie pour assurer la mise en œuvre de la politique environnementale dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Environnement (SNE) et le plan national d'action pour l'environnement et le développement durable.

Appui à l'ONEDD pour la mise en œuvre d'un système d'information environnementale (SIE) conformément aux standards de l'Union européenne et le renforcement de ses capacités en matière de traitement et d'interprétation des données environnementales

Résultats attendus

- Résultat 1 : La capacité de l'ONEDD est renforcée en matière de traitement et interprétation des données géographiques et environnementales;
- Résultat 2 : Le SIE est opérationnel;
- Résultat 3 : Ingénieurs et techniciens ONEDD formés à l'outil sur le SIE ;
- Résultat 4 : L'accès à l'information environnementale est assuré et partagé.



C. Programmes régionaux

Initiative Horizons 2020 pour la dépollution de la méditerranée (H2020)



Le contexte

L'initiative Horizon 2020 s'attaque, en priorité, aux sources de pollution majeures, à savoir les déchets municipaux, les eaux usées urbaines, les émissions industrielles qui contribuent, à elles seules, à près de 80% de la pollution en Méditerranée; elle promeut l'intégration de l'environnement dans d'autres secteurs. Elle s'articule autour de trois composantes :

- Investissements pour réduire la pollution (Programme MeHSIP)
- Renforcement des capacités (Programme CB/MEP) ;
- Examen, surveillance et recherche. (Programme SEIS).

En Algérie, la composante «investissements pour réduire la pollution» n'est pas encore actif. L'initiative Horizon 2020 a été adoptée pendant la Conférence Ministérielle sur l'Environnement qui s'est tenue au Caire en 2006, et est une initiative clé sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée (UfM).

Elle vise à dépolluer la Méditerranée à l'horizon 2020, en s'attaquant aux sources responsables d'environ 80% de la pollution globale de la Méditerranée, à savoir les déchets municipaux, les eaux résiduaires urbaines et la pollution industrielle.

L'initiative H2020 met l'accent sur les quatre piliers suivants:

- l'identification de projets visant à réduire les sources principales de pollution;
- l'identification de mesures de renforcement des capacités pour aider les pays voisins à renforcer leurs administrations nationales et les parties prenantes à développer et appliquer les lois environnementales;
- l'utilisation du budget de la CE pour la de recherche en vue de développer et de partager les connaissances sur les questions environnementales relatives à la Méditerranée;
- le développement d'indicateurs afin de surveiller les progrès.



Travailler ensemble pour des aires marines protégées plus efficaces



Le contexte

Le Projet MedPAN Sud a été créé en réponse au besoin de protéger la biodiversité en Méditerranée et de renforcer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées (AMP). Le projet bénéficie de la collaboration d'un grand nombre de partenaires (gouvernements et ONG) provenant de 11 pays différents (hors UE). À ce jour, il s'agit du plus grand projet consacré à la planification de la gestion participative des AMP dans la partie Sud et Est de la Méditerranée.



Programme régional

Montant total: 3,8 million € (Projet MedPAN Sud) ; 3, 7 million € (Projet SEA Med)

Période de mise en œuvre: 2009-2013 Projet MedPAN Sud; 2014-2017 Projet SEA Med

Bénéficiaires: Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, Albanie, Croatie, Monténégro et Turquie

Contact: M. Giuseppe Di Carlo, Directeur du programme.

Adresse : Programme aires marines protégées – WWF Bureau Méditerranée, Rome, Italie

Tel : +39 06 8449 7338

Mobile : +39 347 2972613

Fax : +39 06 8413 866

Email : gdcarlo@wwfmedpo.org

Site web : <http://panda.org/msp>

Les objectifs

Les objectifs principaux du projet sont:

- soutenir 11 pays au sud et à l'est de la Méditerranée pour améliorer l'efficacité de gestion de leurs AMP et promouvoir l'établissement de nouvelles AMP;
- renforcer MedPAN, le réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée.

Les activités à ce jour

Le projet a permis d'identifier et de surmonter un certain nombre d'obstacles qui entravaient la mise en œuvre fonctionnelle des AMP. À l'échelon régional, le projet a abouti au renforcement des capacités du personnel des AMP, à la consolidation du MedPAN et à la création de mécanismes de résolution des problèmes pour les AMP.

D'autre part, le projet a incité cinq pays (Algérie, Croatie, Libye, Tunisie et Turquie) à faire en sorte que leurs AMP passent d'un état de dormance à un état opérationnel, avec un personnel formé et équipé, des plans de gestion standardisés, un suivi fondé sur une approche scientifique pertinente et des plans de zonage

approuvés. Toutefois, la véritable force fut l'engagement des parties prenantes qui a joué un rôle moteur pour assurer l'adhésion des acteurs locaux, obtenir le soutien des administrations, et renforcer le sens de responsabilité à l'égard de l'AMP.

Les résultats à ce jour

Le projet MedPAN Sud vise à supporter le Parc national de Taza, dans la Wilaya de Jijel dans le développement d'un plan de gestion pour l'aire marine adjacente au Parc.

En 2009, le Parc national de Taza (3 807 hectares) a entamé un processus de demande d'expansion en vue d'étendre l'enceinte du parc à l'air marine adjacentes (9 603 hectares). Avec l'appui technique and le programme de renforcement de capacité du projet MedPAN Sud, le personnel du Parc national de Taza ont engagé les représentants de toutes les autorités et parties prenantes locales dans l'élaboration du plan de gestion de la future AMP, avec un processus de consultation qui a duré deux ans.

Cette action a débouché sur la finalisation du premier plan de zonage, un instrument légal de gestion à usage multiple qui répond à la fois à la protection des



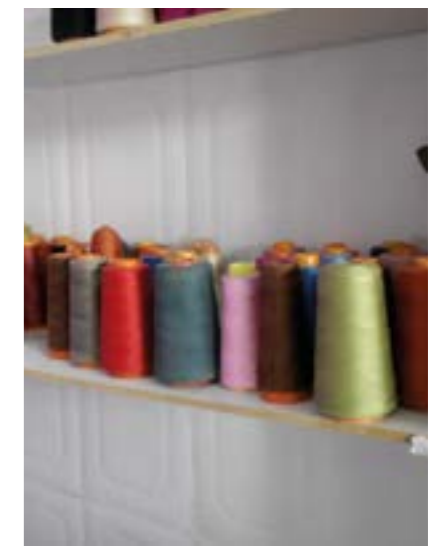


habitats sensibles et à la création de zones spécifiques pour l'exploitation durable des ressources naturelles. Pour augmenter la sensibilisation sur la valeur et les avantages de la future AMP et à obtenir le soutien pour sa création, un certain nombre d'initiatives ont été menées au niveau national et local, y compris la mise en place du premier sentier sous-marins dans le nord Afrique, où touristes et citoyens ont la possibilité de découvrir la richesse marine du Parc.

Le WWF continue à soutenir le Parc dans la mise en œuvre du plan de gestion et la promotion et le développement du tourisme durable dans toute la région, avec l'après projet SEA Med (Sustainable Activities in Mediterranean MPAs). Le tourisme est un moteur économique important dans cette région de l'Algérie et a le potentiel de promouvoir le développement économique local, tout en protégeant son patrimoine environnemental et culturel.



SWITCH MED



Programme régional

Montant: 22 millions d'EUR
(contribution de l'UE)

Période de mise en œuvre :
2013 - 2015

Organisations bénéficiaires:
Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban,
Libye, Maroc, Palestine, Syrie , Tunisie.

Contact:
PNUE/PAM : Driss Haboudane.
Driss.Haboudane@unepmap.gr
CAR/CPD : Magali Outters policy.
Switchmed@scprac.org
PNUE/DTIE : Luc Reuter Luc.
Reuter@unep.org
ONUDI : Carolina Gonzalez-
Castro.
C.gonzalezcastro@unido.org
Site Web: www.switchmed.eu

Le contexte

La Région Méditerranéenne a des problèmes et des défis environnementaux communs qui ont conduit à l'adoption du Plan d'action pour la Méditerranée (ci-après PAM/PNUe) en 1975 et la Convention de Barcelone en 1976. Bien que certains progrès aient été réalisés, l'existence d'institutions, d'accords et de stratégies environnementales n'a pas éliminé les problèmes environnementaux auxquelles la Méditerranée fait face.

Au contraire, le rythme actuel de développement économique des 21 pays de la Convention de Barcelone combiné avec des processus de production inefficaces et l'adoption de styles de vie de « consommation intensive » augmente la pression sur l'environnement local et régional.

Cette pression se caractérise, entre autres, par la rareté de l'eau, l'augmentation de la production de déchets et un tourisme intensif est aggravée par la croissance

démographique et l'urbanisation rapide dans les zones côtières.

Afin de relever ces défis, il est primordial d'offrir une économie verte et socialement inclusive à travers des modes de consommation et production durables (ci-après MCPD), afin de découpler le développement de la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources. Cette approche a été fortement soutenue par la dernière Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Rio +20), durant laquelle les Chefs d'États du monde ont réaffirmé leur fort engagement avec le « Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ».

L'approche MCPD est au cœur du concept de l'économie verte car elle implique une transformation radicale de la manière dont les biens et services sont produits et consommés afin que le développement humain soit effectivement découplé de la dégradation de la planète.



Les objectifs

L'objectif de l'initiative SWITCHMed est de faciliter la transition vers des modes de Consommation et de Production plus Durables – MCPD – dans la région Sud de la Méditerranée. Le programme vise à changer les pratiques de production et de consommation des biens et des services, dans le but de découpler le développement humain de la dégradation de l'environnement. Ce programme appuiera l'industrie, les entrepreneurs verts, la société civile et les décideurs politiques au travers d'actions telles que le développement de politique et d'activités de démonstration mettant en œuvre les MCPD ou encore la mise en réseau des acteurs concernés.

SWITCH-Med est mis en œuvre par les efforts combinés de l'UE, l'ONUDI, le PNUE-PAM, le CAR/CPD et le PNUE-DTIE. Tous les pays de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) bénéficieront de cette initiative.

1. La composante politique SWITCHMed (2012-2015)

est axée sur le renforcement de la gouvernance environnementale et des cadres réglementaires. La participation active des acteurs concernés permettra de développer/affiner les plans d'action nationaux de MCPD dans les pays bénéficiaires, et de développer un plan d'action et une feuille de route régionaux dans le cadre de la Convention de Barcelone.

2. La composante de démonstration SWITCH-Med (2014-2018)

qui permettra de mettre en place des actions concrètes pour supprimer les obstacles auxquels sont confrontés les acteurs clés responsables de l'adoption des modèles MCPD. Il se compose de trois sous-volets :

- la composante production durable – MED TEST II : stimuler la demande et l'offre de services de production durable pour l'industrie;
- l'entrepreneuriat vert et renforcement de la société civile: favoriser l'adoption de nouveaux modèles d'entreprises vertes socialement inclusives. Ce volet promeut également la consommation durable à travers ses valeurs et ses différentes pratiques auprès du consommateur final et de la société civile en général;
- projets pilotes des plans d'action nationaux sur les MCPD: mettre en place des activités de démonstrations dans chaque pays, basées sur les Plans d'Action Nationaux (NAPs) élaborés avec le soutien des gouvernements dans le volet politique du SWITCHMed;

3. La composante de réseautage (Networking Facility) de SWITCHMed

appuiera la visibilité, l'efficacité, la viabilité à long terme ainsi que l'impact des éléments du programme SWITCHMed. Elle permettra d'améliorer la communication, le réseautage, le partage de enseignements tirés des activités ainsi que le développement de leur champs d'action, tout en tenant compte les synergies avec les programmes jumelés Switch Asia et Switch Africa Green.

Les résultats à ce jour

Une mission de préparation de la composante politique de SWITCHMed a été organisée à Alger en Juillet 2013. Une deuxième mission de présentation de la composante MED TEST a eu lieu en juin 2014.

D'autres projets régionaux dont l'Algérie a bénéficié pendant la période couverte par le présent rapport de coopération dans le domaine de l'environnement sont :



Gestion durable de l'eau et dépollution de la mer Méditerranée (SWIM II)



Période de mise en œuvre :
2009-2015
Site Web: <http://www.swim-sm.eu/>



Ce projet vise à mettre en place des politiques de gestion durable de l'eau, à **diffuser les bonnes pratiques dans la région et à soutenir l'initiative pour la dépollution de la mer Méditerranée**. Il comprend un soutien à quelques projets de démonstration assurant la promotion d'approches intégrées éco-systémique et une composante de renforcement des capacités des acteurs.

Il est à noter que les activités de ce projet, ainsi que d'autres initiatives en matière de protection environnementale que l'UE soutient dans le cadre de son programme à l'échelle régionale (notamment la poursuite d'un mécanisme de soutien à l'initiative Horizon202, le nouveau SEIS – voir ci-dessus- et un nouveau programme d'appui aux aires marines protégées), seront reprises au sein du nouveau programme Green-MED II qui s'étendra sur la période 2016-2019



Période de mise en œuvre :
2014-2016
Site Web: <https://sgp.undp.org>

Renforcement des organisations non gouvernementales en matière de gouvernance environnementale

Ce projet du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) fournit des subventions de petite taille (small grants) aux acteurs de la société civile de 13 pays du voisinage méditerranéen, dont l'Algérie. Ces contributions ciblent des **organisations actives dans la protection de l'environnement, la gouvernance environnementale et l'adaptation aux changements climatiques**.





CHAPITRE 04

ENERGIE

Introduction

Deuxième fournisseur extérieur de gaz à l'Europe, l'Algérie est, incontestablement, un partenaire stratégique de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie.

Le dialogue entre l'UE et l'Algérie dans le secteur de l'énergie a été renforcé le 7 juillet 2013, lors de la visite en Algérie de M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, par la signature d'un accord sur l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'UE et l'Algérie dans le domaine de l'énergie.

Cet accord permet de discuter de l'intérêt mutuel en matière de sécurité énergétique, de développement économique, d'innovation technologique et de préservation de l'environnement. Une attention particulière est accordée aux domaines de coopération suivants: - le développement des énergies renouvelables, - L'accès des entreprises européennes et algériennes aux marchés de l'énergie en Europe et en Algérie, - l'intégration progressive des marchés maghrébins de l'électricité dans la perspective de leur intégration avec le marché européen, - L'échange d'information sur les prévisions à moyen et long terme de la demande et de l'offre d'énergie, notamment dans le secteur des hydrocarbures, et de l'évolution du bouquet énergétique .

L'UE soutient aussi le Plan Solaire Méditerranéen (PSM) qui est l'une des priorités de l'Union pour la Méditerranée. Concrètement, l'UE a financé deux programmes régionaux, un programme d'assistance technique qui vise à préparer ce plan solaire, le programme «Paving the Way to the Mediterranean Solar Plan» (PWSM) ou «Préparer le terrain pour le Plan Solaire Méditerranéen» et un projet de démonstration sur la culture de la plante Jatropha (JATRO-MED).

L'Algérie ne bénéficie pas de programmes d'appui bilatéraux dans le domaine à l'exception d'un jumelage avec la Commission

de régulation de l'électricité et du gaz (CREG). Elle profite, néanmoins, de programmes régionaux dans les domaines de l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction (MED ENEC II) et de la régulation de l'énergie (MED REG), de la promotion du développement des énergies renouvelables dans les villes méditerranéennes (CESMED), et de la mise en œuvre de projets de démonstration de développement urbain en matière d'énergie durable (SUDEP).

Un autre programme phare de coopération régionale, mis en œuvre sous la direction de l'Algérie, intitulé «Intégration progressive des marchés de l'électricité de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans le marché intérieur de l'électricité de l'Union européenne » (IMME) s'est achevé en juin 2010. Ce projet, d'un montant de près de 5 millions d'EUR, avait une portée régionale qui couvrait l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Il s'inscrivait dans le cadre des objectifs du partenariat EuroMed et, plus particulièrement, dans le protocole d'accord signé à Rome, en 2003, entre la Communauté européenne (CE) et les ministères de l'énergie des trois pays du Maghreb concernés.

Le projet visait, dans une première étape, l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires ainsi que les structures industrielles des trois pays bénéficiaires. Dans un second temps, le but était de rendre ces marchés compatibles avec les standards européens afin de pouvoir les intégrer, de façon effective, à ceux de l'Union européenne. La réalisation des objectifs du projet s'est faite à travers des activités de formations et la réalisation d'études. L'aboutissement de ce projet, conclu lors du conseil ministériel, à Alger, fut l'adoption, par ces trois pays concernés, d'une déclaration et d'un programme d'actions 2010-2015 visant à poursuivre le processus d'intégration au-delà du programme IMME.



A. Jumelages

Renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz en tant qu'Autorité Nationale de Régulation

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Le contexte:

Les réformes institutionnelles dans le secteur de l'électricité et du gaz initiées par le Gouvernement algérien se sont traduites par l'adoption en février 2002 de la loi 02-01 sur l'électricité et la distribution du gaz par canalisations. Ces réformes ont notamment introduit la concurrence dans l'organisation et le fonctionnement du secteur de l'électricité et la distribution du gaz.

La régulation du dispositif de ces réformes est assurée par un organe indépendant et autonome, la CREG, dont les attributions et les modalités de fonctionnement sont précisées dans la loi 02-01 et en particulier son titre XII, qui crée la Commission de régulation. Son Comité de direction a été installé le 24 janvier 2005.

La CREG a pour mission de veiller au fonctionnement concurrentiel et transparent du marché de l'électricité et du gaz dans l'intérêt des consommateurs et celui des opérateurs.

Les objectifs:

- L'objectif général du jumelage est de participer à l'amélioration de la qualité du service public et de la régulation des marchés de l'électricité et du gaz dans l'intérêt des consommateurs algériens ;
- L'objectif spécifique du jumelage est le renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la CREG en tant qu'autorité nationale de régulation ainsi que le développement de ses capacités de gouvernance.

Résultats attendus:

- **Résultat R1** : La régulation de la qualité de service public et la mission de la CREG en matière de protection des consommateurs sont améliorées, en référence aux directives 2009/72/CE – Annexe 1 – & 2009/73/CE ;
- **Résultat R2** : Des outils et des méthodes d'analyse et de traitement pour le suivi, l'évaluation et la surveillance des opérateurs/concessionnaires en charge des services de distribution de l'électricité et du gaz sont constitués, en référence aux directives 2009/72/CE & 2009/73/CE et les incidences tarifaires maîtrisées ;
- **Résultat R3** : Des outils et méthodes pour le soutien et la promotion des ENR et de la cogénération sont acquis – directive 2009/28/CE ('Feed-in Tariff/Green Certificate') ;
- **Résultat R4** : Le système d'information est mis à niveau et permet un meilleur traitement des données échangées entre la CREG et les opérateurs ;
- **Résultat R5** : Les méthodes de gestion des interconnexions électriques et des plateformes d'échange sont mises à niveau, en référence au règlement CE n° 714/2009.

Jumelage:

Montant: 1200 000 EUR

Période de mise en œuvre:

Bénéficiaire: Ministère de l'Energie, Commission de régulation de l'électricité et du gaz, CREG

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur programme
M. Farid RAHOUAL, Chef de Projet

Adresse: CREG, Immeuble du Ministère de l'Energie, Tour B, Val d'Hydra, Alger,

Site Web: www.creg.gov.dz



B. Programmes régionaux

Promouvoir le développement des énergies renouvelables dans les villes méditerranéennes (CES MED)

CES-MED



Le contexte

Les pays de la région méditerranéenne comptent aujourd'hui quelque 460 millions d'habitants, dont les deux tiers se concentrent dans des zones urbaines côtières. Les pays de la rive sud de la Méditerranée représentent plus de 30% de la population de la région, et ce pourcentage est en constante augmentation.

La plupart des villes du Sud de la Méditerranée sont confrontées aux mêmes défis du développement urbain, de l'approvisionnement énergétique

et de la gestion environnementale, notamment en matière de gestion de l'eau et des déchets. Dans les zones de gestion urbaine, les besoins tels que les systèmes de transport, les réseaux d'eau potable et des eaux usées, l'énergie propre et l'économie d'énergie sont particulièrement significatifs.

D'autre part, compte tenu de l'augmentation de la population et de l'insuffisance des capacités en matière de planification et de gestion durable, les besoins relatifs au développement urbain et à l'énergie renouvelable devront s'accroître considérablement au cours des prochaines années.

pour réduire les émissions de CO2, la gestion efficace de l'eau et des déchets, des transports publics respectueux de l'environnement, etc.

Les objectifs

Les objectifs du projet sont

les suivants :

- Fournir l'assistance technique et la formation pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques durables, telles que les politiques suscitées par l'adhésion à la Convention des maires, ainsi que la préparation des Plans d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) Soutenir les Autorités locales de la Région Sud de l'IEVP afin qu'elles puissent répondre plus activement aux défis que posent les politiques durables.
- Renforcer les capacités des Autorités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques locales plus durables, telles que les solutions d'énergie renouvelable, les mesures d'efficacité énergétiques

- Contribuer à mieux sensibiliser les Autorités nationales sur la nécessité d'impliquer davantage les villes dans les questions politiques qui les touchent directement, tel que la gestion locale de l'eau et des déchets, les transports urbains, la consommation locale d'énergie, etc., ainsi que sur les avantages que cette implication comporte.

CES-MED fournit l'assistance technique et la formation à 2-3 autorités locales dans chaque pays bénéficiaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques durables, telles que les politiques suscitées par l'adhésion à la « Convention des maires », ainsi que la préparation des PAED.

Il fournit directement une aide spécialisée, la formation aux autorités locales et

l'échange des meilleures pratiques en vue de l'élaboration de plans détaillés destinés à résoudre des problèmes urgents en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, de gestion de l'eau et des déchets, de transport public et de mobilité, et de planification urbaine durable.

Le projet établit des partenariats efficaces entre les autorités nationales et locales à des fins de développement durable.

Dans le cadre du projet, des réseaux régionaux d'événements et de séminaires ont été organisés (tels que les Journées locales de politiques durables).

Pendant la période de mise en œuvre de ce rapport, un soutien a été apporté aux autorités locales dans le processus d'élaboration, validation et présentation aux autorités concernées de Plans d'Action de développement des Energies Durables afin d'adhérer à la Convention des maires.

Recommande des activités d'information et de sensibilisation à l'intention des villes et des populations locales (telle que la confection sur mesure de matériel portant sur le développement durable urbain).

Résultats à ce jour

- 18 villes ont rejoint le projet CESMED aujourd'hui (3 en Algérie, 3 au Maroc, 3 en Tunisie, 3 au Liban, 3 en Palestine et 3 en Israël);
- un premier atelier de présentation a été organisé dans chaque ville ou pays;
- un deuxième atelier concernant la méthodologie de mise en œuvre d'un plan d'action énergétique durable a été tenu en Algérie (Alger) et a été de même délivré dans les autres pays du projet CES-MED;
- les Conseillers municipaux des villes d'Oujda, Agadir (Maroc) Kairouan, Sfax, Sousse (Tunisie) Kab Elias et Baakline (Liban) ont ratifié la signature de la charte de la « Convention des maires ». Les villes de Batna et Boumerdès en Algérie ont également décidé de rejoindre la Convention en juin 2014.

En Algérie, le point focal du projet est l'Agence pour la Promotion de la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie sous tutelle du Ministère de l'énergie. Les Assemblées Populaires Communales (APC) participantes identifiées en étroite concertation avec la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur sont Sidi Bel Abbès, Batna et Boumerdès.





Evaluation de la récolte de l'énergie *Jatropha curcas* comme moyen de promouvoir l'énergie renouvelable et durable pour la région méditerranéenne (JATRO MED)

Le contexte

JatroMed est un projet de démonstration de 4 années basé sur la culture de la plante *Jatropha curcas* L. ayant des effets énergétiques. Cette culture à petite échelle est destinée à des initiatives communes et à des utilisations locales en Egypte, au Maroc et en Algérie. La portée principale du projet est de renforcer et de promouvoir les conditions naturelles et socioéconomiques des régions ciblées et donner aux populations locales la possibilité de produire une énergie durable pour leurs propres besoins. Ceci sera accompli en familiarisant les

petits fermiers et les communautés rurales avec la culture du *Jatropha* et l'utilisation du biocarburant produit à partir du *Jatropha* et de ses produits dérivés multiples.

Le tourteau et les autres résidus organiques de ces produits peuvent être utilisés comme combustibles, engrais, additifs au sol et pour la production de biogazole.

En outre, le *Jatropha* peut être utilisé pour prévenir et contrôler l'érosion des sols, et pour récupérer des terres marginales et dégradées dans les climats (semi)arides, sans pour autant entrer en concurrence avec les cultures vivrières.

Programme régional

Montant : 1.820.000 EUR (€1 165 000 EUR de contribution de l'UE)

Période de mise en œuvre: 2011 – 2015

Bénéficiaire: Egypte, Maroc, Algérie L'organisation bénéficiaire pour l'Algérie est le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER).

Contacts : Abdelkrim Sadi, Coordinateur national

Adresse: Centre de Développement des Energies Renouvelables – CDER, Bouzaréah, Alger, Algérie

Tél.: + 213 21 90 18 16

Email: a.sadi@cder.dz

Site web: www.jatromed.aua.gr



Les objectifs

- Introduire la culture du *Jatropha* aux communautés rurales et aux différents intervenants;
- améliorer leur connaissance sur la gestion de culture et les pratiques agronomiques;
- sélectionner les géotypes mieux adaptés aux conditions environnementales des régions ciblées;
- identifier génétiquement les géotypes examinés;
- Résoudre le problème la récolte mécanisée;
- améliorer l'environnement et réduire l'émission de gaz;
- accomplir l'analyse socioéconomique de la viabilité et durabilité de la culture du *Jatropha* dans chaque pays;
- transférer le savoir-faire obtenu par le projet aux groupes ciblés avec l'implication étroite des intervenants;
- assurer la durabilité et la multiplication des plantations du *Jatropha*.

Activités à ce jour

Avec la contribution de CDER, qui intervient dans presque la quasi-totalité des activités du projet, les résultats à ce jour sont liés aux actions suivantes :

- mise en place d'un «Comité de gestion du projet» composé de 05 personnes (coordinateur international et les coordinateurs «locaux» représentant tous les bénéficiaires du projet);
- sélection et évaluation des géotypes de *Jatropha* à travers le monde afin de décider lesquelles attribuer à chacun des pays partenaires; cela, sur la base des performances, caractéristiques spécifiques ainsi que les conditions socio-environnementales de chaque région. Les géotypes attribués à l'Algérie sont : Michoacán et Veracruz (non toxique/Mexique), JCL Max3.0 (Inde) et GHN-D (République Dominicaine);

• la culture, production et le monitoring des plantations constitue cependant le cœur du projet. A cet effet, en Algérie une convention de collaboration a été signée avec l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) qui a mis à disposition sa station d'Adrar pour des actions comme: le semis des graines en pépinière; la préparation du champ de démonstration; la mise en place d'un système d'irrigation «goutte à goutte» alimenté par de pompes dotées de filtres et d'une cuve de fertilisation; la transplantation et la maintenance des plantes; l'évaluation de l'adaptation des géotypes sélectionnés dans les conditions climatiques et du sol; l'analyse des utilisations potentielles de l'huile produite et des déchets;

• les actions sont également en cours pour analyser la possibilité de récolte mécanisée, pour laquelle il est nécessaire de connaître davantage les problèmes des récoltes, identifier et procéder aux modifications mécaniques aux machines existantes pour les adapter au *Jatropha*, évaluer et comparer les impacts économiques des récoltes manuelles et récoltes mécanisées;

• le programme travaille sur l'analyse économique et environnementale de la production du *Jatropha* dans chaque pays (en fonction du sol, des conditions économiques et climatiques et identifier les éléments clés des coûts). A noter que ces analyses contribueront à l'élaboration de suggestions et politiques optimales, pour atteindre des retombées économiques importantes avec un minimum de dommage, et ainsi, assurer la viabilité et pérennité des cultures.

• dissémination et exploitation des résultats: pour ce volet dissémination et exploitation des résultats, en plus des publications (dépliants, newsletters, etc.) et présentations dans des conférences. Le projet est doté d'un site web (www.jatromed.aua.gr), il a publié plusieurs bulletins d'informations, participé à diverses manifestations scientifiques, contribué à la publication d'articles scientifiques et organisé des séminaires de formation pour des cadres et des agriculteurs locaux.

D'autres projets régionaux dont l'Algérie a bénéficié pendant la période couverte par le présent rapport de coopération dans le domaine de l'énergie sont :





MED-REG II et III – Régulateurs de l'énergie

Période de mise en œuvre: 2013-2016

Site web: <http://www.medreg-regulators.org>

Ce projet, mis en œuvre en lien avec les autorités de régulation de l'énergie de l'Union européenne, soutient le développement d'un cadre réglementaire énergétique moderne et efficace chez les pays.



MED-ENEC II - Efficacité énergétique dans le domaine de la construction

Période de mise en œuvre: 2009-2016

Site web: <http://www.med-enec.com>

Ce projet régional mis en œuvre par la coopération technique allemande, GIZ, vise à stimuler le déploiement des pratiques les plus avancées en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation de l'énergie solaire dans le bâtiment. Il offre aux principaux acteurs du secteur plusieurs activités de renforcement des capacités et d'accompagnement technique. Parallèlement, le projet analyse de manière approfondie le contexte institutionnel, réglementaire, fiscal et économique du secteur du bâtiment dans les pays du voisinage Sud.



Clima South - Adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, (2013-2016)

Période de mise en œuvre: 2013-2016

Site web: <http://www.climasouth.eu/drupal/fr>

Ce projet soutient la transition des pays du sud de la Méditerranée vers des modèles de développement à faible intensité en carbone et résilients face au changement climatique. Il comprend des activités pilotes et de renforcement institutionnel pour l'adaptation à l'impact du changement climatique et l'atténuation de l'émission des gaz à effet de serre.



CHAPITRE 05

EMPLOI

Introduction

Répondre aux défis des besoins d'emploi et à ceux de la jeunesse est une priorité croissante dans les sociétés modernes.

Dans les pays méditerranéens, le pourcentage de jeunes dans la population est le plus élevé de l'histoire moderne avec près de 50 % de la population ayant moins de 30 ans ; en Algérie, ils constituent 60% de la population. Au cours des dix dernières années, l'Algérie a accompli des progrès sur certains indicateurs sociaux, notamment en matière d'emploi. Cependant, la détérioration de la situation macro-économique provoquée par la chute soudaine des prix du pétrole en 2014, risque de mettre en péril les efforts du Gouvernement: après une période de stabilisation autour des 10% entre 2009-2013, le taux de chômage est reparti à la hausse en 2014 (atteignant le 10,6%), mais l'évolution des taux risque d'avoir un impact beaucoup plus important chez les jeunes (75% des chômeurs avaient moins de 30 ans en 2008) et les femmes (en 2014, le taux de chômage féminin atteignait le 17,1%).

Donc, en dépit des progrès des dernières années, les perspectives d'intégration socioéconomique et d'épanouissement futur pour les jeunes au chômage restent limitées, et la transition entre l'école et le monde du travail particulièrement difficile, en raison d'un manque de savoir-faire et de réelles perspectives professionnelles. Cela entraîne des situations d'exclusion, de frustration et de vulnérabilité.

A la suite de la conférence des ministres euro-méditerranéens du travail en 2008, et à l'adoption par le Gouvernement algérien du « plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage », ainsi qu'en réponse aux demandes de la population pour faire face aux défis actuels, l'emploi et l'intégration socio-économique des jeunes sont donc devenues des priorités de l'action de l'exécutif.

La Communication de la Commission Européenne «Un

programme pour le changement» d'octobre 2011 a contribué à diriger la nouvelle stratégie globale de coopération de l'Union européenne en termes de coopération stratégique, orientée sur les résultats et ciblant au maximum trois secteurs. C'est ainsi que l'emploi est l'un des trois secteurs prioritaires de coopération, définis pour la période 2014-2017 en Algérie, avec la réforme de la justice et la diversification de l'économie.

La nouvelle stratégie renforce les efforts dans ce secteur de l'UE, qui déjà en 2009 avait lancé la préparation d'un programme d'appui au secteur de l'emploi qui vise à améliorer la promotion et la régulation de l'emploi à travers le renforcement de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).

Le programme «PASEA», qui a démarré ses activités en 2012, a été engagé au cours de 2015, dans la mise en valeur des résultats atteints, avant de sa clôture qui aura lieu au cours de l'année suivante. En collaboration avec l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANEM) et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, le Programme a appuyé le renforcement des capacités d'observation et d'aide à la décision sur le marché de l'emploi ainsi que la modernisation du système d'information.

En outre, l'UE avait placé en 2012 la jeunesse au cœur d'un programme de coopération bilatérale en appui aux politiques nationales en faveur de l'employabilité des jeunes, ainsi que des efforts de la société civile pour une meilleure prise en compte de cette partie de la population. Le Programme d'Appui à la Jeunesse et à l'Emploi (PAJE), démarré en 2014, vise à faciliter la participation des jeunes dans la société; améliorer l'employabilité et à développer la coopération entre les secteurs pour la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse. Au cours de 2015 le programme a recruté les équipes d'experts pour fournir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre du programme, soit au niveau





centrale, soit dans les quatre Wilaya pilotes de Annaba, Béchar, Khenchela et Oran. Le programme a aussi lancé un appel à proposition qui a abouti à l'octroi de cinq subventions, pour une valeur totale de €4 mln, à des organisations de la société civile ou organisations internationales pour la mise en œuvre de projets spécifiques en soutien des activités du Programme PAJE.

L'engagement de l'UE sur le plan de la coopération bilatérale en termes de soutien aux politiques nationales pour l'emploi s'est enrichi au cours du 2015 d'un nouveau programme pour l'Adéquation Formation-Emploi-Qualifications (AFEQ). Selon les données du Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, la mise en œuvre du plan quinquennal de la formation et de l'enseignement professionnels (2010-2014) a mené à l'élargissement de la capacité d'accueil, multipliée par deux en cinq ans. Toutefois, l'augmentation des effectifs d'étudiants (soit universitaires soit de la formation professionnelle), n'a pas été accompagnée ni par l'évolution des moyens pédagogiques, ni par les améliorations qualitatives nécessaires. Le Programme AFEQ vise précisément à assurer une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi par une plus grande implication des entreprises et des secteurs économiques dans la formation et l'insertion des jeunes, après la formation professionnelle et universitaire.

Sur le plan régional, le programme Euromed Jeunesse et le programme apparenté, NetMed Jeunesse, ont contribué depuis 2000 à développer les espaces d'échanges de jeunes du pourtour méditerranéen, à renforcer les associations de jeunesse en tant que vecteur de mobilisation de jeunes, afin qu'ils deviennent des acteurs permanents du développement de leur société et de la démocratie. Ainsi, les associations algériennes ont été les premiers partenaires dans les différents projets financés durant la phase III, démontrant l'intérêt des associations pour ces initiatives.

Toujours au niveau régional, la coopération en matière d'employabilité est aussi portée par la Fondation Européenne pour la Formation (ETF) depuis 1994, à travers la mise à disposition des pays méditerranéens d'expertise pour le développement du système de formation professionnelle. Sur la période Janvier 2013 – Décembre 2015, la Fondation a suivi la mise en œuvre du Programme «GEMM - Gouvernance pour l'Employabilité en Méditerranée», visant à améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation professionnelle et des systèmes de formation par le biais du renforcement des capacités des parties prenantes, aussi bien au niveau national qu'au niveau local. Ayant le but d'améliorer l'employabilité des jeunes et d'accroître les capacités des formateurs de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, en Algérie le programme a contribué au développement d'une méthodologie et de nouveaux outils pour l'analyse des besoins du marché du travail et leur déploiement sur un certain nombre de secteurs dans la région de Blida, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des interventions du

Fonds national de Développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC) .

L'emploi et la jeunesse figureront incontestablement parmi les priorités de la coopération bilatérale UE-Algérie au-delà de 2015, de manière directe ou de façon transversale à travers d'autres programmes. Plusieurs programmes régionaux sont également en cours de préparation.



A. Programmes bilatéraux

Appui au secteur de l'emploi (PASEA)

Programmes bilatéral



Le programme PASEA a mobilisé des ressources financières d'un montant de 14 640 000,00€, dont une contribution de l'UE de 13 400 000,00 € et de l'Algérie de 1 240 000,00 €. Les activités ont débuté le 18/06/2012 et se sont achevées le 31/03/2016.

Programmes bilatéral

Montant total: 15.34 millions d'EUR (dont 14.1 millions d'EUR de contribution européenne)

Période de mise en œuvre: décembre 2010 – mars 2016

Bénéficiaires: Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)

Contact: M. Mourad Lemia, directeur du programme

Adresse : Centre culturel Azzedine Medjoubi, 92, rue Mohamed Zekkal, Sidi M'Hamed, 16014 Alger.

Tel : +213 (0)21 274 360

Fax : +213 (0)21 274 361

Email : pmn.anem@gmail.com

Site web: <http://pasea.overblog.com/>

Contexte

Dès sa réélection en avril 2009, le Président de la République algérienne a fait de l'emploi une priorité nationale, et annoncé un programme de création de 3 millions d'emplois pour les cinq années à venir. L'emploi était déjà une préoccupation majeure du précédent Gouvernement, qui avait adopté en avril 2008 un «Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage» (2008-2013), lequel traduit sa politique générale de l'emploi pour au moins cinq ans. Ce plan du Gouvernement comprend des objectifs généraux régulièrement présentés comme le référentiel fondateur de la politique sectorielle de l'emploi en Algérie. Il prévoit la modernisation de l'ANEM et lui confie la mise en place d'un Dispositif d'Appui à l'Insertion Professionnelle (DAIP).

En Algérie, le Ministère de l'emploi, du Travail et de la Sécurité sociale (MTESS) est en charge du secteur de l'emploi depuis 2007. La gestion du marché de l'emploi est confiée à l'ANEM qui traite les demandes et les offres d'emplois salariés, tandis que la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) et l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien

à l'Emploi des Jeunes) sont chargées de l'aide à la création d'entreprises. L'ANEM, créée en 1991, héritière de l'ancien ONAMO (Office National de la Main-d'œuvre) continue de pâtir d'une image négative.

Depuis 2004, le secteur de l'emploi a bénéficié d'une politique de réorganisation. En octobre 2006, un programme de réhabilitation de l'ANEM sur trois ans (2006-2009) a prévu de tripler ses effectifs, ce qui représente le défi de passer de 800 à environ 3000 agents.

Depuis avril 2008, l'ANEM est un nouvel intervenant de la politique active de l'emploi qu'entend mener le MTESS: elle est en charge de la mise en œuvre du DAIP, régi par les dispositions du décret exécutif n° 08-126 du 19 Avril 2008. Dans ce cadre, l'ANEM a enregistré 600 000 demandes et a placé 300000 jeunes (CID, CIP, CFAI).





Objectifs

Les objectifs ont été définis en référence au «Plan d'action pour la promotion de l'Emploi et de lutte contre le chômage», adopté par le Gouvernement algérien, et à la transformation en cours de l'ANEM, de façon à renforcer simultanément cette dernière et les ressources d'observation et d'aide à la décision sur le marché de l'emploi du MTESS. L'objectif global est d'améliorer la promotion et la régulation de l'emploi économique à travers le renforcement de l'institution clé qu'est l'ANEM.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Élaborer et déployer un nouveau système fiable et performant d'information stratégique au sein de l'ANEM ;
- Renforcer la compétence de l'ensemble du dispositif national de l'ANEM par une professionnalisation de ses ressources humaines et une réorganisation administrative et technique ;
- Améliorer l'information de tous les usagers sur les services rendus par l'ANEM par une politique cohérente de communication externe ;
- Faciliter l'adoption par l'ANEM et le MTESS d'un budget par objectifs cohérent avec les axes du plan d'action relevant de leurs compétences ;
- Faciliter l'appropriation des logiques, des instruments et des résultats des études de l'ANEM par le MTESS, afin que ce dernier puisse participer activement à la mise en place des

organes de contrôle et de promotion de l'emploi tels que prévus par le Plan d'action.

Description - Activités prévues

Résultat 1: Le système d'information stratégique performant est en fonctionnement.

- Restructurer l'offre des services
- Réaménager l'organisation des agences locales et leurs relations entre elles, ainsi qu'avec les autres agences spécialisées intervenant dans la création d'activités ;
- Restructurer le réseau des agences locales ;
- Consolider et développer le Système d'Information (SI) ;
- Améliorer la connaissance statistique du marché de l'emploi et développer les analyses économiques du fonctionnement du marché.

A partir de la nouvelle base de données individuelle informatisée sur les offres et les demandes d'emploi, le nouveau système d'exploitation statistique sera mis en place.

Résultat n°2: Professionnalisation des agents de l'ANEM.

- Redéfinir les différents "métiers de l'intermédiation" de l'ANEM
- Former les personnels
- Une fois redéfinis les métiers, les séances de formation



seront organisées pour les différentes catégories de personnels selon les thématiques suivantes (liste non limitative pouvant être modifiée et réorganisée par l'AT selon l'analyse des besoins qu'elle réalisera) : Les managers, Les conseillers, Les informaticiens, Les analystes, (activité impliquant les cadres analystes du MTESS),

- Organiser des voyages d'études.

Résultat n°3: Développer une nouvelle stratégie de communication externe.

- Organiser 2 séminaires et 3 colloques

Résultat n°4 : L'ANEM dispose d'un cadre de dépenses à moyen terme.

- Élaborer et mettre en place à l'ANEM un cadre glissant de dépenses à moyen terme

Résultat n°5: Informations sur le marché de l'emploi pour améliorer les instruments de régulation du marché.

- Réaliser un appui fonctionnel au réaménagement du service d'études du MTESS;
- Former l'ensemble des cadres analystes (activité conjointe avec la formation des cadres analystes de l'ANEM) à l'élaboration et l'évaluation des instruments de régulation du marché de l'emploi ;
- Déterminer les modalités d'accès du MTESS à la Base de Données de l'ANEM.

Résultat n°6 : Moyens institutionnels de coordination statistique pour la mise en œuvre du Comité Interministériel de Promotion de l'Emploi (CIPE).

- Contribuer à la mise en place d'une cellule de la direction des études du Ministère chargé de l'emploi chargée de la synthèse des données sur l'emploi.
- Contribuer à la mise en place d'une cellule chargée du suivi, contrôle et évaluation des plans d'action à la direction des études du MTESS.

Etat de mise en œuvre

Les activités du PASEA se sont achevées comme prévu, le 31 mars 2016. Le programme a fait l'objet en Février et mars 2016, d'une part d'une évaluation spécifique de son volet «formation», confiée à une équipe d'experts de la Fondation Européenne de Formation (ETF), et d'autre part

d'une évaluation finale qui a concernée l'ensemble des activités ainsi mises en œuvre.

Ces évaluations ont été l'occasion de confirmer les résultats atteints par le programme et que nous pouvons résumer comme suit:

•la finalisation de la Nomenclature Algérienne des Métiers et des Emplois (NAME), qui est aujourd'hui utilisée pour traiter toute demande et toute offre d'emploi en Algérie ;

•la mise en place du fichier national de l'emploi commun à toutes les structures sous tutelle du MTESS;

•l'appui à l'organisation des échanges internationaux de jeunes actifs entre l'Algérie et la France ;

•l'installation du portail intranet «3AMALI» (en français: «mon travail») de l'ANEM, qui assure une communication entre tous les salariés ;

•la mise en place du système d'information «Wassit» (en français: «l'intermédiaire») , un outil performant national unique d'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et les employeurs ;

•l'utilisation pour la première fois hors de son pays d'origine, la France, de la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), qui a permis de recruter avec succès pour l'industrie automobile (Renault Algérie) et la grande distribution (ARDIS);

•la mise en œuvre de la nouvelle méthode de communication de l'ANEM, y compris à travers l'utilisation de réseaux sociaux;

•la mise en place d'un nouveau service d'écoute et centre d'appel (numéro vert) pour les chercheurs d'emploi;

•la création d'un réseau d'agences spécifiques de recrutement de cadres supérieurs;

•la formation de formateurs, parmi les cadres de l'ANEM, ce qui va permettre à l'Agence de poursuivre la mise en œuvre du très important programme de développement des compétences lancé en 2013 ;

•l'effort considérable déployé par le programme en matière de formation (2920 cadres de l'ANEM) et d'organisation de 16 voyages d'études au profit des 70 cadres de l'ANEM ;

•l'acquisition, pour un montant de 3 Millions €, d'équipements au bénéfice de l'ANEM, matériels informatiques, outils pédagogiques et éléments utiles à l'information du public, des employeurs ou des demandeurs d'emploi.

Le séminaire de présentation des résultats et de clôture du programme s'est tenu le 16/03/2016 à l'Ecole Supérieure





d'Hôtellerie et de Restauration d'Alger (ESHRA), Ain Benian, 17 mars 2016, en présence de MM. L'Ambassadeur et Chef de la Délégation de l'Union européenne en Algérie, le Chef de Cabinet du Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale (METSS), le Directeur Général de l'ANEM ainsi que de nombreux invités parmi lesquels il fait souligner l'ensemble des acteurs du programme.

Une dernière réunion du Comité de pilotage s'est déroulée le 27 mars 2016. Le Comité s'est félicité, à l'unanimité de ses membres, du travail accompli et des résultats atteint par

le programme et a exhorté le secteur et à sa tête l'ANEM à poursuivre dans cet élan nouveau son action de modernisation et de professionnalisation de l'institution afin pérenniser les acquis et lui permettre ainsi d'assumer pleinement sa mission d'animateur et de régulateur du marché de l'emploi.

Pour plus d'information sur le PASEA, consulter les sites web du programme: www.pasea.dz, de l'ANEM: www.anem.dz et de la Délégation de l'UE:

<http://eeas.europa.eu/delegations/algeria> et

<https://www.facebook.com/union.europeenne.en.algerie>



Programme d'Appui à la Jeunesse-Emploi (PAJE)



برنامج دعم الشباب و التوظيف
Programme d'Appui Jeunesse Emploi

Le contexte

En Algérie, 70% de la population totale est âgée de moins de 35 ans. L'important chômage des jeunes, et dans la période récente celui des jeunes diplômés, constitue à la fois un **manque à gagner économique, un facteur de déstabilisation sociale et un élément d'insécurité politique**. Le **chômage des jeunes** (16-24 ans) est évalué selon les chiffres officiels aux environs de 25% alors que pour l'ensemble de la population, le taux de chômage est de 10%. L'ampleur réelle du phénomène reste néanmoins difficile à cerner en raison de la place du secteur informel. Il faut noter également des disparités significatives de niveaux de chômage selon l'âge, le sexe ou le niveau d'étude.

Les dernières tendances de la situation des jeunes sur le marché du travail se caractérisent par :

- Une **évolution générale de l'emploi négative** : suite à une baisse générale du taux de chômage dans la décade précédente, on note une certaine stagnation depuis 2009, voir une augmentation net autour de 14% à partir de 2014.
- Le **chômage des jeunes, s'il a baissé sur le moyen terme** (32,4% en 2004) est plus élevé à l'heure actuelle (25%).
- Au-delà de l'emploi, c'est la **problématique de l'emploi durable** qui se pose de manière accrue.

- L'arrivée sur le marché du travail d'une population active qui s'accroît du fait de la **croissance démographique** (les 15-24 ans représentaient 15,6 % de la population en 1966 et 21,7 % en 2008) et du **taux d'activité des femmes**.

- Le **chômage augmente chez les diplômés** de l'enseignement supérieur (taux de 20% à l'heure actuelle).

- L'emploi dans le secteur Informel, qui n'est pas comptabilisé dans les statistiques nationales mais qui demeure important.

- Les **changements qui affectent la structure des emplois** en raison notamment de l'évolution de la technologie et de l'organisation du travail.

Le contexte algérien est par ailleurs caractérisé par **un décalage entre les attentes des entreprises et les qualifications des jeunes illustrant une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi**. Cet écart ne pourra se résoudre à brève échéance puisqu'il suppose une action de long-terme pour **améliorer l'employabilité** de la population active au travers de formations adaptées. En outre, en raison de la croissance démographique, l'économie du pays doit intégrer une demande additionnelle de 300 000 emplois par an (dont 120 000 diplômés de l'enseignement supérieur qui arrivent chaque année sur le marché du travail),





pouvant difficilement **être absorbée par le marché du travail**.

Les défis posés sont donc considérables et nécessitent des politiques macro-économiques du travail et de l'emploi à la hauteur de ces enjeux. C'est dans cette perspective qu'une stratégie nationale intersectorielle visant les problématiques de la jeunesse a été esquissée.

Afin de résoudre les problématiques liées à l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle, le gouvernement algérien a développé une Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ), dotée de mesures d'accompagnement des jeunes et s'articule autour de six objectifs». La PNJ vise le renforcement de la coordination intersectorielle et les moyens des ministères appelés à intervenir sur l'axe jeunesse.

En effet, les politiques pour la jeunesse sont de nature à être Intersectorielles puisqu'elles sont à la croisée de domaines divers (emploi, formation, éducation, sports et activités culturelles, logement, santé etc. La nécessité d'un renforcement de la politique locale articulée avec des directives nationales adaptées aux régions et à leurs spécificités est également un vrai besoin.

Dans cette optique, le gouvernement a mis en place à partir de 2008 une série de mesures favorisant la politique intersectorielle, sous l'égide de la Commission Nationale de



Les activités à ce jour

En juillet 2014, suite à l'installation de la Direction Nationale du Programme (DNP) et du Comité de pilotage, quatre Wilayas (Annaba, Béchar, Khenchela, Oran) ont été désignées pour « piloter » la mise en œuvre du programme.

- L'Unité d'Appui au Programme (UAP) a été installée en septembre 2014. Le devis-programme de croisière n°1 (DPC 1, un feuille de route qui déligne la mise en œuvre du programme pour les 12 mois suivants) a été finalisé et le DPC n° 2 est maintenant en cours d'exécution. .

l'Emploi présidée par le chef du gouvernement et composée des ministres des secteurs concernés.

Le Programme d'Appui à la Jeunesse-Emploi (PAJE) s'inscrit dans cette ligne. Il vise ainsi à soutenir les réformes et l'action du Gouvernement algérien dans sa politique de jeunesse (i) en privilégiant une approche globale de la jeunesse, s'appuyant sur des programmes intersectoriels pilotes permettant de susciter une dynamique dans la conception de réponses innovantes ; (ii) en faisant appel à la participation de la société civile et des jeunes dans leur élaboration et leur mise en œuvre ; (iii) en favorisant l'employabilité des jeunes dans une perspective d'une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Le programme est mis en œuvre selon trois composantes

1. accompagnement du gouvernement dans le développement et la mise en œuvre de la politique intersectorielle pour la Jeunesse;
2. renforcement de la participation des jeunes dans la vie de la société à travers les acteurs institutionnels et non-gouvernementaux;
3. accompagnement des politiques d'encouragement de l'employabilité des jeunes et de la création d'activités.



- Un avenant à la Convention de financement, pour prolonger la période de mise en œuvre opérationnelle de 24 mois (jusqu'au 05/12/2018) est entré en vigueur en septembre 2015.
- Trois marchés de services ont été attribués et ont démarré leurs activités en Novembre 2015:
 - MS1 : mise en place des dispositifs d'appui à la jeunesse et à la société civile, développement de la fonction observatoire des politiques nationale de la jeunesse;



- MS2 : structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire, soutien à l'entrepreneuriat des jeunes;
- MSCOM : communication institutionnelle et événementielle.
- Un marché de fournitures a aussi été attribué: MF1 - équipements pour les structures mises en place dans le cadre du PAJE.
- Entre juillet et août 2015 l'UAP a élaboré une stratégie et plan de communication du programme.
- Les autorités locales dans les Wilayas pilotes ont commencé à désigner les membres des Directions Locales de Programmes (DLP), en charge de coordonner et de superviser les activités mises en œuvre au niveau local et par les bénéficiaires des subventions et par les prestataires en charge de la mise en place des dispositifs d'appui au et des observatoires des politiques
- Dans le cadre de l'appel à propositions visées au développement associatif, de 4M€, cinq subventions ont été attribuées, dont trois à des organisations qui ont proposé des subventions en cascade (lot 2). Toutes les actions sont en phase de réalisation.

Les résultats à ce jour

En fonction de chaque composante du programme :

Composante 1 : accompagnement du gouvernement dans le développement et la mise en œuvre de la politique intersectorielle pour la jeunesse :

- Le Plan Global de Formation a été présenté : il constitue un outil pluriannuel qui sera mis en œuvre dès décembre 2016. L'impact des dernières sessions de formations réalisées à l'automne 2017 sera évalué en début 2018.

- La mission chargée de développer le system de suivi et monitoring à utiliser par les cellules central et régionales d'analyse et concertation soumettra son rapport final fin décembre.

Composante 2 : renforcement de la participation des jeunes dans la vie de la société à travers les acteurs institutionnels et non-gouvernementaux :

- Les locaux pour l'installation des Guichet Intersectoriel De Proximité (GIP) et les « Pool Regional D'expertise Et De Ressources Associatives » (PREA) sont déjà disponibles dans toutes les wilayas pilotes.
- La requête de mobilisation du personnel pour ces 2 dispositifs, est prête à être lancé avant la fin de novembre.
- Les appels à proposition du mécanisme en cascade « CODEVA » sont dans la phase final d'évaluation.

Composante 3 : accompagnement des politiques d'encouragement de l'employabilité des jeunes et de la création d'activités :

- Les actions de sensibilisation sur l'ESSI auprès des acteurs locaux impliqués dans la structuration, la prise en charge et le développement de ce secteur ont finalisé.
- L'identification des acteurs qui composeront la plateforme de concertation nationale ESSI, ainsi que des plateformes par wilayas pilotes et un observatoire de l'ESSI au niveau national, sont lancés.

L'installation du Comité Technique de Suivi de PAJE, composé de représentants techniques des 14 secteurs («points focaux») et du représentant de la Délégation de l'UE est prévu pour 14 décembre. Il se chargera de la coordination opérationnelle de la mise en œuvre du programme, la mobilisation des moyens, et l'impulsion technique sur l'ensemble des actions. Des comités de suivi au niveau local seront établis pour assurer le pilotage et le suivi du programme en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.



AFEQ - Programme d'Appui Formation-Emploi-Qualifications



Montant Contribution UE
€10,000,000.00

Période de mise en œuvre:
Jan 2016 - Jan 2019

Bénéficiaire: Ministère du Travail et de l'Emploi; Ministère de la Formation Professionnelle; Ministère de l'Enseignement Supérieur; Ministère de l'Education.

Contact: M. Mourad Lemia,
Directeur national du programme

Contexte

Les politiques nationales récentes en matière d'emploi, formation professionnelle, apprentissage et enseignement supérieur ont été caractérisées par l'accroissement des allocations budgétaires, la valorisation du rôle de l'ANEM, la diversification des dispositifs d'appui à l'emploi ;

la modernisation des services des statistiques, et la création des agences publiques spécialisées.

La loi d'orientation de la formation et de l'enseignement professionnels de 2008 a défini les différents systèmes et modes de formation. Le schéma directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage a tracé les grandes lignes



du développement du secteur jusqu'en 2025.

Entre temps, selon les données du Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, la mise en œuvre du plan quinquennal de la formation et de l'enseignement professionnels (2010-2014) a mené à l'élargissement de la capacité d'accueil, multipliée par deux en cinq ans, avec un taux relativement important de présence féminine de 38%.

Les centres de formation ont finalisé des conventions de partenariat avec les grands groupes de production et les organisations patronales. Un conseil national et des commissions locales de partenariat ont été créés et leur installation dans les Wilayas est en cours.

Le plan quinquennal de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (2010-2014) a orienté l'ensemble des établissements universitaires vers l'adoption du système de Licence, Master et Doctorat (LMD) pour renforcer la professionnalisation de la formation et faciliter l'employabilité des universitaires.

Malgré ces réalisations, l'inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des sortants reste un enjeu

majeur qui prévient la croissance de l'emploi. Les systèmes de formation professionnelle et universitaire ne constituent ni une voie vers l'emploi, ni un catalyseur pour les réformes économiques et le développement des entreprises.

L'augmentation des effectifs d'étudiants (soit universitaires soit de la formation professionnelle), n'a été accompagnée ni par l'évolution des moyens pédagogiques, ni par les améliorations qualitatives nécessaires.

Cette inadéquation a été accentuée par le manque d'outils d'intervention conjoncturelle capables de donner des réponses aux besoins pressants des entreprises. Plusieurs entreprises souffrent d'un manque impérieux de qualifications sur le marché de l'emploi.

L'absence de dialogue et de partenariat, notamment à l'échelle locale entre les acteurs de formation et d'emploi ; l'insuffisante implication des entreprises dans la formation professionnelle, universitaire et d'apprentissage ; tout cela a renforcé la distorsion entre les orientations et les politiques d'investissement et de développement des entreprises, d'une part, et les actions et programmes de formation et d'apprentissage, d'autre part.

Objectifs

Dans le cadre de la lutte contre le chômage (notamment chez les primo demandeurs d'emploi), le programme vise à assurer une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi par une plus grande implication des entreprises et des secteurs économiques dans la formation et l'insertion des jeunes, après la formation professionnelle et universitaire. Les objectifs spécifiques du programme sont :

1. Assurer l'adaptation des qualifications aux exigences exprimées par les entreprises des secteurs prioritaires.
2. Repositionner l'entreprise et les secteurs économiques au cœur du système de la formation professionnelle et d'apprentissage.
3. Rapprocher les entreprises et les secteurs économiques d'une part, et le système de formation universitaire, de l'autre.

Les activités Prévuees

La mise en œuvre du programme prévoit quatre composantes :

1. Programme pilote, dans deux wilayas choisies, pour l'adaptation des qualifications aux compétences exigées par les entreprises ;
2. Renforcement du rôle des entreprises par l'appui aux

commissions locales de partenariat, développement de l'apprentissage en entreprises sur la base de l'expérience des Comités d'Animation de l'Apprentissage sur le Plan Local (CAAL) ;

3. Encadrement des jeunes drop-out de moins de 16 ans, à travers un projet-pilote avec UNICEF pour l'encadrement d'un groupe de ces jeunes ;
4. Renforcement des dispositifs locaux de relation entre universités et entreprises, en synergie avec le Programme d'Appui au Secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (PAPS ESRS).

Etat d'avancement

La Convention de Financement a été signée en septembre 2015. Le MTESS a désigné deux points focaux en charge de la phase de démarrage du programme, et s'est engagé à désigner un Directeur National de Programme avant l'établissement de l'Unité d'Appui au Programme.

Le marché de service pour le recrutement de l'Unité d'Appui au Programme devrait démarrer dans le premier trimestre 2016.

L'UNICEF a confirmé qu'un document de projet pour leur composante est en phase de rédaction.

Zone couverte par le projet Algérie.



B. Programmes régionaux

Gouvernance pour l'employabilité dans la Méditerranée en Algérie (GEMM)



Programme régional

Montant total: 3 millions d'EUR

Période de mise en œuvre: février 2013 – février 2016

Bénéficiaires: Les établissements de formation professionnelle

Contact: M. Abdelaziz Jaouani, chef du projet à l'european Training Foundation (ETF)

Tel: +39 011 6302222

Email: gemm@etf.europa.eu

Mis en œuvre par la Fondation Européenne pour la Formation, le projet vise à améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation professionnelle et des systèmes de formation en aidant au renforcement des capacités des parties prenantes, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, le but étant d'améliorer l'employabilité des jeunes et d'accroître les capacités des formateurs de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail. Sur la période Janvier 2013 – Décembre 2015, le projet a bénéficié aux pays suivants, Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Libye, Maroc, Palestine, Tunisie.

Projet pilote «GEMM» pour l'Algérie a porté sur une articulation des partenariats locaux pour la formation professionnelle.

Le projet pilote est développé dans le cadre du projet GEMM - et financé par l'UE que l'ETF (European Training Fundation) met en œuvre dans les pays de la région Méditerranée méridionale et orientale.

Objectifs

L'objectif général du projet est de contribuer au développement d'une méthodologie et de nouveaux outils pour l'analyse des besoins du marché du travail et leur déploiement sur un certain nombre de secteurs dans la région de Blida.

Le projet vise à améliorer la visibilité et l'efficacité des interventions du Fonds national de Développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC) qui est un organisme

public ayant pour mission la promotion et le développement de l'apprentissage et de la formation continue à travers différents mécanismes.

L'objectif du projet est de rapprocher le FNAC des entreprises au niveau local afin qu'il soit en mesure d'analyser leurs besoins et leur apporter les réponses adéquates. Cet objectif sera atteint à travers :

1. Le développement de nouveaux outils pour l'analyse des besoins en formation des entreprises et leur déploiement sur un certain nombre de secteurs;
2. Le renforcement des capacités des conseillers du FNAC, la direction régionale du Ministère de la Formation et de L'enseignement (MFEP) de Blida et des responsables des ressources humaines des entreprises;

Deux sessions de formation ont été organisées au profit des conseillers du FNAC, des représentants du Ministère et des entreprises, notamment à travers des mises en situation dans les entreprises. Le guide méthodologique et les outils sont en phase de finalisation. Un événement de dissémination nationale est prévu pour Novembre/Décembre 2015.

Soubassement du projet:

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels accueille environ 500 000 stagiaires et apprentis en formation initiale dans un réseau de près de 2000 établissements publics et privés.

Plus de 90% des stagiaires et apprentis sont formés au sein du réseau du MFEP qui assure également le pilotage de l'ensemble y compris de la formation continue en cours d'emploi.

Au total, les Wilayas constituent un niveau où les questions de FEP trouvent un ancrage plus précis et où le travail en partenariat semble facile et plus effectif.

Bénéficiaires, les principales institutions, et partenaires

Les partenaires du projet sont les suivants:

- Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (MFEP)
- Direction régionale du MFEP de la Wilaya de Blida

Pour sa mise en œuvre, le projet demande aussi la contribution des associations professionnelles représentant les secteurs économiques concernés par le projet pilote; les organisations professionnelles présentes localement; les associations de

femmes et de jeunes présentes localement et en charge de la promotion des femmes et des jeunes sur le territoire.

Les bénéficiaires du projet sont les conseillers du FNAC, les responsables de formation continue et apprentissage de la direction du MFEP de la Wilaya de Blida et les responsables ressources humaines des entreprises de la région.

Les Résultats attendus sont les suivants:

- 13 conseillers en formation du FNAC sont capables de mettre en œuvre une ingénierie de formation dans leurs région/Wilaya;
- 2/3 responsables de la formation continue de la Direction de la Formation et Enseignement professionnels de Blida sont formés en ingénierie de formation pour les entreprises ;
- Un guide et des outils pour l'ingénierie de formation en entreprise sont développés à la fin du parcours de formation;
- Le guide et les outils sont validés par les partenaires et diffusés parmi les conseillers du FNAC et tous les opérateurs concernés;
- Les résultats du projet sont diffusés au niveau de la Wilaya de Blida et au niveau national.





CHAPITRE 06

CULTURE ET COMMUNICATION

Introduction

En Algérie, le secteur de la culture en général et du patrimoine en particulier, a vu son rôle renforcé dans les politiques de l'Etat algérien depuis la fin des années 90, après que, pendant des décennies, la question patrimoniale en tant que telle n'a pas été prioritaire dans les politiques de l'Etat. Cela explique, aujourd'hui, le besoin en compétences humaines nécessaires pour entreprendre une véritable politique de protection et de valorisation sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce contexte que s'insère le nouveau programme d'appui, de protection et de valorisation du patrimoine culturel algérien, en place depuis fin 2013, qui apporte une valeur ajoutée par rapport aux programmes régionaux existants dans ce domaine.

Concernant la sphère «Coopération culturelle UE – Algérie», la Délégation de l'UE(DUE) en Algérie, avec ses différents partenaires, a continué à contribuer à la vie culturelle algérienne et la promotion du dialogue interculturel à travers, entre autre, l'organisation annuelle du Festival (culturel) européen en Algérie (2015 ; 2016) ainsi que des rencontres euromaghrébines des écrivains (2015 ; 2016) dans le cadre du Salon International du Livre d'Alger (SILA), combinée avec l'organisation d'un stand commun DUE/EUNIC (réseaux des instituts culturels nationaux des Etats membres) au SILA.

Des actions liées à la coopération de l'UE en Algérie ont également été organisées afin d'informer d'avantage le public sur les différents programmes et actions.



A. Programmes bilatéraux

Programme d'appui à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel en Algérie (PATRIMOINE)



Programme bilatéral

Montant total: 24 millions d'EUR (dont 21.5 millions d'EUR de contribution de l'UE)

Période de mise en œuvre: novembre 2012 – novembre 2018

Bénéficiaires: Ministère de la Culture

Contact: M. Fayçal Ouaret
Directeur du programme

Adresse: Ministère de la Culture,
Palais de la culture

Tel : +213 (0)21 29 49 52

Fax : +213 (0)21 29 16 30

Site Web:
www.patrimoineculturel.algerie.dz/

Le contexte

Le secteur de la culture en général et du patrimoine en particulier a vu sa prise en compte renforcée dans les politiques de l'Etat algérien depuis la fin des années 90.

Le Schéma Directeur Sectoriel de la Culture (SDS) a été approuvé en 2007 et intégré au Schéma National (SNAT 2010) et aux Schémas Régionaux de l'Aménagement du Territoire (SRAT). Cette prise en compte fait suite à des décennies au cours desquelles la question patrimoniale en tant que telle n'a pas été prioritaire dans les politiques de l'Etat, ceci expliquant le besoin aujourd'hui d'importants investissements physiques et humains sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir engager une véritable politique de protection et de valorisation.

Un important travail législatif été engagé

par la loi 98-04 sur le Patrimoine Culturel (1998) et ses textes d'application (2003) donnant à l'Algérie le cadre permettant le passage d'une gestion centralisée vers une logique de déconcentration du secteur.

L'Algérie doit relever, aujourd'hui, le défi d'inventorier, cataloguer, classer puis gérer et valoriser des patrimoines immobiliers, mobiliers et immatériels considérables en nombre et en typologie et ce sur un vaste territoire. La refondation du secteur ne s'est pas encore traduite par la montée en puissance des nouveaux acteurs et institutions mis en place par la nouvelle loi notamment en termes de gestion des sites classés, d'exécution des missions premières du secteur (inventaire, sauvegarde, entretien et animation des collections) et de coordination avec les autres secteurs (intersectorielle) en particulier au niveau local.

Les objectifs

L'objectif général du Programme est d'accompagner la prise en compte du patrimoine culturel dans le développement économique et humain de l'Algérie à travers la stratégie sectorielle

et nationale en contribuant de manière significative aux actions prioritaires de son identification et de sa connaissance (inventaire), de sa protection (outils de protection) et de sa mise en valeur (outils de gestion et Programmes pilotes) par un soutien en outils méthodologiques,



en équipements et en formations, au niveau central et local dans une logique intersectorielle.

Les objectifs spécifiques du Programme sont les suivants :

- appuyer l'inventaire et le classement du patrimoine;
- contribuer à renforcer les capacités et formation (méthodes et outils) des acteurs;
- accompagner la pratique de l'intersectorialité;
- accompagner la valorisation et la pérennisation à travers les actions d'appropriation.

Activités du programme

Composante 1 : Renforcer la méthodologie de l'inventaire, socle de toute politique patrimoniale.

L'inventaire couvre les domaines du patrimoine immobilier classé et non classé, le patrimoine mobilier et le patrimoine immatériel. Il s'agira de former et d'équiper les personnels du Ministère de la Culture en charge au niveau local de cet inventaire aux méthodes et techniques d'inventaire afin de produire les fiches d'inventaire destinées au futur Centre de Catalogage. Ces formations concerneront les personnes en charge de l'inventaire dans les 48 DCW ainsi que les organismes tels que CNRPAH, l'OGECB et les Musées. Il a également pour objectif de renforcer, provisoirement, pour la durée du Programme, dans les 12 DCW pilotes, en moyens humains afin de constituer dans chaque DCW le noyau du futur service de l'inventaire de la DCW.

Activité 1.1 Etat des lieux en matière d'outils d'inventaires

Activité 1.2 Plan de formation des DCW, OGECB, des Musées, du CNRPAH.

Activité 1.3 Renforcement des moyens humains dans les services d'inventaire

Activité 1.4 La mise en place des opérations d'inventaires et l'inscription de nouveaux éléments de patrimoine généreront des interrogations scientifiques et techniques sur les modes de constitution de ces patrimoines.

Composante 2 : Renforcer les capacités et formation (méthodes et outils) des acteurs.

Il s'agit essentiellement de renforcer les compétences des acteurs par la mise en place de formations au niveau local (DCW), pour les professionnels de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études, architectes) ainsi que pour les métiers du patrimoine (techniciens supérieurs en conservation mobilière, corps d'état du bâtiment en formation initiale et continue), des personnels des Musées, des organismes en charge du patrimoine audio-visuel (cinémathèque) et de la société civile (mouvement associatif).

Cette composante du Programme vise la mise en place de formations pérennes aux métiers et techniques traditionnels du bâtiment par la création de filière de formation diplômantes et reconnues, par la mise en place des curricula et la formation des formateurs en partenariat avec le Ministère de la Formation Professionnelle.



De plus et dans le cadre des actions pilotes développées dans le cadre de la composante 3, des actions de formations qualifiantes -via des Chantiers-Ecoles- seront également menées. La formation continue des acteurs privés, bureaux d'études, architectes aux spécificités du patrimoine est également prévue (formations continues). La formation continue aux techniques de conservation et de restauration, d'animation des fonds muséaux au bénéfice des conservateurs de Musées et de cadres intermédiaires et des institutions conservant du patrimoine audiovisuel participe de même à cet objectif par la mise en place de modules courts de formation et d'un soutien en matériel le cas échéant.

Le renforcement des compétences des associations et de la société civile en général est un objectif supplémentaire de cette composante. Il est envisagé sous la forme de subventions accordées à un nombre limité de Projets à travers un Appel à Propositions.

Activité 2.1- Mise en place de filières reconnues de formations au niveau national pour les métiers du bâtiment (formation des formateurs) et pour les métiers de la conservation (formation des formateurs).

Activité 2.2 - Mise en place de formations pour les bureaux d'études et architectes en matière de connaissance du bâti, de sites du patrimoine et de procédures.

Activité 2.3 - Mise en place de formations courtes portant sur la conservation mobilière et la muséographie.

Activité 2.4 - Formation en archives et patrimoine audiovisuel.

Activité 2.5 - Soutien aux actions de formation et stages qualifiants (Chantiers-Ecoles).

Composante 3 : Pratiquer l'intersectorialité par l'exécution de Programmes pilotes exemplaires

Le Programme a pour objectif l'exécution de 3 Projets pilotes intégrés sur des sites remarquables et classés. Ces Projets seront menés par la mise en place d'outils de gestion des sites et éventuellement complétés par des études annexes (études prospectives de développement) par l'exécution de Projets de démonstration (restauration physique, revitalisation archéologique, centre d'interprétation) et associés à des actions de formations, de valorisation et de visibilité en partenariat avec la société civile (chantier-école notamment). Le Ministère de la Culture a sélectionné 3 sites pour recevoir ces Projets : la Casbah d'Alger, du Musée des Antiquités d'Alger et du Tombeau d'Imadghassen à Batna. Cette action intégrée a pour objectif de tester les procédures actuelles d'intersectorialité au niveau local et de permettre la dynamisation par la répliation vers d'autres sites. Par ailleurs et compte tenu du choix de sites prestigieux les actions de valorisation aideront à la problématisation de la question du tourisme culturel actuellement non envisagée en tant que telle par les autorités. Cette composante comprend également la mise en place de chantiers-écoles (un par site) avec une composante d'insertion sociale affirmée et de recours aux compétences de la société civile.

Activités 3.1 et 3.2 - Projets de démonstration de mise en œuvre d'un Plan de Protection et de Mise en valeur des sites archéologiques et de deux secteurs sauvegardés.





Activités 3.3 – Projets destinés aux associations.

Composante 4 : Valorisation et pérennisation

Il s'agira de valoriser les actions menées par le Programme afin d'accompagner l'appropriation du patrimoine culturel national en dehors des cercles professionnels et administratifs. La valorisation est une des conditions de pérennisation des acquis du Programme qui est l'objectif premier de ce dernier axe. Les actions de valorisation (expositions, actions en faveur du patrimoine audiovisuel), la mise en place et l'animation d'un débat professionnel et institutionnel comme public sur ces questions via la Presse, et la diffusion des connaissances en général participent à cet objectif.

Activités 4.1 – Diffusion des actions du Programme via un site internet dédié et une lettre semestrielle d'information format papier.

Activités 4.2 – Organisation d'une série de séminaires de formation à destination des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle

Activités 4.3 – Organisation d'entretiens avec les acteurs autour du patrimoine

Activités à ce jour

Nous pouvons citer ici quelques activités réalisées pour chacune des 4 composantes du programme.

Composante 1 : Renforcer la méthodologie de l'inventaire, socle de toute politique patrimoniale.

- La stratégie d'élaboration de l'inventaire, son plan d'action et les fiches inventaires sont réalisés et approuvés par les structures bénéficiaires. Une validation au plus haut niveau est attendue.
- 12 Wilayate pilotes (Alger, Chlef, Ain Temouchent, Tlemcen, Saida, Bejaia, Skikda, Annaba, Khenchla, Mila, M'Sila, Batna) ont été désignées par le Ministère de la Culture

afin de tester les outils élaborés et contribuer à la création du service «Inventaire» au niveau de chaque direction de la culture des wilayate pilotes.

- 12 experts junior ont été recrutés par la fonction publique algérienne et pris en charge par le programme jusqu'à son achèvement afin de les former et de les accompagner dans la pratique de l'inventaire. À l'issue du programme ils devraient être opérationnels pour leur intégration aux différents services inventaires.
- Ces Wilayate, ainsi que toutes les institutions en charge de l'inventaire sont équipées en fourniture et instruments d'inventaire de pointe. Les équipements seront livrés fin 2016 et les utilisateurs formés.
- Un thésaurus de la typologie des biens culturels, indispensable à l'information de l'inventaire, est en cours d'élaboration
- Fruit d'une collaboration entre le CERIST (Centre de recherche sur l'information scientifique et technique) et le programme PATRIMOINE, une application informatique baptisée «Touisa» a été élaborée en vue du traitement informatique et de la gestion des fiches d'inventaire général des biens culturels en cours de réalisation sur le terrain. Plus de 300 fiches inventaires ont été élaborées par les 12 experts junior avec l'appui des experts mis à disposition du Programme et sont déjà en ligne.
- S'agissant du patrimoine audiovisuel, un appui spécifique lui a été dédié en vue de sa préservation par la mise en place des procédures pérennes. 3 actions phares et concrètes ont été mise en œuvre : (i) en collaboration à la Cinémathèque d'Alger, mesures de restauration d'urgence d'un film algérien emblématique «Tahya ya didou», (ii) l'équipement en fournitures de pointe facilitant la formation à la restauration du patrimoine l'audiovisuel, (iii) la numérisation d'affiches et de 250.000 photos de la photothèque de l'Office de Gestion et Exploitation des Biens Culturels (OGECB).



Composante 2 : Renforcer les capacités et formation (méthodes et outils) des acteurs.

Sur la base d'un diagnostic approfondi des besoins de formation pour les différentes filières et des cahiers des charges qui ont été élaborés, la formation initiale et continue a démarré en avril 2015. Plus de 54 modules de formations théoriques et pratiques ont été réalisées et plus de 150 personnes ont été formées. Ces formations ont porté sur (i) l'inventaire des biens culturels en Algérie (immobiliers et immatériels), (ii) la formation des formateurs de la formation professionnelle aux métiers du patrimoine (Formateurs de « Maîtres Maçons en Patrimoine », Formateurs de « Techniciens Supérieurs en conduite et suivi de chantiers de restauration », d'architectes et d'ingénieurs, la formation des personnels des musées et notamment les musées abritant des fonds photographiques (Conservateurs en chef, Attachés de conservation, Architectes des musées, Personnel de direction, Personnel de sécurité et les Archéologues de l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGECB) et (iii) la formation des associations en vue du renforcement de leur capacité à monter et suivre des projets, les règles de bonne de gestion, la réponse aux appels à propositions, la communication, économie et finances de l'association, etc.

95 modules de formation restent à réaliser en 2017 notamment la formation continue destinée aux architectes, archéologues, ingénieurs des bureaux d'études, gestionnaires des parcs culturels et de l'OGECB, aux maîtres d'œuvres (Ministère de la culture, directions de culture es wilayate, ..), etc.

Composante 3 : Pratiquer l'intersectorialité par l'exécution de Programmes pilotes exemplaires

3.1) Deux projets pilotes sont en cours de mise en œuvre en vue de la pratique de l'intersectorialité, il s'agit du projet de :

1. Régénération urbaine et mise en valeur du système de fortification de la Casbah d'Alger dans le cadre des programmes et plan de sauvegarde menés par le Ministre de la culture et la Wilaya d'Alger. Cette intervention devra aboutir à la réaffectation et à une meilleure gestion des monuments et des espaces publics, à la recomposition des espaces vides suite à l'écroulement des parties de la bâtisse en promouvant le débat sur les approches à la régénération urbaine et notamment en impliquant l'ensemble des acteurs et la société civile.
2. Sécurisation et mise en valeur du Tombeau d'Imedghassen à Batna qui est dans un état de dégradation avancée. Cette intervention permettra la protection du monument ainsi que la mise en valeur du site archéologique l'entourant. En améliorant l'image de la construction et son environnement paysager (aménagement de la zone clôturée du site archéologique, signalétique, etc.) ainsi qu'à fournir une petite structure d'accueil des visiteurs.

Les avant-projet et projets définitifs pour ces 2 projets pilotes ont été élaborés. Les dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des travaux est en cours.

Un voyage d'études a été organisé en Espagne (Grenade) pour les acteurs impliqués dans le projet Casbah afin de visiter des sites similaires, notamment l'ensemble constitué par le Palais de l'Alhambra, sa citadelle et sa ville ancienne en contrebas qui présente de nombreux points de comparaison avec la Casbah d'Alger et sa citadelle. En effet, on dénombre des murailles avec ses bastions (système de fortification) qui ont été restaurés ou sont en cours de restauration à l'heure actuelle. En outre, plusieurs parcours culturels existent dans l'ancienne ville et présentent des similitudes avec celui considéré dans le projet pilote Casbah - parcours des mosquées - et ont fait l'objet de plan de mise en valeur au cours de ces dernières années.

3.2) afin de soutenir la société civile qui intervient dans le domaine de la culture un appel à propositions a été lancé par le Programme PATRIMOINE et 18 projets associatifs ont été retenus et financés à hauteur de 90% du montant du projet. La plupart de ces projets portent sur le patrimoine culturel immatériel et se situent dans les wilayate suivantes : (Oran, Béchar, Tlemcen, Tipaza, Chlef, Mostaganem, Ghardaïa, Laghouat, Boumerdes, Tizi Ouzou, Msila, Ouargla

Composante 4 : Valorisation et pérennisation

Plusieurs activités ont été engagées et notamment :

1. Les actions du Programme sont visibles et diffusés sur le site web, la page Facebook dédiée, la lettre d'information trimestrielle Tourath et le magazine Tourathi.
2. Des manifestations d'information et de réflexion autour de la question du patrimoine culturel algérien, de sa protection et de sa mise en valeur sont organisées à l'exemple de séminaires et ateliers sur l'inventaire, les projets pilotes, etc.
3. La Résidence euro-algérienne des photographes, organisée du 21 au 24 novembre 2014 à Constantine, en marge de la manifestation Constantine capitale de la culture islamique sur la thématique « Constantine, Regards Croisés Patrimoine et Culture ». Cette résidence a regroupé 10 photographes algériens et 11 photographes européens avec pour objectif la valorisation et la promotion du patrimoine de Constantine à travers la photographie et le regard croisé des artistes venus d'Europe et d'Algérie, sous la direction artistique de l'espagnole Juan Angel De Corral. L'exposition a été renouvelée à Alger puis à Bruxelles au siège du Parlement européen. Un livre d'art dédié à l'exposition a été édité.



B. Programmes régionaux

Renforcer le secteur culturel dans la région du sud de la Méditerranée (Med-Culture)



A programme funded by the European Union



Programme régional

Montant : 17 millions d'EUR

Période de mise en œuvre: 2014-2018

Bénéficiaires : Les acteurs culturels du Sud de la Méditerranée ainsi que les décideurs (dans les secteurs privés et public), les législateurs, et les instituts d'éducation concernés des pays participants Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Contact:
Christiane Dabdoub Nasser

E-Mail :
C.dabdoub-nasser@medculture.eu

Site web:
<http://www.medculture.eu/fr>

Le contexte

Med Culture vient compléter le travail réalisé au cours des initiatives précédentes financées par l'UE tel que Euromed Heritage et Euromed Audiovisuel. Il élargit également le cercle des bénéficiaires puisqu'il est le premier programme qui inclut l'ensemble du secteur culturel au sens large : il concerne les industries culturelles et créatives comme les arts du spectacle, les arts visuels, le stylisme, le patrimoine culturel, les films, les DVD et les vidéos, la télévision et la radio, les jeux vidéo, les nouveaux médias, la musique, les livres et la presse.

Le programme MedCulture adopte une approche participative qui vise à impliquer les différents bénéficiaires des secteurs privé et public et ceux des industries culturelles & créatives.

A travers une série de consultations régulières et la mise en place d'outils

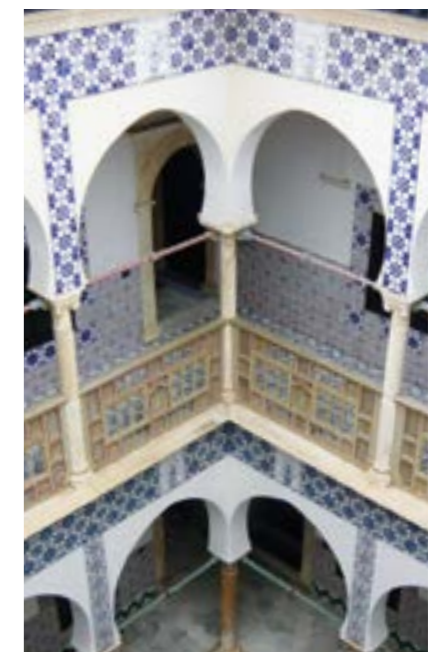
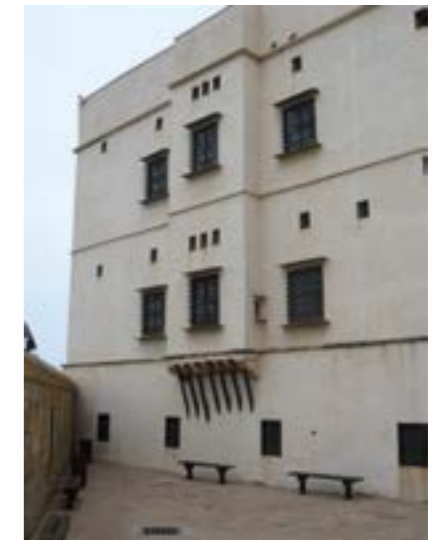
d'information et du développement de compétences innovantes, il s'agit de favoriser un travail en partenariat pour:

- identifier les priorités en étudiant les

besoins, les défis du secteur culturel actuel et les compétences nécessaires pour y répondre;

- définir et mettre en œuvre des plans au développement des politiques culturelles en fonction des priorités des pays partenaires du sud de la Méditerranée. Ces plans d'actions devraient permettre de renforcer les liens entre innovation, évolution technologique et le développement économique, tout en tenant compte des contextes qui évoluent rapidement à l'échelle mondiale;

- contribuer à la conception de politiques et stratégies culturelles cohérentes au niveau des pays et de la région.



Les objectifs

Les objectifs du programme sont :

- accompagner le processus de développement du secteur culturel dans les pays du sud de la Méditerranée et renforcer les compétences des opérateurs publics et privés suivant leurs priorités;
- faciliter la mise en réseau des opérateurs culturels et encourager leurs collaborations avec des collègues d'autres pays de la Méditerranée (Sud-Sud et Nord-Sud);
- rassembler et enrichir la documentation existante dans le domaine culturel de la région et la rendre accessible aux professionnels, aux autorités et au grand public.

L'impact

L'un des impacts attendus est que ce processus aboutisse à la création d'environnements institutionnel et social favorables à la culture en tant que vecteur du développement économique durable.

Le programme prévoit des consultations publiques, des processus d'apprentissage mutuel, et des activités de mise en réseau, avec l'objectif d'obtenir des résultats concrets en termes de réformes institutionnelles et structurelles, ainsi que le développement des réseaux régionaux. MedCulture vise aussi à inclure dans ces activités les professionnels du secteur actif sur l'ensemble des territoires de chaque pays, et à ne pas se limiter aux grandes villes.



Open Neighbourhood (Nouveau programme)



OPEN Neighbourhood 2015-2019

Le portail du Centre d'information pour le voisinage européen est l'un des principaux outils de communication du Projet de soutien aux activités d'information et de communication de l'ENPI, lancé par la Commission européenne en janvier 2009 pour mieux faire connaître la relation entre l'UE et 16 de ses pays voisins dans l'Est et le Sud.

Le programme OPEN Neighbourhood a été lancé en novembre 2015 et vise à renforcer les acquis du précédent Programme de communication régionale.

OPEN Neighbourhood est structuré autour de trois projets complémentaires :

Deux projets miroir communiquant les résultats du soutien apporté par l'UE dans le Sud et l'Est du voisinage :

1. « OPEN SOUTH - Communiquer pour un partenariat plus fort : créer des liens avec les citoyens de l'ensemble du voisinage Sud »
2. « OPEN EAST - Communiquer pour un partenariat plus fort : créer des liens avec les citoyens de l'ensemble du voisinage Est »

Un projet pour l'ensemble du voisinage axé sur la formation

de journalistes et de spécialistes des médias : « Media Hub : networking, formation en cours d'emploi et soutien aux professionnels des médias dans l'ensemble du voisinage de l'UE (projet Media Hub) ».

Le programme est financé par la Direction Générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) de la Commission européenne. DG NEAR est chargé de mettre en œuvre des actions de soutien dans le voisinage Est et Sud de l'Europe, de favoriser les réformes et la consolidation démocratique et de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité autour de l'Europe. DG NEAR aide à promouvoir les valeurs, les politiques et les intérêts de l'UE dans la région, et contribue au développement d'une relation spéciale entre l'UE et ses pays voisins.

Comme le programme précédent, OPEN Neighbourhood vise à faire connaître et à informer sur la Coopération euro-méditerranéenne d'une part et sur le Partenariat oriental de l'autre.

Un portail complet est actuellement en cours de développement et devrait être accessible au premier semestre 2016. Un nouvel ensemble de produits de communication sera mis à disposition, qui mettra l'accent sur les questions de réglementation et de coopération sur le terrain tout en soutenant les efforts de communication et de visibilité des établissements européens, des délégations et des projets financés par l'UE dans les pays partenaires du voisinage.



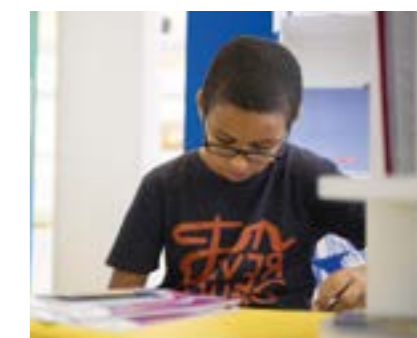
C. Activités culturelles - Communication Salon International du Livre (SILA) et Rencontres euromaghrébines des écrivains

La DUE a continué sa participation à la 20ème et la 21ème édition du Salon international du livre d'Alger (SILA) qui se sont tenues respectivement du 29 novembre au 7 novembre 2015 et du 26 octobre au 5 novembre 2016.

Depuis 2014, cette participation prend la forme d'un stand commun de la DUE et du réseau des instituts culturels nationaux des Etats membres présents en Algérie (EUNIC) au SILA, afin de rendre plus visible les activités de l'UE (et des services culturels des Etats membres) en Algérie auprès d'un large public et de favoriser un contact et dialogue direct avec lui (N.B. Le SILA accueille un nombre important de visiteurs de 1,5 million environ, notamment des jeunes et familles).

Dans le cadre du SILA, la DUE, en coopération avec les services culturels des Etats membres, a organisé également les 7èmes et

8èmes Rencontres euromaghrébines des écrivains (30/31 octobre 2015 et 2/3 novembre 2016). Cette activité qui s'inscrit dans le cadre des activités culturelles de la DUE ayant pour but de promouvoir le dialogue interculturel et de faire connaître des nouveaux auteurs européen et maghrébins en Algérie. Depuis 2015 ces rencontres ont été pleinement intégrées dans la programmation du SILA et elles ont eu lieu sur les lieux du SILA afin d'être davantage prêt du public intéressé. Le sujet des 7ièmes Rencontres a été le genre du « polar » ; les 8ièmes Rencontres ont été consacrées à « Nos Premiers Romans ». Ont participé à ces éditions une vingtaine d'auteurs, des universitaires et des professionnels de l'édition en provenance de 10 Etats membres de l'UE, de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. La tenue des Rencontres a été complétée par des interviews des auteurs européens avec des médias locaux ainsi que des nombreuses activités variées dans le cadre du SILA.





Le Festival européen



La DUE, en coopération avec les services culturels des Etats membres, a organisé la 16ème et 17ème édition du Festival européen qui se sont tenus respectivement du 10 au 25 mai 2015 et du 9 au 21 mai 2016. Ce Festival annuel, inauguré traditionnellement par la célébration de la Journée de l'Europe et un concert organisé par la DUE, constitue une activité phare sous le signe de la diversité et de l'interculturalité. Il est organisé depuis 2015 sous le slogan « Les couleurs de l'Europe ». La quasi-totalité des Etats membres présents en Algérie (17 sur 18) a participé en 2015 et 2016 sur la base d'un programme riche et varié avec concerts, théâtre, cinéma, expositions, conférences et spectacles pour enfants. Le Festival ne s'est pas limité à être une fenêtre de la diversité culturelle européenne, mais il a contribué à l'interaction culturelle à travers l'organisation de plusieurs ateliers (masterclass) entre artistes européens et algériens allant jusqu'à l'organisation d'un

concert conjoint de restitution lors du dernier Festival en 2016.

Le Festival a été organisé sous le patronage du Ministère de la Culture et en collaboration avec des partenaires locaux, notamment avec l'Office Riath-el Feth, l'Etablissement Arts et Culture de la Wilaya d'Alger, la Radio algérienne et l'Association Algérienne pour le Rayonnement Culturel. Le Festival a eu lieu à Alger et dans plusieurs villes du pays (2015 : Annaba, Bejaïa, Oran, Tizi-Ouzou ; 2016 : Annaba, Bejaïa, Constantine, Oran, Tiaret et Tlemcen). En 2015, le Festival a été également l'occasion pour effectuer une consultation publique sur la politique européenne de voisinage à l'aide d'un questionnaire. Ce Festival est la manifestation de l'UE la plus médiatisée en Algérie. Durant les deux semaines du Festival, chaque jour, les artistes du spectacle prévu dans le programme, passent à la radio et/ou la télévision et plusieurs journaux consacrent un article.



Suites de la 2ème Résidence euro-algérienne des photographes à Constantine

En novembre 2014, la DUE en coopération avec les Etats membres de l'UE avait organisé la 2ème Résidence euro-algériennes des photographes à Constantine et ceci comme contribution dans le cadre de l'évènement « Constantine, Capitale de la Culture Arabe de la Culture 2015 ». Sous le titre « Constantine, Regards Croisés, Patrimoine et Culture », cette résidence avait regroupé 10 photographes européens et 10 photographes algériens et elle a donné lieu à une exposition de photos à Constantine (Palais du Bey) dans le cadre du Festival européen (mai 2015) et à la publication d'un livre d'art. Deux autres expositions ont été organisées qui ont eu lieu successivement en mai 2016 à Alger (Bastion 23, inauguré par le Commissaire européen à l'élargissement et les pays du voisinage, M. Hahn) et en juin 2016 à Bruxelles (Parlement européen), cette dernière également avec la participation des photographes de la Résidence lors de l'exposition.



Le Prix d'Excellence de l'UE pour jeunes dessinateurs de la Bande Dessinée

Dans le cadre de la 8ème édition du Festival International de la Bande Dessinée d'Alger (FIBDA) qui a eu lieu du 6 au 10 octobre 2015 a institué un Prix d'Excellence de l'UE pour jeunes dessinateurs algériens de la Bande Dessinée et ceci afin de promouvoir l'échange interculturel entre l'Algérie et l'Europe dans ce domaine. Ce prix, doté de 2500 Euro, comprend également une résidence de formation et d'échange pour le lauréat. Le prix a été remis au jeune dessinateur M. Nouredine Aïssaoui qui a effectué ensuite une formation organisée par l'association belge « La Maison Autrique » à Bruxelles du 13 au 25 Mai 2016. Lors de la 9ième édition du FIBDA (4-6 octobre 2016), le prix d'excellence a été attribué à M. Hamza Bouhidel.

L'Italie étant l'invitée d'honneur lors de cette dernière édition du FIBDA, la DUE a également soutenu la participation des dessinateurs italiens au FIBDA.





CHAPITRE 07

TRANSPORTS

Introduction

Le secteur des transports est un vecteur important dans le développement économique et social de chaque pays mais aussi à l'échelle d'une région. C'est pourquoi, depuis la création du partenariat euro-méditerranéen en 1995, à Barcelone, le développement d'un système de transport intégré, efficace et sûr dans la région méditerranéenne est une priorité fondamentale des relations entre l'Union européenne et ses partenaires du Sud, notamment l'Algérie. Ce développement est essentiel pour l'intégration économique régionale, particulièrement en vue d'instaurer une Zone euro-méditerranéenne de libre-échange.

C'est pour œuvrer à cet objectif commun que les ministres en charge du transport des 43 pays membres de l'Union pour la Méditerranéenne se sont réunis, à Bruxelles, le 14 novembre 2013 à l'occasion de la 2^e Conférence ministérielle euroméditerranéenne sur le Transport et la première sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée afin de suivre les progrès réalisés depuis la 1^{ère} conférence de Marrakech de 2005 et, dans ce contexte, un rapport d'évaluation pour le Plan d'action régional du transport 2007-2013, ainsi que des recommandations prioritaires pour le nouveau plan d'action régional pour la période 2014-2020 ont été présentées. Les recommandations issues de la conférence contribueront à la définition d'un Réseau de Transport multimodal Transméditerranéen, une action stratégique dans laquelle le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée jouera un rôle important en tant qu'instance technique du Forum Euro-méditerranéen du Transport. Le transport est, en effet, l'une des 6 priorités de l'Union pour la Méditerranée qui soutient des projets visant la construction d'autoroutes, la modernisation des systèmes ferroviaires et le développement de plateformes logistiques et des autoroutes de la mer dans la région. Une attention particulière est accordée à la coopération dans les domaines du transport maritime et du développement urbain. L'Algérie est un partenaire incontournable de cette coopération et le niveau ainsi que la qualité de la coopération

de longue date reflète cela.

En effet, un 1^{er} programme de coopération a été financé à hauteur de 20 M€ et a donné lieu à de nombreux résultats. Ce programme avait pour objectif de mettre à la disposition de l'administration du secteur des instruments et des outils de pilotage sectoriel. Un des outils phares est le Plan national des Transports à moyen et long termes, outil de planification et de mise en oeuvre de la stratégie sectorielle.

Un nouveau Programme de coopération, TRANSPORT II, a été mis en en place dont les objectifs cadrent parfaitement avec ceux de la politique du Gouvernement car il a pour principal objectif d'appuyer l'Algérie, en bénéficiant de l'expérience européenne et des acquis communautaires, dans la poursuite des réformes engagées et la modernisation de son système de transport au bénéfice du développement économique du pays et des attentes du citoyen algérien. En effet et depuis plusieurs années, l'Algérie a engagé des réformes importantes dans le secteur des transports et des investissements ont été consentis par le Gouvernement algérien à travers ses différents programmes quinquennaux en vue de moderniser le secteur, d'améliorer la qualité du service et la sécurité des transports.

L'Algérie participe activement à d'autres actions dans le secteur des transports dans le cadre régional et notamment dans le cadre de programmes régionaux et de groupes de travail issus d'EUROMED TRANSPORT.

De plus et dans le cadre du programme d'accompagnement de l'Accord d'association (P3A II), un jumelage dans le domaine de l'aviation civile est en cours de mise en oeuvre pour un montant de 2 M€. Le jumelage porte sur un appui technique à la direction de l'aviation civile du Ministère des Transports pour la mise en oeuvre du Plan national de la Sécurité conforme aux exigences de l'Organisation Mondiale de l'Aviation Civile (OACI).



A. Programmes bilatéraux

Appui au secteur des transports II



Programme bilatéral

Montant total : 16.5 millions d'EUR (dont 13 millions d'EUR de contribution européenne)

Période de mise en œuvre : décembre 2012 – décembre 2016

Bénéficiaires : Ministère des transports

Contact : M. Abderrahim Benyelles, Directeur du programme et M. Abdelkrim Rezal, Adjoint au Directeur du programme

Adresse : Ministère des transports, 01 Chemin Ibn Badis, El Mouiz (ex Poirson), El Biar, Alger

Tel : +213(0)21.92.86.36

Fax : +213 (0)21.92.12.83

Le contexte

Dans le secteur des transports, l'Algérie a engagé, en priorité, un processus de libéralisation des activités liées aux transports et, en premier lieu, le sous-secteur routier pour les voyageurs comme pour les marchandises, puis a étendu la libéralisation aux sous-secteurs portuaire et maritime, à l'aviation civile et au transport ferroviaire. Ces réformes engagées par le Gouvernement algérien permettront au secteur des transports de jouer pleinement son rôle d'outil de développement social et économique au niveau national et d'avantage concurrentiel au niveau international de manière à assurer des services de transport de biens et de personnes qui soient sûrs, durables et compétitifs en termes de fréquence, de prix et de qualité.

Dans ce sens, des efforts considérables et soutenus d'investissement ont été engagés, depuis les années 2000, notamment dans les infrastructures de transport (chemins de fer, transports urbains, routiers et autoroutiers, installations portuaires et aéroportuaires).

En matière de stratégie, le développement du secteur des transports repose sur les options suivantes : (i) le développement économique national, (ii) le désenclavement des régions,

en particulier les haut-plateaux et le Sud et (iii) le développement du service public et de sa qualité. Elle repose, actuellement, sur (1) le Programme quinquennal 2010-2014 du Gouvernement, (2) le Schéma National de l'Aménagement du Territoire 2025 (SNAT) et (3) le Plan National des Transports (PNT) 2015-2025, élaboré dans le cadre du précédent programme d'appui de la Commission européenne à ce secteur (Transport I). Avec la mise en oeuvre effective du PNT, le système des transports algérien devrait changer radicalement d'ici 2025, afin de répondre à une mobilité toujours plus exigeante. Les réformes proposées devraient contribuer directement au renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Toutefois, si les outils de prévision à long terme et les instruments de gestion des sous-secteurs le secteur des transports sont, aujourd'hui, disponibles, l'expertise pour mettre en oeuvre de manière plus efficiente et moderne la stratégie des transports n'est pas suffisamment disponible en quantité et en qualité. C'est dans ce cadre que s'inscrit le nouveau Programme d'appui aux réformes du secteur des transports (TRANSPORT II) qui a pour but de soutenir la stratégie algérienne du secteur des transports et les réformes engagées.



Les objectifs

L'objectif global du programme est d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie des transports par des réformes institutionnelles et réglementaires et d'améliorer la sécurité des transports et leur qualité à travers : (i) l'adaptation des réformes institutionnelles aux besoins de l'aménagement de l'infrastructure et du développement de l'économie, (ii) l'adaptation de la réglementation en vigueur aux réformes engagées, (iii) l'amélioration de la sécurité des transports et (iv) l'optimisation de la qualité des services et des produits.

Avancement par résultat attendu

R1: Le Ministère des transports est modernisé et dispose d'un système de management performant.

1. Un nouveau système de management a été développé comportant une vision sectorielle globale, une définition de la politique et un plan stratégique de mise en œuvre de la politique, l'ensemble basé sur le Plan national des transports (PNT) 2030 actualisé dans le cadre du programme mais le PNT n'est toujours pas validé par les plus hautes instances et la fusion du Ministère des transports avec le Ministère des travaux publics a eu des incidences directes sur ce résultat dont les travaux réalisés doivent être.
2. Le Système d'information en tant qu'outils d'aide à la décision support du PNT est en cours de finalisation et de test.
3. Les recrutements au sein de la fonction publique ayant été gelés, les travaux sur la cartographie fonctionnelle ou dans le cadre de l'organisation du ministère, y compris les manuels de procédures ou la mise à niveau des RH du MdT, en cours, sont moins pertinents avec la conjoncture économique actuelle.

R2: Les textes législatifs et réglementaires sont harmonisés et mis en cohérence avec la nouvelle politique nationale ; les autorités de régulation sont opérationnelles.

1. La révision du cadre législatif et réglementaire entamée dans TRANSPORT I a été consolidée avec un appui particulier au COSS (Centre opérationnel de sûreté des navires et des installations portuaires) conformément aux normes internationales de l'OMI.
2. la mise en place de l'autorité de régulation des transports n'étant plus d'actualité, le programme s'est focalisé sur la mise en opération de l'autorité régulatrice des transports urbains de la ville d'Alger (AOTU) en tant que projet pilote à étendre aux autres villes importantes.

R3: Des institutions ou structures chargées de la sécurité sont appuyées et assistées dans leur installation et développement.

1. La gestion des risques des transports reste défaillante en Algérie dans les différents modes de transport et

le Programme a proposé une approche structurée et consolidée pour chaque mode et notamment le maritime (appui au COSS), l'aérien (appui à la Direction de l'Aviation Civile), des Transports Terrestres (appui à la direction des transports terrestres) pour créer des bureaux d'enquêtes d'accidents et incidents dans leurs champs respectifs.

2. La modernisation de l'office de météorologie est en cours afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans l'amélioration de la sécurité des transports. Le projet devrait prendre fin début 2017.

R4 : La professionnalisation des métiers du transport est adaptée aux besoins des usagers

1. le programme a élaboré une cartographie très détaillée, accompagnée par un logiciel de gestion des informations de la cartographie, qui a permis d'identifier les points forts et faibles de l'offre de formation du secteur. Par la suite, un plan pluriannuel a été développé afin de réorganiser l'ensemble de l'offre de formation pour répondre aux besoins en accord avec le projet de sa modernisation
2. le projet d'appui à l'ENATT (école nationale des transports terrestres) contribue à l'amélioration de l'offre de formation (secteur terrestre, sauf ferroviaire). Ce projet est bien engagé avec une implication et appropriation exemplaire du bénéficiaire direct (certains résultats supérieurs aux prévisions). Ceci lui permettra de se hisser au rang d'institut de formation supérieure. Il s'agit d'un projet pilote qui devrait être une référence et un modèle pour les autres instituts de formation sous tutelle du ministère des transports.
3. le programme a réalisé une étude pour identifier les interventions opérationnelles et administratives dans chaque étape du passage des marchandises dans les ports, y compris les coûts effectifs. Ceci a permis d'identifier les problèmes et surcoûts engendrés par l'inefficacité des procédures pour un secteur est un des moteurs de l'économie algérienne, d'une importance cruciale pour les échanges internationaux.

R5 : Les autorités, les opérateurs et les usagers sont sensibilisés et responsabilisés sur la nouvelle politique nationale des transports

1. Un plan de communication institutionnelle et un projet de manuel des procédures ont été élaborés et validés. La cellule de communication en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'actualisation de ces outils doit-être encore appuyée à cet effet.
2. La communication et la visibilité du Programme Transport II est en cours



B. Jumelages

Appui à la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) du Ministère des transports pour le renforcement de son rôle dans le domaine de la sécurité aérienne

Le contexte

La gestion de la sécurité de l'aviation civile est une responsabilité de tout Etat contractant de l'OACI, dont l'Algérie. Dans ce cadre, ces États doivent établir un «Programme National de Sécurité» (PNS) selon les exigences de la Convention relative à l'Aviation civile internationale de l'OACI.

Le PNS est défini comme étant un ensemble intégré de règlements et d'activités qui visent l'amélioration de la sécurité. Cela comprend des activités spécifiques qui doivent être accomplies par l'État ainsi que la mise en place, toujours par l'État, d'un cadre réglementaire pour supporter l'acquittement de ses responsabilités au regard de la poursuite efficiente et sécuritaire des activités

reliées à l'aviation. Le PNS fait ainsi fonction de système de gestion de la sécurité au niveau de l'État. Pour gérer la sécurité au sein de l'aviation civile, l'État doit, entre autres, mettre en place une structure d'organisation afin de délimiter et d'attribuer les rôles et responsabilités au sein de l'autorité chargée de l'aviation civile.

A cet égard, la DACM s'est appuyée sur le Programme d'Appui Sectoriel des Transports (PAST) pour progresser dans l'élaboration et la mise en œuvre du PNS conformément aux normes de l'OACI. Ces efforts ont permis d'atteindre un taux d'implémentation des éléments du PNS de 42%.

Le jumelage s'inscrit ainsi dans la continuité des efforts déjà réalisés pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du PNS.



Les objectifs

Ce jumelage a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gestion de la sécurité aérienne en Algérie et à accompagner la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie dans l'élaboration et la mise en œuvre du PNS et des Systèmes de Gestion de la Sécurité.

Résultats attendus

- le cadre législatif réglementaire en matière de gestion de la sécurité est examiné pour une éventuelle mise en conformité avec les exigences de l'OACI et avec la réglementation de l'Union européenne;
- les études de sécurité par type de prestataire ainsi que le guide de réalisation y afférent sont élaborées;
- les indicateurs de sécurité liés au PNS concordants avec ceux des prestataires sont en phase de définition;
- un plan d'inspections par domaine a été élaboré et des actions de formation y afférentes sont, au fur et à mesure, dispensées;
- les besoins de formation en matière de sécurité pour le personnel de la DACM et des prestataires de services sont en cours d'identification. Un plan annuel de formation a été élaboré;
- des visites d'études dans des institutions similaires en Espagne ont été effectuées.

Jumelage

Montant total : 1.45 millions d'EUR

Période de mise en œuvre : avril 2013 – avril 2015

Bénéficiaires et partenaires : Direction de l'aviation civile et de la météorologie (DACM)

Contact : M. Djilali Lebibet,
Directeur du programme
M. Chakib BOURAOUI,
Chef de Projet

Adresse : 01, Chemin El Mouiz
Ibn Badis, El BIAR
Tel : +213 21 92 10 54
Email : cbouraooui2002@yahoo.fr





Appui au Centre National de Prévention et de Sécurité Routière (CNPSR) pour un renforcement significatif de la sécurité routière



Les objectifs

- la contribution à la baisse des accidents de la route, de la mortalité sur les routes et des blessés graves de la route ;
- Amélioration du dispositif de prévention et de sécurité routière.

Résultats attendus

- **Résultat R1** : La gestion de la sécurité routière est réformée, ressourcée et professionnalisée ;
- **Résultat R2** : La collecte, la transmission et l'analyse des données d'accident sont améliorées;
- **Résultat R3** : Les comportements humains sont améliorés;
- **Résultat R4** : Les contrôles sont perfectionnés ;
- **Résultat R4** : Les risques liés aux infrastructures, à la prise en charge des blessés et aux questions environnementales sont réduits.



Jumelage:

Montant: 1 500 000,00 EUR

Période de mise en œuvre:
septembre 2015 – septembre 2017

Bénéficiaire: Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, Centre National De La Prévention Et De La Sécurité Routière (CNPSR)

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme M. Salem SALHI, Chef de Projet

Adresse: Direction des Transports Terrestres et Urbains au Ministère des Transports, 01, Chemin El Mouzi Ibn Badis (Ex-Poirson) El Biar – Alger

Tel: +213 21 92 98 71

Fax: +213 21 92 98 69

E-mail: salemsalhi200@yahoo.fr

Le contexte

L'objectif d'améliorer le dispositif du CNPSR en matière de prévention et de sécurité routière s'inscrit dans le cadre des volets « coopération économique et transports » de l'Accord d'Association Algérie UE. Le présent projet de jumelage représente, en particulier, une forme concrète de mise en œuvre des articles 56 et 59 de l'Accord.

L'article 56 fait référence à la mise en place d'une coopération visant le rapprochement de la législation de l'Algérie avec celle de l'Union européenne dans les domaines couverts par l'Accord.

L'article 59 concerne la mise en place d'une coopération en matière de transports pour assurer la modernisation du système des transports ainsi que le dispositif de la sécurité routière à travers notamment l'amélioration de la circulation des voyageurs et des marchandises et la définition et l'application de normes d'exploitation comparables à celles qui sont appliquées dans la Communauté dans les domaines du transport routier, la gestion des chemins de fer, des aéroports et des ports ainsi que la coopération entre les organismes nationaux compétents, la modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et

aéroportuaires desservant les principaux axes de communication transeuropéens d'intérêt commun et les routes d'intérêt régional ainsi que les aides à la navigation, la rénovation des équipements techniques selon les normes communautaires applicables aux transports routiers et ferroviaires, au transport intermodal, à la conteneurisation et au transbordement et généralement sur tous domaines couverts par le présent Accord et précise qu'une assistance technique pourrait être fournie, si nécessaire.

La mise en œuvre d'un projet de jumelage faisant intervenir un organisme de l'UE ayant une tradition en matière de sécurité routière offre l'opportunité de concrétiser le renforcement d'une structure de façon à ce qu'elle soit organisée, structurée et dotée des moyens et outils nécessaires pour mener des campagnes de prévention et de sécurité routière efficaces à même de faire baisser le nombre d'accidents de la route et d'assister les différents acteurs impliqués dans la sécurité routière et coordonner leurs actions. Le projet de jumelage constitue un cadre adéquat pour le renforcement des capacités du CNPSR à travers l'appui à ses activités d'élaboration et de vulgarisation de campagnes de prévention en matière de sécurité routière.





C. Programmes régionaux

SAFEMED III – Sécurité maritime et prévention de la pollution



Programme régional

Montant total: 3 millions d'EUR

Période de mise en œuvre:
juin 2013 – juin 2016

Bénéficiaires: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

Contact: M. Andrea Tassoni,
European Maritime Safety Agency (EMSA)

Tel: +351 21 1209 277

Fax: +351 21 1209 212

E-mail:
andrea.tassoni@emsa.europa.eu

Website:
http://www.euromedtransport.eu/Fr/sous-groupe-brsaecuritaemaritime_23_9_59

Le contexte

La Commission européenne et les pays partenaires de la Méditerranée ont décidé de poursuivre la coopération établie lors des deux précédents projets SAFEMED en mettant en place un troisième projet (SAFEMED III) pour une durée globale de 36 mois. L'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM), instituée par le Règlement (CE) 1406/2002, est responsable de sa mise en œuvre.

Les objectifs

Le projet s'emploie à améliorer la capacité des administrations maritimes dans les pays méditerranéens partenaires afin de renforcer la sûreté et la sécurité du transport maritime.

Il entend également contribuer à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de sûreté et de sécurité maritimes, telles que définies dans le plan d'action régional du transport (PART), la feuille de route de la coopération dans le domaine des transports adoptée en 2007 et portant sur la période 2007-2013.

Les activités du projet visent à améliorer la capacité des administrations maritimes, à réduire la pollution par les

navires, à améliorer l'information sur les mouvements des navires et à accroître l'échange de données entre les pays, à réduire les erreurs humaines pouvant contribuer aux accidents maritimes et à améliorer la sécurité et la sûreté des infrastructures portuaires et des navires.

Concrètement

Les activités du projet s'articulent autour de six thèmes :

- application des instruments par l'État du pavillon (c'est-à-dire les responsabilités des états, ceux-ci devant garantir le respect, par les navires de leur flotte, des conventions de l'OMI) grâce à l'évaluation de la situation actuelle et l'offre de formations et d'une assistance à court et à long terme;



Actions en bref

- contrôle par l'État du port (le contrôle des navires par les États du port, deuxième ligne de défense contre les États du pavillon non respectueux des normes), avec un soutien et une assistance technique aux protocoles d'accord méditerranéens sur le PSC et ses Membres par une mise à jour des procédures et des instruments de soutien et en organisant des projets de tutorat incluant des inspections conjointes d'inspecteurs des États membres de l'UE et des pays bénéficiaires;
 - système de suivi et d'information sur le trafic maritime, axé sur la mise en place de systèmes de surveillance du trafic au niveau national, sous-régional et régional;
 - élément humain en rapport avec le code ISM (gestion de la sûreté internationale) et offre de formations au personnel des administrations maritimes sur des questions clés comme la Convention sur les normes de formation, de certification et de veille (STCW) et la Convention sur le travail maritime de 2006;
 - protection de l'environnement marin avec une formation à la législation internationale et européenne dans le domaine de l'environnement et en préparant les bénéficiaires à utiliser les services de l'EMSA (CSN et Réseaux des navires de réserve pour la récupération des hydrocarbures);
 - sécurité des navires et des installations portuaires en Méditerranée en soutenant la capacité institutionnelle des bénéficiaires et par le biais de formation au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS).
- améliorer la capacité des pays partenaires à remplir leurs obligations d'État de pavillon, d'État portuaire ou d'État côtier afin de les préparer aux audits volontaires (VIMSAS) de l'Organisation maritime internationale (qui visent à vérifier la mise en œuvre des conventions internationales régissant les obligations imposées aux États de pavillon, aux États portuaires et aux États côtiers);
 - renforcer les modèles standard destinés aux administrations de l'État de pavillon (y compris la mise en place d'un système de qualité), assurer le suivi des performances de l'État de pavillon et offrir une assistance visant à surmonter les obstacles identifiés;
 - organiser des séances d'information sur SafeSeaNet, la plateforme de données électroniques européennes pour l'échange d'informations maritimes, y compris sur le trafic de cargos et de navires;
 - offrir une assistance technique pour la mise en œuvre des conventions internationales;
 - dispenser des formations pour la promotion de la Convention maritime de l'Organisation internationale du travail (essentiellement axée sur les conditions de vie et de travail à bord) et sur le code international de la gestion de la sécurité (qui contient des dispositions sur la gestion de la sûreté maritime sur les navires et dans les compagnies maritimes en vue d'assurer le respect de la législation applicable).



CHAPITRE 08

DEVELOPPEMENT LOCAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

Introduction

Fin 2009, pour la première fois en Algérie, deux programmes bilatéraux de grande ampleur ont été signés dans les domaines clés de l'enseignement supérieur et de la santé. Ces programmes ont déjà mobilisé une expertise humaine conséquente et sont venus appuyer, conseiller et soutenir les ambitieuses réformes entreprises dans ces secteurs.

Dans le cadre du programme d'appui à la réforme du secteur de la santé, neuf contrats de service ont été passés en 2012 au bénéfice du Ministère de la Santé. Ces contrats couvrent un vaste programme de formation ; la mise en place d'un dossier électronique du malade dans plusieurs sites pilotes à travers le pays ; le soutien à un programme de lutte contre les maladies non transmissibles ainsi que plusieurs études de fond sur, notamment, la validation des acquis de l'expérience, la santé reproductive ou encore la qualité des soins. Par ailleurs, le programme soutient un volet sur la réforme de la gestion des finances publiques du secteur, à travers, là aussi, une mobilisation de l'assistance technique.

Toujours dans le secteur des services sociaux, le programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur en Algérie est lui aussi une nouveauté. Il s'agit d'un programme ambitieux pour lequel l'Europe et Algérie apportent une contribution financière conséquente, respectivement 21.5 millions d'EUR pour l'Union européenne et 17.1 millions d'EUR pour l'Algérie.

Tous les contrats de service prévus dans ce programme ont été passés en 2013. Ces contrats permettront de mettre en place notamment un système d'information intégré axé sur les objectifs de la réforme du secteur. Ce dernier est complété par un marché de fournitures dotant 4 sites pilotes de data center, permettant de vérifier en pratique le déploiement de ce système, qui à terme devra se généraliser à toutes les institutions universitaires du pays. Un autre volet cible

l'accompagnement et le soutien aux principales réformes et à la modernisation du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. En outre, le programme a un volet plus axé sur les ressources humaines, qui vise un renforcement des capacités des gestionnaires universitaires et des enseignants ainsi que l'introduction des ingénieries de formation et pédagogiques et les TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement). La mise en œuvre va également s'attacher à la planification de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Enfin, trois plateformes technologiques ont été financées sur fonds européens. La première concerne l'apprentissage et le perfectionnement des médecins spécialistes juniors algériens, au travers des techniques de simulations. La deuxième, mise en place à l'Université de Constantine, vise la maîtrise de l'industrie mécanique et du transport logistique. La troisième, installée à l'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene (USTHB) d'Alger, porte sur les nouveaux métiers des radiocommunications et les systèmes d'information et de communication.



A. Programmes bilatéraux

Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique (PAPS-ESRS)



Programme bilatéral

Montant: 21.5 millions d'EUR de contribution de l'UE et 17.1 millions d'EUR de contribution algérienne

Période de mise en œuvre: août 2011 - juin 2015

Bénéficiaire: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Contact: Mme Amina Benbernou, Directrice du programme

Adresse : Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 11 chemin Doudou Mokhtar, Alger.

Tel : +213 (0)21 94 66 84

Fax : +213 (0)21 94 66 84

Email : paps.esrs1@gmail.com

Le contexte

La réforme de l'enseignement supérieur doit permettre à l'Algérie de répondre efficacement aux enjeux de l'économie du savoir. De plus, ce secteur connaît une croissance importante, le nombre d'étudiants étant passé de 720.000 en 2004 à plus de 1.200.000 en 2010. Il est prévu que le chiffre de 2.000.000 soit atteint d'ici 2014. Face à cette problématique, la réponse du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) comprend les objectifs stratégiques suivants :

- renforcer et élargir rapidement l'accès à l'enseignement supérieur dans la perspective de doubler ses capacités à l'horizon 2014;
- diversifier l'offre, en encourageant les universités à introduire les programmes de Licence-Master-Doctorat (LMD) et accroître la pertinence des formations proposées par rapport aux besoins du PAPS-ESRS des entreprises;
- relever la qualité de l'enseignement dispensé par un contrôle et une augmentation des performances et du rendement.

Cette réforme, qui se veut « globale dans sa conception, participative dans sa démarche, progressive et intégrative dans sa mise en application », cherche à moderniser le système pour le faire passer d'une logique « former pour former » à une logique « former utile et tout au long de la vie »



Les objectifs du Programme

PAPS-ESRS

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PAPS sont au nombre de 3, à savoir :

1. Améliorer les performances et la qualité de l'enseignement supérieur ;
2. Renforcer les capacités de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
3. Relever le niveau de formation du capital humain et sa pertinence par rapport aux besoins des entreprises.

Résultats attendus :

Pour atteindre ces objectifs, 6 résultats techniques et 4 résultats transversaux ont été retenus comme autant de domaines d'appui du programme financé avec l'aide de l'UE, à savoir :

- R1 : l'élaboration d'un Plan structurel, institutionnel et qualitatif de l'ES ;
- R2 : la mise en place d'un système d'information intégré axé sur les objectifs ;
- R3 : le renforcement des ressources humaines (RH) ;
- R4 : le soutien à l'Ecole Doctorale ;
- R5 : la diversification de l'offre de formation et le développement de nouvelles filières de formation dans le cadre de la consolidation du LMD ; et,
- R6 : le rapprochement Université/Entreprises et la recherche d'une meilleure adéquation formation/emploi.

A ces 6 résultats à caractère technique s'ajoutent 4 résultats à caractère transversal :

- RT1 : pour renforcer le dispositif de gestion décentralisée ; le dispositif de monitoring et d'évaluation ; et l'opération de l'Unité d'Appui au Programme (UAP) au bénéfice de l'ensemble des partenaires ;
- RT2 : pour assister l'accompagnement au changement des principaux acteurs impliqués dans le programme et ce, à tous les niveaux (central, régional, local) ;
- RT3 : pour renforcer les capacités institutionnelles et les moyens du bénéficiaire en matière de communication et de visibilité ;
- RT4 : pour l'accompagnement technique des activités (AMOA)

ainsi que pour renforcer la gestion et le suivi des activités reliées à l'ensemble des résultats, y compris pour la validation et la restitution des produits et livrables s'y rapportant.

Déroulement

L'appui de l'UE dans le cadre du PAPS s'est étalé sur une période de 60 mois (juin 2010 - juin 2015). Le DP a été nommé en décembre 2010 et l'UAP a commencé à fonctionner en août 2011. Les DTA et le CL initial ont été révisés et adoptés en janvier 2013. Les premiers marchés passés en juin 2013. L'appui de l'UE au PAPS a été lui-même prolongé de 1 an avec le doublement du volume du contrat de l'UAP. Ce dernier s'est clôturé en juin 2015. La fin effective et officielle du PAPS (alors appuyé par les seuls fonds de contrepartie algériens) est fixée à juin 2017, mais la mission d'évaluation finale des activités financées par l'UE a rendu son rapport en janvier 2016.

Les résultats à ce jour

- les diagnostics-état des lieux visant à définir les besoins prioritaires ont été conduits au niveau des établissements pilotes pour permettre d'entrer rapidement dans l'exécution des activités des projets;
- un cycle de formation-action destiné à l'ensemble des responsables opérationnels engagés dans le Programme et ses Projets a débuté en janvier 2014 afin de les familiariser avec les procédures de gestion appliquées du programme, notamment en termes de suivi monitoring et d'évaluation (tableau de bord). Les formations ont couvert les 3 dispositifs stratégiques transversaux (le management du programme, l'accompagnement du changement et la communication opérationnelle). Le cycle sera opérationnel quasi-permanent des acteurs sur le terrain ou à distance dans le cadre d'outils collaboratifs;
- dans le cadre du résultat lié à la mise en œuvre d'un Système d'Information Intégré (SII), le développement du futur système d'information est actuellement en cours;
- les actions d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur (LMD) et le renforcement des capacités des enseignants et des gestionnaires (RH) progressent (notamment pour les phases: référentiels, dispositifs et formation). Les cursus de formation des groupes cibles ont été arrêtés (socle commun, fondamentaux gestion ou enseignement et TICE, management universitaire, GPEC, ingénierie formation, ingénierie pédagogique,...) ainsi que le plan de formation au niveau des établissements pilotes. Les contenus de formation sont en cours d'élaboration sur le principe de « mallettes pédagogiques » valorisables et transférables. Les 1ères sessions de formation ont débuté en décembre 2013 et se sont poursuivies sur un rythme accéléré assurant plus de 80 sessions de formations (environ 6 500 jours de formation) pour plus de 600 participants.



Le programme a également financé:

- l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires à la réalisation de trois plateformes technologiques opérationnelles (sciences du vivant, sciences et technologies, sciences humaines et sociales);
- l'acquisition et l'installation d'équipements nécessaires à la réalisation de 4 centres de calcul pour compléter le projet SII.

L'évaluation finale du programme

Relativement à l'objectif global du Programme qui est de fournir un appui à la Réforme de l'ESRS centrée sur la mise en œuvre du dispositif LMD, il a été établi que cette mise en place correspond à une politique confirmée du Ministère et qu'elle est effectivement appliquée dans les Universités.

Il a été également établi que les 3 objectifs spécifiques contribuant à cette Réforme sont cohérents pour cette atteinte. De même, la conception du programme en Résultats attendus a été conçue de façon à ce que ces résultats soient complémentaires et indispensables à l'atteinte de ces objectifs.

Les deux points faibles concernant ce critère sont : i)- le manque de texte officiel de référence décrivant la politique et la stratégie établis pour la généralisation du LMD ; ii)- le manque d'indicateurs quantifiés permettant d'évaluer objectivement le degré d'atteinte réel des résultats.

Etant entendu que l'efficacité du Programme dépend essentiellement de celle de l'atteinte de ses résultats, il résulte de l'évaluation qui en a été faite, les points suivants :

R1 : Assurance Qualité : Le référentiel national d'assurance qualité (RNAQES) a été effectivement enrichi grâce au programme d'appui mais n'a pas encore été expérimenté sous cette nouvelle forme. L'étude de faisabilité de l'agence de gestion de ce référentiel a été réalisée.

Par contre, au niveau de la formation sur les 100 Responsables d'Assurance Qualité prévus, seulement 31 ont reçu une formation complète. Ils ne disposent pas d'autonomie et n'ont aucun cadre législatif officiel pour opérer.

R2 : Système Intégré d'Information (SII) : Les capacités de développement du système ont été effectivement renforcées mais pour un nombre encore notablement insuffisant d'opérateurs. Les approches utilisées n'ont pas permis d'atteindre les résultats, en particulier du fait qu'il rend le Ministère dépendant du contractant initial.

Par ailleurs, bien que les cadres en place soient très motivés et qu'un certain nombre d'entre eux maîtrisent bien l'ingénierie du système les ressources en expertise sont encore insuffisantes. Il va falloir, à nouveau, un appui externe massif pour permettre au SII d'être réellement opérationnel à moyen terme et, sans doute pour des applications plus limitées qu'il était espéré à l'origine.

R3 : Promotion des Ressources Humaines : Près de 700 enseignants et d'autant de gestionnaires ont été formés avec une trentaine de référents. Trois mallettes pédagogiques et douze mallettes gestionnaires ainsi qu'un guide des bonnes pratiques sont disponibles et les cellules R3 existent dans les 6 sites pilotes prévus. Selon le bénéficiaire, le contrat aurait été ainsi correctement rempli.



Il s'avère par contre, que les centres de ressources (CR) ne sont pas complètement opérationnels et que les thèmes génériques ont occupé une place trop importante dans les formations. Le produit de ces dernières ne semble pas être encore application pratique, ni en matière de pédagogie ni en matière d'administration. Pour la généralisation, il reste encore à préparer une stratégie et un plan de développement de ces savoirs au sein de l'ensemble du personnel du MESRS qui regroupe à ce jour près de 55 000 enseignants et près de 55 500 personnels administratifs.

R4 : Développement de l'Ecole Doctorale : Un modèle d'Ecole Doctorale a été développé en novembre 2014. Des formations à la gestion de ces écoles ont été dispensées de même qu'il y a eu un renforcement des capacités des chercheurs et des équipes d'accompagnement. Finalement, une boîte à outils (référentiel des Doctorales, guide doctorant ...) a été également élaborée.

Cependant, les ouvertures sur le milieu socio-économique ne sont encore qu'embryonnaires et l'insertion des enseignants-chercheurs dans les réseaux de recherche et développement européens n'a pas été réalisée.

R5 : Nouvelle offre de formation : L'étude des besoins a été validée. 24 nouvelles filières ont été créées ou renouvelées pour moitié au niveau de la Licence et pour autre moitié, du Master. et ce, au sein des 6 sites pilotes retenus (Alger, Annaba, Bejaia, Constantine, Oran, Tlemcen). Des missions d'accompagnement ont été assurées par de l'assistance technique auprès des équipes pédagogiques et des mallettes pédagogiques ont été remises à l'occasion des sessions de formation.

L'adaptation au système LMD s'est avérée difficile : les experts-référents n'ont pas été formés et il n'y a pas eu d'appui aux centres d'expertise. L'approche par compétence préconisée pour l'élaboration des nouveaux programmes imposant un changement radical de pédagogie a rencontré beaucoup de réticences au niveau des enseignants.

R6 : Partenariats : Le référentiel de « développement de la relation « Université/Entreprise » a été présenté et validé en mars 2015. Un modèle de formation universitaire continue a été également proposé sur les sites pilotes en juillet 2014. De même un certain nombre de dispositifs ont été élaborés et approuvés à la même date : sur l'orientation professionnelle et sur l'entreprenariat.

RPT : Plateformes technologiques (PT) : Dans 2 des 3 plateformes technologiques implantées grâce au PAPS -celle de Constantine « Mécanique industrielle » et celle de la Faculté de Médecine d'Alger 1 « Simulation/Santé »-, les études initiales ont été réalisées ; de l'équipement a été livré et de l'expertise court terme a été fournie. A noter que les responsables rencontrés de ces PT sont très motivés et ont toutes les compétences requises, de même que leurs collaborateurs, bien que, concernant Constantine l'équipement livré est insuffisant et dans tous les cas, ces PT ne disposent encore ni de statut ni de budget de fonctionnement.

- **Viabilité/Pérennisation :** Malgré les problèmes rencontrés, certains résultats ont jeté des bases solides pour leur pérennisation, en particulier les résultats R1 (Assurance Qualité) ; R3 (Ressources Humaines) et R4 (Ecole Doctorale). Deux autres résultats restent à sérieusement consolider, voire à intégrer : R5 (Nouvelle offre de formation) et R6 (Partenariat).
- **Impact :** Le PAPS a produit « un déclic » positif pour l'engagement de la communauté universitaire dans le système LMD. De plus, au fil des opérations, se sont constitué des réseaux d'enseignants, de chercheurs et de gestionnaires permettant une meilleure communication interuniversitaire ainsi qu'une meilleure liaison avec les responsables au niveau du Ministère.
- **Valeur ajoutée pour l'UE :** Il s'est avéré que la gestion par « projet » qui s'est apparemment imposée d'elle-même, du fait que les critères d'éligibilité à un appui budgétaire sectoriel n'étaient pas tous remplis, (en particulier le critère de transparence du Budget National) a démontré son risque principal, à savoir de jouer un rôle de coopération de substitution au détriment du renforcement institutionnel des structures de gestion du Ministère. En second lieu, le fait qu'il n'y ait pas eu réellement de pilote dans l'avion du côté algérien durant la première année du projet a été un facteur de difficulté.

Conclusions :

Alors que ce Programme présentait une opportunité certaine d'une meilleure communication entre l'Algérie et l'Europe pour la promulgation d'un système LMD maintenant réparti et apprécié dans le plupart des pays de l'UE et d'autres pays, en particulier, du Maghreb, certaines occasions de partenariat en matière de formation, de nouvelles méthodes de gestion, de communication, d'information et de recherche ont été manquées.

Heureusement quelques effets positifs sont bien présents et ne demandent qu'à se développer pour autant que la bonne gestion actuelle du PAPS perdure et que les moyens financiers nécessaires lui soient accordés.

Recommandations : Compte tenu des enjeux et défis que ce secteur représente pour l'Europe, il serait indispensable que l'UE reprenne sa coopération en matière d'appui à l'enseignement supérieur. En particulier il serait très utile de trouver une formule qui permette la poursuite du dialogue UE-MESRS pendant la période du PAPS qui reste à courir jusqu'à mi 2017 pour la généralisation des effets du PAPS à tout le système, même si les activités se font principalement sur financement Algérien.



Appui au développement social et économique local dans le nord-ouest de l'Algérie (PADSEL-NOA)



crédit photo Lynn SK

Programme bilatéral

Montant total : 20 millions d'EUR contribution européenne

Période de mise en œuvre : fin 2014 - 2018

Bénéficiaires et partenaires: Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

Contact : M. Samir Boukhalfa, Directeur national du programme

Email : yamsel@live.fr

Le contexte

L'Union européenne a adopté en 2013 le Programme d'Appui au Développement Local et aux Actions Sociales d'un montant de 20 millions d'EUR en faveur de l'Algérie.

Ce programme de coopération fait suite à celui réalisé par l'Union européenne avec le Ministère de la Solidarité dans le Nord Est de l'Algérie pendant la période de 2002 à 2009.

Il vise à contribuer aux efforts de développement initiés et menés par le Gouvernement algérien pour dynamiser le développement économique et social du pays et prévoit de contribuer à la réduction des disparités sociales et économiques à travers le développement intégré et durable des communes pauvres de la région des Hauts Plateaux.

Des politiques gouvernementales ont été engagées afin d'organiser des dispositifs de prise en charge efficaces pour lutter contre la pauvreté, favoriser l'emploi des jeunes, réduire le chômage dans

son ensemble, protéger les populations vulnérables telles que les femmes, les handicapés et les enfants en situations difficiles, circonscrire les dérives sociales, et autres.

Les gouvernements successifs ont développé de vastes programmes de redistribution des revenus, Ainsi, à travers les programmes de l'Agence de Développement Social (ADS), dont le « filet social », l'État a attribué aux populations cibles du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme (MSNFCF) un montant de DZD 79 milliards en 2011 et de plus de DZD 116 milliards en 2013 (> €1 milliard).

Ces politiques et stratégies du gouvernement sont conjuguées par les investissements de grande envergure dans la formation et le renforcement des ressources humaines qui sont déjà souvent d'une grande qualité. Le gouvernement algérien a lancé en septembre 2012 un Plan d'action qui décline les politiques et stratégies du gouvernement en actions par domaines et secteurs.





Néanmoins, les prestations sociales ou les mesures d'assistance et d'accompagnement se sont révélées insuffisantes pour assurer aux populations dans les régions périphériques l'augmentation et la diversification de ses revenus, faute d'un développement économique constant et soutenu.

Les attentes des populations fragilisées sont toujours importantes non seulement par rapport aux retombés de la croissance économique et du développement de l'emploi, mais également par rapport à l'amélioration des services de base, à l'équité et à la bonne gouvernance.

La politique sociale en Algérie est multiforme, par conséquent multi sectorielle. Elle embrasse tous les aspects de vulnérabilité et de fragilisation de toutes les strates exposées de la population, sans distinction d'âges.

Si les budgets alloués par l'État pour la mise en oeuvre de ses politiques sont conséquents. On regrette une coordination entre les différentes institutions pour mutualiser les efforts et rendre complémentaires les dispositifs afin de rationaliser les dépenses et s'assurer de leur opportunité par une évaluation des résultats sur les bénéficiaires.

C'est dans ce cadre que l'Algérie et l'Union Européenne ont développé le « Programme d'Appui au Développement Local Durable et aux Actions Sociales du nord-ouest de l'Algérie » (PADSEL-NOA, ENPI/2013/024-628) qui s'alignera directement avec l'option stratégique du gouvernement algérien de développer les Hauts-plateaux. Le PADSEL-NOA (qui fait suite au précédent projet UE-Algérie dans la zone est du pays le PADSEL-NEA) concernera 25 communes à choisir parmi les 215 communes relevant des six wilayas du Nord Centre et des Hauts plateaux, à l'Ouest de l'Algérie : Tiaret (42 communes), Tissemsilt (22 communes), Chlef (35 communes), Saida (16

Les objectifs

Le programme propose d'intervenir sur trois composantes complémentaires :

- l'amélioration des conditions de vie des populations cible à travers l'accompagnement social et les appuis aux services sociaux et avec pour objectif spécifique l'amélioration du bien-être des ménages et de la cohésion communautaire;

- le renforcement de la création d'emplois et la diversification économique. L'objectif est, d'une part de créer des synergies entre les dispositifs d'emplois et de lutte contre le chômage avec le développement local, d'autre part d'identifier des filières potentielles et la valorisation des produits des terroirs dans la perspective de la création des emplois et de la diversification économique. Enfin, il s'agira d'aider à informer sur les dispositifs existants de création d'emplois pour faciliter l'accès aux futurs bénéficiaires ainsi que

communes), Médéa (64 communes) et AinDefla (36 communes).

Le programme proposé vise à mettre en oeuvre une stratégie sur trois plans :

1. L'Amélioration des conditions de vie des populations cibles à travers l'accompagnement social et les appuis aux services sociaux (préservation du bien-être des ménages et de la cohésion communautaire).
2. Le Renforcement de la création des emplois et de la diversification économique (création des synergies entre dispositifs d'emplois et la gouvernance locale; Identification des filières potentielles et valorisation des produits des terroirs ; vulgarisation des dispositifs existants pour faciliter l'accès aux futurs bénéficiaires ; Formation professionnelle des bénéficiaires de ces dispositifs).
3. L'Appui institutionnel et le renforcement des capacités (pour un emploi plus efficace et efficient des ressources disponibles pour les actions de développement et le renforcement de l'efficacité de l'aide).

Le montage financier du PADSEL-NOA est bâti sur une contribution européenne de 20 millions € et un cofinancement algérien d'un montant de 22,4 millions € (qui sera assuré à travers les programmes sectoriels).

Le programme PADSEL-NOA veut promouvoir les initiatives innovatrices par rapport aux programmes structurés de manière « traditionnelle » de l'État. Il est à la recherche de pratiques innovantes ayant fait leurs preuves dans d'autres secteurs en Algérie ou dans d'autres pays et se propose de mettre en oeuvre des projets pilotes, à dupliquer ensuite dans d'autres Wilayas

sur la formation professionnelle des bénéficiaires de ces dispositifs;

- l'appui institutionnel et le renforcement des capacités visent un emploi plus efficace et efficient des ressources disponibles pour les actions de développement ainsi que le renforcement de l'efficacité de l'aide.

Composante 1. Amélioration des conditions de vie des populations cibles et de la cohésion entre les communautés.

Composante 2. Renforcement de la création d'emplois et de la diversification économique, valorisation des produits du territoire, vulgarisation des dispositifs existants de création d'emplois.

Composante 3. Coordination des programmes et actions de développement; utilisation d'outils modernes de planification et de gestion des programmes et actions;

système de suivi et d'évaluation opérationnels; recherche renforcée dans le domaine du développement; accès à l'information facilité; suivi de l'impact de développement sur l'environnement; augmentation de l'efficacité et de l'efficience des programmes menés par l'État et les partenaires à la coopération internationale.

Description - Activités prévues

Composante 1:

- Tri et ramassage des déchets – Blanche Algérie
- Ateliers pour handicapés
- Activités pour la femme rurale
- Filière «entretien des forêts»
- Travaux et fourniture d'équipements et d'installations

Activités transversales :

- Formation à la gestion pour les coopératives et micro entreprises;
- Formation technique pour les femmes artisanes (filière alfa);
- Suivi, mise à disposition d'informations et conseil en gestion pour les coopératives et micro entreprises.

Composante 2:

- Gestion des déchets-recyclage des déchets
- Opération pilote: système complet de gestion intégrée des déchets
- Projet «pêche» (Chlef) - Développement de la pêche côtière artisanale;
- Filière artisanat - Appui à la création de micro-PME et de SPL
- Filières agricoles - Appui à la création de micro-PME
- Filière forêts - Appui à la création de micro-PME dans la première et la seconde transformation du bois;

Activités transversales :

- formation en gestion, marketing et informatique pour les micro-PME;
- formations techniques;

- facilitation de l'accès au financement (mise à disposition d'informations, suivi du dossier de financement et négociations, sensibilisation aux risques et aux avantages de l'entrepreneuriat);

- développement des capacités des prestataires de services: consultants en développement des micro-PME; formation, conseil, animation, information, suivi;
- renforcement des capacités des associations professionnelles locales et animation des groupes.

Composante 3:

- Développement des capacités managériales dans la mise en oeuvre des programmes publics de développement
- Mise en place d'un système intégré de gestion
- Suivi & évaluation et études d'impact
- Renforcement du fonctionnement et de l'exploitation du système d'information sur la gestion des ressources naturelles
- Création d'un réseau informatisé d'échange de données et d'informations
- Renforcement des capacités de la société civile
- Appui à l'émergence d'une consultance locale en développement des micro-PME
- Activités de formation, renforcement des capacités, voyages d'études

Les activités à ce jour

La passation du marché pour la contra de l'ATA d'appui au Directeur Opérationnel du programme (DOP) est en cours de finalisation.

Une procédure négocié pour lancer un étude d'identification des communes pilotes du programme en cours de finalisation.

Une mission d'appui au Directeur du programme pour la préparation d'une stratégie de sensibilisation est en préparation.

Des retards dans le démarrage se sont cumulés, avec un contexte changeant par rapport aux priorités gouvernementales, ainsi qu'aux procédures régissant la mise en oeuvre de ce programme. Toutefois, l'année 2017 sera une période clé pour le déploiement du programme et l'ensemble de ses composantes, suite à la contractualisation des marchés de services et fournitures programmés.





B. Jumelages

Appui au renforcement des capacités des services de la Protection Civile algérienne (Nouveau jumelage)



Montant: 1 500 000,00 EUR

Période prévue de mise en œuvre: Octobre 2016 – Octobre 2018

Bénéficiaire: Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales- Direction Générale de la Protection Civile

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme
M. Sahraoui AMMARI, Chef de Projet

Adresse: La DGPC est sise :5, rue Ahmed Kara Le Paradou Hydra Alger

Tél. : (213) 021 600 109

Fax : (213) 021 549 863

E-mail:
ybenmeridja@protectioncivile.dz

Objectif général

Le renforcement de la sécurité des populations et l'amélioration qualitative des prestations de la Protection Civile.

Objectif spécifique

Le renforcement des capacités des services de la Protection Civile

Les résultats attendus:

- Résultat 1 : La prévention des risques et la culture du retour d'expérience

sont améliorées dans le cycle de gestion des crises.

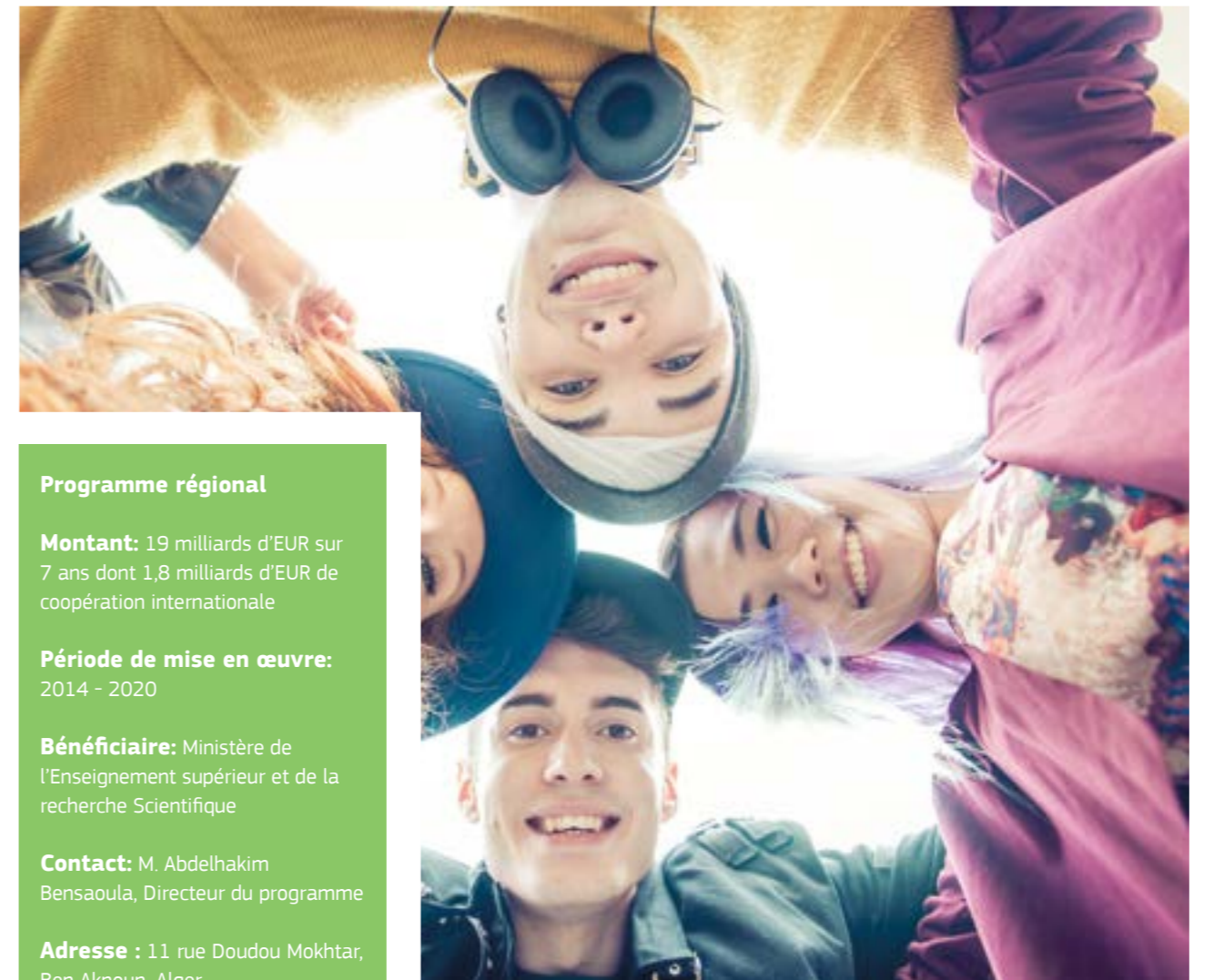
- Résultat 2 : La capacité opérationnelle des équipes de la protection civile est renforcée ;
- Résultat 3 : La compétence et la cohésion des équipes de la protection civile sont améliorées par des actions de formations adaptées ;
- Résultat 4 : Les compétences logistiques sont renforcées en tenant compte des aspects environnementaux lors de la réduction des désastres.

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



C. Programmes régionaux

Erasmus + pour l'Enseignement supérieur



Programme régional

Montant: 19 milliards d'EUR sur 7 ans dont 1,8 milliards d'EUR de coopération internationale

Période de mise en œuvre: 2014 - 2020

Bénéficiaire: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche Scientifique

Contact: M. Abdelhakim Bensaoula, Directeur du programme

Adresse : 11 rue Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger

Tel +213 (0)21 911 482

Fax +213 (0)21 911 482

Email : ahbensaoula@yahoo.com

Site web :
<http://services.mesrs.dz/Tempus/>

Le contexte

Mise en place depuis janvier 2014, Erasmus+ est le nouveau programme régional européen qui succède à Erasmus Mundus et à Tempus pour soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. Erasmus+ regroupe et remplace sept programmes: Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Grundtvig et Jean Monnet, le programme Jeunesse en action; cinq programmes de coopération internationale -Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink- ; le programme pour la coopération avec les pays industrialisés et, la nouvelle action pour le sport.



Quelles sont les actions soutenues?

Erasmus+ soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et aux volontaires la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.



Erasmus+ comporte également une importante dimension internationale (i.e. coopération avec les Pays Partenaires) notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Cette dimension permet d'ouvrir le programme à des activités de coopération institutionnelle, de mobilité des jeunes et du personnel et ce, au niveau mondial. La nouvelle action pour le sport soutiendra les projets liés aux sports de masse et contribuera à la lutte contre les problèmes transnationaux comme le trucage des matchs, le dopage, la violence et le racisme.

Comment le programme est-il géré? La direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne est chargée des politiques liées aux domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Les actions menées au titre du programme Erasmus+ se répartissent en actions décentralisées et en actions centralisées.

- Les actions décentralisées sont gérées dans chaque pays membre du programme par les agences nationales désignées par les autorités nationales concernées.
- Les actions centralisées sont gérées au niveau européen par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», dont le siège est à Bruxelles. L'EACEA est responsable de la gestion de l'ensemble du cycle de vie des projets, de la promotion du programme à la diffusion des résultats, en passant par l'analyse.

Bureau National Erasmus+ Algérie

Le Bureau national de coordination ERASMUS+ (NEO) est la structure d'accueil du pays partenaire et se fait appuyer par un groupe de 10 experts « HEREs » (Higher Education Reform Experts) sélectionnés en accord avec le Ministère

de l'Enseignement supérieur et la Recherche. Des journées « Infodays ERASMUS+ » sont organisés par le NEO chaque année.

Le premier appel à propositions sous le nouveau programme Erasmus+ fut lancé l'été 2015 et l'Algérie put bénéficier du succès de son prédécesseur, le programme Tempus, qui avait réussi depuis 2002 à financer 56 projets impliquant 31 établissements algériens d'enseignement supérieur et des partenaires du secteur socio-économique, avec une enveloppe totale d'environ 15 millions d'euros.

17 institutions algériennes et 6 nouveaux projets ont été sélectionnés suite à l'Appel à Proposition 2016 pour Erasmus+ KA2 - Capacity Building in Higher Education. De surcroît, 78 étudiants et candidats au doctorat ont été sélectionnés pour les projets conjoints Erasmus Mundus en 2016.

Pour en savoir plus sur le programme Erasmus+, pour consulter les documents stratégiques et obtenir une vue d'ensemble des possibilités offertes, consultez le site web Erasmus+: <http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/>



Programme de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et catastrophes causées par l'homme (PPRD Sud II)



Le contexte

La coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la Protection Civile (PC) a commencé en 1998 sous les auspices du Processus de Barcelone, avec une succession de programmes financés par l'UE. Dans ce contexte, le «PPRD Sud II» a été conçu pour s'appuyer sur les résultats des programmes Euromed précédents.

Il représente la continuation du programme PPRD Sud I et favorise un trait d'union avec d'autres futures initiatives.



Les objectifs

Le programme vise à contribuer au développement d'une culture de protection civile méditerranéenne fondée sur la prévention, la préparation ainsi que la réponse, notamment par la réduction de la vulnérabilité aux désastres naturels et aux désastres causés par l'homme, ainsi que leurs coûts (sociaux, économiques et environnementaux) en améliorant le développement durable régional et national et l'adaptation au changement climatique.

Le programme se focalise sur le renforcement et l'approfondissement des connaissances des acteurs de la protection civile sur l'exposition de la région méditerranéenne aux catastrophes naturelles et causées par l'homme, et sur la prévention, la préparation et la réponse à celles-ci. Cela par l'utilisation de méthodologies, outils et pratiques de prévention et préparation expérimentés aux niveaux régional, national et local.

Trois niveaux d'intervention:

• niveau européen : implique le renforcement de la coopération institutionnelle entre le

mécanisme européen de protections civiles et les systèmes de protections civiles et de pollution marine des pays partenaires ENP sud;

• niveau régional : encouragement de la coopération transfrontalière afin d'aboutir à des réponses coordonnées de la part des pays partenaires affectés par le même désastre;

• niveau national : ce niveau implique le développement d'approches nationales pour la gestion des désastres basées sur la prévention, l'atténuation et la préparation plutôt que sur la réponse elle-même, avec l'implication d'acteurs gouvernementaux ainsi que les parties prenantes de la société civile.

Les activités à ce jour

Les activités spécifiques incluent :

- ateliers régionaux sur des thèmes généraux;
- conclusions pratiques et mesures recommandées;
- application nationale;
- Assistance technique.

Programme régional

Montant: 5 millions d'EUR

Période de mise en œuvre: septembre 2013- septembre 2016

Bénéficiaires: Algérie, Egypte, Tunisie, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Israël

Contact: Lt. Col. Fouad Lalaoui, Directeur du programme, DG la Protection civile- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales

Adresse : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Tel: +213 (0)661 697 481

Email : f.lalaoui@protectioncivile.dz

Site web : <http://www.euromedcp.eu/>





CHAPITRE 09

BONNE GOUVERNANCE ET JUSTICE

Introduction

Suite aux événements qui ont secoué la région depuis 2011, le Gouvernement algérien a réagi afin de faciliter l'ouverture vers un processus politique plus participatif et inclusif. Comme annoncé dans le discours du Président de la République du 15 avril 2011, ces initiatives ont notamment porté sur la révision de plusieurs lois et textes législatifs importants, comme le code de la presse, la loi sur les partis politiques, la loi sur la représentation des femmes au sein des assemblées élues, la loi sur les associations, le code électoral, le code communal et régional et la loi relative aux cas d'incompatibilité avec le mandat électoral. De nouveaux organismes, comme l'Office central de la Répression de la Corruption (OCRC), ont été rendus opérationnels, d'autres, comme la Cour des comptes ou le Conseil national Économique et Social (CNES), ont été investis de nouvelles fonctions.

Dans le contexte actuel algérien, l'UE tient à soutenir les mécanismes étatiques et paraétatiques qui ont pour mission d'assurer la qualité de la gouvernance, le contrôle démocratique des fonctions de l'État et la transparence de l'action du Gouvernement.

Compte tenu du cas spécifique de l'Algérie et de l'appui, actuel et passé, de l'Union européenne au pays, un nouveau programme d'appui à la gouvernance, financé dans le cadre de l'enveloppe additionnelle SPRING mobilisée par l'UE en réponse aux événements dans la région, apporte un support à certaines institutions et organismes afin de promouvoir une plus grande transparence et participation dans la gestion publique du pays. À l'intérieur ou en dehors de l'État, ces organismes rencontrent parfois des difficultés dans l'accomplissement de leur mission d'appui et de surveillance de la gouvernance.

Parallèlement et considérant que, en Algérie, la gouvernance économique est un des aspects les plus importants pour assurer une gouvernance démocratique durable, un volet spécifique

du programme d'appui à la gouvernance porte sur cette dimension. Il s'agit, en d'autres termes, de reconnaître et de faire pleinement jouer le cercle vertueux entre gouvernance et croissance inclusive.

La réforme de la justice a été initiée en 1999 par une Commission Nationale de Réforme de la Justice (CNRJ), dont les propositions ont abouti à l'adoption du Plan d'action du Gouvernement, fin 2000. La conférence nationale sur la réforme de la justice, qui s'est tenue fin mars 2005, a marqué l'engagement de l'État à poursuivre cette réforme.

Dans ce cadre, la coopération européenne a financé un premier programme bilatéral Justice I de soutien au secteur, qui a contribué à l'amélioration des capacités du système judiciaire algérien en termes de qualité des services, à travers, notamment, un renforcement d'un système informatisé des juridictions et des parquets et un volet formation des personnels de justice, dont le résultat a été la formation de 130 notaires, 75 huissiers, 232 greffiers, 2021 élèves magistrats et 475 magistrats en poste.

En parallèle, le secteur a bénéficié du programme régional Euromed Justice I (2004-2007) qui a permis d'organiser divers séminaires et conférences régionales et du programme Euromed Justice II (2008-2011) axé sur la réforme législative dans le domaine de l'accès à la justice et de l'aide juridique, celui des gardes et des droits de visite dans les conflits familiaux internationaux (transfrontaliers), de la réforme de la loi sur la criminalité et de la prison, avec la réalisation de 67 activités (4 conférences, 12 réunions de groupes de travail, 36 séminaires-sessions de formation, 10 visites d'études et 5 missions d'assistance technique).

L'UE a également appuyé la réforme pénitentiaire du Gouvernement (quatrième volet de la réforme de la justice)

par le programme bilatéral Justice II (2008-2014) qui vise à améliorer les conditions de vie en détention et favoriser la réinsertion des détenus libérés dans la vie économique et sociale du pays. Cet appui se traduit notamment par l'aménagement des capacités d'accueil du système pénitentiaire algérien, le renforcement des capacités de gestion des établissements, la modernisation du système de formation professionnelle et de préparation à la réinsertion socio-économique des détenus.

Ce programme tend également à améliorer le fonctionnement des établissements par le développement généralisé des systèmes de sécurité et des applications informatiques modernes.

Au niveau euro-méditerranéen, le programme EuroMed Justice III (2011 – 2014) poursuit ses efforts pour le développement d'un espace de coopération en matière de justice dans la région. Il s'articule autour de trois composantes : l'accès à la justice

et l'aide judiciaire; la résolution de conflits transfrontaliers en matière familiale et le droit pénal et pénitentiaire.

Sur la base des actions de coopération précédentes, les axes envisagés dans le domaine de la justice et gouvernance pour la nouvelle période de programmation de 2014 à 2017, auront pour objectif d'accompagner l'Algérie dans la mise en œuvre des différentes réformes en se focalisant sur trois axes spécifiques :

- consolider les institutions de gouvernance garantissant la démocratie et l'état de droit;
- renforcer l'indépendance de la justice, son professionnalisme et son efficacité;
- augmenter la participation des citoyens à la gestion de la vie publique.



A. Programmes Bilatéraux

Projet d'appui à la Justice en Algérie (JUSTICE III)



La Convention de Financement signée le 18 octobre 2015 prévoit un budget de prévu 9 millions d'EUR de contribution UE, 1.1M€ de contribution nationale et 450.000 € de contribution française.

L'objectif global du futur programme d'appui au secteur de la justice en Algérie sera est de contribuer à renforcer l'état de droit et à garantir une justice équitable, impartiale et de qualité pour tous les justiciables, de façon à affermir leur confiance dans les institutions et acteurs de la justice en Algérie, ainsi que leur crédibilité.

Le programme d'appui à la réforme de la justice s'alignera directement sur la stratégie du Gouvernement algérien et s'articulera autour de trois objectifs : l'indépendance de la justice à travers la modernisation du fonctionnement de

l'organisation judiciaire et sa bonne gouvernance; l'accès au droit et à la justice et la professionnalisation des acteurs du secteur; des appuis institutionnels pour une gestion plus efficace des établissements de formation et des ressources humaines.

Il est également prévu de renforcer les capacités des organismes de la société civile spécialisés et actifs dans le domaine de la justice dans le but de les rendre plus performants dans leurs actions des prestations de services de justice.

La durée de mise en œuvre de ce programme sera est de 48 mois.

Pour ce qui concerne « Renforcement des structures et du fonctionnement du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire (CRJJ) », il serait préférable de modifier la dernière photo par une autre plus parlante



Appui à la Gouvernance Politique et Economique en Algérie (SPRING)

Programme bilatéral

Montant: 12.45 millions d'EUR (10 millions d'EUR de contribution de l'UE)

Période de mise en œuvre: décembre 2013 – décembre 2018

Bénéficiaires: coordonné par le Ministère des Affaires Etrangères, ce programme vise toutes les institutions concernées par la gouvernance politique et économique.

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme P3A

Adresse: Palais des Expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger.

Tel: +213 (0)21 219 401 / 021 219 402

Fax: +213 (0)21 210 412

Email: info@p3a-algerie.org

Site web: www.p3a-algerie.org

Le contexte

Ce programme est en lien direct avec les priorités mises en avant par le Gouvernement et il a pour objectif d'intervenir en appui institutionnel auprès des organismes qui ne dépendent pas obligatoirement du Gouvernement mais qui ont une influence marquée sur la bonne gouvernance.

La convention de financement, cadre légale de mise en

Les objectifs

L'objectif du programme est de contribuer à la mise en œuvre des initiatives prises par le Gouvernement pour une ouverture vers une gouvernance démocratique plus participative et inclusive en Algérie.

Le volet de la gouvernance politique s'articule autour de trois domaines d'intervention, correspondant à trois objectifs spécifiques:

- lutte contre la corruption, où l'objectif spécifique est de consolider les institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption au sens large du terme;

- renforcement de la gouvernance démocratique à travers un appui à l'administration de l'APN et aux parlementaires, où l'objectif spécifique est d'améliorer la performance de l'administration de l'APN et des parlementaires;

- accès au droit et à la justice, où les objectifs spécifiques sont de rapprocher de la population le service public de la justice et d'améliorer les prestations des avocats.

œuvre du programme, a été signée en décembre 2013 et le démarrage des actions a démarré en 2015. Ce nouvel appui se traduit par un programme de renforcement de la gouvernance politique et économique en Algérie et contribuera à la mise à niveau de divers organes qui l'influencent directement ou indirectement. Ces deux volets (politique et économique) sont complétés par un troisième volet, transversal, «communication - media - transparence».

Le volet de la gouvernance économique s'articule autour de trois domaines d'intervention, correspondant à autant d'objectifs spécifiques :

- les systèmes de gestion financière publique, où l'objectif spécifique est le renforcement des capacités des institutions externes à l'exécutif, des experts et des médias impliqués à différents titres et moments dans le système de gestion financière publique;

- l'élaboration et l'évaluation des politiques économiques et sociales du secteur public, où l'objectif spécifique est la promotion d'une connaissance plus solide des facteurs socioéconomiques permettant un meilleur ciblage de la politique budgétaire, et une participation plus large au débat sur les grandes orientations économiques et sociales de la nation;

- la promotion de la responsabilité sociétale dans le secteur public et privé, où l'objectif spécifique est une meilleure prise en compte par les organisations, publiques et privées, de leur responsabilité sociétale, avec une attention particulière accordée aux droits et à la contribution des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans la vie économique.



Le volet communication - média transparence autour des domaines d'intervention suivants, correspondant à trois objectifs spécifiques :

- Professionnalisation des acteurs dans le secteur des médias en Algérie par la formation des professionnels des médias ;
- Contribution à une plus grande transparence dans le domaine politique et économique avec la contribution des médias ;
- Croissance du volume et de la qualité de l'information accessible au public notamment sur les fonctions et les activités des organismes partenaires du présent programme par la communication institutionnelle.

En ligne avec les objectifs spécifiques de chaque volet, les activités du programme visent à :

Volet gouvernance politique

- appuyer l'opérationnalisation de la Direction des investigations de l'Office Central de Répression de la Corruption (OCRC), de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC);
- améliorer la gouvernance interne en matière d'organisation de l'administration parlementaire et ses capacités techniques, ainsi que celles des parlementaires en matière de rédaction des lois conformes aux conventions internationales applicables en Algérie;

- institutionnaliser les mécanismes d'accès au droit à la justice, les capacités des avocats, les politiques de communication et visibilité de l'Ordre des Avocats d'Alger (OAA) définis et mis en exécution;

Volet gouvernance économique

- appuyer une remise à niveau des mécanismes de vérification externe sur la dépense publique, y compris les marchés publics;

- accroître en quantité, qualité et réseautage le réservoir de spécialistes

en finances publiques;

- appuyer l'amélioration dans l'usage des outils de connaissance produits par le service statistique public dans le ciblage des politiques sociales, économiques et d'aménagement du territoire;

- accroître la maîtrise des outils de suivi et évaluation de la performance des services publics et des interventions d'assistance sociale et de promotion de la diversification économique;

- permettre une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale des organisations, publiques et privées, par les différentes parties prenantes.

Volet Communication – Media – Transparence

- appuyer la formation d'un noyau de professionnels des médias aux principes essentiels de la gouvernance politique et économique;

- appuyer le renforcement de la capacité de management des médias;

- contribuer à accroître les capacités de suivi des organes et des professionnels des médias pour accompagner et influencer sur le processus décisionnel des autorités.





B. Jumelages

Contribuer à l'amélioration de la performance de l'Inspection Générale des Finances dans une vision de passage au contrôle de gestion et de performance



P3a

(Nouveau Jumelage dans le cadre du programme SPRING)

Montant: 1 400 000,00 EUR
Période prévue de mise en œuvre: Juin 2016 – Juin 2018
Bénéficiaire: Ministère des Finances, Inspection Générale des Finances (IGF).

Contact: M. Djilali Lebibet,
 Directeur du programme
 Mme. Dalila MANA,
 Chef de Projet

Adresse: Ministère des Finances-
 Immeuble Ahmed Francis, Djenane
 El Malki Ben Aknoun – Alger -
 Algérie
Tel. : +213 21 59 54 91

Objectif général

Appuyer le programme de modernisation des finances publiques et améliorer l'utilisation des fonds publics.

Objectif spécifique

Contribuer à l'amélioration de la performance de l'IGF dans une vision de passage au contrôle de gestion et de performance.

Résultats attendus

- **Résultat 1 :** Les activités de l'IGF sont axées sur les principaux risques pour les finances publiques et les délais permettant à l'IGF de bien exercer son

devoir d'alerte vis-à-vis des centres de décision sont maîtrisés. Les ressources humaines sont déployées de manière optimale.

- **Résultat 2 :** L'IGF renforce sa capacité institutionnelle et technique dans l'audit des organismes publics y compris les Entreprises publiques économiques (EPE), les banques, les compagnies d'assurances et les collectivités locales ;
- **Résultat 3 :** L'IGF renforce sa capacité d'évaluer et de contrôler la réalisation des grands projets dans toutes leurs phases ;
- **Résultat 4 :** L'IGF améliore sa capacité d'évaluer les politiques publiques.

P3a Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion

P3a

Objectif général

L'objectif général du programme est de contribuer à la bonne gouvernance administrative et financière de l'Etat algérien et aux réformes en cours. Il vise également à renforcer le système général de contrôle et de maîtrise de la gestion du secteur public dans son ensemble.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique du programme est le renforcement, par la professionnalisation des magistrats, l'efficacité du travail de la Cour pour l'ensemble de ses missions principales (attributions juridictionnelles, exécution de la Loi de finances et contrôle de la qualité de la gestion) et l'amélioration de la mise en conformité de son activité avec les normes et les bonnes pratiques européennes et internationales.

Résultats attendus

- La Cour des Comptes est dotée des moyens indispensables à la mise en conformité de son fonctionnement et de son activité aux normes internationales et aux bonnes pratiques européennes et internationales;
- Le réaménagement de la fonction juridictionnelle est engagé pour la rendre plus efficiente et moins consommatrice de moyens;
- Le contrôle de la qualité et de la performance de la gestion s'oriente progressivement vers la conformité avec les normes et les bonnes pratiques européennes et internationales.

P3a

Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



(Nouveau Jumelage dans le cadre du programme SPRING)

Montant: 1 721 000,00 EUR

Période prévue de mise en œuvre: décembre 2015 – décembre 2017

Bénéficiaire: Cour de Comptes

Contact: M. Djilali Lebibet,
 Directeur du programme
 M. Jean-Raphaël ALVENTOSA,
 Chef de projet

Adresse: Cour des comptes, 38,
 avenue Ahmed Ghermoul, Alger
Tel. : + 213 21 65 55 10





Renforcement des structures et du fonctionnement du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire (CRJJ)



Jumelage

Montant: 1 145 000 EUR

Période de mise en œuvre: juillet 2013 – juillet 2015

Bénéficiaires: Ministère de la justice garde des sceaux, Centre de Recherche Juridiques et Judiciaire (CRJJ)

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme
M. Ahmed CHAFAI, Chef de projet

Adresse : Boulevard Tela Hassene, Cheraga, Alger

Tél : +213 21 37 19 89

Email : dgcrjj@mjustice.dz

Le contexte

Depuis une vingtaine d'année, l'Algérie s'est engagée dans de profondes réformes constitutionnelles dont l'objet est de favoriser un enracinement durable de l'État de droit. Le Centre de Recherche Juridiques et Judiciaire (CRJJ) est l'un des vecteurs de cette mutation.

Les missions assignées au CRJJ traduisent le souci de créer un environnement juridique stable et sécurisé. Elles doivent être mises en perspective avec la volonté de "mieux légiférer". D'un point de vue substantiel, il s'agit d'offrir à l'ensemble des opérateurs économiques (nationaux ou étrangers) et des citoyens le plus haut degré de sécurité juridique possible.

Dans un contexte se caractérisant par l'inflation et la complexification des contenus normatifs, il est plus que jamais nécessaire de rendre le droit compréhensible à ses usagers. Aussi, l'intervention du CRJJ prend-elle ici tout

son relief:

- sollicité en amont, pour sa capacité à mobiliser les moyens d'une recherche approfondie et crédible, le CRJJ soutiendra le Ministère de la Justice et, plus largement, les institutions impliquées dans l'élaboration de la loi;

- sollicité en aval, le CRJJ apportera son expertise lorsque surgiront des difficultés d'application ou d'interprétation de la loi.

Ajoutons qu'en initiant, par l'effet de ce jumelage, une politique éditoriale volontariste (création d'une revue de référence, organisation de journées d'information "grand public"), le CRJJ devrait également contribuer à la diffusion fluide de l'information juridique et judiciaire et par ricochet à renforcement de la culture de la primauté de la règle de droit.



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Les objectifs

Par son appui au CRJJ, le jumelage vise à apporter un support pertinent au système juridique et judiciaire algérien dans les domaines de l'élaboration et de l'application du droit, du renforcement de l'État de droit et de la sécurité juridique.

Résultats attendus

A la fin du jumelage:

- **Résultat 1 :** les résultats et les moyens d'une politique scientifique juridique et judiciaire pluriannuelle sont définis;
- **Résultat 2 :** une politique de gestion des compétences et de formation du CRJJ est développée;
- **Résultat 3 :** les termes d'une politique documentaire et d'une stratégie éditoriale sont élaborés;
- **Résultat 4 :** une démarche qualité et une politique de communication sont mises en place.

Les actions Réalisées

Les principes stratégiques devant présider à la politique scientifique du CRJJ et les axes de développement (à court, moyen et long terme) sont en phase de définition; dans la perspective du développement de la politique scientifique du CRJJ, les partenaires nationaux pertinents ont déjà été identifiés ; des conventions avec les Universités d'Alger, de Boumerdès et de Blida sont signées et/ou en cours de préparation ;



- Réalisation des 8 colloques, des visites d'études et des missions d'expertises prévues dans le contrat ;
- Rénovation du site internet et création d'un espace sur le site internet du CRJJ permettant d'assurer la visibilité et l'accessibilité des ressources documentaires, qui pourra contenir la lettre d'information créée ;
- Création d'une revue du CRJJ répondant à des critères de qualité internationaux et l'édition du numéro 0, qui a été distribué en avant-première lors du séminaire de clôture du Jumelage le 16 juin 2015.





Appui au renforcement de l'administration pénitentiaire en accord avec les normes internationales en vue de l'amélioration des conditions de détention et de la réinsertion des détenus



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



(Nouveau Jumelage)

Montant: 2 000 000,00 EUR
Période prévue de mise en œuvre: Juin 2016 – Décembre 2018

Bénéficiaire: Ministère de la justice, Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR)

Contact: M. Djilali Lebibet, Directeur du programme
M. Mokhtar FELIOUNE, Chef de projet

Adresse: l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion
11 rue du 13 décembre 1960, El Biar, 16000 Alger

Tél. : +213 21 79 33 19

E-mail:
mokhtarfelioune@yahoo.fr

Objectif général

L'objectif général du contrat de jumelage est d'apporter un appui au système pénitentiaire algérien et de contribuer par l'amélioration de l'efficacité globale du système judiciaire et de la modernisation de l'administration pénitentiaire, au renforcement de l'État de droit et de consolider les mécanismes institutionnels devant garantir le respect et la protection des droits humains des personnes détenues.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique du contrat de jumelage est de renforcer les capacités de la DGAPR pour améliorer les conditions de détention et de réinsertion des détenus en accord avec les normes internationales, en vue de :

–Consolider et soutenir les projets déjà engagés dans le cadre des réformes ;

–Poursuivre le processus de la réforme pénitentiaire en soutenant les projets qui viendront en complément de ceux déjà engagés.

Résultats attendus

- **Résultat 1 :** Le système de gestion de l'administration centrale et des établissements pénitentiaires est amélioré.
- **Résultat 2 :** La capacité de prise en charge des détenus dans le cadre de la réinsertion est renforcée et mise en œuvre
- **Résultat 3 :** La sécurité des établissements pénitentiaires est renforcée



C. Programmes régionaux EuroMed Police IV

Cette nouvelle phase durera quatre ans et une enveloppe de 5 millions d'euros a été mise à disposition. Le programme renforcera la coopération stratégique et opérationnelle entre les pays participants et l'UE en mettant l'accent sur les besoins des pays dans leur lutte contre les principales menaces associées au terrorisme et à la criminalité organisée. Le projet sera exécuté par un consortium dirigé par Civipol en étroite coopération

avec Europol, le Cepol et Interpol grâce à l'utilisation d'outils durables comme la plate-forme européenne d'experts, e-Net, le Programme d'échange européen de policiers et le système mondial de communication policière I-24/7 d'Interpol. L'utilisation de ces outils sera étendue à l'ensemble de la zone euro-méditerranéenne pour permettre le partage d'informations, la coopération et le renforcement des capacités.



Centres d'excellence pour l'atténuation des risques (CBRN)



CBRN
Centres of Excellence
An initiative of the European Union

Le contexte

Les Centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques sont une Initiative de l'UE lancée en 2010, mise en œuvre conjointement par le Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI).

Les objectifs

Cette Initiative a pour objectif la réduction des risques liés aux matières et aux agents Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques (NRBC) et la préparation à ces événements. L'origine de ces risques peut être criminelle (prolifération, vol, sabotage et trafic illicite), accidentelle (catastrophes industrielles, notamment chimiques ou

nucléaires, traitement des déchets, transport) ou naturelle (principalement les pandémies, mais aussi les conséquences des risques naturels sur du matériel et des installations NRBC). L'Initiative du Centre d'Excellence a pour but de promouvoir la coopération aux niveaux national, régional et international et d'élaborer une politique de réduction des risques NRBC commune et cohérente au niveau national et régional. La réduction



des risques comprend la prévention, la préparation et la gestion d'après crise.

Cette initiative, lancée dans huit régions du monde et impliquant plus de 60 pays, consolide une culture régionale de sûreté et de sécurité.

Les Centres d'excellence aident les pays à mettre en œuvre une stratégie cohérente et coordonnée pour l'atténuation des risques en fournissant l'expertise nécessaire, notamment pour ce qui est des bonnes pratiques, des questions d'ordre juridique et du soutien scientifique et technique. Ces Centres dispensent une formation pratique sur les risques liés à la sécurité.

Le programme vise deux objectifs spécifiques :

- consolider une culture régionale de sûreté et de sécurité en renforçant la participation nationale, l'expertise locale et la viabilité à long terme;
- mobiliser les ressources nationales, régionales et internationales pour créer les conditions de développement de politiques CBRN cohérentes à l'échelon national et régional.

Résultats attendus

Renforcer la coopération régionale et les réseaux existants dans le domaine de l'atténuation des risques CBRN, notamment pour ce qui est des questions de contrôle des exportations, des trafics et des financements illicites, de la biosécurité et de la bio-sûreté, tout en renforçant l'engagement de la communauté scientifique.

- accroître la participation des pays en se fondant sur les atouts existants et sur la fourniture d'une expertise de l'UE;
- renforcer les capacités aux niveaux régional et national;
- assurer une viabilité à long terme grâce à un soutien continu de l'UE.

Les activités à ce jour

La première phase de ce programme est pilotée par l'UNICRI, avec une enveloppe de 16 millions d'EUR, destinée à alimenter la première tranche pour l'ensemble des régions.

Pour l'Afrique du Nord, 3 millions d'EUR sont alloués et 10 actions ont déjà été présélectionnées. Depuis 2014, environ 45 projets sont prévus pour l'ensemble des régions, dont 10 actions ont déjà été présélectionnées pour la région Afrique du Nord.



Task MED (contre la prolifération nucléaire)



Programme régional

Montant : 2 millions d'EUR (pour la partie en Algérie)

Période: mai 2011 – déc. 2016

Bénéficiaires: Pays du voisinage
Asie du Sud Est, Proche orient...

Contact : Dr. Hamid
Tagziria, EC- JRC, Institute for
TransuraniumElements – Nuclear
Security Unit , Ispra (Italy)

Tél. : +39 033 278 6324

Email: hamid.tagziria@jrc.ec.europa.eu

Le contexte

Il est nécessaire de soutenir la recherche et d'améliorer les technologies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaire. Il faut tester et référencer les technologies, y compris dans le domaine commercial, et instruire les futurs formateurs et responsables de première ligne des Etats membres, mettre à disposition des partenaires les technologies appropriées et renforcer les capacités des intervenants.

Les objectifs spécifiques

Le programme TaskMed a pour objectif de lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives. L'Algérie est l'un des bénéficiaires de cette initiative, financée sur l'Instrument de stabilité (IdS) devenu depuis Mars 2014 l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP). En collaboration avec toutes les parties prenantes du pays, il s'agit en effet de renforcer les capacités techniques de détection et de réponse à une alarme de toutes les parties prenantes (douanes, police, protection civile, gendarmerie etc...) dans cette lutte.

L'initiative est totalement financée et pilotée par l'Union européenne, notamment par son Centre Commun de Recherche (CCR/JRC), son service de coopération (EuropeAid – DevCo) et son service de relations extérieures (EEAS). Le projet prévoit le développement d'une architecture de détection et d'un plan de réponse, la livraison et l'installation de plusieurs dizaines d'équipements de détection, accompagnés de diverses formations en faveur des premiers intervenants et leurs futurs formateurs par souci de durabilité et de transfère de savoir. Pour plus de détails, contacter le responsable du programme.



CHAPITRE 10

SOCIÉTÉ CIVILE

Introduction

Depuis le début de son intervention en faveur de la société civile en Algérie, l'UE s'est engagée de manière croissante à travers les programmes bilatéraux et thématiques afin de renforcer les capacités des associations algériennes, soutenir la participation de la société civile dans le dialogue avec les institutions et encourager sa présence dans les mécanismes décisionnels.

Grâce aux programmes thématiques « IEDDH – Démocratie et droits de l'homme », « Cofinancement ONG », « Développement social et humain », « Migration et asile », « Organisations de la Société Civile et Autorités locales », depuis le début de l'intervention européenne en faveur de la société civile algérienne, plus de 60 associations actives en Algérie ont pu bénéficier des financements européens, pour un montant total d'environ 20 millions d'euro.

De plus, depuis 2011, les ONG en Algérie ont pu bénéficier d'une allocation supplémentaire « la facilité de voisinage pour la société civile » qui a permis de financer des projets supplémentaires dans le cadre de l'appel à proposition publié par la Délégation de l'UE en Algérie « Acteurs non étatiques et Autorités locales ».

Chacun des projets en cours financé par ces instruments en Algérie est présenté brièvement dans les pages suivantes.

D'autre part, depuis 2012, la Délégation de l'Union européenne en Algérie organise des formations à la gestion du cycle de projet au profit des associations algériennes afin de renforcer leurs capacités à concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de leurs projets de développement. Cette année, plus de 80 associations issues de l'ensemble des Wilayas du pays ont été formées lors de sessions organisées à travers le territoire national.



Instrument Européen pour la Démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)



Montant : 1.2 millions d'EUR
(projets financés pour la période 2014-2016)

Bénéficiaires : Organisations Non-Gouvernementales

Le contexte

L'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) succède à l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme, créée en 1994. Institué pour la période 2014-2020, l'IEDDH permet à l'Union européenne de fournir une aide au développement afin de :

- soutenir, développer et consolider la démocratie dans les pays tiers, en renforçant la démocratie participative et représentative, en consolidant le cycle démocratique dans son ensemble, particulièrement en renforçant le rôle actif joué par la société civile au sein de ce cycle, ainsi que l'État de droit ;
- renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tels que

proclamés dans La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et dans les autres instruments internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme, et renforcer leur protection, leur promotion, leur mise en œuvre et leur suivi, essentiellement par un soutien aux organisations concernées de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme.

Dans le cadre de cet instrument IEDDH, la Délégation de l'UE en Algérie lance régulièrement des appels à proposition, qui ont permis de soutenir de nombreux microprojets portés par des organisations européennes ou des associations algériennes pour la période 2014-2016. Ces microprojets soutiennent les initiatives de la société civile algérienne et renforcent ses capacités et sa contribution à la démocratie participative locale.

Les projets

- Création d'un centre d'aide pour les déficients mentaux (Association Wafa des parents d'enfants en difficultés mentales)

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2019 ;

Wilaya : Constantine.

Le projet permettra de créer un centre de formation pour handicapés mentaux dans la Wilaya de Constantine, de sensibiliser la population locale et les pouvoirs publics sur la situation des personnes déficientes mentales et de leurs familles.





- **La concertation et le partenariat Société Civile / Pouvoirs Publics au coeur de la lutte contre l'exclusion des Personnes Handicapées (Fédération Algérienne des Personnes Handicapées – FAPH)**

Période de mise en œuvre : à l'horizon 2020.

Le projet vise à mieux structurer les associations et réseaux de la FAPH, en partenariat avec les pouvoirs publics centraux et locaux en déployant des espaces de concertation afin de collaborer à la mise en œuvre de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIRDPH).

- **Voix du Sud, Voix du Nord pour un meilleur Vivre ensemble en Algérie pour garantir la démocratie en Algérie (Comitato Internazionale per il sviluppo dei popoli- CISP)**

Wilayas : Alger, Bejaïa, Djanet, Mostaganem, Oran.

En partenariat avec la société civile, le projet entend promouvoir le vivre ensemble en favorisant le dialogue et prévenant les comportements radicaux.



- **Promotion d'une approche d'accompagnement formatif d'implication des acteurs pour le développement local (Association pour la Culture et le Développement Communautaire, ACDC)**

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2018

Wilaya : Bejaïa.

Le projet vise à contribuer au renforcement des initiatives citoyennes pour le développement et la promotion d'une démocratie participative dans la Wilaya de Bejaïa, notamment en renforçant le rôle de huit associations de village dans la dynamisation de leurs localités par la construction d'une approche participative.

- **Lutte contre l'exploitation économique des enfants (El Ghaith Association)**

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2018 ;

Wilaya : Bordj Bou Arreridj.

Le projet promeut le rôle des acteurs sociaux, économiques et politiques dans la lutte contre le travail des enfants en renforçant les capacités du réseau associatif local en techniques de lutte contre ce fléau.



- **Droits & devoirs, apprentissage de la démocratie en Algérie par la formation de jeunes défenseurs des Droits de l'homme pour le soutien à la démocratie et à la défense d'un Etat de droit en Algérie (Ligue Algérienne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme – LADDH)**

Période de mise en œuvre : entre 2015 et 2017.

Le projet vise à initier les jeunes en renforçant chez eux les valeurs communes à la citoyenneté et aux valeurs de la démocratie.

- **Pour la protection des droits sexuels et reproductifs des femmes en Algérie et la lutte contre la violence faite aux femmes (Association A.P.R.O.S.C.H. Chougrani)**

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2018 ;

Wilayas concernées : Oran, Tamanrasset.

Le projet vise à développer des actions de promotion des droits fondamentaux et de défense de l'intégrité physique et morale des femmes à Oran et Tamanrasset, en renforçant le rôle des autorités locales en matière de lutte contre la violence faite aux femmes, sensibilisant et informant les femmes sur

leurs droits et leur santé sexuelle et reproductive.

- **Pour une société progressiste (Association Djazairouna des victimes du terrorisme)**

Wilayas : Blida, Médéa.

Le projet vise à renforcer les capacités de 50 cadres de 30 associations des Wilayas de Blida et Médéa sur le plaidoyer en matière de droits humains, en partenariat avec l'association Echfaa des malades de la colonne vertébrale.

- **Soutien à une pépinière de jeunes pour la construction d'une société plus juste permettant une démocratie et un état de droit en Algérie (Association étoile culturelle d'Akbou)**

Période de mise en œuvre : entre 2015 et 2017;

Wilayas : Alger, Annaba, Batna, Bejaïa, Biskra, Bouira, Constantine, Guelma, Skikda.

Mise en œuvre en partenariat avec l'association Bariq 21 et l'association pour le développement des capacités des jeunes de Biskra, le projet vise à soutenir la capacité des jeunes à



s'exprimer au sein de leur communauté afin de leur permettre d'interpeller des institutions et pouvoirs publics par la mise en place de Conseils Consultatifs de Jeunes (CCJ).

- **'Ma voix compte aussi': Campagne pour promouvoir les Droits des Femmes, des Jeunes et des Enfants en Algérie (Media Diversity)**

En partenariat avec l'association Fatima Oum el Mouminine (AFOEM), l'initiative fournit un soutien direct aux organisations de la société civile qui s'occupent des droits des femmes, des jeunes et des enfants afin de consolider et de renforcer leur rôle et leurs stratégies pour la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques.

- **La jeunesse sahraouie, acteur central de la résolution pacifique du conflit (Oxfam Solidarité)**

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2018;

Wilaya : Tindouf.

Le projet vise à consolider le rôle de la société civile sahraouie dans la création d'un climat favorable à la résolution pacifique du conflit au Sahara occidental.

- **Accès aux droits pour les femmes prises dans des schémas de domination et d'exploitation à Oran (Médecins du Monde)**

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2018;

Wilayas : Oran.



Le projet entend renforcer les capacités d'action des acteurs de la société civile oranaise dans l'amélioration de l'accès aux droits, en particulier en droits sexuels et reproductifs des femmes se trouvant dans des situations d'exploitation et/ou de domination et ayant de ce fait des pratiques sexuelles à risques.

- **Droits de l'enfant : promotion et opérationnalisation des droits des enfants handicapés privés de famille en Algérie (Fédération Handicap International)**

Période de mise en œuvre : entre 2015 et 2017;

Wilayas : Batna, Constantine, Mila, Oum El Bouaghi, Sétif.

En partenariat avec le Réseau algérien des droits de l'enfant-NADA-, le projet renforce les pratiques professionnelles, la qualité de service et la coordination inter acteurs afin d'améliorer significativement le système de prise en charge institutionnelle dans le respect des droits des enfants handicapés privés de famille à Batna, Constantine, Mila, Oum El Bouaghi et Sétif.

- **Tissu associatif, pour un éveil au développement local participatif (Association pour la Culture et le Développement communautaire, ACDC)**

Wilaya: Bechar, commune de Beni Abbes.

Lancé en 2014, ce projet est la continuation de l'initiative de promotion du tissu associatif dans le développement local mise en œuvre par ACDC et ses partenaires de Beni Abbes depuis 2010. Dans ce cadre, un nouveau cycle de formation destinée aux acteurs associatifs de Beni Abbes est organisé,



six associations locales sont également bénéficiaires de financement pour mettre en œuvre des micro-projets. Les journées du patrimoine de Beni Abbes, organisées dans le cadre du projet, ont eu lieu du 24 avril au 4 mai 2014.

- **Observatoire des procès «Pour un procès équitable» (Ligue algérienne pour la Défense des droits de l'Homme, LADDH)**

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2016.

La LADDH s'est appuyée sur le réseau formé et le travail de sensibilisation accompli dans son précédent projet, pour former des journalistes, des avocats, des juristes et des membres associatifs aux techniques d'observation des procès afin de sensibiliser l'opinion publique et développer un plaidoyer pour l'accès aux droits des populations vulnérables.

- **Renforcement de l'accès aux droits et aux soins des migrants en Algérie, et spécifiquement des femmes migrantes subsahariennes (Médecins du Monde)**

Période de mise en œuvre : entre 2014 et 2015;

Wilayas : Adrar, Alger, Ghardaïa, Oran, Tamanrasset.

Ce projet a travaillé à l'amélioration des conditions de vie des migrants en s'adressant particulièrement aux femmes migrantes vulnérables, pour leur faciliter l'accès aux centres de santé et hôpitaux, et permettre qu'elles soient prises en charge par des soignants avertis de leurs situations socio-économiques.

- **Réduction des discriminations à l'égard des femmes, chefs de famille et leurs enfants, par l'alphabétisation juridique, l'instruction et l'insertion économique (Association Amanar pour le développement de la femme rurale)**

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2017;

Wilayas : Tamanrasset, commune de Tinzerouatine.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la situation des femmes chefs de famille, divorcés ou veuves par la connaissance de leurs droits et par l'insertion économique. Les bénéficiaires du projet suivent des cours d'alphabétisation, d'éducation civique et de droit, développent des activités génératrices de revenus grâce à des formations à la couture, au tissage, et à la tannerie.

- **Renforcement du rôle du Réseau des Associations Algériennes de lutte contre les Myopathies (RAAM) dans la défense et promotion des droits des personnes atteintes de maladies neuromusculaires en Algérie (Association Défi contre les myopathies de la Wilaya de Bejaia)**

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2015;

Wilayas : Ain Defla, Alger, Batna, Bejaïa, Boumerdes, Constantine, Sétif, Tébessa, Tizi Ouzou.

Ce projet s'est inscrit dans la continuité d'un travail mené depuis 2011 de renforcement des capacités du réseau des associations de myopathes en Algérie et de construction





L'Epanouissement de la Personne et l'Exercice de la Citoyenneté – AFEPEC)

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2017;

Wilayas : Mostaganem, Oran, Sidi bel Abbes et Tiaret.

Le projet vise à renforcer les capacités des associations de jeunes, membres du réseau « jeunes citoyens engagés », afin de consolider leur rôle dans la diffusion de la culture égalitaire et de non-violence. Les activités s'articulent autour des jeunes (hommes et femmes) militants associatifs

d'un plaidoyer pour la mobilisation des autorités nationales et locales pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et particulièrement celles atteintes de maladies neuromusculaires.

- **Vivre ensemble pour le développement des droits de l'enfant à une citoyenneté active (Association AFAK Si Mustapha)**

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2017;

Wilayas : Boumerdès et Béchar.

L'association AFAK porte un nouveau projet de diffusion des droits de l'enfant et à la promotion de leur citoyenneté active à Boumerdès et Béchar. Les activités et outils autour des Droits des enfants développés sont diffusés au niveau des écoles et des maisons de jeunes de ces Wilayas. Le projet prévoit également la mise en place de Conseils Communaux de Jeunes, pour créer un relais entre les réalités des jeunes des quartiers et les autorités locales.

- **Un monde selon les femmes (Comitato Internazionale per il sviluppo dei popoli- CISP)**

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2017;

Wilayas : Alger, Bejaia, Constantine, Djanet, Mostaganem.

Le projet a pour objectif de garantir le respect des droits de la femme en prévenant les conduites discriminatoires à son égard et en soutenant la sensibilisation aux problématiques d'égalité auprès des jeunes générations. Les activités du projet s'articulent autour de formations sur les discriminations (Homme-Femmes) ou de résidences d'artistes pour la construction d'un plaidoyer formel sur ces problématiques.

- **Un réseau de jeunes pour l'égalité entre les hommes et les femmes (Association Féministe pour**

qui font un travail de proximité. Le projet devrait également permettre à une vingtaine de jeunes étudiants de suivre un cursus d'études féministes en coopération avec des universités françaises.

- **Création d'une pépinière de jeunes citoyens sur Akbou et Biskra (Association Etoile culturelle d'Akbou)**

Période de mise en œuvre : entre 2012 et 2015;

Wilayas : Bejaia (Akbou, Chellata) et Biskra.

Le projet a développé l'engagement citoyen des enfants à Akbou, Chellata et Biskra en augmentant leurs capacités de compréhension de leurs droits et de leurs devoirs, afin de leur permettre de s'exprimer au sein de leur communauté. Le projet a soutenu le renforcement des capacités de plaidoyer des Conseils Communaux des Jeunes auprès des institutions et des pouvoirs publics afin d'impliquer les jeunes activement dans la gestion de leur communauté et les former à défendre leurs droits. Le projet a également permis la mise en place d'une pépinière de jeunes citoyens ainsi que l'école de la deuxième chance d'Akbou qui permet aux enfants en difficultés d'être soutenus dans leur parcours scolaire.



Acteurs Non-Étatiques dans le Développement (ANE)



Montant: 2 500 000 EUR (Budget 2014-2016)

Bénéficiaires: Organisations Non Gouvernementales.

Contexte

Le programme thématique «Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement», introduit en 2007, visait à renforcer les capacités des associations de la société civile et des autorités locales, comme condition préalable à l'avènement d'une société plus équitable, plus ouverte et plus démocratique.

La Délégation européenne en Algérie a lancé un premier appel à propositions « Acteurs non-étatiques dans le développement » en 2011 pour un montant total de 750.000 EUR. En 2015, le programme a changé de

nom et s'intitule à présent «Organisations de la Société Civile et Autorités Locales». Un appel a été lancé pour un montant de 2.500.000 pour les acteurs non étatiques et 1.200.000 EUR pour les autorités locales. Les projets seront contractés avant la fin de l'année 2016.

Les projets en cours entre 2014 et 2016 ont permis de renforcer les capacités de la société civile algérienne ainsi que de réaliser travail collaboratif avec les autorités locales pour la formulation d'initiatives de développement local.

Les projets en Algérie

- **Ma participation c'est Notre développement (Association Ibn El Haithem)**

Période de mise en œuvre : entre 2014 et 2016;

Wilayas : Tamanrasset.

Ce projet a créé une dynamique entre le milieu associatif et institutionnel pour développer des activités de développement local durable. Les bénéficiaires de la commune de Fouggaret Ezoua ont été formés à la gestion du projet et l'administration d'une association.

- **Formation des associations algériennes - FORM'Algérie 2 (Batik International)**

Période de mise en œuvre : entre 2014 et 2016;

Wilayas : Adrar, Alger, Batna, Biskra, Constantine, El oued, Mascara, Oran, Skikda, Sétif, Tipaza, Tlemcen.

Construit sur un mode participatif, le projet FORM'Algérie 2 s'est inscrit dans la continuation du projet Form'Algérie

entrepris entre 2011 et 2013. Il a permis de renforcer les capacités des acteurs de la société civile à investir le champ de l'intervention sociale de manière structurée et pérenne grâce à la mise en œuvre d'un programme de formation articulé à l'initiation d'actions de mise en réseau et d'échanges entre acteurs étatiques et non étatiques. Pour mener à bien ce projet, BATIK International a agi en partenariat avec six associations qui interviennent dans des domaines d'action différents : l'insertion des infirmes moteurs et cérébraux (l'association Nour de Oran), la sensibilisation à la santé et l'environnement (l'association Flambeau Vert de Constantine et l'association Tej pour la Santé d'El Oued), la défense des droits l'enfant (le réseau Nada à Alger et Adrar) et la promotion d'activités culturelles et citoyennes auprès des jeunes (El Amel de Constantine). Lancé en 2011, ce projet a bénéficié d'un deuxième financement en 2013 afin de pouvoir développer et pérenniser ces activités.

- **Solidarité associative et citoyenne Algérie Nord-Sud (Association Santé Sidi El Houari - SDH)**

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2016;

Wilayas : Bechar, Beni Abbes, Mostaganem, Oran, Timimoune.



Le projet a permis d'augmenter la participation des organisations de la société civile dans la sphère publique pour qu'elles soient une force de proposition dans les politiques publiques et dans les processus et dialogue institutionnel. L'association Sidi El Houari a travaillé au renforcement des capacités d'associations du Sud et du Nord du territoire pour leur permettre de gérer et développer un calendrier d'animation socioculturelle. Le projet a également ciblé les jeunes en situation de vulnérabilité en leur proposant des formations professionnelles.

- **Renforcement de la collaboration entre les acteurs étatiques et non étatiques dans la gestion de projets de développement local en matière de lutte contre le chômage et la précarité (Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, CISP)**

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2016;

Wilayas : Alger, Annaba, Djanet.

Le projet avait pour objectif d'aider à renforcer les compétences de la société civile dans la conception et la mise en œuvre de projets de développement durable, à travers une collaboration avec les acteurs étatiques locaux. Le projet a ciblé les associations de femmes et de jeunes, leur permettant de porter des microprojets afin de faciliter leur insertion professionnelle.

- **Renforcement des capacités des jeunes femmes de Res'Art (Réseau d'Artisanas d'Art Algérien de l'Association Femmes en Communication)**

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2016;

Wilayas : Alger, Cherchell, Kalitouss, Timimoun, Tizi Ouzou.

Le projet mis en œuvre entre 2013 et 2016 à Alger, Cherchell, Kalitouss, Timimoun et Tizi Ouzou, a permis d'améliorer la situation des jeunes femmes artisanes et leurs fournir les compétences et les capacités pour leur permettre de devenir autonomes.



Programme d'Appui à la Jeunesse et à l'Emploi (PAJE)



Contexte

L'UE a placé en 2012 la jeunesse au cœur d'un programme de coopération bilatérale en appui aux politiques nationales en faveur de l'employabilité des jeunes, ainsi que des efforts de la société civile pour une meilleure prise en compte de cette partie de la population. Le Programme d'Appui à la Jeunesse et à l'Emploi (PAJE), démarré en 2014, vise à faciliter la participation des jeunes dans la société; améliorer l'employabilité et développer la coopération entre les secteurs pour la mise en œuvre de la

politique nationale de la jeunesse. Au cours de l'année 2015, le programme a recruté des équipes d'experts pour fournir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre du programme, soit au niveau central, soit dans les quatre Wilayas pilotes qui sont Annaba, Béchar, Khenchela et Oran. Le programme a aussi lancé un appel à proposition qui a abouti à l'octroi de cinq subventions, pour une valeur totale de €4 mln, en faveur d'organisations de la société civile ou d'organisations internationales pour la mise en œuvre de projets spécifiques en soutien aux activités du Programme PAJE.



Les projets avec la société civile

- **Innov'Asso: les métiers et compétences du secteur associatif au service de l'employabilité des jeunes Algériens (Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural)**

Période de mise en œuvre : entre 2015 et 2017;

Wilayas : Oran, Khenchela.

En partenariat avec l'association Nour IMC et batik International, le projet valorise les métiers, compétences et services émanant des associations et des collectifs informels de citoyens; forme des jeunes à l'utilité sociale des associations et à l'économie sociale et solidaire; renforce les capacités des associations en tant que leviers d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

- **Une école chantier pour la formation professionnelle et l'employabilité des jeunes (Association Santé Sidi El Houari – SDH)**

Période de mise en œuvre : entre 2015 et 2017;

Wilayas : Oran.

Le projet forme des jeunes sans emploi en situation de vulnérabilité, perfectionne des artisans maçons et ferronniers, aide et accompagne pour le montage de microentreprises et initie des étudiants en architecture aux techniques de réhabilitation.

- **A'AMAL: Acteurs locaux agissant ensemble en faveur de l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes des Wilayas de Annaba et de Khenchela (Organisation Internationale du Travail – OIT)**

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2018;

Wilayas : Annaba, Khenchela.

Le projet vise à renforcer les capacités, les synergies et les mécanismes de coordination intersectorielle des acteurs locaux pour la mise en place d'actions favorisant l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes des deux régions.

- **Dispositif Associatif "Bab El Amel": Accueil, Appui et Accompagnement des jeunes à la création de leurs microentreprises (Association nationale des échanges entre jeunes)**

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2017;

Wilayas : Annaba, Béchar, Khenchela, Oran.

Le projet vise l'accompagnement et l'orientation des jeunes dans l'identification d'opportunités d'insertion socioprofessionnelle ou d'engagement dans la création de microentreprises.

- **Projet NASIJE: Nouvelles Actions Solidaires pour l'insertion Socioéconomique des Jeunes Exclues (Fédération Handicap International)**

Période de mise en œuvre : entre 2016 et 2018;

Wilayas : Annaba, Béchar, Khenchela, Oran.

Le projet entend mobiliser les acteurs de la société civile pour mettre en œuvre des actions concrètes facilitant l'accès des jeunes les plus exclus aux services, programme nationaux et initiative locales d'insertion sociale et professionnelle.





Développement social et humain



crédit photo Lynn SK

Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, les Etats membres du partenariat se sont engagés à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la situation et la participation des femmes dans les sphères civile, politique, économique, sociale et culturelle (Conclusions de la conférence ministérielle d'Istanbul de novembre 2006).

Dans ce contexte, le Programme thématique «Investir dans les Ressources Humaines» avait identifié parmi ces priorités le soutien à l'action et au renforcement des capacités des organisations de la société civile actives dans la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la rive Sud de la Méditerranée.

Les projets en Algérie

Programme GEPE, Genre et Economies Pluri Elles (CIDDEF Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme) - Le projet a permis de favoriser l'accès à l'emploi et à la création d'activités génératrices de revenus des femmes résidant en zone urbaine et rurale en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie par la mise en œuvre d'un programme d'émancipation par l'activité économique.



Migration et asile



crédit photo Lynn SK

Le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile avait pour objectif de les soutenir dans leurs efforts pour mieux gérer les flux migratoires dans toutes leurs dimensions. Couvrant toutes les facettes essentielles du phénomène migratoire (migration et développement, migration de la main d'œuvre, migration clandestine et traite des êtres humains, droits des migrants, asile et protection internationale), ce programme visait le renforcement des capacités et le soutien d'initiatives de coopération dans le cadre desquelles les partenaires des pays d'origine, de transit et de destination, développent et partagent des expériences et des méthodes de travail concernant les différents aspects de la migration.

Les projets en Algérie

Renforcer la protection des migrants et les capacités de gestion des flux migratoires mixtes (Conseil Italien pour les Réfugiés CIR) - Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs : renforcer les capacités juridiques et procédurales dans le domaine de la migration et de l'asile pour la gestion des flux migratoires mixtes; améliorer les compétences des autorités et de la société civile dans le domaine de la protection des migrants et des demandeurs d'asile par des formations sur le cadre juridique existant au niveau international et régional ; publier une étude sur les flux migratoires mixtes en Algérie et leurs gestion, et fournir une assistance humanitaire en faveur des groupes vulnérables comme les migrants et demandeurs d'asile.

Soutenir la création d'activité et l'emploi au Maghreb - La migration au service du développement économique local (ADER Méditerranée) - Le projet «DiaMed» s'est appuyé sur la combinaison des capacités innovantes du Nord et du Sud de la Méditerranée et sur les opportunités d'investissement au Sud. Son objectif est de soutenir la création d'activité et l'emploi au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Les principaux moteurs du projet étaient l'engagement des acteurs institutionnels et économiques locaux, l'implication des diasporas maghrébines, la valorisation des jeunes diplômés du Maghreb, la promotion de l'esprit d'entreprise et la circulation des compétences. «DiaMed» a contribué au développement local et renforcé le tissu entrepreneurial du Maghreb, au travers d'activités de soutien de projets d'investissements, de transfert de l'innovation, de formation et de coaching, et d'accompagnements personnalisés.



Facilité dédiée à la société civile



crédit photo Lynn SK

Une facilité de voisinage pour la société civile a été instaurée en accord avec l'esprit de la Communication de l'Union européenne «Une nouvelle réponse à un voisinage en mutation» et «Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée». Le Fond propose de renforcer d'une manière globale les initiatives existantes de soutien aux

acteurs non étatiques dans le voisinage, et les compléter par de nouveaux éléments. Il vise également à faire des acteurs non étatiques plus visibles et structurés et aller au-delà de l'aide financière, pour soutenir le renforcement de l'engagement avec la société civile et l'augmentation de sa participation dans le dialogue politique au niveau des pays partenaires.

Les projets en Algérie

• Centre de ressources des associations algériennes

La création d'un Centre de Ressources pour la société civile algérienne rentre parfaitement dans le cadre des objectifs de la Facilité pour le voisinage dédiée à la société civile. Le Centre se veut un espace physique d'échange et de travail collaboratif œuvrant pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile par la mise en place d'un dispositif permanent d'accompagnement, d'information et de proximité. Il vise à renforcer la gestion des projets et gestion interne des associations algériennes, améliorer leurs capacités à répondre aux opportunités de financement et à encourager le travail en réseau et les échanges. Afin de permettre au Centre de développer un ancrage national, l'équipe du Centre travaille sur 18 Wilayas pilotes et sillonne le territoire à la rencontre des associations. L'ambition proclamée du Centre est de s'installer dans la durée pour en faire une structure référentielle et pérenne pour tous les acteurs de la société.

• Organisation d'une caravane de sensibilisation citoyenne "femmes" à destination des populations du sud de l'Algérie en 2016 (Association Femmes en Communication)

A travers ce projet, Femmes en Communication vise à organiser une campagne de sensibilisation aux droits à destination des organisations de femmes et des femmes du sud de l'Algérie.

• Structuration d'un réseau d'association d'artisans dans la Wilaya d'Adrar (Université Complutense de Madrid)

Période de mise en œuvre : entre 2013 et 2015;

Wilayas : Adrar.

Le projet a renforcé la structure et le fonctionnement des associations d'artisanat de la Wilaya, particulièrement par le renforcement des capacités des femmes artisanes et l'organisation de leur représentation.

• Mémoires de Femmes pour un plaidoyer en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes en Algérie (Association Ecole, famille et prise en charge socio-psychologique - AEFPPS)

Période de mise en œuvre : entre 2012 et 2016;

Wilayas : Hassi Messaoud, M'sila, Ouargla.

L'association et ses partenaires avaient pour objectif de créer une plateforme de concertation afin de sensibiliser les employeurs et les autorités au respect des droits de la femme travailleuse en Algérie. Un dispositif de soutien aux femmes victimes de violence afin de les aider à connaître leurs droits a également été mis en place.

• Renforcement du rôle du mouvement associatif algérien dans la défense des droits de femmes y compris les femmes handicapées et les femmes migrantes (Solidaridad)

Période de mise en œuvre : entre 2012 et 2016;

Wilayas : Alger, Annaba, Bejaïa, Blida, El Oued, Oran, Tébessa, Tiaret, Tizi Ouzou, Tlemcen.

Le projet a renforcé le rôle du mouvement associatif algérien à travers des activités de vulgarisation et de sensibilisation aux textes internationaux de défense des droits des femmes, tout en créant un espace de concertation entre les OSC et les autorités.





Renforcer les capacités dans le sud de la Méditerranée afin d'ouvrir le dialogue et le suivi des politiques pour les femmes dans la société - CSO WINS, 2015-2017

Le projet CSO WINS est coordonné par l'Institut Européen de la Méditerranée (Espagne), en partenariat avec l'Association des victimes du terrorisme Djazairouna (Algérie), le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (Tunisie), la Fédération de la Ligue démocratique des droits des femmes (Maroc), le Forum Femmes Méditerranée (France), Palestinian Businesswomen Association Asala (Palestine) et le Réseau Universitaire et Scientifique Euro-Méditerranéen sur le Genre et les femmes (France).

CSO WINS s'adresse aux organisations de la société civile œuvrant pour l'égalité entre les sexes, notamment hors des grandes villes dans le sud de la méditerranée. Il poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer la capacité des organisations à effectuer un plaidoyer en faveur des femmes dans les secteurs économique, politique, social ou culturel ;
- Favoriser la participation de ces organisations au suivi des politiques concernant les femmes, au niveau national et euro-méditerranéen.



Spring forward for women

Ce projet d'empowerment politique et économique des femmes dans la région sud de la méditerranée promeut l'accès et la participation effective des femmes marginalisées dans la vie économique et publique, en abordant les obstacles qui ont entravé leur engagement dans ces domaines. Le but de ce programme d'empowerment politique des femmes, est d'assurer leur participation active dans les espaces de prise de décision, de les autonomiser économiquement et d'encourager le partage d'expériences sur les droits politiques et économique des femmes de la région.





CHAPITRE 11

AIDE HUMANITAIRE



Aide humanitaire en faveur des réfugiés

Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)



Montant total: 9 millions d'EUR en 2016 (DG ECHO); 4,5 millions d'EUR (Coopération espagnole) ; 1 millions d'EUR (Suède), 0,5 million d'EUR (Italie).

Période de mise en œuvre : 1993 – indéfinie

Bénéficiaires : 90.000 réfugiés sahraouis les plus vulnérables

Contact: M. Monique PARIAT, Directeur Général – DG ECHO

Adresse : Rue de la loi, 200 –1049 Bruxelles

Tel : +32 2 295 44 00

Fax : +32 2 295 45 72

Email : echo-info@ec.europa.eu

Site web : http://ec.europa.eu/echo/aid/north_africa_mid_east/algeria_en.htm

Le contexte

L'Espagne s'est retirée de sa colonie du Sahara occidental en 1975 et en a rendu le contrôle au Maroc et à la Mauritanie. Le Front Polisario un mouvement de libération nationale créée en 1973 a proclamé la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) en 1976 et a établi un gouvernement en exil. Quand la Mauritanie se retire du Sahara occidental en 1979, un conflit éclate entre le Maroc et le Front Polisario.

Ce conflit armé s'est poursuivi jusqu'en 1991. Le 29 avril de cette même année, la résolution 690 créa la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO), dont le déploiement entérina le cessez-le-feu entre les parties le 6 septembre 1991, cessez-le-feu qui est toujours en vigueur. Malgré la médiation des Nations Unies, le conflit n'est toujours pas résolu. Depuis le début de ce conflit la population sahraouie s'est échappée pour trouver refuge dans le sud-ouest algérien, au sud de Tindouf. Ces réfugiés vivent aujourd'hui dans 5 camps et dépendent fortement de l'assistance humanitaire pour leur survie, en particulier les plus vulnérables. Les perspectives de retour ou d'intégration des réfugiés demeurent très hypothétiques et improbables dans le court terme. Dans un contexte économique international défavorable et compte tenu de la prolifération de crises humanitaires majeures (Syrie, Yémen, Sud-Soudan, Nigeria...), les financements pour l'assistance humanitaire aux sahraouis sont en diminution globale malgré la persistance des besoins.



Les objectifs

La DG ECHO intervient auprès des réfugiés sahraouis depuis 23 ans afin de subvenir aux besoins vitaux des plus vulnérables: aide alimentaire, approvisionnement en eau, médicaments essentiels, promotion de l'hygiène, mais aussi logistique pour assurer le transport de l'aide jusqu'aux camps isolés, sont les axes essentiels de ce soutien.

Les activités réalisées à ce jour

La programmation de la DG ECHO est en principe annuelle ; ainsi les projets financés en 2016 ont été entièrement mis en œuvre et seront achevés fin mars 2017 au plus tard. Environ 61,2% des financements ont été consacrés à l'aide alimentaire, 8% à la logistique, 9,34 % à l'aide médicale 5,70% à l'approvisionnement en eau, 11% aux activités de livelihood, 4,5% à la sécurité et enfin 0,21% aux monitorings.

Les résultats à ce jour

Les besoins essentiels de la population sont couverts par l'aide apportée par la DG ECHO (principal contributeur) et d'autres bailleurs de fonds humanitaires européens (Espagne, Suède, Italie), américains (Etats Unis, Brésil notamment) ou des pays du Golfe. Outre l'assistance humanitaire, les réfugiés Sahraouis bénéficient également de donations en nature de la population Espagnole et de l'Arabie Saoudite.

Les réfugiés reçoivent un panier de nourriture de base de 2.166 Kcal / jour / personne (il inclut notamment de la farine, de l'huile, du sucre, des haricots, des pois, etc.), ainsi qu'une moyenne de 3 kg de fruits et légumes / personne / mois.

La production, le traitement et l'acheminement au moyen de camions citernes de l'eau permettent d'assurer la fourniture de 15 à 18 litres / personne / jour dans des conditions désertiques très difficiles.



Environ 80% des besoins en médicaments essentiels des réfugiés sahraouis sont couverts par le financement de la DG ECHO.

L'assainissement dans les institutions publiques (écoles ou hôpitaux) a été amélioré.

Réponses aux urgences :

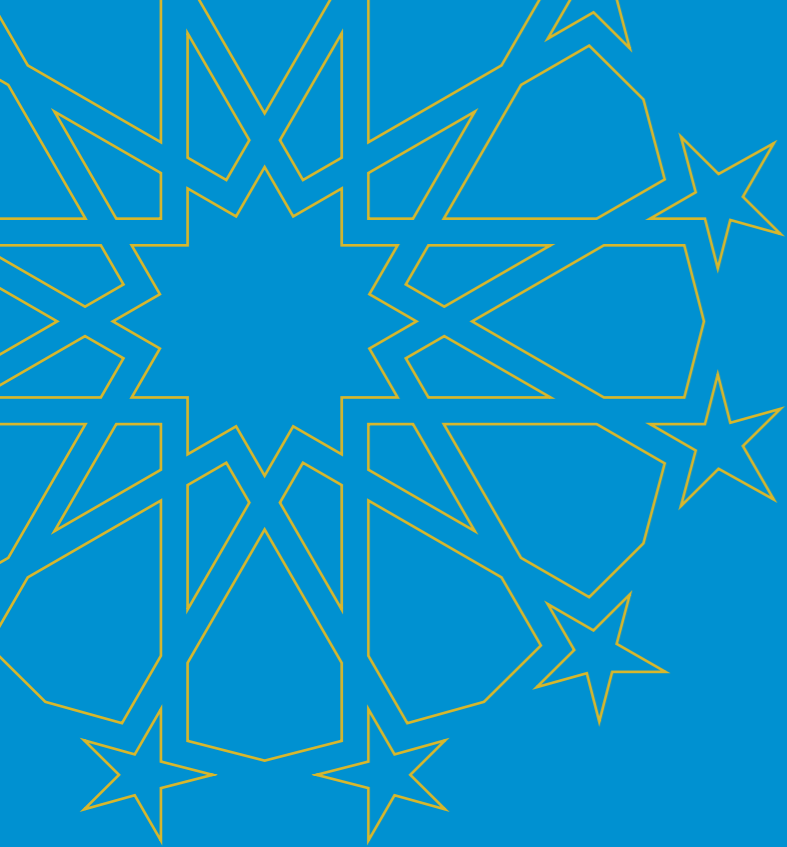
Réponse aux urgences : Suite aux inondations d'octobre 2015 ayant provoqué la destruction de nombreux abris et la perte des maigres biens des réfugiés sinistrés surtout dans le camp de Dakhla. Un programme de reconstruction de 370 abris a permis de reloger environ 1850 personnes (soit une famille constituée de 5 membres). Les bénéficiaires de cette action étaient les ménages vulnérables ayant un membre handicapé moteur ou psychomoteur. Une école primaire dans le camp de Layoune

ayant une capacité de 1,069 enfants sera construite, après sa destruction complète suite aux dernières inondations qui ont frappé le camp de Layoune en août 2016.

La DG ECHO contribue également à la logistique complexe indispensable à l'acheminement de l'aide et à la sécurité des acteurs humanitaires compte tenu du risque prégnant d'enlèvement dans la zone d'intervention.

Toutefois l'introduction cette année des activités de livelihood en l'absence d'emplois pérennes et de perspectives de développement pourrait contribuer à atténuer le risque de la radicalisation de la jeunesse. Une approche permettant d'accroître l'autosuffisance et de générer des perspectives d'avenir pour les réfugiés contribuerait à l'atteinte de cet objectif en proposant des solutions de plus long-terme.





DEUXIEME PARTIE
**COOPÉRATION
DES ÉTATS
MEMBRES DE
L'UE EN ALGÉRIE**



ALLEMAGNE

Projet d'appui au Plan National Climat (APNC)



Le Contexte

L'Algérie subit dans des proportions croissantes les effets du changement climatique. Ce constat s'applique avant tout au nord du pays, où une bonne partie de la population, des surfaces agricoles et de l'industrie se concentrent sur une étroite bande côtière. La température moyenne et le nombre de phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses, les pluies

torrentielles et les ouragans sont en augmentation. En liaison avec une plus grande variabilité des précipitations et l'élévation du niveau de la mer, le risque de disparition de sites résidentiels et de terres agricoles tend à s'accroître. En même temps, les impacts du changement climatique renforcent les effets négatifs de la dégradation croissante de l'environnement, en favorisant par exemple une surexploitation des pâturages ou la pollution des eaux.

Les objectifs et résultats attendus

L'importance du changement climatique trouve son reflet dans les politiques sectorielles afférentes et dans la planification du développement au niveau national et local en Algérie, et que les personnels concernés soient mieux qualifiés pour l'exécution de leurs tâches. D'un autre côté, la population doit être plus fortement sensibilisée aux mesures nécessaires pour faire face à ce défi.

Les acteurs algériens ont des connaissances techniques améliorées et disposent d'instruments pertinents pour la mise en œuvre de leur stratégie nationale, le Plan National Climat (PNC). Pour faciliter sa mise en œuvre, des conditions

institutionnelles sont mises en place, notamment par une meilleure intégration de la thématique du changement climatique dans tous les secteurs concernés au moyen de formations ciblées pour les parties prenantes. L'intégration du thème du changement climatique dans la planification du développement local est appliquée à titre pilote dans la Wilaya d'Annaba.

Les activités prévues

Durant la période 2016-2017, le projet prévoit un programme de formation qui permettrait aux acteurs algériens d'enrichir leurs connaissances sur différents sujets liés au changement climatique : l'adaptation au changement climatique, son atténuation, le financement du climat, les zones industrielles durables, l'économie



verte etc. Ces formations s'adresseront aux cadres des ministères, leur organisations sous-tutelle mais également aux associations, journalistes, au secteur privé et à la recherche scientifique. Le Ministère des Ressources en eau et de l'Environnement (MREE) sera appuyé dans l'élaboration d'une cartographie nationale de la vulnérabilité face au Changement Climatique avec prise en compte de la variabilité climatique actuelle et des futures projections climatiques. Cette cartographie se basera sur les derniers modèles climatiques disponibles et des scénarios d'émissions de nouvelle génération (GIEC, 5ème rapport d'évaluation).

L'Agence Nationale Algérienne des Changements Climatiques (ANCC) bénéficiera d'un accompagnement en développement organisationnel pour accomplir sa mission. Une de ses missions consiste à sensibiliser le grand public aux effets du changement climatique et l'informer sur les mesures d'adaptation nécessaires. L'ANCC sera également appuyée dans le renforcement des capacités en matière de techniques et d'approches de l'actualisation de son inventaire des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Cet appui se traduira notamment par l'organisation de sessions formation aux experts algériens afin de leur présenter les cadres réglementaires, institutionnels et techniques des inventaires de GES. L'inventaire des GES figure parmi les principales exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Pour les pays non-Annexe 1, cette exigence demande que les résultats d'inventaire soient présentés dans les Communications Nationales. L'Algérie a publié deux Communications Nationales et va lancer les travaux d'élaboration de sa troisième Communication Nationale.

Au niveau local, dans la Wilaya pilote de la coopération Algéro-allemande, le projet vise à apporter un appui technique au transfert des connaissances de l'intégration du changement

climatique dans les plans de développement, au profit de la Wilaya d'Annaba.

Les activités réalisées

Grâce au projet et durant la période 2014-2015, différentes sessions de formations ont été organisées au profit du personnel technique du MRE et d'autres secteurs, au niveau national et local, en outre comment intégrer les changements climatiques dans les politiques sectorielles prioritaires et leur transposition à l'échelle locale. Environ 40 journalistes, à l'invitation du ministère, ont également bénéficié d'une formation sur les questions environnementales, y compris le changement climatique.

De plus, les pré-travaux pour l'élaboration d'une étude et cartographie nationale de la vulnérabilité face au Changement Climatique ont été réalisés.

Le rapport sur les Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDN) de l'Algérie a été soumis à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en septembre 2015 avec également un appui technique et financier de la coopération allemande au développement.

Dans le cadre des travaux réalisés pour la promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, un « guide pour une construction éco énergétique en Algérie » ainsi qu'un outil en ligne « l'Application CTBAT » ont été réalisés par l'Agence pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (APRUE) en collaboration avec la coopération allemande. Le guide s'adresse aux professionnels et vise à permettre l'application de la réglementation thermique en vigueur.



Programme « Gouvernance environnementale et biodiversité (GENBI) »



Montant total : 6.000.000 EUR

Période de mise en œuvre :
11/2014 - 12/2019

Bénéficiaires : Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement (et ses organismes sous-tutelle), Wilayas d'Annaba et d'El Tarf, les citoyens algériens de façon générale.

Personne de contact : Dietmar, Rolf, Chef de Projet, GIZ Algérie
Adresse : 39, Rue Mohamed Khoudi, El-Biar

Tel : +213 (0) 21 92 39 06/(0) 21 92 10 57

Fax : +213 (0) 21 92 09 90

Email: rolf.dietmar@giz.de

Site web: <https://www.giz.de/de/weltweit/309.html>

Contexte

L'Algérie, par sa grande superficie ainsi que par la diversité de son climat, est l'un des pays les plus riches non seulement sur le plan des paysages, mais également sur le plan des ressources naturelles et biologiques. La biodiversité est particulièrement élevée dans le nord fertile de l'Algérie.

Objectif

L'objectif du projet «Gouvernance environnementale et biodiversité» est d'introduire en Algérie des instruments et approches de gouvernance environnementale destinés à assurer la protection de l'environnement et la sauvegarde de la diversité biologique, par exemple par la gestion de zones protégées à l'aide d'approches participatives.

Cependant, une grande partie (> 60%) de la population de l'Algérie vit dans la région du Nord algérien. Par conséquent, la croissance continue des grandes agglomérations urbaines, l'industrialisation, l'extension des infrastructures et le changement climatique entraînent de graves dommages environnementaux, aggravant la pression sur les écosystèmes et menaçant la diversité biologique.

Résultats attendus :

- Amélioration de la « Gouvernance » des zones protégées par l'amélioration de la participation de la société civile et de l'ensemble des secteurs de décision.
- Amélioration du niveau des connaissances scientifiques sur la biodiversité en Algérie et de ses fonctions.

- Mise en valeur des ressources biologiques par l'amélioration du niveau de connaissance des potentiels des ressources biologiques et génétiques (en garantissant l'accès et l'utilisation équitable aux ressources).
- Meilleure intégration des connaissances sur la biodiversité et l'environnement en Algérie dans les processus de prise de décision au niveau politique et de la société civile.

Les activités prévues

- Mise en place d'une plateforme nationale de concertation et d'une plateforme intersectorielle locale ;
- Compilation des données et connaissances existantes sur la biodiversité et les habitats et mise en place d'une méthodologie d'exploitation des répertoires/ inventaires, banques de données, pour la prise de décision ;
- Mise en valeur de 3 filières de produits basées sur les ressources biologiques ;

- Analyse des politiques sectorielles pour apprécier le degré d'intégration de la dimension environnementale et contribution à l'élaboration de la stratégie nationale biodiversité.

Les activités réalisées

Lancement d'un processus participatif de classement d'une nouvelle aire protégée du Cap de Garde et de Pain de Sucre à Annaba :

Analyse de la disponibilité des données et des connaissances sur la flore et la faune et étude sur la compréhension de la notion de la biodiversité et de la valeur économique des services des écosystèmes (enquête auprès de la population à El Kala) ;

- Introduction à la notion de la valeur économique des services des écosystèmes (atelier Annaba) et sélection des filières avec le MREE dans la zone pilote ;
- Mise en place d'un système de signalisation au PNEK et réalisation d'un voyage d'étude de deux semaines en Europe pour les gestionnaires des aires protégées et espaces naturels.



Appui à l'Université panafricaine de l'Union africaine (UPA) et création de l'Institut des sciences de l'eau et de l'énergie (y compris le changement climatique) (PAUWES)

Montant total : 34.000.000 EUR

Période de mise en œuvre :
06/2011 – 08/2018

Bénéficiaires : Les bénéficiaires du programme sont les étudiants de l'Institut de l'Université panafricaine des Sciences de l'Eau et de l'Energie (y compris le changement climatique) (PAUWES) qui seront formés dans les domaines clés qui sont l'eau et l'énergie et le développement du changement climatique. Ils sont originaires de toute l'Afrique (les cinq régions de l'Afrique sont représentées) et possèdent d'excellentes qualifications. A travers les intermédiaires de la coopération (Rectorat et Conseil de l'UPA) et le renforcement de leurs capacités, les étudiants des autres instituts de l'UPA bénéficient également du programme.

Personne de contact : Hauff, Karen, Chef de Projet, GIZ

Adresse : GIZ African Union Office Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH P.O. Box 100009 Addis-Abeba, Ethiopie

Tel : +251-912 501009
Fax : +213 92 09 90

Email : karen.hauff@giz.de

Site web : <https://www.giz.de/en/worldwide/26556.html>

Contexte

L'eau, l'énergie et le changement climatique sont trois domaines particulièrement pertinents pour le développement durable de l'Afrique. Pour faire face à ces défis, l'Afrique a besoin de professionnels hautement qualifiés, de recherche appliquée, d'innovation et de transfert de technologie. Pour atteindre ces objectifs, les universités sont des partenaires indispensables.

L'Afrique a besoin de plus d'enseignement supérieur de haut niveau proposant des programmes de master et de doctorat

conformes aux normes internationales et qui conduisent à la recherche appliquée dans les domaines primordiaux que sont l'eau, l'énergie et le changement climatique.

Le personnel n'est souvent pas suffisamment qualifié et que les scientifiques travaillant en Afrique manquent de transfert de connaissances et d'échanges avec la communauté scientifique internationale alors que de nombreux jeunes scientifiques et spécialistes africains travaillent à l'extérieur du continent.

Objectif

Intégré dans la structure globale de l'Université panafricaine, l'Institut panafricain pour les Sciences de l'Eau et de l'Energie (y compris le changement climatique) – PAUWES, implanté en Algérie au sein de l'Université Abou Bekr Belkaid de Tlemcen, promeut l'enseignement supérieur et la recherche appliquée dans les domaines de l'eau et de l'énergie (y compris le changement climatique) et contribue ainsi au développement durable de l'Afrique.

Résultats attendus

- Les capacités de la Commission de l'Union africaine (CUA) et du Rectorat sont renforcées pour mettre en place PAUWES en tant qu'élément de la structure globale de l'Université panafricaine. Ces capacités concernent surtout un planning de stratégie et de qualité de l'UPA conformément aux normes internationales ;
- Les structures et procédures de l'Institut PAUWES pour mettre en œuvre les programmes d'études orientés sur la pratique et la recherche appliquée sont établies ;
- Les étudiants africains des programmes de master de PAUWES acquièrent des compétences et connaissances pour promouvoir le développement durable dans les domaines africains de l'eau et de l'énergie (y compris le changement climatique) ;
- Un programme de recherche appliquée pour PAUWES est développé ;
- Des coopérations scientifiques internationales avec des institutions académiques sont établies ;
- Des coopérations avec le secteur public et privé afin de promouvoir l'employabilité sont créées ;
- Un concept pour la durabilité financière de PAUWES est développé ;

programmes d'études orientés sur la pratique et la recherche appliquée sont établies ;

Les étudiants africains des programmes de master de PAUWES acquièrent des compétences et connaissances pour promouvoir le développement durable dans les domaines africains de l'eau et de l'énergie (y compris le changement climatique) ;

Un programme de recherche appliquée pour PAUWES est développé ;

Des coopérations scientifiques internationales avec des institutions académiques sont établies ;

Des coopérations avec le secteur public et privé afin de promouvoir l'employabilité sont créées ;

Un concept pour la durabilité financière de PAUWES est développé ;



- Un concept pour promouvoir l'égalité des sexes au sein de l'UPA (et surtout à l'Institut PAU-WES) est développé.

Les activités prévues

Depuis juin 2011, la GIZ conseille la CUA à Addis-Abeba, notamment dans les domaines suivants :

- Développement des structures de pilotage et de réseautage, des structures organisationnelles et de communication de l'UPA et assurance de l'indépendance de la recherche universitaire ;
- Développement d'une planification stratégique de l'UPA ;
- Renforcement des compétences du Rectorat de l'UPA et de la coordination ;
- Mise en réseau avec les bailleurs de fonds internationaux.

A Tlemcen, la GIZ soutient la création de l'Institut PAUWES depuis fin 2013/début 2014. Les activités comprennent en particulier :

- Le développement continu des programmes internationaux de Master en terme de qualité (programme de master en science de l'eau et programme de master en science de l'énergie avec les options de faire un master en ingénierie ou en gouvernance) ;
- La création des conditions pour la mise en place de la recherche appliquée et des programmes de doctorat reconnus au niveau international et intégrés dans le programme de recherche de l'institut, en tenant compte des exigences panafricaines ;
- La mise en place institutionnelle et opérationnelle de PAUWES, en particulier par le développement des structures administratives et financières, des affaires académiques, des services pour les étudiants et le soutien à la communication et aux relations publiques de l'institut ;
- La promotion de la coopération scientifique et de la coopération



avec le secteur public et le secteur privé ;

- Le développement de la gestion de la qualité et d'une stratégie assurant la durabilité financière du PAUWES ;
- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au PAUWES.

La KfW Entwicklungsbank finance les bourses des étudiants, les équipements et les infrastructures. L'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), sous contrat avec la GIZ, apporte son appui au recrutement et au financement des enseignants et à la mise en réseau de l'Institut avec les universités allemandes.

Les activités réalisées

Les premiers résultats comprennent l'ajustement des plateformes établies de communication et de gestion, l'ajustement des statuts de l'UPA, le lancement du processus du planning stratégique et la consolidation des bases légales et financières.

En coopération avec les partenaires, des praticiens et des chercheurs internationaux, des curricula et des programmes d'études ont été développés selon les besoins spécifiques du continent africain. Deux Masters en Sciences de l'Eau et Sciences de l'Energie ont été développés conformément aux normes internationales, avec des spécialisations en ingénierie et en gouvernance. Une commission internationale a sélectionné des étudiants de toutes les régions d'Afrique ainsi que des professeurs vacataires pour les programmes de Master qui ont été lancés en octobre 2014. Grâce à une subvention de la GIZ, PAUWES dispose de son premier budget de fonctionnement. Dans le cadre d'un programme soutenu par l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), PAUWES a commencé une coopération avec des universités allemandes. Des symposiums internationaux et écoles d'été ont été organisés. La collaboration avec le secteur privé a été lancée avec la Chambre Algéro-Allemande de Commerce et d'Industrie (AHK) qui soutient PAUWES dans la promotion de l'employabilité des étudiants. Les premières mesures ont été prises pour développer le programme de recherche de l'institut ainsi que les programmes de doctorat.





Programme régional

« Promotion du rôle des Femmes au Maghreb »

Montant total : 6.000.000 EUR pour les 3 pays Algérie, Maroc et Tunisie

Période de mise en œuvre : 11/2013 – 06/2018

Bénéficiaires : Divers, en fonction des différents projets dans les 3 pays ; Partenaires institutionnels : Ministères partenaires des programmes de la coopération allemande dans les 3 pays

Personne de contact : Wahl, Susanne, Chef de projet, GIZ Algérie

Adresse : 39, rue Mohammed Khoudi, El Biar, Alger

Tel : +213 (0)21 92 09 88/89

Fax : +213 (0)21 92 09 90

Email: susanne.wahl@giz.de

Site web: www.giz.de

Contexte

Les gouvernements de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, en ratifiant la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, se sont engagés à assurer la participation égale des femmes aux sphères sociales, économiques et politiques. En dépit de grandes avancées

enregistrées au cours des dernières années – notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, des défis considérables restent à relever pour atteindre l'égalité de genre. En Algérie, au Maroc et en Tunisie, beaucoup de femmes sont encore nettement désavantagées par rapport aux hommes dans les domaines tels que l'accès au marché du travail ou la participation aux processus de prise de décision politique.

Objectif et résultats attendus

Le programme régional « Promotion du rôle des Femmes au Maghreb », sous mandat du Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), vise à contribuer au renforcement de la participation des femmes dans les activités des secteurs prioritaires de la coopération allemande en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Selon les pays, ces secteurs prioritaires sont, par exemple, l'eau, l'environnement ou le développement économique durable. En Algérie, il s'agit du secteur de l'environnement. Le programme intervient dans les trois champs d'action suivants :

- Ancrage sur le plan conceptuel du renforcement de la participation des femmes dans les programmes de la coopération allemande ;
- Mise en œuvre de projets pour le renforcement de la participation des femmes ;
- Appui à l'échange régional sur les expériences en matière de promotion de la participation des femmes.

Les activités prévues

- Mise en œuvre de divers projets visant le renforcement de la participation des femmes dans le cadre des programmes de la coopération allemande avec leurs partenaires nationaux respectifs
- Organisation d'activités de renforcement des capacités
- Organisation de forums d'échange au niveau national et régional (Maghreb) sur les bonnes pratiques en matière de promotion de la participation des femmes.

Les activités réalisées

Six projets de promotion de la participation des femmes sont actuellement en cours de réalisation dans les trois pays, dont un projet en Algérie, intitulé « Renforcement du rôle de la femme rurale dans l'utilisation et la commercialisation des produits issus de l'agro biodiversité », qui a commencé en janvier 2016. D'autres projets sont en cours de préparation.



Programme Gestion des Déchets et Economie circulaire- Pro-DEC

Contexte

En raison de la grande insatisfaction de la population à l'égard de la qualité des services d'enlèvement des ordures dans les agglomérations, le gouvernement algérien accorde une grande importance au thème de la gestion des déchets. Cependant, il manque souvent aux communes les structures et procédés efficaces, afin d'assurer la collecte et le transport des déchets ainsi que le nettoyage des voies publiques et pour y sensibiliser

les citoyens et citoyennes. Les administrations régionales et nationales ainsi que les entreprises gestionnaires manquent de capacités humaines, institutionnelles et administratives pour la mise en œuvre d'une gestion des déchets intégrée et créatrice d'emplois. Les régions pilote de ce projet sont les Wilaya d'Annaba, de Sétif et de Tlemcen.

Montant total : 7.000.000 EUR
Période de mise en œuvre : 11/2014 – 12/2019

Bénéficiaires : Ministère des Ressources en eau et de l'Environnement (et ses organismes sous-tutelle), Wilayas d'Annaba et de Sétif, la population algérienne

Personne de contact : Fekairi, Ahmed, Chef de Projet, GIZ Algérie

Adresse : 39, Rue Mohamed Khoudi, El-Biar

Tel : +213 (0) 21 92 09 88/89

Fax : +213 (0) 21 92 09 90

Email : ahmed.fekairi@giz.de

Site web: <https://www.giz.de/de/weltweit/309.html>





Objectif :

Amélioration des capacités humaines, institutionnelles et administratives des administrations locales, régionales et nationales ainsi que des entreprises gestionnaires pour la mise en œuvre d'une gestion des déchets intégrée et créatrice d'emplois.

Résultats attendus :

- Amélioration dans plusieurs communes des capacités administratives nécessaires pour assurer des services efficaces de gestion des déchets ;
- Un centre d'enfouissement technique (CET) modèle fonctionnant efficacement, comprenant un site de décharge et une installation de tri. Il doit servir de centre de référence pour la formation continue des acteurs participant à la gestion des déchets dans d'autres régions ;
- Des institutions nationales et locales, en coopération avec le secteur privé, encouragent les activités de valorisation des déchets à forte intensité de main d'œuvre ;
- Des techniciens et spécialistes apprennent à connaître les approches et expériences innovantes du secteur de la gestion des déchets.

Les activités prévues

- Sensibilisation en matière de gestion des déchets ainsi que l'amélioration de la collecte et du transport des déchets ménagers au niveau communal ;
- Une mise en décharge et un tri des déchets efficaces ;
- Augmentation du taux de valorisation des déchets ;
- Amélioration de la formation initiale et continue et des échanges d'expériences dans le secteur de la gestion des déchets.

Les activités réalisées

Création d'une entreprise communale (EPIC) qui assure la gestion des déchets à la place des communes pilotes de la Wilaya d'Annaba (optimisation du balayage et de la collecte) ;

- Augmentation du nombre des diplômés parmi les éboueurs des communes pilotes ;
- Mise en place de meilleures conditions de travail pour les éboueurs des communes pilotes ;
- Développement des capacités de l'Agence Nationale des Déchets pour le suivi de construction de nouveaux CET.



BELGIQUE

Appui à la Gestion Intégrée des Déchets (AGID) ALG 1402011



Contexte

AGID est un projet de coopération entre l'Algérie et le Royaume de Belgique qui prend place dans le cadre du programme national de gestion des déchets ménagers et assimilé (PROGDEM). Ce projet sera mis en œuvre dans trois Wilayas (Mascara, Mostaganem et Sidi Bel Abbès).

Montant total : 11.000.000 EUR

Période de mise en œuvre :
du 28 décembre 2015 au 30 juin 2019 (mois/année)

Bénéficiaires : Acteurs publics au niveau central et décentralisé
Personne de contact : de Hemptinne, Frédéric, Coopération Technique Belge

Adresse : Oran

Email :
frederic.dehemptinne@btctb.org

Objectif et résultats attendus

Le projet vise à mettre en place les principes de gestion intégrée des déchets et s'articule autour de 4 résultats :

1. Le renforcement des capacités de l'Agence Nationale des Déchets à appuyer les acteurs locaux dans les tâches qui leur incombent en vertu du PROGDEM ;
2. Le renforcement des capacités des acteurs locaux aux niveaux organisationnel, technique et relationnel ;
3. La mise en place de filière de valorisation pour les déchets ménagers, notamment via l'organisation de collecte sélective et la construction de centre de tri. Des actions sont également prévues pour les déchets inertes et les déchets spéciaux ménagers ;
4. Une exploitation optimale des Centres d'Enfouissement Technique et la réduction des nuisances environnementales.

disposition de l'Agence Nationale des Déchets et des collectivités de la zone d'intervention :

- La mise en place d'un système d'information;
- La diffusion des bonnes pratiques et l'animation de réseau ;
- la formation du personnel aux tâches managériales, techniques et relationnelles ;
- le jumelage d'acteurs algériens avec leurs homologues en Belgique ;
- la mise au point de méthodes de gestion et de suivi ainsi que l'acquisition d'outils ;
- l'élaboration des schémas directeurs et la planification intégrée des déchets ;
- l'assistance par des spécialistes (notamment pour les centres d'enfouissement techniques).

En matière d'infrastructure, il est prévu de construire des centres de tri pour les déchets ménagers. Sur la base de quoi, des filières de valorisation seront développées selon les besoins et les opportunités propres à chaque Wilaya.

Les activités prévues

En matière de renforcement de capacités, une vaste gamme d'instruments sera mise à

Les activités réalisées

Aucune à ce séjour. La convention vient à peine d'être signée.





Programme de Renforcement des Capacités dans le Domaine de l'Environnement (PRCDE) ALG 1401911

Contexte :

Partant du constat que la politique environnementale ne peut pas, à elle seule, réaliser les améliorations nécessaires pour progresser vers un développement durable, le PRCDE intervient pour appuyer l'instauration d'une coordination avec les autres secteurs pour aboutir à des changements structurels et réduire les pressions environnementales de chaque secteur et ramener la pression totale à un niveau supportable par les écosystèmes.

Montant total : 7.5 millions EUR

Période de mise en œuvre :
Décembre 2015 à juin 2019

Bénéficiaires : Ministère des Ressources en eau et de l'Environnement, Les organisations bénéficiaires principaux partenaires du projet ciblées par l'intervention au sein des structures publiques sont les secteurs de l'eau, de la santé et des transports. La société civile est également une composante essentielle du projet, des organisations seront identifiées en phase de démarrage du programme.

Personne de contact :
Emmanuel THIRY Agence Belge de Développement
Adresse : 110, lot CADAT - Les Sources - Birmandreis - Alger
Tel : +213 (21) 56 55 26
Fax : +213 (21) 56 55 26
Email :
emmanuel.thiry@btccctb.org

Objectif

Le « Projet de Renforcement des Capacités dans le Domaine de l'Environnement » a pour ambition de contribuer à une meilleure intégration de la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et dans les actions des organisations de la société civile algérienne (objectif général).

L'intervention est centrée sur le renforcement des capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles d'organisations bénéficiaires ciblées dans les secteurs de l'Eau, de la Santé et des Transports et des organisations de la société civile actives dans la préservation de l'environnement (objectif spécifique).

Résultats attendus

- **R1 :** Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de l'Eau sont durablement renforcées et mises à profit ;
- **R2 :** Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de la Santé sont durablement renforcées et mises à profit ;
- **R3 :** Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du

secteur des Transports sont durablement renforcées et mises à profit ;

- **R4 :** Des organisations de la société civile algérienne actives dans le domaine de l'environnement sont renforcées et impliquées dans des actions d'Information, Éducation et Communication et la mise en œuvre de projets locaux ;
- **R5 :** Le dialogue intersectoriel est renforcé et les bonnes pratiques des secteurs en termes d'intégration de l'environnement y sont partagées.

Les activités prévues

Les activités seront définies dans le cadre de l'étude Baseline, elles concerneront les axes suivants :

- Mise à disposition de bourses de stage et de formation et autres outils de renforcement des capacités individuelles ;
- Appui en renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles ;
- Appui à la mise en œuvre d'actions pilotes ;
- Consolidation des résultats et impacts des interventions précédentes ;



- Appui à la promotion et la conclusion de partenariats et jumelages entre les partenaires belges et algériens ;
- renforcement des capacités individuelles et organisationnelles d'organisations ciblées de la société civile et de leurs membres ;
- Information, éducation et communication sur les enjeux des défis environnementaux en collaboration avec les OSC et les autres acteurs ;
- Renforcement des liens et échanges d'information entre les trois secteurs, la société civile et les directions en charge de l'environnement du MRE ;
- Appui à la participation et aux contributions des trois ministères techniques et de la société civile aux instances de dialogue intersectoriel ;
- Capitalisation et partage des leçons apprises des différentes initiatives conduites par le projet avec l'ensemble des acteurs de l'environnement en Algérie.

Les activités réalisées

Le projet est en phase de démarrage la convention spécifique entre les deux Etats a été signée le 28/12/2015.



ESPAGNE

Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo



Montant total : 5.195.000,00 EUR
Période de mise en œuvre : 12 mois
Bénéficiaires :

1- ONGs

- Croix Rouge Espagnole (CRE)

Mme. Marion AGACHE,
 Chef de délégation Sahara/Algérie
 + Croix Rouge Espagnole

Tel. +213 (0) 6 66 03 37 18

Tel. +213 (0) 6 61 70 77 78

Skype: marion.agache.droi

*del.mag@cruzroja.es

http://www.cruzroja.es

- Ojos Del Mundo (ODM)

Mme. María Tavera, Coordinadora Ojos del Sahara,
 Fundación Ojos del mundo

Tel : 934 515 152

Fax : 934 514 777

E-mail : mtavera@ojosdelmundo.org

Site web : www.ojosdelmundo.org

- CERAI
 Mme. Irene
 Tel: +34 963521878
 Fax: +34 963522501
 Email: info@cerai.org
- PNUD
 Mme. Cristina AMARAL
 Tél. : +213 (0) 21 92 01 01
 Fax : +213 (0) 21 92 54 60

2- Institutions Algériennes :

- ECOLE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE
 M. Hocine MABROUK, directeur de l'Ecole
 Adresse : 05, Rue Ibn Hazm, Sacré Cœur ALGER - ALGERIE
 Tél/Fax : (213) (0) 21 95 99
 E-mail : mabroukhocine@gmail.com
- CIDDEF
 Mme. Nadia Ait Zai
 Adresse : 05, Rue Ibn Hazm, Sacré Cœur ALGER - ALGERIE
 Tél/Fax : (213) (0) 23 49 16 58
 E-mail: ciddefenfant@yahoo.fr
 Site web: http://www.ciddef-dz.com



Contexte

1. Algérie

Programme MASAR

Dans le cadre du programme d'accompagnement des processus de gouvernance démocratique dans le monde arabe initié par l'AECID à soutenir le processus de réformes démocratiques dans la région, l'OTC l'Algérie a adapté la stratégie de gouvernance déjà conçue aux priorités définies dans le programme qui est basé sur deux lignes d'action:

1. La coopération institutionnelle pour le renforcement de la primauté du droit, de la formation et de la politique publique ;
2. Le renforcement de la société civile et les nouveaux acteurs sociaux et politiques de la Méditerranée du Sud.

2. Campements de Réfugiés Sahraouis :

La coopération avec la population de réfugiés sahraouis a été incluse dans les priorités géographiques du Plan Directeur de la Coopération Espagnole 2013-2016 catégorisés entre les 23 pays associés, ce qui permet l'acheminement de grandes quantités d'aide officielle au

Objectifs et résultats attendus

Algérie

1. **Ecole Supérieure de Magistrature :** la deuxième phase de ce projet a commencé le deuxième semestre 2015 et se développe de manière satisfaisante, avec l'objectif de produire un nouveau guide, soutenant la modernisation des procédures de fonctionnement du système judiciaire et de médecine légale de l'Algérie.
2. **Le CIDDEF (Centre d'Information et Documentation des Droits des Enfants et Femmes):** ce projet a démarré en 2016 et il a pour objectif le renforcement des capacités des élus locaux en matière de gestion locale pour une meilleure intégration du genre en politiques locales. Ce projet sera en harmonie avec le projet mis en œuvre par le PNUD en Algérie pour soutenir et renforcer la capacité d'élection locale.

Campements de Réfugiés Saharaouis

L'AECID est considérée comme un facteur majeur sur la scène humanitaire, dont les points forts sont la bonne image de la part des autorités Sahraouis, la flexibilité des instruments et de la bonne communication avec tous les acteurs humanitaires.

AECID s'engage à financer des projets essentiels dans les secteurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, transport, santé et sécurité non alimentaire.

De 2004 à 2015 l'AECID a soutenu les activités de self-reliance dans

développement. Les principaux domaines de travail sont :

- Aide Alimentaire
 - Aide alimentaire bilatérale directe, acheminé à travers le Croissant Rouge Sahraoui ;
 - Aide alimentaire canalisée à travers le programme mondiale d'aliments.
- Santé
 - Santé materno-infantile et reproductive ;
 - Santé oculaire.
- Sécurité : aide humanitaire non alimentaire, sécurité du personnel humanitaire (PNUD) ;
- Transport : base de transport pour la distribution de l'aide humanitaire ;
- Agriculture : vergers de production

les 4 secteurs basique déjà cités, à la fois à travers les instruments pluriannuels comme à travers les projets annuels, avec des résultats plutôt mitigés, en raison du contexte difficile.

Les activités prévues

Le plan directeur 2013-2016 place l'Algérie dans le groupe de pays dont la coopération fera l'objet de changement, ceci dit le travail avec la population sahraouie continue à être une priorité, les efforts de coopération vont être maintenus.

Cela signifie que la coopération bilatérale avec l'Algérie va se transformer en conservant quelques lignes modestes de coopération, mais les mécanismes de programmation devront être définis, ce qui limite son champ d'application et en particulier les objectifs et les instruments à utiliser.

Dans ce sens, on pourrait viser un axe principal qui tournera autour de la gouvernance démocratique, comprise comme l'appui à des institutions et politiques de soutien, mais aussi à la structure d'une société civile démocratique et participative. Continuer à soutenir le processus de réformes économiques, sociales et institutionnelles de l'Algérie, avec le programme MASAR.

D'autre part, et en plus de la capitalisation des connaissances et de l'expérience de la coopération espagnole en Algérie, et profitant de la proximité, l'avantage comparatif de l'Espagne par rapport à d'autres pays et explorer des nouvelles formes de coopération qui ne nécessitent un appui et un financement de la part d'AECID, et ceci à travers trois lignes de travail :





1. Partenariats ou coopération avec le secteur privé pour le développement.
2. Le financement de l'Union européenne. L'Union européenne a lancé le «programmation conjointe» avec les 27 Etats membres en vue d'améliorer l'harmonisation, la division du travail et la complémentarité.
3. Financement de la coopération avec des fonds du pays associé, l'Algérie.

Les activités réalisées

Algérie

Ecole Supérieure de Magistrature : la deuxième phase de ce projet a commencé le deuxième semestre 2015 et se développe de manière satisfaisante. Un atelier a été organisé du 8 au 11 février 2016 avec la collaboration de médecins légistes espagnols «élaboration d'un guide protocole sur les grandes catastrophe en Algérie »

Campements de Réfugiés Saharais :

- Aide Alimentaire :
 - Aide alimentaire bilatérale directe, acheminée à travers le Croissant Rouge Sahraoui, la croix rouge espagnole et Croissant rouge algérien.
 - Aide alimentaire canalisée à travers le Programme Mondiale d'Aliments PAM.
- Santé :
 - Santé materno-infantile et reproductive acheminée par MDM (Médecins du Monde) ;
 - Santé oculaire acheminée par ODM (Yeux du Monde).
- Sécurité : aide humanitaire non alimentaire, sécurité du personnel humanitaire (PNUD)
- Transport : base de transport pour la distribution de l'aide humanitaire acheminé par (ATTSF).
- Agriculture : vergers de production acheminée par (CERA).



FRANCE



Ambassade de France en Algérie

Tél : 00 213 (0) 21 98 17 17

Courriel :

chancellerie.alger-amba@diplomatie.gouv.fr

Site web :

<http://www.ambafrance-dz.org/>

Service de Coopération et d'Action Culturelle & Institut Français d'Algérie

Tél : 00 213 (0) 21 98 15 22

Courriel :

scac.alger-amba@diplomatie.gouv.fr

Site web :

<http://www.if-algerie.com/>

Service Economique Régional

Tél : 00 213 (0) 21 98 15 65

Courriel :

alger@dgtresor.gouv.fr

Site web :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/algerie>

Agence Française de Développement - Bureau d'Alger

Tél : 00 213 (0) 21 69 43 00/32

Courriel :

afdalger@afd.fr

Site web :

<http://algerie.afd.fr>

ACTIONS DE COOPERATION CONDUITES PAR LA FRANCE EN ALGERIE

La coopération française en Algérie a suivi les trois axes prioritaires définis à l'occasion du renouvellement, en décembre 2012, du Document Cadre de Partenariat franco-algérien 2013-2017 (DCP) :

- Renforcement du capital humain (formation des cadres, coopération universitaire et scientifique, filières d'excellence),
- Renforcement de la gouvernance démocratique, de l'Etat de droit et de la modernisation du fonctionnement de l'administration,
- Développement socio-économique et du secteur productif.

La conférence intergouvernementale de haut niveau qui s'est tenue à Alger en décembre 2014, a permis aux Premiers ministres français et algérien de suivre les avancées et le cas échéant, de relancer les projets de coopération bilatérale

Un nombre important d'actions a été réalisé dans les domaines définis par le DCP, répondant aux besoins exprimés par les partenaires algériens. L'enveloppe budgétaire apportée par le Ministère français des affaires étrangères et gérée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et l'Institut Français d'Algérie (IFA) est proche de 15 millions d'EUR pour la seule année 2015. D'autres actions sont financées directement par l'AFD (Agence Française de Développement), Expertise France (Agence pour la coopération technique internationale des ministères économiques et financiers et du développement durable) ou encore ADECIA (Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux).

I – Renforcement du capital humain

Dans ce chapitre, la coopération entre les deux pays a été très active dans l'appui à l'enseignement supérieur et la recherche et l'appui au système éducatif.





La coopération franco-algérienne dans l'enseignement supérieur a poursuivi l'accompagnement de la modernisation du secteur avec l'objectif de renforcer les filières professionnalisantes et l'employabilité des jeunes diplômés : rénovation des programmes des écoles nationales supérieures algériennes, création d'écoles préparatoires et développement de la relation université-écoles/entreprises.

Les Instituts de technologie sont en place : 3 Instituts de technologie ont ouvert, l'un en 2014 à Ouargla, les deux autres en septembre 2015 à Oum el Bouaghi et Bouira. 4 autres instituts de technologie ont été ouverts à la rentrée universitaire 2016 (Blida, Tlemcen, Constantine, Oran). Autre produit de la coopération franco-algérienne, des réseaux mixtes entre établissements français et algériens ont été mis en place, entre grandes écoles d'ingénieur, de commerce, ou pour accompagner les départements de français dans les universités.

Dans le domaine de la recherche, la rénovation des programmes de bourse PROFAS B+ et PHC Tassili s'est poursuivie en vue d'être effective en 2014. Le programme PROFAS B+ a notamment permis en deux ans à 180 boursiers algériens de rejoindre des laboratoires d'excellence en France dans le cadre de leur doctorat. La conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche qui s'est tenue à Alger en janvier 2014 sur le thème de l'internationalisation de la recherche a permis de dégager de nouveaux axes de coopération, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et d'envisager l'ouverture de la coopération franco-algérienne sur des programmes multilatéraux.

Dans le domaine de l'éducation nationale, les visites de la ministre algérienne de l'éducation nationale à Paris en février 2015 et de la ministre française de l'éducation nationale à Alger en novembre 2015 ont permis de définir un programme de coopération portant sur trois axes prioritaires déclinés en 16 volets d'intervention, et dont les premières actions ont été mises en juillet 2015 : la refonte pédagogique, la professionnalisation et la bonne gouvernance.

Dans le domaine de la formation professionnelle, La mise en place d'un centre d'excellence permettant de répondre au double objectif d'insertion professionnelle des jeunes par la qualification professionnelle aux niveaux intermédiaires et de dynamique des entreprises et a été concrétisée lors du CIHN 2014 dans le secteur des métiers de l'énergie et de l'électricité par une convention de partenariat tripartite entre le Ministère algérien de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP), le Ministère français de l'Education Nationale (MEN) et l'entreprise Schneider Electric Algérie. L'inauguration de ce premier centre d'excellence, situé à Rouiba, en a été faite en octobre 2015 en présence des ministres français et algérien en charge de la formation professionnelle.

Le développement des échanges culturels se poursuit et s'appuie sur la mise en œuvre du protocole de coopération ministérielle signé en décembre 2013.

Des projets communs sont menés avec les partenaires institutionnels algériens dans tous les secteurs artistiques. Trois secteurs sont toutefois prioritaires : le livre, le cinéma et le patrimoine.

Le secteur du livre et de l'écrit bénéficie d'un appui important, selon deux axes prioritaires : appui à la publication et formation des acteurs de la filière livre. L'appui à la publication, s'il privilégie le livre francophone, intègre un volet important de traduction en arabe de livres francophones. La diffusion des livres français est par ailleurs soutenue par le biais de l'aide à l'achat de livres, à l'attention de partenaires en particulier associatifs (centres de documentation, médiathèques). La France a été invitée d'honneur du SILA en 2015.

L'audiovisuel et notamment le cinéma constitue également un secteur de coopération active, en cohérence avec la stratégie des autorités algériennes en la matière. L'aide à l'émergence des jeunes talents et l'appui à la formation y sont privilégiés.

Dans le secteur du patrimoine, l'action se concentre sur l'appui à la formation et à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.

La France est également attentive aux demandes formulées par des opérateurs privés algériens, en particulier associatifs, dès lors que son appui peut favoriser des initiatives structurantes, spécialement en termes de diffusion culturelle et de formation. Cet appui s'opère au travers d'un appel à projets biannuel.

II - Renforcement de la gouvernance démocratique, de l'Etat de droit et de la modernisation du fonctionnement de l'administration

Dans ce chapitre, la coopération franco-algérienne a progressé dans tous les domaines couverts par le service de sécurité intérieure (police, gendarmerie et sécurité civile) et de la justice.

La coopération technique a continué de progresser dans tous les domaines couverts par le Service de Sécurité Intérieure (police, gendarmerie et sécurité civile). Elle s'est également ouverte en 2015 au domaine de la gouvernance au profit des cadres centraux et territoriaux du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL). La coopération technique entre la police française et la sûreté nationale algérienne a été hissée à un niveau important : 56 activités de coopération ont été menées à bien en 2015. Des partenariats étroits ont également été initiés avec l'Ecole Nationale de l'Administration, l'Ecole Nationale de la Magistrature et l'Institut des Hautes Etudes de Sécurité et de Justice avec comme priorités la formation des cadres supérieurs et une approche transversale. La coopération opérationnelle (échanges entre services

d'investigation des deux pays) atteint un niveau quantitatif important. Elle est favorisée par des immersions professionnelles de cadres algériens au sein de services opérationnels français, de police comme de gendarmerie. Elle sera renforcée par un accord sur les échanges opérationnels que signeront bientôt les deux gendarmeries. Dans le domaine de la gouvernance, 19 actions de coopération en faveur du MICL ont été menées à bien en 2015, sur les volets : ingénierie pédagogique, démocratie participative, gestion des finances locales état civil, automatisation... Dans le domaine de la Protection Civile, 32 actions de coopération auront été mises en œuvre au profit de la DGPC en 2015, la plupart en Algérie sur des segments phares tels que la gestion de crise ou l'aide à la prise de décision.

La coopération en matière de justice s'est amplifiée dans les domaines suivants :

- Etablissements de formation : après les jumelages déjà conclus, d'autres actions ont été poursuivies entre écoles de formation (notamment avec l'école nationale de la magistrature, l'école des greffes et l'école nationale de l'administration pénitentiaire).
- Jumelages : finalisation du jumelage entre la Cour Suprême et la Cour de cassation et du jumelage entre les deux inspections générales des services judiciaires. Préparation du jumelage entre les cours d'appel d'Aix en Provence et Sétif.
- Stages des auditeurs de justice.
- Renforcement des spécialités : renforcement des formations continues en matière de terrorisme, de lutte contre la délinquance financière, la corruption et la criminalité organisée.
- Poursuite des échanges entre notaires français et algériens, notamment dans le domaine de la réforme foncière, de l'éthique et de la déontologie.

L'appui à la société civile s'est traduit par une dotation de l'AFD de 4,8 M€ pour 3 ans du PCPA Jousour (programme concerté pluri-acteurs), dont 2,5 M€ au titre de 2013, qui finance la société civile à travers une centaine d'ONG et de collectivités locales œuvrant dans l'éducation, l'insertion, la santé, le handicap.

Les moyens mis à disposition de la société civile ont été renforcés en 2015. Deux appels à projets ont été lancés pour des projets associatifs dans les secteurs de l'éducation, de la culture, de l'enfance et du genre. Une attention particulière, par le lancement d'un appel à projet thématique, a été apportée à la protection de l'environnement dans le cadre de la préparation de la COP21 qui a eu lieu à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015. Le renforcement des capacités opérationnelles des associations est également un objectif de long terme de l'action de la France en Algérie, avec différents modes de soutien (formation en Algérie, bourses etc.).



L'Agence Française de Développement (AFD)

Les actions de l'AFD Algérie sont recentrées actuellement en attendant le retour de l'activité de prêt sur le renforcement de capacités combinant thèmes et secteurs stratégiques, qui permettent le transfert de savoir-faire. Elle accompagne des projets d'assistance technique et de formation dans le domaine des métiers de la banque, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle accueille au Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB) à Marseille des étudiants algériens (cadres supérieurs en activité, sur une année universitaire complète). Elle accueille également chaque année à Marseille des responsables de municipalités dans les cycles de formation intéressant les collectivités locales (planification urbaine, instruments financiers des collectivités locales, gestion des services publics locaux, délégation de service public, management et gestion de projet).

III - Développement socio-économique et du secteur productif

Les avancées dans ce secteur ont porté sur la coopération dans les domaines des finances, du commerce, de l'industrie et des technologies, de l'agriculture, de l'énergie et des transports.

Finances

Avec le renouvellement du Mémoire d'Entente franco-algérien de coopération financière signé à Alger le 19 décembre 2012, plusieurs séries d'actions (missions d'assistances techniques, visites d'études en France, échange de documentation technique et méthodologique) ont été conduites par les différents départements des ministères des finances français et algérien avec l'appui d'Expertise France. Elles portent notamment sur le secteur de la Comptabilité publique (signature d'un accord-cadre de coopération en 2013), des Impôts (administrations nationales, et déconcentrées) et des Douanes et sur le développement d'un programme de coopération dans le domaine des statistiques avec l'INSEE dont les actions ont débuté au cours du 1er trimestre 2014.

Commerce

Un accord de coopération en matière de commerce a été signé à Alger le 28 mai 2013, par la ministre française du Commerce extérieur et le ministre algérien du Commerce et le 1er sous-comité de suivi s'est tenu à Paris le 27 novembre 2013. La coopération en ce domaine s'appuiera sur l'expertise d'Expertise France en lien avec les administrations françaises en charge du commerce et de la consommation et portera sur la protection du consommateur, le contrôle et la régulation des marchés et la construction d'une capacité nationale en matière de tests produits et d'essais.



Industrie, technologies et partenariats d'entreprises

De nombreuses actions ont été conduites par les opérateurs privés et publics pour le renforcement des relations économiques bilatérales, avec de nombreuses rencontres d'affaires entre entreprises algériennes et françaises. Une mission spécifique a été confiée en mai 2013 par les Ministres français du Commerce Extérieur et du Redressement productif à un « Haut responsable à la coopération industrielle et technologique franco-algérienne ». Dans ce cadre, des actions de coopération ont été engagées dans le domaine de la formation professionnelle et du développement industriel, de l'environnement technique et technologique des entreprises (normalisation, qualité, centres techniques, métrologie).

Lors de l'année 2015, plusieurs conventions de coopération ont été signées dans divers domaines dont celle signée entre l'Institut National de Propriété Industrielle (INPI) d'une part et l'Institut National Algérien de Propriété Industrielle (INAPI) d'autre part, portant sur des échanges de bonnes pratiques et des formations au sein des instituts homologues

A la demande du ministère algérien de l'Industrie et des mines, l'AFD a envoyé à Alger une mission de conseil sur les modalités de création de deux clusters de PME dans le secteur automobile (région d'Oran) et d'industrie mécanique (région de Constantine)

Agriculture

Suite à la première réunion, en avril 2013 à Alger, du Comité mixte agricole franco-algérien, de nombreuses actions de coopération ont été initiées dans le cadre de 12 accords et conventions de coopération couvrant un vaste champ sectoriel : structuration et développement de la filière bovine algérienne, élevage et valorisation des équidés, formation des vétérinaires, échanges techniques dans le secteur laitier, des viandes et des légumes, production de semences de céréales et légumineuses, relance de l'activité de levurerie en Algérie, production et valorisation des archives audiovisuelles, etc.

Energie

Le groupe de travail bilatéral Energie a tenu sa 6ème session en novembre 2013. Il a notamment permis d'identifier de nouveaux axes de coopération, en particulier dans le domaine des hydrocarbures, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, du nucléaire civil, et sur les négociations sur le changement climatique. Par ailleurs, le mémorandum de coopération entre l'ADEME pour la France et l'APRUE pour l'Algérie a été renouvelé en mai 2013, et prévoit des actions centrées sur : l'efficacité énergétique (en particulier pour le secteur de l'urbanisme et du bâtiment), l'appui à la création d'observatoires de l'énergie, la formation, et la promotion de la maîtrise de l'énergie.

Transports

Dans le domaine des transports, une Convention de partenariat sur l'assistance technique dans les domaines des transports a été signée le 16 décembre 2013 à Alger. Elle vise à développer des actions de coopération dans les domaines de la logistique et du transport terrestre (ferroviaire, urbain, routier et transport guidé de personnes), du transport maritime et portuaire et de la météorologie.

Une mission d'identification de pistes de coopération a été menée en Algérie courant octobre 2015.

Eau et Environnement

L'AFD avec l'appui du CEFEB a mis en œuvre un programme de formation et de **renforcement des capacités** pour un accompagnement de la stratégie de développement du secteur de l'eau en Algérie, en apportant un appui à l'Ecole supérieure de Management des Ressources en Eau (ESMRE) basée à Oran et à l'Institut algérien des hautes études financières (IAHEF). Une enveloppe de 1 M€ a été consacrée à ce programme dont 0,5 M€ en 2013.

Au plan environnemental, l'Algérie a bénéficié de programmes à travers des financements du FFEM via l'Appui au Commissariat national du Littoral, pour l'aménagement et la gestion de deux sites pilotes (Iles Habibas à Oran et Mont Chenoua à Tipaza).

Deux projets multi-pays, d'un montant total de 4,8 M€, sont en exécution, l'un concernant les aires marines protégées pour une conservation de ces territoires et le renforcement de la gouvernance des réseaux MedPAN, le deuxième concernant les la gestion forestière et des écosystèmes boisés et le troisième concerne un Programme de petites initiatives pour les Organisations de la Société Civile en Afrique du Nord.



Italie

Développement de la filière laitière et fromagère en Algérie - phase 2



Montant total : 143.000,00 EUR (contribution de la Région Sardaigne)

Période de mise en œuvre : Février 2014 – Mai 2016 (prévue)

Bénéficiaires : ITELV (Institut des Techniques de l'élevage) et ONIL (Office National Interprofessionnel du Lait)

Personne de contact: Roberto Barbagli

Adresse: 24/C, rue Redjimi Badreddine, 16006 Kouba ALGER
Tel: +213 (0) 21 28 45 23
Fax: +213 (0) 21 28 45 23

Email: cisp_algerie@hotmail.com



Contexte

L'Italie a entamé en 2015, à travers un programme de soutien à la coopération régionale dont la région Sardaigne est Chef de File, la seconde phase du projet de coopération décentralisée portant sur le "Développement de la filière laitière et fromagère en Algérie".

Le projet, dont la première phase a été clôturée en avril 2011, porte essentiellement sur l'appui à l'amélioration de la filière laitière et fromagère en Algérie à travers des actions pilotes visant aussi bien les activités de formation que le cycle de production afin d'optimiser les processus de traitement et de transformation du lait.

Objectif et résultats attendus

Soutien de la filière laitière en Algérie par :

A.l'amélioration des compétences techniques des agriculteurs et des représentants des institutions publiques ;
B.la mise en œuvre et l'évaluation d'un processus pilote pour le traitement et le stockage du lait.

Les activités réalisées

- A1. Formation sur les règles d'hygiène ;
- A2. Rédaction et publication d'un manuel des règles d'hygiène à tenir pendant tout le processus de transformation du lait (production-transport-traitement-conservation);
- A3. Formation de techniciens sur le processus de reconnaissance des marques de fromages ;
- A4. Formation des producteurs et des techniciens de l'ITELV et de l'ONIL sur le régime alimentaire des animaux (bovins / caprins) afin d'améliorer la quantité et la qualité du lait ;
- A5. Formation des agriculteurs et des techniciens de l'ITELV sur les cultures fourragères ;
- A6. Séminaires et rencontres entre les producteurs et les autres intervenants dans projet, soit de la Sardaigne ou de l'Algérie ;
- B1. Production pilote de fourrage pour les bovins et les caprins;
- B2. Organisation d'une usine pour le stockage et le traitement du lait ;
- B3. Fourniture de conteneurs hygiéniques à cette usine.





Emergency Relief and Assistance for Sahrawi Refugees in Tindouf

Montant total : 200.000 EUR

(contribution de la Coopération Italienne)

Période de mise en œuvre : mise en œuvre immédiate

Bénéficiaires : 5.000 familles touchées par les inondations (25.000 réfugiés)

Personne de contact :

Représentant UNHCR en Algérie

Adresse : 128 chemin Bachir El-Ibrahimi, Poirson, El-Biar, 16000 Alger, Algeria

Tel : +213 21 92 40 83

Fax : +213 21 92 40 93

Email : algal@unhcr.org

Site web: <http://www.unhcr.org/pages/49e485e16.html#ALGTI>

Contexte

Les pluies et les inondations d'octobre 2015 ont causé des dommages considérables aux cinq camps sahraouis dans la région de Tindouf : beaucoup de réserves d'aliments ont été détruits, et plusieurs habitations ont été endommagées.

Objectif et résultats attendus

Secours et assistance d'urgence aux réfugiés sahraouis frappés par les inondations.

Les activités prévues

- Fourniture de refuge pour ces familles dont les maisons ont été endommagées ou détruites.
- Réhabilitation des bureaux et des institutions publiques et remplacement du mobilier.
- Fourniture à la population des abris et articles non alimentaires (couvertures, ustensiles de cuisine, etc.).
- Remplacement des matières premières détruites et fourniture des aliments frais.
- Interventions d'urgence pour éliminer l'eau laissée par l'inondation et éviter la contamination des sources d'eau et l'effondrement des bâtiments.



Supporting Saharawi refugee children in a moment of emergency

Montant total : 500.000 EUR

(contribution de la Coopération Italienne)

Période de mise en œuvre : 12 mois (2015-2016)

Bénéficiaires : Population des cinq camps de réfugiés Sahraoui en proximité de Tindouf

Personne de contact : Marc LUCET, Représentant d 'UNICEF en Algérie

Adresse : 25 Rue Mohammed Khoudi, El Biar, 16000 Alger

Tel : +213 21 92 72 98

Email: algiers@unicef.org

Site web: <http://www.unicef.org/algeria/>



Contexte

Après le conflit de 1975 entre le Maroc et le Front Polisario, des milliers de personnes ont fui vers l'Algérie pour s'installer dans cinq camps de réfugiés mis en place par le gouvernement algérien à proximité de la ville de Tindouf, où ils se trouvent encore, forcées à compter seulement sur l'aide internationale pour leur subsistance. Leurs conditions de vie, déjà précaires, ont été aggravées par les inondations d'octobre 2015.

Objectifs et résultats attendus

- Formation de 100 inspecteurs scolaires pour améliorer les techniques d'enseignement pour les enfants ;
- Renforcement de la capacité de planification de l'éducation, y compris les méthodes de collecte de données par les autorités sahraouies;
- Fourniture des vaccins nécessaires pour 35.000 enfants ;
- Réhabilitation d'environ 50 classes d'étude endommagées par les inondations d'octobre 2015, qui permettront à environ 3.000 enfants d'apprendre dans un environnement sécurisé et stimulant ;

- Formation d'environ 50 unités du personnel sanitaire en vue du nouveau calendrier de vaccination.

Les activités prévues

Le projet veut déployer une réponse multisectorielle pour permettre aux enfants sahraouis de développer leur plein potentiel, en assurant soit une couverture vaccinale ou l'accès à une éducation de qualité. Le projet est double : d'un côté, l'UNICEF est en train de prendre des mesures pour combler les lacunes dans la qualité de l'éducation et de la vaccination des enfants ; de l'autre côté, il va mettre en œuvre une intervention d'urgence pour réhabiliter une partie des infrastructures scolaires qui ont été endommagées par les inondations d'Octobre 2015.





Support to Refugees from Western Sahara

Contexte

Après le conflit de 1975 entre le Maroc et le Front Polisario, des milliers de personnes ont fui vers l'Algérie pour s'installer dans cinq camps de réfugiés mis en place par le gouvernement algérien à proximité de la ville de Tindouf, où ils se trouvent encore, forcées à compter seulement sur l'aide internationale pour leur subsistance. Leurs conditions de vie, déjà précaires, ont été aggravées par les inondations d'octobre 2015.

Objectif et résultats attendus

- Amélioration de la consommation alimentaire des réfugiés les plus vulnérables et réduction de la malnutrition aiguë et de l'anémie parmi les enfants de moins de 5 ans et leurs mères ;
- Soutien de l'alimentation scolaire des filles et des garçons et maintien de leur inscription scolaire.

Les activités prévues

- renforcement de l'aide alimentaire par le soutien des fours et de la production de biscuits ;
- le soutien à la production de légumes frais ;
- le soutien aux palmeraies existants dans l'écosystème de Mikhaïla et à la production des dates.

On est aussi en train d'examiner la possibilité d'un changement de la méthode du soutien à l'alimentation, pour passer d'un système basé sur la distribution des biens en nature à un système en modalité CBT (ex-Cash & Bons).

Les activités réalisées

Distribution Alimentaire générale : PAM fournit aux réfugiés un panier alimentaire de base, livrant 90.000 rations alimentaires générales ainsi que 35.000 rations supplémentaires par mois ;

- Nutrition : PAM combine des approches de prévention et de traitement pour combattre l'anémie, le retard de croissance et la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes, en aidant plus de 22.500 personnes à travers 27 centres de nutrition ;
- Alimentation scolaire : dans le cadre du programme d'alimentation scolaire, PAM distribue à 32.500 enfants des écoles primaires des rations en forme de lait ou dates et des biscuits enrichis ;
- Surveillance de l'alimentation scolaire et de nutrition : Toutes les activités dans le cadre du programme d'alimentation scolaire et de nutrition sont suivies à travers des partenaires, tandis que des vérifications aléatoires sont menées par le personnel du PAM chaque mois ;
- Coordination : PAM mène des efforts visant à harmoniser la sécurité et la nutrition des interventions alimentaires internationales dans les camps en assurant la présidence de la Cellule de Coordination de sécurité et de la nutrition des aliments à Alger et, avec SRC, du Comité du secteur des aliments à Tindouf.

Montant total :

69,9 millions Euros (contribution de la Coopération Italienne pour 2015 de 500.000,00 euros)

Période de mise en œuvre :
2013-2016

Bénéficiaires : Population des cinq camps de réfugiés Sahraouis en proximité de Tindouf

Personne de contact : Romain SIROIS, Représentant PAM Algérie

Adresse: 13 rue Abri Arezki - Hydra, Alger
Tel : +213 (0) 21 60 80 66/7/8
Fax : +213 (0) 21 60 80 70
Email : WFP.Algiers@wfp.org

Site web:
<https://www.wfp.org/countries/algeria>



Pays Bas

En 2013, la coopération néerlandaise a entrepris plusieurs initiatives en faveur de l'Algérie et notamment dans les domaines du commerce, de la formation de cadres, de la bonne gouvernance et des droits de l'Homme.



Le commerce

Programmes Government to Government (2010-2014, budget: 1.8 million d'EUR)

En collaboration avec plusieurs ministères algériens, le Gouvernement néerlandais a mis en place des programmes pour le partage du savoir-faire dans le secteur des énergies renouvelables, agricole (développement filières lait, horticole, élevage bovins, pommes de terre) et ressources en eaux.

Programme PUM (2008 - en cours, pas d'enveloppe financière fixe)

Le programme PUM, mis en œuvre par une organisation bénévole néerlandaise d'experts seniors et financé par le gouvernement et le patronat néerlandais, offre ses services aux PME-PMI algériennes dans les domaines de la gestion, technologie, production, environnement, etc. Par ce programme, une soixantaine d'entreprises algériennes ont bénéficié d'une assistance technique en 2013.

Programme Match Making Facility (2012 - en cours, pas d'enveloppe financière fixe)

Il s'agit d'une initiative néerlandaise pour la création de possibilités de partenariat qui permet aux entreprises qui sont établies en Algérie, et qui recherchent un partenaire approprié dans leur secteur d'activités, d'entrer en contact avec des entreprises néerlandaises, pour stimuler les investissements et les relations commerciales. En 2013, le programme a assuré le suivi pour les trois entreprises algériennes qui avaient été sélectionnées pour bénéficier d'un soutien par un bureau conseil spécialisé.

La formation de cadres

Le gouvernement néerlandais offre des bourses pour suivre des cours de formation de courte durée aux cadres dans le secteur public de la région MENA. En 2013, les universités néerlandaises ont ainsi accueilli une quarantaine d'étudiants dans les domaines de la gestion des eaux,

des sciences et de l'environnement, la gestion des affaires, l'agriculture, la géologie et les sciences de la terre et l'enseignement supérieur.

Le programme existe depuis 2010, pas d'enveloppe financière fixe.

La bonne gouvernance

Les Pays-Bas ont offert leur appui au parlement algérien à travers les structures d'ONU Femmes, en vue de renforcer les capacités des femmes élues à l'assemblée législative d'Algérie pour qu'elles intègrent les principes d'égalité et qu'elles puissent participer, par le biais de propositions de lois, à l'amélioration de la situation des femmes en Algérie. Les principaux objectifs de cet accompagnement sont : le renforcement du leadership des femmes élues, l'amélioration du travail en coalition avec d'autres femmes parlementaires ainsi que la capitalisation de l'expérience de ce travail avec les parlementaires afin de valoriser des bonnes pratiques. (Financement 62.000 EUR/ 1 an)

Les droits de l'Homme

Le gouvernement néerlandais offre des bourses pour suivre des cours de formation de courte durée aux cadres dans le secteur public de la région MENA. En 2013, les universités néerlandaises ont ainsi accueilli une quarantaine d'étudiants dans les domaines de la gestion des eaux, des sciences et de l'environnement, la gestion des affaires, l'agriculture, la géologie et les sciences de la terre et l'enseignement supérieur. Le programme existe depuis 2010, pas d'enveloppe financière fixe.

Dans le domaine des droits de l'Homme, les Pays-Bas ont offert un soutien au CISP (Comité international pour le Développement des peuples) qui contribue à surmonter les problèmes sociaux, culturels et économiques ainsi que l'écart technologique au niveau international grâce à la promotion de la coopération et la solidarité entre les peuples. (125.000 EUR/ 3 ans)





PORTUGAL

Coopération dans le domaine de l'agriculture



Montant total : 5.000 EUR
Période de mise en œuvre :
 2015
Bénéficiaires: Ministère de
 l'Agriculture et du Développement
 Rural – Direction Générale des
 Forêts.

Contexte

La coopération dans le domaine agricole pour l'année 2015 a été basée sur des visites et échanges d'experts en gestion et conservation des forêts des deux pays. Du côté portugais la participation a été assurée par l'Institut pour la Conservation de la Nature et des Forêts (ICNF). Du côté algérien l'interlocuteur était la Direction Générale des Forêts (DGF).



Objectif et résultats attendus

Améliorer les procédures et échanger de l'expertise concernant la gestion et conservation des forêts.

Les activités prévues

i) Visites et échanges d'experts de l'ICNF et de la DGF – au cours de 2015

Les activités réalisées

Toutes les activités prévues.



Coopération dans le domaine culturel

Montant total : 550.000 EUR
Période de mise en œuvre :
 2015 (mois/année)
Bénéficiaires: Ministère de la
 Culture

Contexte

La coopération dans le domaine de la culture pour l'année 2015 a été marquée par la coproduction luso-algérienne « Zeus », un film sur la vie de Manuel Teixeira Gomes, ancien Président de la République Portugaise exilé et décédé à Bejaia. Le Portugal a aussi participé à l'évènement Constantine Capital de la Culture Arabe avec un concert de Fado de la chanteuse Cuca Roseta. La même artiste a également participé au Festival Culturel Européen avec un concert à Alger.

Objectif et résultats attendus

Renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de la culture.

Les activités prévues

1. Concert de Fado dans le cadre de l'évènement Constantine Capital de la Culture Arabe – 14 mai 2015 ;
2. Concert de Fado dans le cadre du Festival Culturel Européen, à Alger – 15 mai 2015 ;
3. Cofinancement du projet « ZEUS », sur la vie de l'ancien Président de la République Portugaise, Manuel Teixeira Gomes, exilé et décédé à Bejaia – novembre et décembre 2015.

Les activités réalisées

Toutes les activités prévues.





Coopération dans le domaine de la défense

Montant total : 100.000 EUR
Période de mise en œuvre :
 2015 (mois/année)
Bénéficiaires: Ministère de la
 Défense Nationale

Contexte

La coopération dans le domaine de la défense a été majoritairement développée dans le contexte bilatéral, mais aussi dans le cadre du Dialogue 5+5. Les sept actions développées ont inclus plus d'une vingtaine de bénéficiaires.

Objectif et résultats attendus

Renforcer la coopération bilatérale et régionale dans le domaine de la défense.

Les activités prévues

- Échange d'expériences en matière de contrôle – 22 au 26 mars 2015 ;
- Stage dans le domaine de la médecine hyperbare au profit d'un médecin et infirmier militaires – 03 au 09 mai 2015 ;

- 7ème cycle de formation intermédiaire – 22 au 26 juin 2015 ;
- Échange d'élèves des écoles de l'air – 06 au 10 juillet 2015 ;
- Voyage d'instruction à bord du Navire École SAGRES – 04 août au 01 septembre 2015 ;
- Exercice SEABORDER LIVEX – 30 septembre au 02 octobre 2015 ;
- Participation aux journées médico-chirurgicales de l'ANP «45° JMC» – 20 au 23 octobre 2015.

Les activités réalisées

Toutes les activités prévues.



Coopération dans le domaine économique

Montant total: 25.000 EUR
Période de mise en œuvre:
 2015
Bénéficiaires: Agence
 Nationale de Développement de
 l'Investissement (ANDI)

Contexte

La coopération dans le domaine économique a été marquée par réalisation d'un showroom d'entreprises en coordination avec l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement algérienne (ANDI). L'objectif a été de rapprocher les entreprises des deux pays, en facilitant la création de partenariats.

Objectifs et résultats attendus

Faciliter le contact entre les entreprises de deux pays, en facilitant la création de partenariats.

Les activités prévues

i) Showroom d'entreprises – 09 au 11 juin 2015

Les activités réalisées

Toutes les activités prévues se dérouleront durant l'année 2017.



ROYAUME-UNI

Le Fonds Britannique de Partenariat arabe en Algérie



Montant total : 2,05 millions
 Euros

Période de mise en œuvre :
 2015 - 2016

Bénéficiaires : Institutions
 Média et Gouvernementales,
 Partis politiques et Organisations
 de la société civile algérienne.

Contacts: M. Fayçal Ezziane,
 Chargé de Projets, Ambassade du
 Royaume-Uni

Adresse: 3 Chemin Capitaine
 Hocine Slimane, El Biar, Algiers

Tel: +213 (0) 770 085 018

Fax: +213 (0) 770 085 099

Email: faycal.ezziane@fco.gov.uk

Site web:
[www.gov.uk/government/world/
 algeria](http://www.gov.uk/government/world/algeria)

Le contexte

Le programme du Fonds Britannique de Partenariat arabe en Algérie vise à soutenir le processus de vastes réformes lancées par le gouvernement algérien en 2011, en mettant l'accent en priorité sur des domaines tels que l'Etat de droit, la participation citoyenne et la liberté d'expression.

Les activités à ce jour

- Programme pour le renforcement des Institutions

Juridiques:

L'ambassade du Royaume-Uni en Algérie a développé des projets de coopération techniques en partenariat avec la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH). Le projet est mis en œuvre par Penal Reform International (PRI) qui est une organisation non gouvernementale indépendante qui développe et promeut des réponses justes, efficaces et proportionnées aux problèmes de justice pénale dans le monde entier.



PRI travaille en Algérie en étroite coopération avec le ministère de la Justice pour le renforcement des capacités des acteurs clés de la justice pénale, y compris les juges, les procureurs, les policiers, les travailleurs sociaux, responsable des prisons, des avocats et des acteurs de la société civile. Le travail de PRI a permis de former des dizaines de hauts cadres du ministère de la Justice, de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale sur les questions du respect des droits des personnes accusées en Algérie.

• Projets avec les partis politiques algériens:

Le fonds Britannique de partenariat travail également avec les partis politiques algériens à travers le National Democratic Institute (NDI) afin de renforcer les capacités de ces partis à mieux élaborer des programmes politiques qui répondent aux intérêts et attentes des citoyens algériens. Ce projet contribue également à renforcer la capacité des partis politiques algériens d'engager les citoyens – les jeunes en particulier – dans l'identification et la mise en œuvre des solutions politiques aux défis les plus pressants du pays. Une reconnaissance croissante que la diversification économique et la réforme systémique sont essentiels pour l'avenir de l'Algérie.

• Projets avec les medias algériens:

• Radio Algérienne / Télévision Nationale et l'Agence Presse Service (APS):

L'ambassade Britannique travaille aussi avec les medias publics algériens tels que Radio Algérie, la Télévision Nationale Algérienne et l'Agence Presse Service par le biais de la BBC Media Action. Le but du projet est d'accompagner ces différents medias publics algériens dans leurs efforts de devenir des medias de service public, en offrant des émissions de haute qualité et en utilisant les plus récentes techniques de communications.

La BBC Media Action met en œuvre un vaste programme de formation complet et sur mesure pour les journalistes et les managers de ces trois medias et à travers toutes les stations nationales et locales. Ce programme a permis à de nombreux journalistes, techniciens ainsi que des gestionnaires de ces medias Algériens de visiter le Royaume-Uni et obtenir une connaissance de première main de la part des experts britanniques de service public. Ces formations ont aussi mis l'accent sur les valeurs fondamentales d'un media public comme la neutralité politique et l'importance de gagner la confiance du public. Ces valeurs devraient se refléter dans le travail quotidien des journalistes et producteurs de la radio algérienne, la télévision nationale et ceux de l'APS.

• El Khabar TV (KBC):

L'ouverture des médias audiovisuels au secteur privé a été un développement clé en Algérie en 2011. Grâce au programme de partenariat Arabe, l'ambassade travaille avec El Khabar TV, l'une des plus importantes stations de télévision privées qui ont été lancées récemment. Ce projet mis en œuvre par **Media Diversity Institute (MDI)** a permis de renforcer les capacités surtout des jeunes nouveaux talents de la chaîne afin de fournir une meilleure qualité de programmes aux téléspectateurs de KBC.

• La presse algérienne:

L'ambassade travaille avec différents medias algériens par l'intermédiaire du **Media Diversity Institute (MDI)**, une organisation très respectée basée à Londres qui apporte une expertise internationale à travers des plans de formations destinés à renforcer les capacités des journalistes de la presse écrite et électronique ainsi qu'aux étudiants des facultés de journalisme.

• Projets avec le Parlement Algérien :

Des projets sont en préparation destinés à aider l'Assemblée Populaire Nationale (APN) à assumer des pouvoirs supplémentaires résultant de la réforme constitutionnelle et de devenir une institution plus efficace dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance.

Ces projets seront mis en œuvre par deux prestigieuses organisations Britanniques tels que la **Westminster Foundation for Democracy** et **Global Partners Governance**. Le but étant aussi de permettre au Parlement Algérien de développer sa capacité d'examiner, modifier et proposer des législations ainsi que de contrôler le travail du pouvoir exécutif.

Les résultats à ce jour

- Des centaines de journalistes ont bénéficié de formations en Algérie et en Grande-Bretagne.
- Des dizaines de juges, magistrats, et avocats algériens ont bénéficié de formations améliorant leurs connaissances théoriques et pratiques en Algérie et en Grande-Bretagne.



SUEDE



La coopération suédoise dans la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) s'inscrit dans le cadre d'une stratégie régionale, dont les objectifs sont le renforcement de la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes ; la protection de l'environnement et le développement durable ainsi que le renforcement du développement économique de la région. Le soutien aux organisations de la société civile dans la

région y compris l'Algérie fait partie de la stratégie.

ASDI - Agence suédoise de Coopération internationale au Développement.

L'ASDI administre la moitié du budget suédois dédié à la coopération internationale au développement (SEK 43 milliards en 2016).

Programmes internationaux de formation (ITPs)

L'ASDI organise des formations pour des cadres de la région MENA dans des disciplines considérées essentielles pour le développement des pays de la région. Actuellement, l'ASDI propose deux formations avec deux sessions annuelles chacune :

- L'infrastructure du contrôle de qualité dans un contexte de commerce global ;
- L'infrastructure de contrôle de qualité dans le domaine de l'alimentation.

Pour y participer, chaque candidat doit formuler un projet avec son institution qui s'engage à lui donner les ressources nécessaires pour mener le projet jusqu'à son implémentation.

Chaque session accueille 25 personnes de toute la région et commence par une formation en Suède d'un mois. Cette phase

est suivie d'une période de travaux individuels sur les projets choisis et la formation se termine par une rencontre d'une semaine dans un des pays de la région. La dernière phase de la formation est l'implémentation et l'évaluation des projets.

L'objectif est de transmettre un savoir aux participants qui leur permette de concrétiser des projets et qu'ils pourront à leur tour transmettre à leurs collègues. En plus, les participants bénéficient d'un réseau régional.

A ce jour, une centaine de cadres algériens venant de différents ministères et agences, notamment le Ministère de l'Industrie et le Ministère du Commerce, ont ainsi pu participer à ces programmes et développer des projets au sein de leurs organismes.

Soutien à la société civile

Pour ce qui est de la société civile, ASDI soutient entre autres





la Fondation Euro-Méditerranéenne pour les Droits de l'Homme (EMHRF) et un projet sur l'application des standards de droits de l'homme par les tribunaux arabes mené conjointement par Raoul Wallenberg Institute (RWI) et International Legal Assistance Consortium (ILAC).

<http://www.sida.se/English/>

Soutien aux réfugiés sahraoui à Tindouf

Depuis 2008, l'ONG suédoise Praktisk Solidaritet soutient les réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf en fournissant un complément protéinique sous forme de conserve de maquereaux aux paniers de base distribués par l'ONU. Le maquereau est très prisé par les Sahraouis et ce projet est le seul qui fournit, de façon régulière, de la protéine animale aux réfugiés. Praktisk Solidaritet distribue également des vêtements et des chaussures en bon état collectés auprès des foyers suédois ainsi que des trousseaux pour nouveau-nés.

Un atelier de confection de « melfa », l'habit traditionnel des femmes sahraouies, a été créé par Praktisk Solidaritet et CISP (Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli) dans le but de donner aux femmes une source de revenus. La plupart des melfas sont distribuées aux plus démunies dans les camps et les territoires libérés, le reste est vendu.

L'ASDI soutient les activités de Praktisk Solidaritet. Ses partenaires sur le terrain sont Le Croissant-Rouge Sahraoui, Le

Croissant-Rouge Algérien et l'organisation humanitaire italienne CISP.

<http://www.praktisksolidaritet.se/>

Les programmes de l'Institut Suédois

L'Institut Suédois (SI) organise des activités régionales pour la société civile, notamment les deux programmes de leadership Young Leaders Visitors Program (YLVP) et SHE Entrepreneurs ainsi que le programme Creative Force.

YLVP et SHE Entrepreneurs sont des programmes de leadership interculturels conçus pour donner aux participants de nouvelles perspectives et des outils innovants pour créer des changements en renforçant leurs capacités interculturelles et de leadership. SHE Entrepreneurs s'adresse exclusivement aux jeunes femmes entrepreneures qui œuvrent pour un changement social par le biais d'un projet d'entreprise.

Creative Force soutient des projets communs entre associations en Suède et dans le pays concerné avec l'objectif principal de renforcer les structures démocratiques et de liberté d'expression dans les pays participants à travers des processus d'apprentissage mutuels et la création de réseaux durables entre institutions et associations qui travaillent dans le domaine de la culture ou des médias.

<https://eng.si.se/>



HONGRIE

100 Bourses d'études par an aux étudiants algériens en master et en PhD



Montant total: 4.000.000 euros

Période de mise en œuvre: 2014-2017

Bénéficiaires: Étudiants de nationalité algérienne

Personne de contact :
Krisztina Szabó, Ambassade de Hongrie

Adresse: 18, Av. des Frères Oughlis, El Mouradia, Alger
Tel: +213 21 69 74 54
Fax: +213 21 69 81 86
Email: krszabo@mfa.gov.hu
Site web: www.stipendiumhungaricum.hu

Contexte

Dans le cadre d'un accord bilatéral Algéro-hongrois dans le domaine de l'éducation supérieur signé en février 2014, le Gouvernement

Hongrois octroie 100 bourses d'études par an aux étudiants algériens, dont 95 bourses se réfèrent à des études de niveau master, et 5 bourses sont destinées aux étudiants en PhD, et ce, pendant une période de trois ans.

Objectifs et résultats attendus

La Hongrie a largement contribué à la formation des cadres algériens au cours des années 60-70-80. Une partie de ces cadres sont toujours actifs et occupent des places importantes dans l'administration et l'économie algériennes. Afin d'asseoir une coopération durable dans le temps avec l'Algérie, le Gouvernement Hongrois a décidé de construire cette coopération sur une base d'un capital humain formée par une éducation commune.

Les activités prévues

100 candidats algériens sont éligibles pour l'année 2016/2017, les applications étant ouvertes jusqu'au 15 Mars 2016.

Les activités réalisées (jusqu'à la fin février 2016)

Environ 100 étudiants poursuivent déjà leurs études en Hongrie depuis 2014

Cette année, l'Ambassadeur de Hongrie en Algérie, S.E. Helga Pritz a fait deux présentations du programme de bourses hongrois dans les conférences universitaires du centre et de l'ouest, respectivement à Blida et à Oran.



Coopération interinstitutionnelle ÉMI-CNERIB

Montant total : 150.000 euros
(45.000.000 HUF)
Période de mise en œuvre:
01.03.2015 - 28.02.2020
Bénéficiaires: CNERIB
(Centre National d'Études et de
Recherche Intégrées du Bâtiment)
Personne de contact : Krisztina
Szabó, Ambassade de Hongrie

Adresse: 18, Av. des Frères
Oughlis, El Mouradia, Alger
Tel: +213 21 69 74 54
Fax: +213 21 69 81 86
Email: krszabo@mfa.gov.hu
Site web: [http://www.emi.hu/
EMI/web.nsf/Pub/emi-cnerib.html](http://www.emi.hu/EMI/web.nsf/Pub/emi-cnerib.html)

Contexte

L'Office National de Recherche, de Développement et d'Innovation de Hongrie a validé un budget de 45.000.000 de HUF (150.000 €) dans le cadre du programme Széchenyi 2020, en vue de la création et de la consolidation de la coopération professionnelle et scientifique entre ÉMI, en Hongrie (Société à but non lucratif de Contrôle de Qualité et d'Innovation dans le Bâtiment) ainsi que le CNERIB en Algérie (Centre National d'Études et de Recherches Intégrées du Bâtiment).



Objectifs et résultats attendus

La Hongrie et l'Algérie ont eu des coopérations traditionnellement intenses dans le domaine de la construction. ÉMI a acquis une grande expérience au cours des 50 dernières années dont CNERIB pourrait bénéficier en vue de son développement scientifique.

Les domaines prévus de la coopération :

- support technique à la réalisation des nouveaux laboratoires de CNERIB
- soutien en vue de l'accréditation des nouveaux laboratoires

- réalisation d'analyses en Hongrie et en Algérie
- le développement de l'activité d'expertise
- échange d'expérience dans les domaines de la protection contre le feu et la résistance sismique

Les activités prévues

Visites d'experts des deux côtés, échanges d'expériences, formation de cadres, recherches communes.

Les activités réalisées (jusqu'à la fin février 2016)

Deux visites des experts de l'ÉMI en Algérie ont eu lieu en septembre et décembre 2015, le déplacement des experts de CNERIB en Hongrie est prévu pour mars 2016.



10 Bourses de formation pour entraîneurs professionnels

Montant total: 70.000 euros
Période de mise en œuvre:
2016
Bénéficiaires: Entraîneurs
algériens de différentes disciplines
sportives
Personne de contact : Krisztina
Szabó, Ambassade de Hongrie
Adresse: 18, Av. des Freres
Oughlis, El Mouradia, Alger
Tel: +213 21 69 74 54
Fax: +213 21 69 81 86
Email: krszabo@mfa.gov.hu
Site web: [http://english.tf.hu/
education/coaching-programme/](http://english.tf.hu/education/coaching-programme/)

Contexte

Dans le cadre de la coopération bilatérale algéro-hongroise dans le domaine du sport, l'Université d'Éducation Physique de Budapest octroie 10 bourses de formation aux entraîneurs algérien(ne)s de différentes disciplines sportives.

Objectifs et résultats attendus

La Hongrie et l'Algérie ont eu au cours des années 60-70-80 une coopération sportive dynamique. Dans l'objectif de relancer des échanges dans ce domaine et parce que le Gouvernement Hongrois attribue une grande importance à l'éducation sportive des jeunes générations, 10 bourses ont été offertes pour encourager cette coopération.

Les activités prévues

Sélection des candidats courant de l'année 2016.

Les activités réalisées (jusqu'à la fin février 2016)

Un boursier algérien, entraîneur en escrime, a fini sa formation avec mention très bien.





LISTE DES ABREVIATIONS

AA	ACCORD D'ASSOCIATION			CARE	CERCLE D'ACTION ET DE RÉFLEXION AUTOUR DE L'ENTREPRISE
ABEF	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	APAB	ASSOCIATION DES PRODUCTEURS ALGÉRIENS DE BOISSONS	CBC	COMMISSION DES BIENS CULTURELS
ADE	ALGÉRIENNE DES EAUX	APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	CCI	INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES
AECID	AGENCE ESPAGNOLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT	APRUE	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION ET LA RATIONALISATION DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE	CDMT	CADRE DE DÉPENSE À MOYEN TERME
AEE	L'AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT	ASCAME	ASSOCIATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DE MÉDITERRANÉE	CE	COMMISSION EUROPÉENNE
AESM	AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ MARITIME	ASDI	AGENCE SUÉDOISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT	CERIST	CENTRE DE RECHERCHE SUR L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
ALGERAC	ORGANISME ALGÉRIEN D'ACCREDITATION	BATNEEC	BEST AVAILABLE TECHNIQUES NOT ENTAILING EXCESSIVE COST (MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES SANS COÛTS EXCESSIFS)	CFMA	CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ASSAINISSEMENT
ALGEX	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ALGÉRIEN	BDA	BASE DE DONNÉES ANIMALE ALGÉRIENNE	CIDDEF	CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FEMME
AMECO	PROGRAMME D'APPUI AU MANAGEMENT DE L'ÉCONOMIE	BEI	BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	CIHEAM	CENTRE INTERNATIONAL DES HAUTES ETUDES AGRONOMIQUES MÉDITERRANÉENNES
AMP	AIRES MARINES PROTÉGÉES	CACI	CHAMBRE ALGÉRIENNE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	CISP	COMITATO INTERNAZIONALE PER LO SVILUPPO DEI POPOLI (COMITÉ INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PEUPLES)
ANAPSMH	AGENCE NATIONALE D'ARCHÉOLOGIE ET DE PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES	CACQE	CENTRE ALGÉRIEN DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE L'EMBALLAGE	CNEH	CENTRE NATIONAL DES ETUDES HISTORIQUES
ANDPME	AGENCE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PME	CAERT	CENTRE AFRICAIN D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR LE TERRORISME	CNES	CONSEIL NATIONAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
ANEM	AGENCE NATIONALE DE L'EMPLOI	CAPA	CHAMBRE NATIONALE DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE	CNM	CENTRE NATIONAL DES MANUSCRITS
ANND	ARAB NGO NETWORK FOR DEVELOPMENT (RÉSEAU ARABE DES ONG POUR LE DÉVELOPPEMENT)			CNP	COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE
ANSS	AGENCE NATIONALE DES SECTEURS SAUVEGARDÉS				



CNRA	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE EN ARCHÉOLOGIE	DéDAESH	DÉVELOPPEMENT DES DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	EEAS	EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE (SERVICE EUROPÉEN D'ACTION EXTÉRIEURE)
CNRDPA	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE	DEVCO	DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (AUSSI APPELÉE « EUROPEAID »)	EFSA	AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS
CNRJ	COMMISSION NATIONAL DE RÉFORME DE LA JUSTICE	DGAPR	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET DE LA RÉINSERTION	EGNOS	EUROPEAN GEOSTATIONARY NAVIGATION OVERLAY SERVICE (SERVICE EUROPÉEN DE NAVIGATION PAR RECOUVREMENT GÉOSTATIONNAIRE)
CNRPAH	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES PRÉHISTORIQUES, ANTHROPOLOGIQUES ET HISTORIQUES	DGCERF	DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ECONOMIQUE ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES	EMDC	FONDATION EURO-MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MICROS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
CRDPH	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES	DGE	DOSSIER DES GRANDES ENTREPRISES	EMJ	EUROMED JEUNESSE
CREAD	CENTRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE APPLIQUÉE ET DU DÉVELOPPEMENT	DGFIP	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	EMT	EXPERT MOYEN TERME
CRJJ	CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUES ET JUDICIAIRE	DGI	DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS	ENAFAP	ECOLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
CTB	COOPÉRATION TECHNIQUE BELGE (AGENCE BELGE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT)	DIVECO	PROGRAMME D'APPUI À LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE	ENMAS	ECOLE NATIONALE DE MANAGEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTÉ
CTIAA	CENTRE TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	DSV	DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES	ER	ENERGIES RENOUVELABLES
CTTP	ORGANISME NATIONAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX PUBLICS	DUE	DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN ALGÉRIE	ESMRE	ECOLE SUPÉRIEURE DE MANAGEMENT DES RESSOURCES EN EAU
CUA	CADRE UNIQUE D'APPUI	EA	ACCREDITATION EUROPÉENNE	ETUSA	ETABLISSEMENT DE TRANSPORT URBAIN ET SUBURBAIN D'ALGER
DAO	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	EABC	EURO-ARAB BUSINESS COUNCIL	EUNIC	RÉSEAUX DES INSTITUTS CULTURELS NATIONAUX DES ETATS MEMBRES
DCW	DIRECTIONS DE LA CULTURE AUX WILAYAS	EAF	EQUIPE D'ASSISTANCE À LA FORMATION		
		ECT	EXPERT COUR TERME		



EUR	EUROS	GIZC	GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	JRC	JOINT RESEARCH CENTRE (CENTRE COMMUN DE RECHERCHE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE)
EuropeAid	DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (AUSSI APPELÉE « DEVCO »)	GNC	GROUPE NATIONAL DE COORDINATION	LADDH	LIGUE ALGÉRIENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME
FACICO	PROGRAMME D'APPUI À LA FACILITATION DU COMMERCE	GNSS	GLOBAL NAVIGATION SATELLITE SYSTEM (SYSTÈME MONDIAL DE NAVIGATION PAR SATÉLITE)	LMD	LICENCE MASTÈRE DOCTORAT
FAO	ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	HACCP	HAZARD ANALYSIS CRITICAL CONTROL POINT	LNE	LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS
FEMISE	FORUM EURO-MÉDITERRANÉEN DES INSTITUTIONS DE SCIENCES ECONOMIQUES	IAEA	AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY)	MADRP	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PÊCHE
FIBDA	FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE D'ALGER	IAHEF	INSTITUT ALGÉRIEN DES HAUTES ETUDES FINANCIÈRES	MATTA	MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT
FNP	FOND NATIONAL DU PATRIMOINE	IEDDH	INSTRUMENT EUROPÉEN POUR LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME	MdC	MINISTÈRE DE LA CULTURE
FTE	FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION	IEMED	INSTITUT EUROPÉEN DE LA MÉDITERRANÉE	MENA	MIDDLE EAST NORTH AFRICA (MOYEN ORIENT ET AFRIQUE DU NORD)
GACIC	CHAMBRE DE COMMERCE GERMANO-ARABE	IEVP	INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT	MESRS	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
GEM	GLOBAL ENTREPRENEURSHIP MONITOR (MONITEUR MONDIAL DE L'ENTREPRENEURIAT)	IGAO	INDICATION GÉOGRAPHIQUE ET APPELLATION D'ORIGINE	MIM	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE MINES
GIRE	GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU	IGF	INSPECTIN GÉNÉRALE DES FINANCES	MPRH	MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
GIZ	GESELLSCHAFT FÜR INTERNATIONALE ZUSAMMENARBEIT (SOCIÉTÉ ALLEMANDE POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE)	IMED	INSTITUT MÉDITERRANÉEN	MPTIC	MINISTÈRE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		INMV	INSTITUT NATIONAL DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE	MREE	MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
		INPFP	INSTITUT NATIONAL PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION PARAMÉDICALE		
		JMDI	INITIATIVE CONJOINTE POUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT		



MSPRH	MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE
MT	MINISTÈRE DES TRANSPORTS
MTA	MINISTÈRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT
MTESS	MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
MTP	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
NRBC	NUCLÉAIRES, RADIOLOGIQUES, BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OCRC	OFFICE CENTRAL DE LA RÉPRESSION DE LA CORRUPTION
OGECB	OFFICE DE GESTION ET EXPLOITATION DES BIENS CULTURELS
ONA	OFFICE NATIONAL D'ASSAINISSEMENT
ONAMO	OFFICE NATIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE
ONAT	OFFICE NATIONAL ALGÉRIEN DU TOURISME
ONEDD	OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
ONML	ORGANISME NATIONAL DE MÉTROLOGIE LÉGALE

ONTE	OFFICE NATIONAL DES TRAVAUX ÉDUCATIFS
ONU	ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ONUDI	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
OSC	ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAC	POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
PAC-ZCA	PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT CÔTIER POUR LA ZONE CÔTIÈRE ALGÉROISE
PADICA	APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE ET AU CLIMAT DES AFFAIRES
PAED	PLANS D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (AGENCE DE L'ONU)
PART	PLAN D'ACTION RÉGIONAL DU TRANSPORT
PCS	PORT COMMUNITY SYSTEM (SYSTÈME INTÉGRÉ DES PORTS)
PED	POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES DURABLES
PEV	POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE
PGA	PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT

PIB	PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
PME	PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
PNS	PROGRAMME NATIONAL DE SÉCURITÉ
PNT	PLAN NATIONAL DES TRANSPORTS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PP	PAYS PARTENAIRES
PPDRI	PROJETS DE PROXIMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ
PPSMV	PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
PSM	PLAN SOLAIRE MÉDITERRANÉEN
RAFEV	RÉSEAU ALGÉRIEN DES FEMMES EN ÉCONOMIE VERTE
RCREEE	CENTRE RÉGIONAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
REMDH	RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
RTM-T	RÉSEAU TRANS MÉDITERRANÉEN DE TRANSPORT
SARA	SYSTÈME D'ALERTE RAPIDE ALGÉRIEN
SBA	SMALL BUSINESS ACT
SDS	SCHÉMA DIRECTEUR SECTORIEL

SI	INSTITUT SUÉDOIS
SIE	SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE
SIGMA	APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA GOUVERNANCE
SILA	SALIN INTERNATIONAL DU LIVRE D'ALGER
SIVA	SYSTÈME D'INFORMATION VÉTÉRINAIRE ALGÉRIEN
SNAT	SCHÉMA NATIONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
SNDA	SCHÉMA NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
SNGC	SERVICE NATIONAL DES GARDES-CÔTES
SOGEPOR	SOCIÉTÉ DE GESTION DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT PORTS
SRAT	SCHÉMAS RÉGIONAUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TAIEX	TECHNICAL ASSISTANCE AND INFORMATION EXCHANGE INSTRUMENT (INSTRUMENT EUROPÉEN D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'ÉCHANGE D'INFORMATION)
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
TPE/PE	TRÈS PETITE ENTREPRISE/ PETITE ENTREPRISE
UA	UNION AFRICAINE
UAP	UNITÉ D'APPUI AU PROGRAMME

UE	UNION EUROPÉENNE
UNECE	UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE (COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE)
UNHCR	HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
UNICRI	INSTITUT INTERRÉGIONAL DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA CRIMINALITÉ ET LA JUSTICE
UPM	UNION POUR LA MÉDITERRANÉE





LIENS UTILES

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Agences de l'UE	http://europa.eu/about-eu/agencies/index_fr.htm
Banque Européenne d'Investissement	http://www.eib.org
Comité économique et social européen	http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.home
Comité des Régions	http://cor.europa.eu/fr/Pages/home.aspx
ENPI Info Center	http://www.enpi-info.eu
Commission européenne	http://ec.europa.eu
Conseil de l'UE	http://www.consilium.europa.eu
Délégation de l'Union européenne en Algérie	http://eeas.europa.eu/delegations/algeria/index_fr.htm
ECHO	http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm
EuropeAid - Développement et Coopération	http://ec.europa.eu/europeaid
Parlement Européen	http://www.europarl.europa.eu

GUIDES ET INFORMATIONS

Appels à propositions et appels d'offre UE	https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome
ENPI Info Center	http://www.enpi-info.eu
Guide des opportunités de financement européen de la recherche et développement	http://cordis.europa.eu/eu-funding-guide/home_fr.html

GLOSSAIRES

Coopération	http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/glossary/glo_fr.htm
Jargon européen	http://europa.eu/abc/eurojargon/index_fr.htm
Termes européens	http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/index_fr.htm
Thématiques statistiques	http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Thematic_glossaries
Voisinage	www.euneighbours.eu/south

RAPPORT SUR LA COOPÉRATION
UE - ALGÉRIE



Edition 2016